BnF Gallica

Histoire romaine de Tite Live. XI. Livres XXVII (fin) - XXIX / trad. par N.-A. Dubois. - 1834 / trad. nouvelle [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

{BnF Gallica

Tite-Live (0059? av. J.-C.-0017). Auteur du texte. Histoire romaine de Tite Live. XI. Livres XXVII (fin) - XXIX / trad. par N.-A. Dubois. - 1834 / trad. nouvelle [accompagnée de notes] par MM. A.-A.-J. Liez,... N.-A. Dubois,... É.-F. Corpet,... V. Verger,.... 1830-1835.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

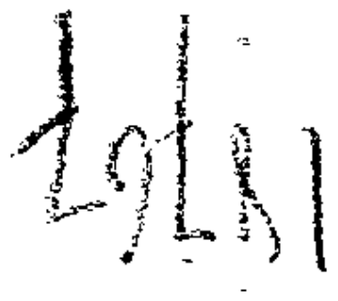

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DONATION
AUDÉOUD
IMPRIMÉS

BIBLIOTHÈQUE LATINE-FRANÇAISE

5

PUBLIÉE

PAR

C. L. F. PANCKOUCKE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE,
Rue des Poitevins, n. 14.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DONATION
AUDÉOUD
IMPRIMÉS

HISTOIRE

ROMAINE

DE TITE LIVE

TRADUCTION NOUVELLE

PAR MM. A. A. J. LIEZ

PROVISEUR DU COLLÈGE ROYAL DE HENRI IV

N. A. DUBOIS

PROFESSEUR

V. VERGER

ANCIEN PROFESSEUR D'HUMANITÉS

ET CORPET.

Titus Livius eloquentiæ ac fidei præclarus.
TAC., *Ann.*, lib. IV, 34.

TOME ONZIÈME.

PARIS
C. L. F. PANCKOUCKE
MEMBRE DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION D'HONNEUR
ÉDITEUR, RUE DES POITEVINS, N° 14.

M DCCC XXXIV.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DONATION
AUDÉOUD
IMPRIMÉS

HISTOIRE ROMAINE

DE

TITE-LIVE

LIVRES XXVII—XXIX

PAR N. A. DUBOIS

PROFESSEUR.

T. LIVII PATAVINI

HISTORIARUM

AB URBE CONDITA

LIBER XXVII.

XXII. Undecimo anno punici belli*, consulatum inierunt M. Marcellus quintum (ut numeretur consulatus, quem vitio creatus non gessit) et T. Quinctius Crispinus. Utrisque consulibus Italia decreta provincia est, et duo consulares prioris anni exercitus: tertius tum erat Venusiæ, cui M. Marcellus præfuerat; ita ut ex tribus eligerent duo, quos vellent; tertius ei traderetur, cui Tarentum et Sallentini provincia evenisset. Ceteræ provinciæ ita divisæ prætoribus: P. Licinio Varo urbana, P. Licinio Crasso, pontifici maximo, peregrina, et quo senatus censuisset: Sex. Julio Cæsari Sicilia, Q. Claudio Flamini Tarentum. Prorogatum imperium in annum est Q. Fulvio Flacco, ut provinciam Capuam, quæ T. Quinctii prætoris fuerat, cum una legione ob-

* U. C. 544. A. C. 208.

TITE-LIVE

HISTOIRE DE ROME

DEPUIS SA FONDATION.

LIVRE XXVII.

XXII. La onzième année de la guerre punique, M. Marcellus et T. Quinctius Crispinus entrèrent en possession du consulat, Marcellus pour la cinquième fois, si l'on compte celle où des auspices défavorables le forcèrent d'abdiquer. Les deux consuls eurent l'Italie pour département, avec les deux armées consulaires de l'année précédente; une troisième était à Venusia, c'était celle que Marcellus avait commandée. Les consuls obtinrent le choix de deux armées sur les trois; la dernière devait passer sous les ordres du commandant à qui le sort assignerait pour département Tarente et le pays des Sallentins. Voici quel fut le partage des provinces entre les préteurs : P. Licinius Varus eut la juridiction des citoyens; P. Licinius Crassus, grand pontife, celle des étrangers, avec ordre de se rendre où le sénat le jugerait convenable; la Sicile échut à Sex. Julius César, et Tarente à Q. Claudius Flamen. On prorogea pour un an les pouvoirs à Q. Fulvius Flaccus, qui dut aller, avec une légion, succéder, à Capoue, au préteur T. Quin-

tineret; prorogatum et C. Hostilio Tubulo est, ut pro prætore in Etruriam ad duas legiones succederet C. Calpurnio : prorogatum et L. Veturio Philoni est, ut pro prætore Galliam eamdem provinciam cum iisdem duabus legionibus obtineret, quibus prætor obtinuisset. Quod in L. Veturio, idem in C. Aurunculeio decretum ab senatu, latumque de prorogando imperio ad populum est, qui prætor Sardiniam provinciam cum duabus legionibus obtinuerat; additæ ei ad præsidium provinciæ quinquaginta naves, quas P. Scipio ex Hispania misisset. Et P. Scipioni, et M. Silano suæ Hispaniæ, suique exercitus in annum decreti. Scipio ex octoginta navibus, quas aut secum et ex Italia adductas aut captas Carthagine habebat, quinquaginta in Sardiniam transmittere jussus : quia fama erat, magnum navalem adparatum, eo anno, Carthagine esse; ducentis navibus omnem oram Italiæ, Siciliæque, ac Sardiniæ inpleturos. Et in Sicilia ita divisa res est. Sex. Cæsari exercitus cannensis est datus. M. Valerius Lævinus (ei quoque enim prorogatum imperium est) classem, quæ ad Siciliam erat, navium septuaginta obtineret. Adderet eo triginta naves, quæ ad Tarentum, priore anno, fuerant; cum ea centum navium classe, si videretur ei, prædatum in Africam trajiceret. Et P. Sulpicio, ut eadem classe Macedoniam Græciamque provinciam haberet,

ctius ; même faveur fut accordée à C. Hostilius Tubulus, qui partait pour l'Étrurie, avec le titre de propréteur, afin d'y prendre les deux légions de C. Calpurnius ; pareille prolongation fut concédée à L. Veturius Philon, préteur de la Gaule, où il resta, en qualité de propréteur, avec les deux légions qu'il y avait commandées. Il en fut de même de C. Aurunculeius, à qui un sénatus-consulte, confirmé par un plébiscite, conserva le département de la Sardaigne et les deux légions qu'il avait eues pendant sa préture. On y ajouta, pour la défense de l'île, les cinquante vaisseaux que P. Scipion avait envoyés d'Espagne. P. Scipion et M. Silanus gardèrent pour un an leur gouvernement d'Espagne et leurs armées respectives. Scipion, sur les quatre-vingts navires qu'il avait amenés d'Italie, ou pris à Carthagène, reçut l'ordre d'en faire passer cinquante en Sardaigne, parce que le bruit se répandait que, cette année, Carthage préparait un armement formidable, pour menacer, avec une flotte de deux cents voiles, toutes les côtes de l'Italie, de la Sicile et de la Sardaigne. On prit, pour la Sicile, les dispositions suivantes. On confia à Sex. César l'armée de Cannes, et à M. Valerius Lévinus, dont on avait aussi prorogé le commandement, la flotte de soixante-dix bâtimens, destinée pour cette province. Il devait y joindre les trente galères qui, l'année d'avant, étaient à Tarente ; il était libre, avec ses cent vaisseaux, de passer en Afrique, pour la ravager. P. Sulpicius, continué pour un an, fut chargé de contenir la Macédoine et la Grèce, avec la flotte qu'il avait déjà dirigée. On ne changea rien à la destination des deux légions employées près de Rome. On permit aux consuls de faire des levées, s'il en était besoin. Vingt-une légions protégèrent, cette année, l'empire romain.

prorogatum in annum imperium est. De duabus, quæ ad urbem Romam fuerant, legionibus nihil mutatum. Supplementum, quo opus esset, scriberent consules, permissum. Una et viginti legionibus, eo anno, defensum imperium romanum est. Et P. Licinio Varo, prætori urbis, negotium datum, «ut naves longas triginta veteres reficeret, quæ Ostiæ erant, et viginti novas naves sociis navalibus inpleret, ut quinquaginta navium classe oram maris vicinam urbi romanæ tueri posset.» C. Calpurnius vetitus ab Arretio movere exercitum, nisi quum successor venisset. Idem et Tubulo imperatum, ut inde præcipue caveret, ne qua nova consilia caperentur.

XXIII. Prætores in provincias profecti. Consules religio tenebat, quod, prodigiis aliquot nunciatis, non facile litabant. Et ex Campania nunciata erant, Capuæ duas ædes, Fortunæ et Martis, et sepulchra aliquot de cœlo tacta. Cumis (adeo minimis etiam rebus prava religio inserit deos) mures in æde Jovis aurum rosisse. Casini examen apium ingens in foro consedisse. Et Ostiæ murum portamque de cœlo tactam. Cære vulturium volasse in ædem Jovis. Volsiniis sanguine lacum manasse. Horum prodigiorum caussa, diem unum supplicatio fuit. Per dies aliquot, hostiæ majores sine litatione cæsæ, diuque non impetrata pax deum. In capita consulum, republica incolumi, exitiabilis prodigiorum even-

P. Licinius Varus, préteur de la ville, fut chargé « de faire réparer trente vieilles galères, alors dans la rade d'Ostie, et de fournir les équipages nécessaires à vingt nouvelles, afin que cinquante vaisseaux pussent garantir les côtes voisines de la capitale. » On fit défense à C. Calpurnius d'éloigner son armée d'Arretium, avant l'arrivée de son successeur : on lui prescrivait, ainsi qu'à Tubulus, de surveiller les mouvemens que l'on redoutait sur ce point.

XXIII. Les préteurs partirent pour leurs départemens : des scrupules religieux retenaient les consuls ; on avait annoncé quelques prodiges, dont l'expiation était difficile. Dans la Campanie, disait-on, le feu du ciel avait frappé les temples de Mars et de la Fortune, ainsi que plusieurs tombeaux ; à Cumes, des rats (tant la superstition fait intervenir les dieux dans les moindres bagatelles !) des rats avaient rongé l'or de l'autel de Jupiter ; à Casinum, un essaim d'abeilles s'était abattu dans le forum ; à Ostie, la foudre était tombée sur la muraille et sur la porte de la ville ; à Céré, un vautour avait volé dans le temple de Jupiter ; à Volsinium, un lac avait coulé tout sanglant. Pour détourner ces prodiges, on fit, pendant un jour, des prières publiques. On immola, plusieurs jours de suite, les grandes victimes, mais en vain ; le courroux des dieux n'était point désarmé. L'effet des

tus vertit. Ludi Apollinares, Q. Fulvio, Ap. Claudio consulibus, a P. Cornelio Sulla, prætore urbis, primum facti erant; inde omnes deinceps prætores urbani fecerant: sed in unum annum vovebant, dieque incerta faciebant. Eo anno, pestilentia gravis incidit in urbem agrosque: quæ tamen magis in longos morbos, quam in perniciales, evasit. Ejus pestilentiæ caussa, et supplicatum per compita tota urbe est, et P. Licinius Varus, prætor urbis, legem ferre ad populum jussus, ut hi ludi in perpetuum in statam diem voverentur. Ipse primus ita vovit, fecitque ante diem tertium nonas quinctiles. Is dies deinde sollemnis servatus.

XXIV. De Arretinis et fama in dies gravior, et cura crescere patribus. Itaque C. Hostilio scriptum est, ne differret obsides ab Arretinis accipere; et, cui traderet Romam deducendos, C. Terentius Varro cum imperio missus: qui ut advenit, extemplo Hostilius legionem unam, quæ ante urbem castra habebat, signa in urbem ferre jussit, præsidiaque locis idoneis disposuit; tum in foro citatis senatoribus obsides imperavit. Quum senatus biduum ad considerandum peteret tempus, aut ipsos extemplo dare, aut se, postero die, senatorum omnes liberos sumturum, edixit; inde portas custodire jussi tribuni militum, præfectique socium, et centuriones, ne quis nocte urbe exiret. Id segnius neglegentiusque fa-

présages retomba sur la tête des consuls; la république fut épargnée. Les jeux Apollinaires avaient été célébrés, pour la première fois, sous le consulat de Q. Fulvius et d'Ap. Claudius, par P. Cornelius Sulla, préteur de la ville; depuis cette époque, tous les préteurs de la ville avaient suivi son exemple: mais ils les annonçaient seulement d'année en année, sans les donner à jour fixe. Cette année, un fléau terrible attaqua Rome et les campagnes; toutefois il fut plus long que destructeur. Pour le faire cesser, on fit des processions dans tous les carrefours de Rome; et P. Licinius Varus, préteur de la ville, eut ordre de proposer au peuple une loi qui déclarerait ces jeux adoptés à jamais, et en prescrirait, chaque année, la célébration à un jour convenu. Ainsi Varus le premier les voua à perpétuité, et les célébra le cinquième jour de juillet, qui depuis fut consacré à cette solennité.

XXIV. Les bruits de la défection d'Arretium prenaient, chaque jour, plus de consistance et devenaient plus alarmans pour le sénat. On écrivit donc à C. Hostilius, de demander sans délai des ôtages, et C. Terentius Varron fut envoyé avec pouvoir de les prendre et de les amener à Rome. A son arrivée, Hostilius fit aussitôt entrer dans la ville une légion qui était campée à ses portes, mit des gardes aux endroits les plus propices, fit venir les sénateurs dans le forum, et exigea impérieusement des ôtages. Le sénat demandait deux jours pour délibérer; mais le préteur dit qu'il voulait être satisfait sur-le-champ, ou que, dès le lendemain, il enlèverait tous les enfans des sénateurs; puis il ordonna aux tribuns des soldats, aux commandans des alliés et aux centurions, de garder les portes, afin que personne ne pût sortir de la ville pendant la nuit. Cet ordre, loin d'être

ctum; septem principes senatus, priusquam custodiæ in portis locarentur, ante noctem cum liberis evaserunt. Postero die, luce prima, quum senatus in forum citari cœptus esset, desiderati, bonaque eorum venierunt; a ceteris senatoribus centum viginti obsides, liberi ipsorum accepti, traditique C. Terentio Romam deducendi. Is omnia suspectiora, quam ante fuerant, in senatu fecit. Itaque, tamquam inminente etrusco tumultu, legionem alteram ex urbanis Arretium ducere jussus ipse C. Terentius, eamque habere in præsidio urbis. C. Hostilium cum cetero exercitu placet totam provinciam peragrare, et cavere, ne qua occasio novare cupientibus res daretur. C. Terentius, ut Arretium cum legione venit, claves portarum quum magistratus poposcisset, negantibus iis comparere, fraude amotas magis ratus, quam neglegentia intercidisse, ipse alias claves omnibus portis inposuit, cavitque cum cura, ut omnia in potestate sua essent. Hostilium intentius monuit, ut in eo spem, non moturos quidquam Etruscos, poneret, si, ne quid moveri posset, cavisset.

XXV. De Tarentinis inde magna contentione in senatu actum coram Fabio, defendente ipso, quos ceperat armis, aliis infensis, et plerisque æquantibus eos Campanorum noxæ pœnæque. Senatusconsultum in sententiam M'. Acilii factum est, ut oppidum præsidio

strictement exécuté, fut suivi avec trop de négligence; et, le soir même, avant que les sentinelles fussent placées aux portes, sept sénateurs s'échappèrent avec leurs enfans. Le lendemain, au point du jour, lorsqu'on eut cité le sénat dans le forum, on s'aperçut de leur absence, et l'on confisqua leurs biens; les autres sénateurs fournirent cent vingt ôtages, leurs propres enfans, qui furent remis à C. Terentius, pour être conduits à Rome. Le rapport que cet officier fit au sénat ne servit qu'à augmenter les craintes. Aussi, dans l'appréhension d'un soulèvement de toute l'Étrurie, le même C. Terentius eut ordre de prendre une des deux légions urbaines, et de la mener à Arretium pour garder la ville; C. Hostilius dut parcourir toute la province avec le reste de l'armée, et veiller à empêcher toute révolution d'éclater. C. Terentius arrive à Arretium, et demande aux magistrats les clefs de la ville; ils répondent qu'elles ne se trouvent pas; persuadé qu'elles ont été soustraites par fraude plutôt que perdues par négligence, il en fait mettre de nouvelles à toutes les portes, et prend ses précautions pour être entièrement maître dans la place. Puis il a soin de prévenir Hostilius de ne compter sur la tranquillité des Étruriens, qu'autant qu'il arrêterait tous leurs mouvemens par sa vigilance.

XXV. L'affaire des Tarentins fut ensuite débattue dans le sénat avec beaucoup de chaleur, en présence de Fabius, qui défendait alors ceux que ses armes avaient soumis; les autres sénateurs irrités, soutenaient la plupart, qu'aussi coupables que les Campaniens, ils devaient être punis comme eux. Enfin, sur l'avis de M'. Acilius, le dé-

custodiretur, Tarentinique omnes intra mœnia continerentur; res integra postea referretur, quum tranquillior status Italiæ esset. Et de M. Livio, præfecto arcis tarentinæ, haud minore certamine actum est, aliis senatusconsulto notantibus præfectum, quod ejus socordia Tarentum proditum hosti esset; aliis præmia decernentibus, quod per quinquennium arcem tutatus esset, maximeque unius ejus opera receptum Tarentum foret; mediis ad censores, non ad senatum, notionem de eo pertinere dicentibus; cujus sententiæ et Fabius fuit; adjecit tamen, «fateri se, opera Livii Tarentum receptum, quod amici ejus vulgo in senatu jactassent; neque enim recipiundum fuisse, nisi amissum foret.» Consulum alter T. Quinctius Crispinus ad exercitum, quem Q. Fulvius Flaccus habuerat, cum supplemento in Lucanos est profectus. Marcellum aliæ atque aliæ objectæ animo religiones tenebant; in quibus, quod, quum bello gallico ad Clastidium ædem Honori et Virtuti vovisset, dedicatio ejus a pontificibus impediebatur, quod negabant, unam cellam duobus recte dedicari: quia, si de cœlo tacta, aut prodigii aliquid in ea factum esset, difficilis procuratio foret; quod, utri deo res divina fieret, sciri non posset: neque enim duobus, nisi certis, deis rite una hostia fieri; ita addita Virtutis ædes adpropera-
rato opere: neque tamen ab ipso ædes eæ dedicatæ sunt.

cret rendu par le sénat portait que l'on conserverait dans la ville une forte garnison; que les Tarentins seraient renfermés dans l'enceinte de leurs murailles, et qu'on ajournerait la décision de leur sort au temps où l'Italie serait dans une situation plus tranquille. Au sujet de M. Livius, commandant de la citadelle de Tarente, la discussion ne fut pas moins vive; les uns voulaient le flétrir par un sénatus-consulte, comme coupable d'une négligence qui avait livré la ville aux ennemis; les autres lui décernaient des récompenses pour avoir défendu, pendant cinq ans, la citadelle, et contribué par là, plus qu'aucun autre, à la reprise de Tarente. Un avis juste-milieu soutenait que cette affaire n'était point du ressort du sénat, et que c'était aux censeurs à en connaître. Fabius partagea ce sentiment; toutefois il ajouta que, «si l'on avait repris Tarente, c'était à Livius qu'on en était redevable, comme ses amis ne cessaient de le répéter dans le sénat; car, pour reprendre cette place, il fallait bien qu'on l'eût perdue précédemment.» L'un des consuls, T. Quinctius Crispinus partit avec de nouvelles levées pour l'armée de Lucanie, qu'avait commandée Q. Fulvius Flaccus. Quant à Marcellus, plus d'un scrupule religieux occupait son esprit, le retenait à Rome; entre autres, il avait voué un temple à l'Honneur et à la Vertu, dans la guerre des Gaulois, à la journée de Clastidium, et les pontifes s'opposaient à ce qu'il en fît la dédicace; un seul sanctuaire, disaient-ils, ne pouvait régulièrement être dédié à deux divinités à la fois; car, s'il venait à être frappé de la foudre, ou signalé par quelque prodige, l'expiation en serait difficile. A quel dieu adresser alors le sacrifice? En effet, l'usage n'était point d'offrir une même victime à deux déités, à moins que les

Tum demum ad exercitum, quem, priore anno, Venusiæ reliquerat, cum supplemento proficiscitur. Locros in Bruttiis Crispinus obpugnare conatus, quia magnam famam adtulisse Fabio Tarentum rebatur, omne genus tormentorum machinarumque ex Sicilia arcessierat; et naves indidem adcitæ erant, quæ vergentem ad mare partem urbis obpugnarent. Ea omissa obpugnatio est, quia Lacinium Annibal admoverat copias; et collegam eduxisse jam ab Venusia exercitum fama erat, cui conjungi volebat. Itaque in Apuliam ex Bruttiis reditum, et inter Venusiam Bantiamque, minus trium millium passuum intervallo, consules binis castris consederant. In eamdem regionem et Annibal rediit, averso ab Locris bello. Ibi ambo consules, ingenio feroces, prope quotidie in aciem exire; haud dubia spe, si duobus exercitibus consularibus junctis commisisset sese hostis, debellari posse.

XXVI. Annibal, quia cum Marcello bis, priore anno, congressus vicerat victusque erat, ut, cum eodem si dimicandum foret, nec spem, nec metum ex vano haberet; ita duobus consulibus haudquaquam sese parem futurum credebat: itaque, totus in suas artes versus, insidiis locum quærebat. Levia tamen prœlia inter bina castra vario eventu fiebant: quibus quum extrahi æstatem

mêmes droits ne fussent reconnus à toutes deux. Ainsi l'on bâtit à la hâte un nouveau temple à la Vertu, et cependant Marcellus n'en fit point la dédicace; car il fut obligé de se rendre, avec des recrues, à Venusia, pour reprendre le commandement de l'armée qu'il y avait laissée, l'année précédente. Crispinus voulut tenter le siège de Locres dans le Bruttium; jaloux d'égaler la gloire que Fabius avait acquise à Tarente, il avait fait venir de la Sicile toutes les machines, tout le matériel nécessaire, et même avancer des navires pour attaquer la partie de la ville tournée vers la mer : mais il leva le siège à la nouvelle qu'Annibal marchait sur Lacinium; et que son collègue, avec lequel il voulait opérer sa jonction, était sorti de Venusia avec ses troupes. Il retourna donc du Bruttium dans l'Apulie, et les deux consuls vinrent camper entre Venusia et Bantia, à peu près à trois milles l'un de l'autre. Annibal revint aussi dans la même contrée, après avoir détourné la guerre qui menaçait les Locriens. Là, les consuls, tous deux d'un caractère bouillant, présentaient presque tous les jours la bataille, se flattant que, si l'ennemi se hasardait à combattre les deux armées consulaires réunies, la guerre pourrait être bientôt terminée.

XXVI. Annibal, tour-à-tour vainqueur et vaincu dans les deux combats livrés à Marcellus, l'année d'avant, sentait qu'en se mesurant avec lui il avait autant lieu de craindre que d'espérer; il ne se croyait pas non plus en état de tenir tête aux deux consuls : tournant donc toutes ses idées vers la ruse, cette arme de son génie, il cherchait un endroit propre aux embuscades. Cependant de légères escarmouches, dont le succès était balancé, avaient lieu entre les deux camps : comme la

posse consules crederent, nihilominus obpugnari Locros posse rati, L. Cincio, ut ex Sicilia Locros cum classe trajiceret, scribunt. Et, ut ab terra quoque obpugnari mœnia possent, ab Tarento partem exercitus, qui in præsidio erat, duci eo jusserunt. Ea ita futura per quosdam Thurinos compertum Annibali quum esset, mittit ad insidendam ab Tarento viam; ibi sub tumulo Peteliæ tria millia equitum, peditum duo in occulto locata : in quæ inexplorato euntes Romani quum incidissent, ad duo millia armatorum cæsa, et mille ducenti ferme vivi capti; alii dissipati fuga per agros saltusque, Tarentum rediere. Tumulus erat silvestris inter punica et romana castra, ab neutris primo occupatus : quia Romani, qualis pars ejus, quæ vergeret ad hostium castra, esset, ignorabant; Annibal insidiis, quam castris, aptiorem eum crediderat. Itaque nocte ad id missas aliquot Numidarum turmas medio in saltu condiderat, quorum interdiu nemo ab statione movebatur, ne aut arma, aut ipsi procul conspicerentur. Fremebant vulgo in castris romanis, occupandum eum tumulum esse, et castello firmandum; ne, si occupatus ab Annibale foret, velut in cervicibus haberent hostem. Movit ea res Marcellum, et collegæ : « Quin imus, inquit, ipsi cum equitibus paucis exploratum? Subjecta res oculis nostris certius dabit consilium. » Consentiente Crispino, cum equitibus du-

campagne allait peut-être traîner ainsi sans autre résultat, les consuls, persuadés que le siège de Locres pouvait marcher de front, écrivent à L. Cincius de passer avec sa flotte de la Sicile dans le pays des Locriens; et, pour que la place fût aussi attaquée par terre, ils ordonnèrent de faire venir de Tarente, sur le même point, une partie de la garnison. Annibal, informé de ce dessein par quelques habitans de Thurium, envoie couper le chemin de Tarente à Locres par trois mille cavaliers et deux mille fantassins, qui vont se poster secrètement dans une vallée au dessous de Petelia. Les Romains, faute d'avoir été à la découverte, donnèrent dans le piège, et y perdirent environ deux mille hommes, outre deux cents prisonniers; le reste, mis en fuite, se dispersa dans les forêts, dans les champs, et regagna Tarente. Une colline hérissée de bois se trouvait entre le camp des Carthaginois et celui des Romains; aucun des deux partis ne s'en était d'abord emparé; les Romains, parce qu'ils ignoraient de quelle nature était le côté tourné vers l'ennemi; Annibal, parce qu'il l'avait jugée plus favorable pour un piège que pour un campement. Aussi il y avait envoyé la nuit quelques escadrons numides, avec ordre de s'embusquer au milieu du bois, sans quitter leur poste pendant le jour, de peur d'être aperçus de loin, ou trahis par l'éclat de leurs armes. Cependant des murmures s'élevaient dans le camp romain; il fallait, disait-on, se rendre maître de cette colline et s'y fortifier; si on se laissait prévenir par Annibal, on aurait l'ennemi, pour ainsi dire, au dessus de sa tête. Marcellus, que ces paroles ont frappé, dit à son collègue : «Pourquoi ne pas aller nous-mêmes examiner les lieux avec un détachement de cavalerie? L'inspection du

centis et viginti, ex quibus quadraginta Fregellani, ceteri Etrusci erant, proficiscuntur. Secuti M. Marcellus, consulis filius, et A. Manlius, tribuni militum : simul et duo præfecti socium, L. Arennius, et M'. Aulius. Inmolasse, eo die, quidam memoriæ prodidere consulem Marcellum, et, prima hostia cæsa, jecur sine capite inventum; in secunda omnia comparuisse, quæ adsolent. Auctum etiam visum in capite; nec id sane aruspici placuisse, quod, secundum trunca et turpia exta, nimis læta adparuissent.

XXVII. Ceterum consulem Marcellum tanta cupiditas tenebat dimicandi cum Annibale, ut numquam satis castra castris conlata crederet; tum quoque vallo egrediens signum dedit, ut ad locum miles esset paratus : ut, si collis, in quem speculatum irent, placuisset, vasa conligerent, ac sequerentur. Exiguum campi ante castra erat : inde in collem aperta undique et conspecta ferebat via. Numidis speculator, nequaquam in spem tantæ rei positus, sed si quos vagos, pabuli aut lignorum caussa longius a castris progressos, possent excipere, signum dat, ut pariter ab suis quisque latebris exorirentur. Non ante adparuere, quibus obviis ab jugo ipso consurgendum erat, quam circumiere, qui a tergo includerent viam. Tum undique omnes exorti, et clamore sublato impetum fecere. Quum in ea valle consules essent, ut

terrain nous mettra à portée de prendre le parti le plus sûr. » Crispinus y consent, et les consuls partent avec deux cent vingt cavaliers, dont quarante étaient de Frégelles, et les autres tous Étruriens. Ils furent suivis de M. Marcellus, fils du consul, et d'A. Manlius, tous deux tribuns des soldats ; ainsi que de L. Arennius et de M'. Aulius, commandans des alliés. Marcellus, disent quelques annales, avait fait un sacrifice, ce jour-là même; le foie de la première victime se trouva sans tête; les entrailles de la seconde n'offrirent rien de défectueux ; le foie même parut plus gros que d'ordinaire ; mais l'aruspice ne vit qu'un présage fâcheux, dans un passage, d'un état de défectuosité et d'imperfection à l'excès d'obésité contraire.

XXVII. Au reste, Marcellus avait un tel désir de combattre Annibal, qu'il ne croyait jamais son camp assez près du camp carthaginois. Alors même, à sa sortie des retranchemens, il donna l'ordre aux soldats de se tenir prêts au premier signal, à plier bagage et à le suivre, s'il trouvait avantageuse la position qu'il allait visiter. Devant les lignes était une plaine de peu d'etendue; puis venait un chemin découvert et en vue de tous côtés, qui menait à la colline. Une vedette y était placée, non pas dans l'espoir d'un si grand succès, mais afin d'avertir les Numides, si par hasard on pouvait surprendre les Romains qui s'écarteraient du camp pour aller au fourrage ou au bois. La sentinelle donne le signal pour qu'ils sortent tous ensemble des divers points de l'embuscade. Cependant ceux qui, du haut de la colline, devaient s'élever en tête des Romains, ne parurent qu'après que leurs compagnons eurent fait le circuit nécessaire pour envelopper l'ennemi : alors tous se montrent à la fois, poussent des cris et chargent les Romains. Les consuls

neque evadere possent in jugum occupatum ab hoste, nec receptum ab tergo circumventi haberent; extrahi tamen diutius certamen potuisset, ni cœpta ab Etruscis fuga pavorem ceteris injecisset. Non tamen omisere pugnam deserti ab Etruscis Fregellani, donec integri consules hortando, ipsique ex parte pugnando rem sustinebant. Sed, postquam vulneratos ambo consules, Marcellum etiam transfixum lancea prolabentem ex equo moribundum videre, tum et ipsi (perpauci autem supererant) cum Crispino consule duobus jaculis icto, et Marcello adolescente, saucio et ipso, effugerunt. Interfectus A. Manlius, tribunus militum, et ex duobus præfectis socium M'. Aulius occisus, L. Arennius captus; et lictores consulum quinque vivi in hostium potestatem venerunt: ceteri aut interfecti, aut cum consule effugerunt; equites tres et quadraginta, aut in prœlio, aut in fuga, ceciderunt, duodeviginti vivi capti. Tumultuatum et in castris fuerat, ut consulibus irent subsidio; quum consulem et filium alterius consulis saucios, exiguasque infelicis expeditionis reliquias, ad castra venientes cernunt. Mors Marcelli quum alioqui miserabilis fuit, tum quod nec pro ætate (major jam enim sexaginta annis erat), neque pro veteris prudentia ducis, tam inprovide se, collegamque, et prope totam rempublicam, in præceps dederat. Multos circa unam rem

se trouvent donc surpris dans cette vallée, sans pouvoir ni gagner la hauteur occupée par les Numides, ni se faire jour à travers les ennemis qui les entouraient. Cependant le combat aurait pu se prolonger, sans la fuite des Étruriens qui répandit l'effroi parmi les autres. Toutefois cette désertion n'empêcha pas les Frégellans de soutenir le choc, tant que les consuls à leur tête les animèrent de leurs discours et de leurs exemples. Mais lorsqu'ils les virent blessés tous deux, et Marcellus, percé d'un coup de lance, tomber mourant de son cheval, alors le peu qui restait s'enfuit avec le consul Crispinus atteint de deux javelots, et le jeune Marcellus également blessé. A. Manlius, tribun des soldats, et M'. Aulius, commandant des alliés, furent tués dans la mêlée; L. Arennius fut fait prisonnier avec cinq licteurs des consuls; les autres licteurs restèrent sur le champ de bataille, ou s'échappèrent avec Crispinus; quarante-trois cavaliers périrent dans l'action ou dans la fuite; dix-huit furent pris vivans. L'alarme était déjà dans le camp, et l'on se préparait à venir au secours des consuls, lorsqu'on vit arriver Crispinus et le fils de son collègue, blessés tous deux, avec les faibles restes de cette malheureuse expédition. La mort de Marcellus, déplorable à tant d'égards, le fut surtout par le reproche qu'il méritait, d'avoir, à plus de soixante ans, et par une témérité que devait réprouver la prudence d'un vieux capitaine, précipité dans le péril sa personne, son collègue et la république presque tout entière. Je m'exposerais à de trop longues digressions sur un même fait, si je voulais retracer les récits divers des historiens sur la mort de Marcellus. Sans parler des autres, L. Célius la raconte de trois manières différentes : la première, prise dans la tradition; la seconde, puisée dans l'éloge

ambitus fecerim, si, quæ de Marcelli morte variant auctores, omnia exsequi velim. Ut omittam alios, L. Cœlius triplicem rei gestæ ordinem edit : unam traditam fama; alteram scriptam laudatione filii, qui rei gestæ interfuerit; tertiam, quam ipse pro inquisita ac sibi comperta adfert. Ceterum ita fama variat, ut tamen plerique loci speculandi caussa castris egressum, omnes insidiis circumventum, tradant.

XXVIII. Annibal, magnum terrorem hostibus, morte consulis unius, vulnere alterius, injectum esse ratus, ne cui deesset occasioni, castra in tumulum, in quo pugnatum erat, extemplo transfert; ibi inventum Marcelli corpus sepelit. Crispinus, et morte collegæ, et suo vulnere territus, silentio insequentis noctis profectus, quos proximos nactus est montes, in iis loco alto et tuto undique castra posuit. Ibi duo duces sagaciter moti sunt, alter ad inferendam, alter ad cavendam fraudem. Annulo Marcelli simul cum corpore Annibal potitus erat; ejus signi errore ne cui dolus necteretur a Pœno, metuens Crispinus, circa civitates proximas miserat nuncios : « occisum collegam esse, annuloque ejus hostem potitum : ne quibus litteris crederent nomine Marcelli compositis. » Paullo ante hic nuncius consulis Salapiam venerat, quum litteræ ab Annibale adlatæ sunt, Marcelli nomine compositæ : « Se nocte, quæ diem illum secutura esset,

funèbre prononcé par le fils du consul, témoin oculaire de l'évènement; la troisième, qu'il donne pour fort exacte, et comme le résultat de ses recherches. Malgré cette variété d'opinions, la plupart conviennent que Marcellus sortit de son camp pour aller à la découverte, et tous s'accordent à dire qu'il périt dans une embuscade.

XXVIII. Annibal, voulant profiter de la terreur profonde que la mort d'un des consuls et la blessure de l'autre avaient dû répandre au milieu des ennemis, jaloux de ne laisser échapper aucune occasion favorable, transporte aussitôt son camp sur la hauteur qui avait été le théâtre du combat; là, il trouve le corps de Marcellus, et lui fait donner la sépulture. Crispinus, frappé tout à la fois de la mort de son collègue, et de sa propre blessure, partit à la faveur de la nuit suivante, gagna les montagnes voisines, et vint camper sur les hauteurs les plus escarpées et les plus sûres. Ce fut là que les deux généraux redoublèrent de vigilance et d'adresse, l'un pour tendre des pièges, l'autre pour les éviter. L'anneau de Marcellus était tombé avec sa personne au pouvoir d'Annibal. Crispinus, craignant qu'il n'abusât de ce signe pour tramer quelque ruse nouvelle, envoya des courriers annoncer dans les villes voisines que « son collègue avait été tué, et qu'Annibal était maître de son cachet; ils avaient à se défier de toutes les lettres qu'ils pourraient recevoir sous le nom de Marcellus. » A peine le messager était-il arrivé à Salapie, qu'une lettre supposée, revêtue

Salapiam venturum; parati milites essent, qui in præsidio erant, si quo opera eorum opus esset.» Sensere Salapitani fraudem; et ab ira, non defectionis modo, sed etiam equitum interfectorum, rati occasionem supplicii peti, remisso retro nuncio (perfuga autem romanus erat) ut sine arbitro milites, quæ vellent, agerent, oppidanos per muros urbisque opportuna loca in stationibus disponunt; custodias vigiliasque in eam noctem intentius instruunt; circa portam, qua venturum hostem rebantur, quod roboris in præsidio erat, obponunt. Annibal quarta vigilia ferme ad urbem accessit. Primi agminis erant perfugæ Romanorum, et arma romana habebant; ii, ubi ad portam est ventum, latine omnes loquentes excitant vigiles, aperirique portam jubent: *consulem adesse.* Vigiles, velut ad vocem eorum excitati, tumultuari, trepidare, moliri portam; cataracta dejecta clausa erat; eam partim vectibus levant, partim funibus subducunt in tantum altitudinis, ut subire recti possent. Vixdum satis patebat iter, quum perfugæ certatim ruunt per portam: et quum sexcenti ferme intrassent, remisso fune, quo suspensa erat, cataracta magno sonitu cecidit. Salapitani, alii perfugas neglegenter ex itinere suspensa humeris, ut inter pacatos, gerentes arma, invadunt: alii e turri ejus portæ murisque saxis, sudibus, pilis, absterrent hostem. Ita inde

du nom de Marcellus, prévint les habitans que « la nuit suivante, il se rendrait à Salapie; il fallait tenir la garnison prête au besoin. » Les habitans reconnurent la fraude; et, persuadés qu'Annibal cherchait à punir leur défection, et à venger la perte de ses cavaliers, ils congédient l'émissaire du Carthaginois, qui était un transfuge romain, afin de prendre sans témoin toutes les dispositions convenables. Les habitans se postent sur les remparts et aux lieux les plus propices; les sentinelles et les corps-de-garde redoublent, cette nuit, de vigilance; autour de la porte par où l'on jugeait que devait arriver l'ennemi, se range l'élite de la garnison. Annibal s'approcha vers la quatrième veille de la nuit. L'avant-garde était composée de déserteurs romains, armés à la romaine : ils arrivent à la porte, parlant tous latin, appellent les sentinelles, et leur ordonnent d'ouvrir : *le consul va paraître.* Les gardes, qui feignent de se réveiller à leur voix, s'agitent en tumulte, et se donnent beaucoup de mouvement pour ouvrir la porte. La herse était abattue; ils la relèvent, moitié avec des léviers, moitié avec des cordes, et assez haut pour qu'on puisse passer debout : à peine elle est ouverte que les transfuges s'y précipitent à l'envi; dès que six cents à peu près sont entrés, on lâche la corde qui tenait la herse suspendue, et la porte retombe avec grand fracas. Une partie des habitans fait main basse sur les déserteurs qui portaient leurs armes négligemment attachées sur le dos, comme en temps de paix; d'autres, du haut des murs et de la tour qui protégeait la porte, font pleuvoir sur l'ennemi une grêle de traits, de pierres, de bâtons. Annibal, pris dans les pièges mêmes qu'il avait tendus, s'éloigna, et partit pour faire lever le siège de Locres, que Cincius pressait vivement avec les machines

Annibal suamet ipse fraude captus abiit; profectusque ad Locrorum solvendam obsidionem, quam Cincius summa vi, operibus tormentorumque omni genere ex Sicilia advecto, obpugnabat. Magoni, jam haud ferme fidenti retenturum defensurumque se urbem, prima spes, morte nunciata Marcelli, adfulsit. Secutus inde nuncius, Annibalem, Numidarum equitatu præmisso, ipsum, quantum adcelerare posset, cum peditum agmine sequi. Itaque ubi primum Numidas edito e speculis signo adventare sensit, et ipse, patefacta repente porta, ferox in hostes erumpit. Et primo, magis quia inproviso id fecerat, quam quod par viribus esset, anceps certamen erat; deinde, ut supervenere Numidæ, tantus pavor Romanis est injectus, ut passim ad mare ac naves fugerent, relictis operibus machinisque, quibus muros quatiebant. Ita adventu Annibalis soluta Locrorum obsidio est.

XXIX. Crispinus, postquam in Bruttios profectum Annibalem sensit, exercitum, cui collega præfuerat, M. Marcellum, tribunum militum, Venusiam abducere jussit; ipse, cum legionibus suis Capuam profectus, vix lecticæ agitationem præ gravitate vulnerum patiens, Romam litteras de morte collegæ scripsit, quantoque ipse in discrimine esset. «Se comitiorum caussa non posse Romam venire, quia nec viæ laborem passurus

et tout le matériel qu'on avait apporté de la Sicile. Déjà Magon renonçait presque à se défendre, à conserver cette ville, lorsque la nouvelle de la mort de Marcellus fit briller à ses yeux une lueur d'espérance. Bientôt un courrier vint lui annoncer qu'Annibal, précédé de la cavalerie numide, la suivait en toute hâte avec son infanterie. Aussi, dès que les signaux lui eurent appris l'approche des Numides, il ordonna tout à coup d'ouvrir les portes, et fit une vigoureuse sortie. D'abord la surprise, plutôt que l'égalité des forces, rendit le combat incertain; mais dès que les Numides se montrèrent, les Romains furent saisis d'une telle frayeur, qu'ils regagnèrent en désordre la mer et leurs vaisseaux, laissant les machines dont ils se servaient pour battre les murailles. Ainsi l'arrivée d'Annibal fit lever le siège de Locres.

XXIX. Lorsque Crispinus sut qu'Annibal était parti pour le Bruttium, il chargea M. Marcellus, tribun militaire, de conduire à Venusia l'armée de son collègue. Pour lui, il se dirigea avec ses légions vers Capoue, pouvant à peine supporter le mouvement de la litière à cause des douleurs de ses blessures; il écrivit au sénat pour lui apprendre la mort de Marcellus, et le péril où il était lui-même. « Il ne lui était pas possible de se rendre à Rome pour la tenue des comices, parce qu'il se voyait hors d'état de supporter la fatigue de la route; d'ailleurs,

videretur, et de Tarento sollicitus esset, ne ex Bruttiis Annibal eo converteret agmen. Legatos opus esse ad se mitti, viros prudentes, cum quibus, quæ vellet, de republica loqueretur. » Hæ litteræ recitatæ magnum et luctum morte alterius consulis, et metum de altero fecerunt. Itaque et Q. Fabium filium ad exercitum Venusiam miserunt; et ad consulem tres legati missi, Sext. Julius Cæsar, L. Licinius Pollio, L. Cincius Alimentus, quum paucis ante diebus ex Sicilia redisset. Hi nunciare consuli jussi, ut, si ad comitia ipse Romam venire non posset, dictatorem in agro romano diceret comitiorum caussa. Si consul Tarentum profectus esset, Q. Claudium prætorem placere in eam regionem inde abducere legiones, in qua plurimas sociorum urbes tueri posset. Eadem æstate, M. Valerius cum classe centum navium ex Sicilia in Africam transmisit : et, ad Clupeam urbem exscensione facta, agrum late, nullo ferme obvio armato, vastabat; inde ad naves raptim prædatores recepti, quia repente fama accidit, classem punicam adventare; octoginta erant et tres naves. Cum iis haud procul Clupea prospere pugnat Romanus; decem et octo navibus captis, fugatis aliis, cum magna terrestri navalique præda, Lilybæum rediit. Eadem æstate, et Philippus inplorantibus Achæis auxilium tulit; quos et Machanidas, tyrannus Lacedæmoniorum, finitimo bello

il redoutait pour Tarente quelque tentative d'Annibal, si les Carthaginois venaient à quitter le Bruttium. Il avait besoin qu'on lui envoyât pour lieutenans des hommes expérimentés, afin de conférer avec eux sur les intérêts de la république. » La lecture de cette lettre causa des regrets pour la mort de l'un des consuls, et des craintes pour la situation de l'autre. On envoya donc Q. Fabius, le fils, à l'armée de Venusia, et au consul trois lieutenans, Sext. Julius César, L. Licinius Pollion et L. Cincius Alimentus qui, depuis peu de jours, était revenu de la Sicile. On leur ordonna d'annoncer à Crispinus que, s'il ne pouvait venir lui-même à Rome, pour les comices, il eût à nommer, sur le territoire romain, un dictateur pour les présider. Si le consul était déjà parti pour Tarente, le préteur Q. Claudius devait conduire les légions dans le pays où un plus grand nombre de villes alliées réclamerait son secours. Dans la même campagne, M. Valerius, avec une flotte de cent navires, passa de Sicile en Afrique, fit une descente auprès de Clupée, et en ravagea au loin le territoire, sans presque trouver de résistance; mais il se rembarqua précipitamment avec les dépouilles de l'ennemi, sur la nouvelle de l'approche d'une flotte carthaginoise, forte de quatre-vingt-trois bâtimens. Un combat naval eut lieu à la hauteur de Clupée : l'avantage resta aux Romains; ils s'emparèrent de dix-huit vaisseaux, mirent le reste en fuite, et revinrent à Lilybée avec un butin considérable fait sur terre et sur mer. Dans cette même campagne aussi, Philippe, imploré par les Achéens, les protégea contre Machanidas, tyran de Lacédémone, qui portait sur leurs frontières le fer et la flamme; il les défendit encore contre les Étoliens, qui, après avoir traversé le détroit appelé Rhion, qui sé-

urebat; et Ætoli, navibus per fretum, quod Naupactum et Patras interfluit (Rhion incolæ vocant), exercitu trajecto, depopulati erant. Attalum quoque, regem Asiæ, quia Ætoli summum gentis suæ magistratum ad eum proximo concilio detulerant, fama erat in Europam trajecturum.

XXX. Ob hæc Philippo in Græciam descendenti ad Lamiam urbem Ætoli, duce Pyrrhia, qui prætor in eum annum cum absente Attalo creatus erat, obcurrerunt. Habebant et ab Attalo auxilia secum, et mille ferme ex romana classe, a P. Sulpicio missos. Adversus hunc ducem atque has copias Philippus bis prospero eventu pugnavit: mille admodum hostium utraque pugna occidit. Inde quum Ætoli metu compulsi, Lamiæ urbis mœnibus tenerent sese, Philippus ad Phalara exercitum reduxit: in maliaco sinu is locus est, quondam frequenter habitatus propter egregium portum, tutasque circa stationes, et aliam opportunitatem maritimam terrestremque. Eo legati ab rege Ægypti Ptolemæo, Rhodiisque, et Atheniensibus, et Chiis venerunt, ad dirimendum inter Philippum atque Ætolos bellum. Adhibitus ab Ætolis et ex finitimis pacificator Amynander, rex Athamanum. Omnium autem non tanta pro Ætolis cura erat, ferocioribus quam pro ingeniis Græcorum gentis, quam ne Philippus regnumque ejus, grave libertati futu-

pare Naupacte de Patras, ravageaient également l'Achaïe. Attale, roi d'Asie, à qui les Étoliens avaient, dans leur dernière assemblée, déféré la souveraine magistrature, allait, disait-on, passer aussi en Europe.

XXX. Ces motifs déterminèrent Philippe à descendre en Grèce; près de la ville de Lamia, il rencontra les Étoliens qui marchaient contre lui, sous la conduite de Pyrrhias, nommé préteur pour cette année, avec Attale, alors absent. Ils avaient pour auxiliaires des troupes d'Attale, et à peu près mille soldats de marine, que P. Sulpicius leur avait envoyés. Philippe fut vainqueur dans deux rencontres, et tua aux ennemis deux mille hommes environ. Chassés par la crainte, les Étoliens se renfermèrent dans les murs de Lamia, et Philippe ramena son armée à Phalara. Cette ville, située sur le golfe de Malée, avait autrefois une population très-nombreuse, à cause de l'excellence de son port, des rades sûres qui l'environnent, et des avantages qu'elle tirait de la terre et de la mer. Là se rendirent les ambassadeurs du roi d'Égypte, Ptolémée; et ceux des Rhodiens, des Athéniens et de l'île de Chio, afin de terminer les différends entre Philippe et les Étoliens. Ces derniers eurent recours à la médiation d'un de leurs voisins, Amynander, roi des Athamanes. Mais tous ces peuples avaient moins pour but l'intérêt des Étoliens, nation trop altière au milieu des cités grecques, que la crainte de voir un roi menacer leur liberté, Philippe s'immiscer dans les affaires de la Grèce. La délibération sur la paix fut remise à l'as-

rum, rebus Græciæ inmisceretur. De pace dilata consultatio est in concilium Achæorum; concilioque ei et locus et dies certa indicta : interim triginta dierum induciæ impetratæ. Profectus inde rex per Thessaliam Bœotiamque, Chalcidem Eubœæ venit, ut Attalum, quem classe Eubœam petiturum audierat, portubus et litorum adpulsu arceret. Inde, præsidio relicto adversus Attalum, si forte interim trajecisset, profectus ipse cum paucis equitum levisque armaturæ, Argos venit. Ibi curatione Heræorum Nemeorumque suffragiis populi ad eum delata, quia se Macedonum reges ex ea civitate oriundos referunt, Heræis peractis, ab ipso ludicro extemplo Ægium profectus est, ad indictum multo ante sociorum concilium. Ibi de ætolico finiendo bello actum, ne caussa aut Romanis, aut Attalo intrandi Græciam esset. Sed ea omnia, vixdum induciarum tempore circumacto, Ætoli turbavere, postquam et Attalum Ægi-nam venisse, et romanam classem stare ad Naupactum audivere. Vocati enim in concilium Achæorum, in quo eædem legationes erant, quæ ad Phalara egerant de pace, primum questi sunt quædam parva contra fidem conventionis tempore induciarum facta : postremo negarunt dirimi bellum posse, nisi Messeniis Achæi Pylum redderent, Romanis restitueretur Atintania, Scerdilædo et Pleurato Ardyæi. Enimvero indignum ratus Philip-

semblée des Achéens, dont l'époque et le lieu furent fixés; cependant on obtint une trève de trente jours. Philippe partit ensuite, traversa la Thessalie et la Béotie, et vint à Chalcis, en Eubée, pour défendre les ports et les côtes de l'île contre Attale, qui avait, dit-on, formé le projet d'y passer. Il y laissa une garnison pour empêcher le prince d'aborder, en partit lui-même avec un détachement de cavalerie et de troupes légères, et se rendit à Argos. Le peuple lui avait déféré la présidence des jeux Héréens et Néméens, parce que les rois de Macédoine prétendaient être originaires de cette ville; après la célébration des jeux Héréens (*en l'honneur de Junon*), à l'issue de cette cérémonie, il partit aussitôt pour Égium, où devait se tenir l'assemblée des alliés déjà convoqués depuis long-temps. On y agita la question de faire cesser la guerre d'Étolie, pour ôter, ou aux Romains, ou au roi Attale, tout prétexte d'entrer dans la Grèce. Mais tous ces plans, avant l'expiration même de la trève, furent renversés par les Étoliens, lorsqu'ils apprirent qu'Attale était entré dans l'île d'Égine, et que la flotte romaine stationnait devant Naupacte. Invités à se trouver à l'assemblée des Achéens, où s'étaient rendues les mêmes députations qui s'étaient occupées à Phalara du rétablissement de la paix, ils se plaignirent d'abord de certaines infractions qui avaient eu lieu pendant la trève; enfin ils dirent que la guerre ne pouvait cesser, que dans le cas où les Achéens rendraient Pylos aux Messéniens, où les Romains seraient remis en possession de l'Atintanie, et Scerdilédus, et Pleuratus, du pays des Ardyens. Mais Philippe, indigné d'entendre des vaincus dicter des lois au vainqueur, s'écria « que, s'il avait prêté l'oreille à des propositions d'accommodement, et consenti depuis à une

pus, victos victori sibi ultro conditiones ferre : « Ne antea quidem se aut de pace audisse, aut inducias pepigisse, dixit, spem ullam habentem quieturos Ætolos; sed ut omnes socios testes haberet, se pacis, illos belli caussam quæsisse. » Ita infecta pace concilium dimisit, quatuor millibus armatorum relictis ad præsidium Achæorum, et quinque longis navibus acceptis; quas si adjecisset missæ nuper ad se classi Carthaginiensium, et ex Bithynia ab rege Prusia venientibus navibus, statuerat navali prœlio lacessere Romanos, jam diu in ea regione potentes maris; ipse ab eo concilio Argos regressus : jam enim Nemeorum adpetebat tempus, quæ celebrari volebat præsentia sua.

XXXI. Occupato rege adparatu ludorum, et per dies festos licentius, quam inter belli tempora, remittente animum, P. Sulpicius, ab Naupacto profectus, classem adpulit inter Sicyonem et Corinthum, agrumque nobilissimæ fertilitatis effuse vastavit. Fama ejus rei Philippum ab ludis excivit; raptimque cum equitatu profectus, jussis subsequi peditibus, palatos passim per agros gravesque præda (ut qui nihil tale metuerent) adortus Romanos, compulit in naves. Classis romana, haudquaquam læta præda, Naupactum rediit. Philippo quoque ludorum, qui reliqui erant, celebritatem quantæcumque, de Romanis tamen, victoriæ partæ fama

trève, ce n'était nullement dans l'espoir que les Étoliens resteraient en repos; mais bien pour prendre tous les alliés à témoin qu'il désirait la paix, tandis que les Étoliens ne respiraient que la guerre. » Ainsi, il congédia l'assemblée sans avoir rien arrêté pour une conciliation, laissa aux Achéens quatre mille hommes pour leur défense, et reçut d'eux cinq vaisseaux longs. Il avait dessein de les joindre à la flotte carthaginoise et aux navires qu'il attendait de Prusias, roi de Bithynie, et de présenter ensuite le combat aux Romains, depuis longtemps maîtres de cette mer. Cependant il reprit la route d'Argos : l'époque des jeux Néméens approchait, et il voulait que sa présence ajoutât quelque pompe à leur célébration.

XXXI. Tandis que le roi était occupé de l'appareil de ces jeux, et qu'à l'occasion des fêtes, il s'abandonnait sans réserve à une licence condamnable dans un temps de guerre, P. Sulpicius, qui avait quitté Naupacte, aborda entre Sicyone et Corinthe, et porta au loin le ravage sur ce territoire, le plus fertile de la Grèce. A la nouvelle de cette descente, Philippe quitte les jeux, part à la hâte avec sa cavalerie, l'infanterie avait ordre de le suivre de près, attaque à l'improviste les Romains épars et chargés de butin, et les refoule dans leurs vaisseaux. La flotte romaine, fort peu satisfaite du succès de son expédition, retourna vers Naupacte. Philippe revint achever les jeux, dont cet avantage sans grande importance, mais obtenu sur les Romains, augmenta la splendeur et l'éclat; les fêtes furent signalées par la plus vive allégresse; car, pour pa-

auxerat; lætitiaque ingenti celebrati festi dies : eo magis etiam, quod populariter demto capitis insigni, purpuraque, atque alio regio habitu, æquaverat ceteris se in speciem, quo nihil gratius est civitatibus liberis. Præbuissetque haud dubiam eo facto spem libertatis, nisi omnia intoleranda libidine fœda ac deformia effecisset; vagabatur enim cum uno aut altero comite per maritas domos, dies noctesque : et, submittendo se in privatum fastigium, quo minus conspectus, eo solutior erat : et libertatem quum aliis vanam ostendisset, totam in suam licentiam verterat. Neque enim omnia emebat aut eblandiebatur, sed vim etiam flagitiis adhibebat; periculosumque et viris et parentibus erat, moram incommoda severitate libidini regiæ fecisse : uni etiam principi Achæorum Arato ademta uxor, nomine Polycratia, ac spe regiarum nuptiarum in Macedoniam asportata fuerat. Per hæc flagitia sollemni Nemeorum peracto, paucisque additis diebus, Dymas est profectus, ad præsidium Ætolorum, quod ab Eleis adcitum acceptumque in urbem erat, ejiciendum. Cycliadas (penes eum summa imperii erat) Achæique ad Dymas regi obcurrere : et Eleorum accensi odio, quod a ceteris Achæis dissentirent; et infensi Ætolis, quos romanum quoque adversus se movisse bellum credebant. Profecti ab Dymis, conjuncto exercitu transeunt Larisum amnem, qui eleum agrum ab Dymæo dirimit.

raître plus populaire, le prince avait quitté le diadème, la pourpre et tout l'appareil de la royauté : on eût dit, à le voir, un simple particulier, spectacle bien propre à charmer les regards des peuples libres. Une telle conduite eût fait concevoir une espérance presque certaine de liberté, si l'excès de ses hideuses voluptés n'eût tout altéré, tout corrompu : il courait, nuit et jour, avec un ou deux de ses compagnons d'infamie, et s'introduisait dans les maisons pour souiller la couche des époux; au faîte du pouvoir, il aspirait à descendre pour être moins remarqué, mais aussi plus dissolu ; l'ombre de liberté qu'il avait montrée aux autres s'évanouissait; il ne restait plus que la licence du tyran. Ce n'était pas seulement avec de l'or, avec des séductions qu'il achetait ses honteuses victoires, il usait de violence pour assouvir ses criminelles passions; et malheur aux époux et aux pères dont la surveillance importune opposait quelque obstacle à ses débauches de roi. Un des principaux Achéens, Aratus même, se vit enlever sa femme, nommée Polycratia ; on la flatta, on lui promit qu'elle serait reine, on l'entraîna en Macédoine. Philippe passa dans ces odieux plaisirs la solennité des jeux Néméens; quelques jours après, il partit pour Dymes, afin d'en chasser la garnison que les Éléens avaient demandée aux Étoliens, et qu'ils avaient reçue dans leur ville. Cycliadas, premier magistrat des Achéens, vint avec eux au devant du roi, près de Dymes; tous étaient animés contre les Éléens qui s'étaient séparés de la ligue achéenne, et contre les Étoliens qu'ils accusaient d'avoir attiré sur eux les armes de Rome. Après avoir quitté Dymes, l'armée confédérée passa le Larisus, rivière qui sépare les terres de cette ville de celles des Éléens.

XXXII. Primum diem, quo fines hostium ingressi sunt, populando absumserunt. Postero die, acie instructa ad urbem accesserunt, præmissis equitibus; qui, obequitando portis, promtum ad excursiones genus lacesserent Ætolorum. Ignorabant, Sulpicium cum quindecim navibus ab Naupacto Cyllenen trajecisse, et, expositis in terram quatuor millibus armatorum, silentio noctis, ne conspici agmen posset, intrasse Elim. Itaque inprovisa res ingentem injecit terrorem, postquam inter Ætolos Eleosque romana signa atque arma cognovere. Et primo recipere suos voluerat rex: dein, contracto jam inter Ætolos et Trallos (Illyriorum id est genus) certamine, quum urgeri videret suos, et ipse rex cum equitatu in cohortem romanam incurrit. Ibi equus pilo trajectus quum prolapsum per caput regem effudisset, atrox pugna utrimque accensa est, et ab Romanis inpetu in regem facto, et protegentibus regiis. Insignis et ipsius pugna fuit, quum pedes inter equites coactus esset prœlium inire; dein, quum jam inpar certamen esset, caderentque circa eum multi, et vulnerarentur, raptus ab suis, atque alteri equo injectus, fugit. Eo die, castra quinque millia passuum ab urbe Eleorum posuit; postero, ad castellum (Pyrgum vocant) copias omnes eduxit: quo agrestium multitudinem cum pecoribus metu populationum compulsam audierat; eam inconditam inermemque

XXXII. Le premier jour, où les alliés entrèrent sur le territoire ennemi, fut employé à ravager le pays. Le lendemain, ils s'approchèrent de la ville en ordre de bataille, après avoir envoyé en avant la cavalerie qui, en caracolant jusqu'aux portes, essaierait d'attirer hors des murs les Étoliens toujours prêts à faire des excursions. On ignorait que Sulpicius était passé de Naupacte à Cyllène avec quinze vaisseaux, et qu'après avoir débarqué quatre mille hommes, à la faveur de la nuit, dont les ténèbres avaient couvert sa marche, il avait pénétré dans Élis. Aussi les alliés furent-ils saisis d'effroi, lorsqu'au milieu des Étoliens et des Éléens, ils aperçurent les enseignes et les armes romaines. Le roi avait voulu d'abord faire retraite; mais comme déjà l'action était engagée entre les Étoliens et les Tralles, nation illyrienne, et qu'il vit les siens serrés de près, il vint lui-même avec sa cavalerie fondre sur une cohorte romaine; là, son cheval atteint d'un trait, le fit tomber à terre en le renversant par dessus sa tête: alors l'action se ralluma avec un acharnement extraordinaire; les Romains se précipitaient sur le roi, ses gardes lui faisaient un rempart de leurs corps. Philippe s'illustra par son courage; à pied, il fut obligé de combattre au milieu de sa cavalerie. Déjà la lutte n'était plus égale, beaucoup de ses soldats tombaient autour de lui, d'autres étaient blessés; il se laissa enlever par ses gardes qui lui donnèrent un autre cheval, et il s'enfuit. Ce même jour, il campa à cinq milles d'Élis; le lendemain, il marcha avec toutes ses troupes contre un château nommé Pyrgos (*tour*), où il savait qu'une grande multitude de villageois s'était réfugiée avec ses troupeaux, dans la crainte du pillage. Cette foule, sans discipline et sans armes, céda à la première frayeur de son

multitudinem primo statim terrore adveniens cepit : compensaveratque ea præda, quod ignominiæ ad Elim acceptum fuerat. Dividenti prædam captivosque (fuerant autem quatuor millia hominum, pecoris omnis generis ad millia viginti) nuncius ex Macedonia venit, Eropum quemdam, conrupto arcis præsidiique præfecto, Lychnidum cepisse; tenere et Dassaretiorum quosdam vicos, et Dardanos etiam concire. Omisso igitur achaico bello, relictis tamen duobus millibus et quingentis omnis generis armatorum cum Menippo et Polyphanta ducibus ad præsidium sociorum, profectus ab Dymis, per Achaiam Bœotiamque et Eubœam, decimis castris Demetriadem in Thessaliam pervenit.

XXXIII. Ibi alii, majorem adferentes tumultum, nuncii obcurrunt : Dardanos, in Macedoniam effusos, Orestidem jam tenere, ac descendisse in argestæum campum; famamque inter Barbaros celebrem esse, Philippum occisum. Expeditione ea, qua cum populatoribus agri ad Sicyonem pugnavit, in arborem inlatus impetu equi, ad eminentem ramum cornu alterum galeæ præfregit ; id inventum ab Ætolo quodam, perlatumque in Ætoliam ad Scerdilædum, cui notum erat insigne galeæ, famam interfecti regis vulgavit. Post profectionem ex Achaia regis, Sulpicius, Æginam classe profectus, cum Attalo sese conjunxit. Achæi cum Ætolis Eleisque

arrivée, et fut prise aussitôt. Cette capture fut une compensation de l'échec honteux qu'il avait éprouvé devant Élis. Il partageait les prisonniers, qui étaient au nombre de quatre mille, et le butin, qui montait à vingt mille têtes de bétail, lorsqu'un courrier arrive de Macédoine : un certain Eropus, par la trahison du commandant de la citadelle, s'est emparé de la ville de Lychnide ; il s'est également rendu maître de plusieurs bourgs de la Dassarétie, et il cherche à soulever les Dardaniens. Philippe, à cette nouvelle, renonce à la guerre d'Achaïe ; cependant il laisse deux mille cinq cents hommes de toute arme sous les ordres de Ménippe et de Polyphante pour la défense de ses alliés ; il part de Dymes, traverse l'Achaïe, la Béotie et l'Eubée ; et, après dix jours de marche, arrive à Démétriade en Thessalie.

XXXIII. Là, il rencontre d'autres courriers porteurs de nouvelles plus alarmantes encore : les Dardaniens, répandus en Macédoine, étaient déjà maîtres d'Orestide ; de là ils étaient descendus dans les plaines d'Argeste, et le bruit courait, parmi ces Barbares, que Philippe avait été tué. Dans la bataille livrée près de Sicyone aux Romains qui ravageaient la campagne, son cheval l'avait entraîné contre un arbre avec tant d'impétuosité, qu'une branche saillante avait rompu un des angles de son casque. Cette pièce, trouvée par un Étolien et portée en Étolie à Scerdilédus, qui la reconnut pour un ornement du casque, donna lieu au bruit de la mort de Philippe. Lorsque ce prince eut quitté l'Achaïe, Sulpicius passa avec sa flotte dans l'île d'Égine, et vint se joindre à Attale. Les Achéens furent vainqueurs dans un combat qui

haud procul Messene prosperam pugnam fecerunt. Attalus rex et P. Sulpicius Æginæ hibernarunt. Exitu hujus anni, T. Quinctius Crispinus consul, dictatore comitiorum ludorumque faciendorum caussa dicto T. Manlio Torquato, ex vulnere moritur; alii Tarenti, alii in Campania mortuum tradunt. Id quod nullo ante bello acciderat, duo consules, sine memorando prœlio interfecti, velut orbam rempublicam reliquerant. Dictator Manlius magistrum equitum C. Servilium (tum ædilis curulis erat) dixit. Senatus, quo die primum est habitus, ludos magnos facere dictatorem jussit, quos M. Æmilius, prætor urbis, C. Flaminio, Cn. Servilio consulibus, fecerat, et in quinquennium voverat. Tum dictator et ludos fecit, et in insequens lustrum vovit. Ceterum, quum duo consulares exercitus tam prope hostem sine ducibus essent, omnibus aliis omissis, una præcipua cura patres populumque incessit, consules primo quoque tempore creandi; et ut eos potissimum crearent, quorum virtus satis tuta a fraude punica esset: «quum toto eo bello damnosa præpropera ac fervida ingenia imperatorum fuissent, tum, eo ipso anno, consules, nimia cupiditate conserendi cum hoste manum, in necopinatam fraudem lapsos esse; ceterum deos immortales, miseritos nominis romani, pepercisse innoxiis exercitibus: temeritatem consulum ipsorum capitibus damnasse.»

eut lieu non loin de Messine contre les Étoliens et les Éléens. Le roi Attale et P. Sulpicius établirent à Égine leurs quartiers d'hiver. Vers la fin de cette année, le consul T. Quinctius Crispinus, après avoir nommé dictateur T. Manlius Torquatus, pour tenir les comices et présider les jeux, meurt de sa blessure à Tarente, selon quelques historiens, en Campanie, selon d'autres. L'accident funeste, qui n'était encore arrivé dans aucune guerre, la mort des deux cousuls tués dans une expédition si peu mémorable, avait laissé l'empire comme orphelin. Manlius choisit pour maître de la cavalerie C. Servilius, alors édile curule. Le sénat, au jour de sa première séance, ordonna au dictateur de célébrer les grands jeux que M. Émilius, préteur de la ville, avait fait représenter sous le consulat de C. Flaminius et de Cn. Servilius, et qu'il avait voués pour cinq ans. La célébration des jeux se fit alors, et fut vouée pour le lustre suivant. Mais comme les deux armées consulaires se trouvaient sans chefs si près de l'ennemi, on laissa de côté toutes les autres affaires, et le premier soin des sénateurs et du peuple fut de créer au plus tôt des consuls dont la valeur sût être en garde contre la ruse des Carthaginois. «Pendant toute cette guerre, les désastres de la république avaient eu pour cause le caractère impétueux et bouillant des généraux; et, cette même année, une ardeur irréfléchie avait entraîné les deux consuls dans un piège qu'ils auraient dû soupçonner. Au reste, les dieux immortels, protecteurs du nom romain, avaient épargné les armées innocentes de cette faute, et avaient fait retomber sur la tête des consuls la peine de leur témérité.»

XXXIV. Quum circumspicerent patres, quosnam consules facerent, longe ante alios eminebat C. Claudius Nero. Ei collega quærebatur, et virum quidem eum egregium ducebant, sed promtiorem acrioremque, quam tempora belli postularent, aut hostis Annibal : temperandum acre ejus ingenium moderato et prudenti viro adjuncto collega censebant. M. Livius erat, multis ante annis, ex consulatu populi judicio damnatus; quam ignominiam adeo ægre tulerat, ut et rus migraret, et per multos annos et Urbe et omni cœtu careret hominum; octavo ferme post damnationem anno, M. Claudius Marcellus et M. Valerius Lævinus consules reduxerant eum in Urbem : sed erat veste obsoleta, capilloque et barba promissa, præferens in vultu habituque insignem memoriam ignominiæ acceptæ. L. Veturius et P. Licinius censores eum tonderi, et squalorem deponere, et in senatum venire, fungique aliis publicis muneribus coegerunt; sed tum quoque aut verbo adsentiebatur, aut pedibus in sententiam ibat, donec cognati hominis eum caussa M. Livii Macati, quum fama ejus ageretur, stantem coegit in senatu sententiam dicere. Tum ex tanto intervallo auditus convertit ora hominum in se, caussamque sermonibus præbuit, «indigno injuriam a populo factam,'magnoque id damno fuisse, quod tam gravi bello nec opera, nec consilio talis viri usa respublica esset.

XXXIV. Les sénateurs incertains promenaient leurs regards sur ceux qu'ils pouvaient élever au consulat, lorsque le mérite éclatant de C. Claudius Néron fixa tous les yeux. On lui cherchait un collègue; avec des talens supérieurs, il était peut-être trop vif, trop entreprenant pour le genre de guerre que l'on faisait alors, et surtout contre un ennemi tel qu'Annibal; ce génie fougueux avait besoin d'être tempéré par la modération, par la sagesse de celui qui allait être aussi nommé consul. M. Livius, plusieurs années auparavant, avait, au sortir du consulat, été condamné par jugement du peuple; il avait été si sensible à cet affront, qu'il s'était retiré à la campagne, où, pendant quelques années, loin de la ville, loin des hommes, il avait vécu sans fréquenter personne. Environ huit ans après sa condamnation, les consuls, M. Claudius Marcellus et M. Valerius Lévinus l'avaient décidé à revenir à Rome; mais ses vêtemens en désordre, ses cheveux négligés, sa barbe longue, son visage, son extérieur, tout indiquait en lui le profond ressentiment de l'outrage qu'il avait reçu. Les censeurs L. Veturius et P. Licinius l'obligèrent à se faire couper la barbe et les cheveux, à dépouiller des habits peu convenables, à venir au sénat, et à remplir les autres fonctions publiques : mais alors même, ou il donnait son avis en un mot, ou il passait du côté de ceux dont il adoptait le sentiment; enfin l'intérêt de M. Livius Macatus, son parent, dont l'honneur était attaqué, le força de se lever et de prendre la parole. Écouté, après tant d'années de silence, il attira sur lui tous les regards; et chacun de parler à ce sujet : «Livius n'avait point mérité l'injustice du peuple, injustice funeste à la république, puisque, dans une guerre si dangereuse, on avait

C. Neroni neque Q. Fabium, neque M. Valerium Lævinum dari collegas posse, quia duos patricios creari non liceret; eamdem caussam in T. Manlio esse, præterquam quod recusasset delatum consulatum, recusaturusque esset. Egregium par consulum fore, si M. Livium C. Claudio collegam adjunxissent.» Nec populus mentionem ejus rei ortam a patribus est adspernatus. Unus eam rem in civitate is, cui deferebatur honos, abnuebat, levitatem civitatis accusans. «Sordidati rei non miseritos, candidam togam invito obferre: eodem honores pœnasque congeri. Si bonum virum ducerent, quid ita pro malo ac noxio damnassent? si noxium comperissent, quid ita, male credito priore consulatu, alterum crederent?» Hæc taliaque arguentem et querentem castigabant patres, «et M. Furium, memorantes, revocatum de exsilio, patriam pulsam sede sua restituisse. Ut parentum sævitiam, sic patriæ, patiendo ac ferendo leniendam esse.» Adnisi omnes, cum C. Claudio M. Livium consulem fecerunt.

XXXV. Post diem tertium ejus diei, prætorum comitia habita. Prætores creati L. Porcius Licinus, C. Mamilius, A. et C. Hostilii Catones. Comitiis perfectis, ludisque factis, dictator et magister equitum magistratu abierunt. C. Terentius Varro in Etruriam proprætor missus, ut ex ea provincia C. Hostilius Tarentum ad

été privé des talens, des conseils d'un tel personnage. C. Néron ne pouvait avoir pour collègue ni Q. Fabius, ni M. Valerius Lévinus, parce que la loi défendait d'élire deux patriciens : le même obstacle se présentait dans T. Manlius; d'ailleurs, son premier refus annonçait qu'il refuserait encore. On aurait deux consuls assortis avec éclat, si l'on donnait M. Livius pour collègue à C. Néron.» Le peuple ne rejeta pas cette proposition du sénat. Seul dans toute la ville, Livius refusa l'honneur qu'on lui déférait; il reprochait à ses concitoyens leur légèreté. «Ils avaient vu sans pitié ses habits de deuil, et ils lui offraient malgré lui la toge blanche du candidat; accumulant ainsi sur la même tête et flétrissures et dignités. S'ils le jugeaient homme de bien, pourquoi donc l'avoir condamné comme mauvais citoyen, comme citoyen dangereux? S'ils l'avaient reconnu coupable, pourquoi, après une première épreuve qui avait trahi leur confiance, lui confier de nouveau le consulat?» A ces reproches, à ces plaintes le sénat opposait de vives représentations : «M. Furius, rappelé de l'exil, n'avait-il pas replacé sa patrie dans la position d'où l'avaient chassée les Gaulois? Semblable à un père irrité, la patrie ne laisse désarmer sa colère que par la patience et par la soumission.» Tant d'efforts triomphèrent, et M. Livius fut créé consul avec C. Claudius.

XXXV. Trois jours après, on tint les comices pour l'élection des préteurs. On choisit L. Porcius Licinus, C. Mamilius, A. et C. Hostilius, surnommés Catons. Les comices et les jeux terminés, le dictateur et le maître de la cavalerie abdiquèrent. C. Terentius Varron fut envoyé propréteur en Étrurie; C. Hostilius dut quitter cette province, pour aller à Tarente prendre le com-

eum exercitum iret, quem T. Quinctius consul habuerat; et L. Manlius trans mare legatus iret, viseretque, quæ res ibi gererentur: simul, quod Olympiæ ludicrum ea æstate futurum erat, quod maximo cœtu Græciæ celebraretur, ut, si tuto per hostem posset, adiret id concilium: ut, qui Siculi bello ibi profugi, aut tarentini cives relegati ab Annibale essent, domos redirent, scirentque, sua omnia, quæ ante bellum habuissent, reddere populum romanum. Quia periculosissimus annus inminere videbatur, neque consules in republica erant, in consules designatos omnes versi, quam primum eos sortiri provincias, et præsciscere, quam quisque eorum provinciam, quem hostem haberet, volebant. De reconciliatione etiam gratiæ eorum in senatu actum est, principio facto a Q. Fabio Maximo. Inimicitiæ autem nobiles inter eos erant, et acerbiores eas indignioresque Livio sua calamitas fecerat, quod spretum se in ea fortuna credebat; itaque is magis inplacabilis erat: et, «nihil opus esse reconciliatione, aiebat; acrius et intentius omnia gesturos, timentes ne crescendi ex se inimico collegæ potestas fieret.» Vicit tamen auctoritas senatus, ut, positis simultatibus, communi animo consilioque administrarent rempublicam. Provinciæ iis non permixtæ regionibus, sicut superioribus annis, sed diversæ extremis Italiæ finibus, alteri adversus Annibalem Brut-

mandement de l'armée du consul T. Quinctius; on enjoignit à L. Manlius de se rendre en Grèce en qualité de lieutenant, pour observer ce qui s'y passait. Comme on était sur le point de célébrer les jeux Olympiques, dont la solennité attire un grand concours de tous les peuples grecs, Manlius avait ordre, s'il pouvait traverser les lignes ennemies, de se trouver à cette cérémonie, et de faire connaître aux Siciliens, que la guerre avait contraints de s'exiler, et aux citoyens de Tarente bannis par Annibal, qu'ils étaient libres de rentrer dans leur patrie, et que le peuple romain leur rendait tout ce qu'ils avaient possédé avant la guerre. Les dangers imminens de la campagne qui allait s'ouvrir, et le défaut de consuls réellement en charge, attiraient tous les regards sur les consuls désignés; on désirait les voir au plus tôt tirer au sort leurs provinces, afin que chacun d'eux pût connaître d'avance et son département et l'ennemi qu'il aurait à combattre. Il fut même question dans le sénat de les réconcilier ensemble, et Q. Fabius Maximus prit l'initiative à ce sujet, car leur inimitié avait éclaté, et la disgrâce de Livius avait aigri son ressentiment; aussi se montrait-il implacable : «Il n'était pas besoin, disait-il, de réconciliation : chaque consul agirait avec plus de zèle, plus d'activité dans la crainte de laisser à un collègue rival le moyen de s'élever à ses dépens.» Toutefois l'autorité du sénat prévalut, tous deux firent le sacrifice de leurs dissensions particulières, afin d'agir de concert pour les intérêts de la république. On ne leur assigna pas, comme les années précédentes, des provinces non distinctes, mais on les envoya aux extrémités de l'Italie, l'un contre Annibal, dans le Bruttium et dans la Lucanie; l'autre dans la Gaule contre Asdrubal, qui

tii, Lucani; alteri Gallia adversus Asdrubalem (quem jam Alpibus adpropinquare fama erat) decreta. Exercitum ex duobus, qui in Gallia, quique in Etruria essent, addito urbano, eligeret, quem mallet, qui Galliam esset sortitus. Cui Bruttii provincia evenisset, novis legionibus urbanis scriptis, utrius, mallet consulum prioris anni, exercitum sumeret. Relictum a consule exercitum Q. Fulvius proconsul acciperet; eique in annum imperium esset; et C. Hostilio, cui pro Etruria Tarentum mutaverunt provinciam, pro Tarento Capuam mutaverunt; legio una data, cui Fulvius, proximo anno, præfuerat.

XXXVI. De Asdrubalis adventu in Italiam cura in dies crescebat. Massiliensium primum legati nunciaverant, eum in Galliam transgressum; erectosque adventu ejus, quia magnum pondus auri adtulisse diceretur ad mercede auxilia conducenda, Gallorum animos: missi deinde cum iis legati ab Roma Sex. Antistius et M. Ræcius ad rem inspiciendam retulerant, misisse se cum Massiliensibus ducibus, qui per hospites eorum, principes Gallorum, omnia explorata referrent. Pro comperto habere, Asdrubalem ingenti jam coacto exercitu proximo vere Alpes trajecturum: nec tum eum quidquam aliud morari, nisi quod clausæ hieme Alpes essent.

In locum M. Marcelli P. Ælius Pætus augur creatus

déjà, disait-on, approchait des Alpes. Le choix d'une des deux armées qui se trouvaient alors ou dans la Gaule, ou dans l'Étrurie, et la faculté d'y joindre les troupes de la ville, furent accordés au consul à qui le sort donnerait la Gaule. Celui qui aurait le Bruttium, devait lever de nouvelles légions urbaines, et prendre, selon sa volonté, l'une des deux armées consulaires de l'année précédente. L'armée que le consul aurait laissée, servirait sous les ordres du proconsul Q. Fulvius, dont on prorogea l'autorité pour un an. On changea la destination de C. Hostilius qui, de l'Étrurie, était passé à Tarente; on le fit venir de Tarente à Capoue, avec la légion que Fulvius avait commandée, l'année d'auparavant.

XXXVI. Le passage d'Asdrubal en Italie causait chaque jour de plus vives alarmes. La première nouvelle, apportée par des députés de Marseille, annonçait qu'il avait pénétré dans la Gaule, et que son arrivée avait excité la cupidité des Gaulois, parce que, disait-on, il apportait beaucoup d'or pour soudoyer des troupes auxiliaires : ensuite Sex. Antistius et M. Récius, envoyés avec ces ambassadeurs pour s'assurer de la vérité sur les lieux mêmes, mandèrent que des émissaires romains, guidés par des Marseillais, s'étaient répandus dans les maisons des principaux Gaulois unis à ces derniers par des liens d'hospitalité; là, ils avaient tout vu, tout observé. Ils donnaient donc pour certain qu'Asdrubal, à la tête d'une armée formidable, rassemblée de toutes parts, franchirait les Alpes au printemps prochain; un seul motif l'arrêtait en ce moment; c'est que l'hiver en fermait

inauguratusque ; et Cn. Cornelius Dolabella rex sacrorum inauguratus est in locum M. Marcii, qui biennio ante mortuus erat. Hoc eodem anno, et lustrum conditum est a censoribus P. Sempronio Tuditano et M. Cornelio Cethego. Censa civium capita centum triginta septem millia, centum et octo ; minor aliquanto numerus, quam qui ante bellum fuerat. Eo anno, primum, ex quo Annibal in Italiam venisset, comitium tectum esse, memoriæ proditum est, et ludos romanos semel instauratos ab ædilibus curulibus Q. Metello et C. Servilio; et plebeiis ludis biduum instauratum ab Q. Mamilio et M. Cæcilio Metello, ædilibus plebis ; et tria signa ad Cereris iidem dederunt : et Jovis epulum fuit ludorum caussa. Consulatum inde ineunt C. Claudius Nero et M. Livius iterum* ; qui, quia jam designati provincias sortiti erant, prætores sortiri jusserunt. C. Hostilio urbana evenit : addita et peregrina, ut tres in provincias exire possent. A. Hostilio Sardinia, C. Mamilio Sicilia, L. Porcio Gallia evenit. Summa legionum trium et viginti ita per provincias divisa, ut binæ consulum essent ; quatuor Hispania haberet ; tres prætores binas, in Sicilia, in Sardinia, et Gallia ; duas C. Terentius in Etruria; duas Q. Fulvius in Bruttiis ; duas Q. Claudius circa Tarentum et Sallentinos ; unam C. Hostilius Tubulus

* U. C. 545. A. C. 207.

la route. En remplacement de M. Marcellus, P. Élius Pétus fut créé augure avec les cérémonies de l'inauguration ; et Cn. Cornelius Dolabella fut consacré roi des sacrifices, au lieu de M. Marcius, mort deux ans auparavant. La même année, le lustre fut fermé par P. Sempronius Tuditanus et par M. Cornelius Cethegus. Ce dénombrement donna cent trente-sept mille cent huit citoyens, c'est-à-dire un peu moins qu'avant la guerre. Cette année aussi, pour la première fois, depuis l'entrée d'Annibal en Italie, l'on couvrit l'emplacement destiné aux comices : les jeux romains furent célébrés deux jours de suite par les édiles curules, Q. Metellus et C. Servilius ; et les jeux populaires durèrent trois jours, d'après l'ordre de Q. Mamilius et de M. Cécilius Metellus, édiles plébéiens ; les mêmes magistrats placèrent trois statues dans le temple de Cérès ; et, à l'occasion des jeux, l'on servit un grand repas dans le temple de Jupiter : ensuite les consuls entrèrent en charge, C. Claudius Néron, pour la première fois, et M. Livius pour la seconde. Comme déjà ils avaient tiré au sort leurs départemens respectifs, ils ordonnèrent aux préteurs de suivre cet exemple. La juridiction des citoyens échut à C. Hostilius ; on y ajouta celle des étrangers, afin de pouvoir envoyer trois préteurs au dehors. A. Hostilius obtint la Sardaigne, C. Mamilius la Sicile, et L. Porcius la Gaule. Voici quelle fut la répartition des vingt-trois légions romaines : deux à chaque consul ; quatre pour l'Espagne ; deux à chacun des trois préteurs, en Sardaigne, en Sicile et en Gaule ; deux à C. Terentius en Étrurie ; deux à Q. Fulvius dans le Bruttium ; deux à Q. Claudius aux environs de Tarente et dans le pays des Sallentins, et une à C. Hostilius Tubulus, à Capoue. On donna l'ordre de

Capuæ; duæ urbanæ ut scriberentur : primis quatuor legionibus populus tribunos creavit ; in ceteras consules miserunt.

XXXVII. Priusquam consules proficiscerentur, novemdiale sacrum fuit, quia Veiis de cœlo lapidaverat. Sub unius prodigii, ut fit, mentionem alia quoque nunciata; Minturnis ædem Jovis et lucum Maricæ; item Atellæ murum et portam de cœlo tacta. Minturnenses, terribilius quod esset, adjiciebant, sanguinis rivum in porta fluxisse; et Capuæ lupus, nocte portam ingressus, vigilem laniaverat. Hæc procurata hostiis majoribus prodigia, et supplicatio diem unum fuit ex decreto pontificum; inde iterum novemdiale instauratum, quod in armilustro lapidibus visum pluere. Liberatas religione mentes turbavit rursus nunciatum, Frusinone infantem natum esse quadrimo parem; nec magnitudine tam mirandum, quam quod is quoque, ut Sinuessæ biennio ante, incertus, mas an femina esset, natus erat. Id vero aruspices, ex Etruria adciti, fœdum ac turpe prodigium dicere; extorrem agro romano, procul terræ contactu, alto mergendum. Vivum in arcam condidere, provectumque in mare projecerunt. Decrevere item pontifices, ut virgines ter novenæ, per urbem euntes, carmen canerent. Id quum in Jovis Statoris æde discerent, conditum ab Livio poeta, carmen, tacta de cœlo ædes in

lever deux légions urbaines : le peuple nomma les tribuns des quatre premières légions; les consuls, ceux de toutes les autres.

XXXVII. Avant le départ des consuls, on fit une novemdiale (*neuvaine*) solennelle, parce qu'à Veïes, il était tombé une pluie de pierres. A l'occasion de ce prodige, on se mit, suivant l'usage, à en publier beaucoup d'autres : à Minturnes, la foudre avait frappé le temple de Jupiter; à Marica, un bois sacré; à Atella, le mur et la porte. Les habitans de Minturnes redoublaient la frayeur populaire, en ajoutant qu'un ruisseau de sang avait coulé près de la porte de leur ville. A Capoue, un loup, entré de nuit, avait mis en pièces une sentinelle. En expiation de ces prodiges, on immola les grandes victimes : d'après un décret des pontifes, il y eut, pendant tout un jour, des prières publiques. Une seconde novemdiale eut lieu, parce qu'on crut voir une pluie de pierres pendant la cérémonie de l'armilustre. Les esprits étaient délivrés de tout scrupule religieux, lorsqu'ils furent troublés encore par la nouvelle qu'à Frusinone il était né un enfant qui paraissait avoir quatre ans, circonstance moins étonnante que l'incertitude de son sexe; car, semblable à celui qu'on avait vu à Sinuessa deux ans auparavant, il était hermaphrodite. Les aruspices de l'Étrurie, mandés à Rome, répondirent que ce prodige était du plus affreux, du plus sinistre augure; il fallait chasser ce monstre loin du territoire romain, en purger le sol du continent, et le plonger dans l'abîme des mers. L'enfant fut donc enfermé vivant dans une caisse qui fut portée en pleine mer et coulée à fond. Les pontifes ordonnèrent aussi une procession de vingt-sept

Aventino Junonis Reginæ; prodigiumque id ad matronas pertinere, aruspices quum respondissent, donoque divam placandam esse; ædilium curulium edicto in Capitolium convocatæ, quibus in urbe romana, intraque decimum lapidem ab urbe, domicilia essent, ipsæ inter se quinque et viginti delegerunt, ad quas ex dotibus stipem conferrent. Inde donum pelvis aurea facta, lataque in Aventinum, pureque et caste a matronis sacrificatum. Confestim ad aliud sacrificium eidem divæ ab decemviris edicta dies, cujus ordo talis fuit: ab æde Apollinis boves feminæ albæ duæ porta Carmentali in urbem ductæ; post eas duo signa cupressea Junonis Reginæ portabantur; tum septem et viginti virgines, longam indutæ vestem, carmen in Junonem Reginam canentes ibant; illa tempestate forsitan laudabile rudibus ingeniis, nunc abhorrens et inconditum, si referatur. Virginum ordinem sequebantur decemviri coronati laurea, prætextatique. A porta Jugario vico in Forum venere; in foro pompa constitit; et, per manus reste data, virgines sonum vocis pulsu pedum modulantes incesserunt; inde vico Tusco Velabroque, per Boarium forum, in clivum Publicium atque ædem Junonis Reginæ perrectum; ibi duæ hostiæ ab decemviris inmolatæ, et simulacra cupressea in ædem inlata.

jeunes filles partagées en trois chœurs; elles durent traverser la ville en chantant un hymne. Elles s'occupaient dans le temple de Jupiter Stator d'apprendre les vers sacrés composés par le poète Livius, lorsque le feu du ciel tomba sur le sanctuaire de Junon Reine, au mont Aventin. La réponse des aruspices fut que ce prodige regardait les dames romaines, et qu'il fallait par un don apaiser la déesse : les édiles curules convoquèrent au Capitole toutes celles qui avaient leur domicile à Rome, ou à dix milles aux environs. Là, elles choisirent vingt-cinq d'entre elles, pour que chacune remît entre leurs mains une somme prise sur sa dot. Ces offrandes servirent à faire un bassin d'or qui fut porté au mont Aventin, où les dames romaines offrirent à la déesse un sacrifice à la fois pur et chaste. Aussitôt après, les décemvirs indiquèrent un jour pour un autre sacrifice à la même déesse. Tel fut l'ordre de cette cérémonie : parties du temple d'Apollon, deux génisses blanches entrèrent dans la ville par la porte Carmentale; après elles, venaient deux statues de Junon Reine, faites en bois de cyprès; ensuite vingt-sept jeunes filles parées de robes traînantes, s'avançaient chantant en l'honneur de Junon un hymne assez remarquable pour ces temps si peu poétiques, mais dont les vers retracés maintenant paraîtraient une ébauche grossière et sans harmonie. Les vierges étaient suivies des décemvirs couronnés de laurier et vêtus de leurs robes prétextes. Parti de la porte, le cortège prit par la rue aux Jougs, et fit une station dans le Forum; là, les jeunes filles formèrent une danse circulaire, en réglant la mesure par les modulations de leur voix et par le mouvement de leurs pieds; puis, traversant la rue de Toscane, le Vélabre et le marché aux Bœufs, la procession monta la rue

XXXVIII. Diis rite placatis, delectum consules habebant acrius intentiusque, quam prioribus annis quisquam meminerat habitum; nam et belli terror duplicatus novi hostis in Italiam adventu; et minus juventutis erat, unde scriberent milites. Itaque colonos etiam maritimos, qui sacrosanctam vacationem dicebantur habere, dare milites cogebant; quibus recusantibus, edixere in diem certam, ut, quo quisque jure vacationem haberet, ad senatum deferret. Ea die, hi populi ad senatum venerunt: ostiensis, alsiensis, antias, anxuras, minturnensis, sinuessanus, et ab Supero mari senensis. Quum vacationes suas quisque populus recitaret, nullius, quum in Italia hostis esset, præter antiatem ostiensemque, vacatio observata est: et earum coloniarum juniores jurejurando adacti, supra dies triginta non pernoctaturos se esse extra mœnia coloniæ suæ, donec hostis in Italia esset. Quum omnes censerent, primo quoque tempore consulibus eundum ad bellum (nam et Asdrubali obcurrendum esse descendenti ab Alpibus, ne Gallos Cisalpinos, neve Etruriam, erectam in spem rerum novarum, sollicitaret: et Annibalem suo proprio occupandum bello, ne emergere ex Bruttiis atque obviam fratri ire posset), Livius cunctabatur, parum

Publicienne, et arriva au temple de Junon : là, les décemvirs immolèrent deux victimes à la déesse, et placèrent dans son temple les statues de cyprès.

XXXVIII. Les dieux apaisés par les rites prescrits, les consuls firent les levées avec une rigueur, avec une sévérité dont il n'existait pas de souvenir dans les années précédentes. Les craintes de la guerre étaient redoublées par l'arrivée d'un nouvel ennemi en Italie, et l'affaiblissement de la population rendait le recrutement plus difficile : aussi les colonies maritimes, malgré leurs exemptions religieusement constatées, furent obligées de fournir leur contingent; sur leur refus, les consuls leur fixèrent un jour où elles auraient à présenter au sénat les titres qui appuyaient leurs réclamations. Les ambassades qui vinrent à Rome au jour marqué, furent celles d'Ostie, d'Alsia, d'Antium, d'Anxur, de Minturnes, de Sinuessa et de Sena, située sur la côte de la mer Supérieure : chacune alors produisit les actes qui attestaient ses droits; mais la présence de l'ennemi en Italie ne permit d'admettre d'autres exemptions que celles d'Antium et d'Ostie; encore fit-on prêter serment à la jeunesse de ces deux colonies, qu'elle ne découcherait pas plus d'un mois hors de ses murs, tant que l'Italie serait le théâtre de la guerre. Tout le monde était d'avis que les consuls se missent au plus tôt en campagne; car il était urgent d'aller à la rencontre d'Asdrubal à sa descente des Alpes, de peur qu'il ne soulevât la Gaule Cisalpine et l'Étrurie toujours avides de révolution; il fallait aussi donner à Annibal assez d'occupation dans le Bruttium, pour l'empêcher de sortir du pays et d'aller au devant de son frère : mais Livius hésitait, comptant peu sur les troupes qu'il allait commander : il disait que son collègue avait le

fidens suarum provinciarum exercitibus : collegam ex duobus consularibus egregiis exercitibus, et tertio, cui Q. Claudius Tarenti præesset, electionem habere; intuleratque mentionem de volonibus revocandis ad signa. Senatus liberam potestatem consulibus fecit, et supplendi unde vellent, et eligendi de omnibus exercitibus, quos vellent, permutandique, et ex provinciis, quos e republica censerent esse, traducendi. Ea omnia cum summa concordia consulum acta. Volones in undevicesimam et vicesimam legiones scripti. Magni roboris auxilia ex Hispania quoque a P. Scipione M. Livio missa quidam ad id bellum auctores sunt; octo millia Hispanorum Gallorumque, et duo millia de legione militum, equitum mille, mixtos Numidas Hispanosque; M. Lucretium has copias navibus adduxisse; et sagittariorum funditorumque ad quatuor millia ex Sicilia C. Mamilium misisse.

XXXIX. Auxerunt Romæ tumultum litteræ ex Gallia adlatæ ab L. Porcio prætore : « Asdrubalem movisse ex hibernis, et jam Alpes transire : octo millia Ligurum conscripta armataque, conjunctura se transgresso in Italiam esse, nisi mitteretur in Ligures, qui eos bello occuparet; se cum invalido exercitu, quoad tutum putaret, progressurum. » Hæ litteræ consules, raptim confecto delectu, maturius, quam constituerant, exire in

choix entre trois armées également aguerries, les deux armées consulaires et celle qui avait servi à Tarente sous Q. Claudius. Il proposait de rappeler sous les drapeaux les volons licenciés. Le sénat laissa aux consuls liberté entière de tirer leurs recrues d'où ils voudraient, de choisir entre toutes les armées, d'opérer telles mutations qui leur conviendraient, et de faire passer les légions d'une province dans l'autre, selon qu'ils le jugeraient favorable aux intérêts de la république. Les consuls prirent toutes ces mesures avec un accord parfait. Les volons furent incorporés dans la dix-neuvième et la vingtième légion. P. Scipion, si l'on en croit quelques historiens, fit passer d'Espagne à M. Livius des secours considérables qui consistaient en huit mille hommes espagnols et gaulois, deux mille Romains appartenant à une légion, mille cavaliers, moitié Numides, moitié Espagnols; M. Lucretius lui amena par mer ce renfort: enfin environ quatre mille archers et frondeurs lui furent envoyés de la Sicile par C. Mamilius.

XXXIX. La frayeur fut augmentée à Rome par une lettre de L. Porcius, préteur de la Gaule; il mandait «qu'Asdrubal avait quitté ses cantonnemens et passait déjà les Alpes. Huit mille Liguriens, enrôlés et sous les armes, se joindraient à lui, dès qu'il aurait effectué son passage; il fallait donc envoyer des troupes en Ligurie pour tenir cette contrée en respect; quant à lui, malgré la faiblesse de son armée, il se porterait en avant le plus qu'il lui serait possible.» Ces dépêches forcèrent les consuls de hâter leurs levées et de partir pour leurs départe-

provincias coegerunt, ea mente, ut uterque hostem in sua provincia contineret, neque conjungi, aut conferre in unum vires pateretur. Plurimum in eam rem adjuvit opinio Annibalis: quod, etsi ea æstate transiturum in Italiam fratrem crediderat, recordando quæ ipse in transitu nunc Rhodani, nunc Alpium, cum hominibus locisque pugnando per quinque menses exhausisset, haudquaquam tam facilem maturumque transitum expectabat; ea tardius movendi ex hibernis caussa fuit. Ceterum Asdrubali et sua et aliorum spe omnia celeriora atque expeditiora fuere; non enim receperunt modo Arverni eum, deincepsque aliæ gallicæ atque alpinæ gentes; sed etiam secutæ sunt ad bellum; et quum per munita pleraque transitu fratris, quæ antea invia fuerant, ducebat; tum etiam, duodecim annorum adsuetudine perviis Alpibus factis, inter mitiora jam hominum transibat ingenia. Invisitati namque antea alienigenis, nec videre ipsi advenam in sua terra adsueti, omni generi humano insociabiles erant; et primo ignari, quo Pœnus pergeret, suas rupes suaque castella, et pecorum hominumque prædam peti crediderant: fama deinde punici belli, quo duodecimum annum Italia urebatur, satis edocuerat, viam tantum Alpes esse: duas prævalidas urbes, magno inter se maris terrarumque spatio discretas, de imperio et opibus certare: hæ caussæ

mens plus tôt qu'ils ne l'avaient voulu, afin de contenir chacun l'ennemi qui lui était opposé, et d'empêcher les deux Africains de faire leur jonction, de ne plus former qu'une armée. L'opinion d'Annibal servit beaucoup à la réussite de ce projet; il pensait bien que son frère pénétrerait en Italie pendant cette campagne; mais le souvenir de ce qu'il avait souffert lui-même au passage du Rhône et des Alpes, dans une lutte accablante de cinq mois contre les hommes et les lieux, ne lui permettait pas d'espérer une arrivée si facile et si prompte; aussi il sortit trop tard peut-être de ses quartiers d'hiver. Au reste, la marche d'Asdrubal fut plus rapide et plus aisée qu'on ne l'avait cru, qu'il ne s'en était flatté lui-même; car il fut reçu d'abord par les montagnards, puis par les autres nations de la Gaule et des Alpes, et même toutes ces peuplades le suivirent à la guerre. D'ailleurs le passage de son frère lui avait ouvert et aplani une route jusqu'alors impraticable; et l'habitude de voir, depuis douze ans, franchir leurs montagnes, rendait les naturels plus traitables et plus doux. Avant cette époque, inconnus aux étrangers, accoutumés à n'en voir jamais dans leurs régions sauvages, ils n'avaient aucune relation avec le reste des hommes. Et d'abord ignorant quel était le but des Carthaginois, ils s'étaient persuadé qu'on en voulait à leurs rochers, aux forts qui leur servaient de retraite, et qu'on venait enlever leurs troupeaux et leurs compagnons; mais le bruit de la guerre punique, qui, depuis douze années, mettait l'Italie en feu, leur avait assez appris que les Alpes n'était qu'un passage pour deux républiques puissantes, qui, séparées par des intervalles immenses de terres et de mers, se disputaient la prééminence et l'empire : ces motifs avaient ou-

aperuerant Alpes Asdrubali. Ceterum quod celeritate itineris profectum erat, id mora ad Placentiam, dum frustra obsidet magis, quam obpugnat, conrupit. Crediderat campestris oppidi facilem expugnationem esse; et nobilitas coloniæ induxerat eum, magnum se excidio ejus urbis terrorem ceteris ratum injecturum. Non ipsum solum ea obpugnatio inpediit : sed Annibalem post famam transitus ejus, tanto spe sua celeriorem, jam moventem ex hibernis, continuerat; quippe reputantem, non solum quam lenta urbium obpugnatio esset, sed etiam quam ipse frustra eamdem illam coloniam, ab Trebia victor regressus, tentasset.

XL. Consules, diversis itineribus profecti ab urbe, velut in duo pariter bella distenderant curas hominum, simul recordantium, quas primus adventus Annibalis intulisset Italiæ clades; simul, quum illa angeret cura, « quos tam propitios urbi atque imperio fore deos, ut eodem tempore utrobique respublica prospere gereretur? adhuc adversa secundis pensando rem ad id tempus extractam esse; quum in Italia ad Trasimenum et Cannas præcipitasset romana res, prospera bella in Hispania prolapsam eam erexisse; postea, quam in Hispania alia super aliam clades, duobus egregiis ducibus amissis, duos exercitus ex parte delesset multa, secunda in Italia Siciliaque gesta quassatam rempublicam excepisse;

vert les Alpes devant Asdrubal. Mais s'il avait gagné quelque avantage par la rapidité de sa marche, il le perdit par le retard que lui causa le blocus, plutôt que le siège, de Plaisance. Selon lui, une place située en plaine devait être facilement emportée; et la ruine d'une colonie si florissante ne pouvait qu'inspirer aux autres une terreur profonde. Cette tentative l'arrêta, et retint aussi Annibal, qui, à la nouvelle d'une arrivée plus prompte qu'il ne l'avait attendue, allait sortir de ses cantonnemens; il songeait à toutes les lenteurs qu'entraînent les sièges, et il se rappelait qu'il était venu lui-même échouer devant cette colonie, à la tête d'une armée victorieuse, après la bataille de la Trébia.

XL. Les consuls partirent chacun d'un côté différent, et les deux guerres qu'ils allaient soutenir comme à la fois, donnaient de graves inquiétudes : on se rappelait tous les désastres que l'arrivée du seul Annibal avait causés en Italie, et l'on se demandait, avec une sollicitude mêlée d'effroi «quels dieux seraient assez propices à Rome et à l'empire pour assurer son triomphe sur deux ennemis en même temps? Jusqu'alors les succès avaient balancé les revers, et les choses s'étaient traînées dans cette alternative. En Italie, abattue à Trasimène et à Cannes, la république romaine s'était relevée sur le penchant de l'abîme par les victoires qu'elle avait remportées en Espagne. Bientôt après, aux défaites essuyées coup sur coup dans cette contrée, à la perte de deux grands capitaines et de deux armées presque entières, avait succédé, en Italie et en Sicile, une suite de pros-

et ipsum intervallum loci, quod in ultimis terrarum oris alterum bellum gereretur, spatium dedisse ad respirandum. Nunc duo bella in Italiam accepta, duo celeberrimi nominis duces circumstare urbem romanam, et unum in locum totam periculi molem, omne onus incubuisse; qui eorum prior vicisset, intra paucos dies, castra cum altero juncturum.» Terrebat et proximus annus lugubris duorum consulum funeribus. His anxii curis homines digredientes in provincias consules prosecuti sunt. Memoriæ proditum est, plenum adhuc iræ in cives M. Livium, ad bellum proficiscentem, monenti Q. Fabio, ne, priusquam genus hostium cognosset, temere manum consereret, respondisse: «Ubi primum hostium agmen conspexisset, pugnaturum.» Quum quæreretur, quæ caussa festinandi esset? «Aut ex hoste egregiam gloriam, inquit, aut ex civibus victis gaudium, meritum certe, etsi non honestum, capiam.» Priusquam Claudius consul in provinciam perveniret, per extremum finem agri larinatis ducentem in Sallentinos exercitum Annibalem cum expeditis cohortibus adortus, C. Hostilius Tubulus incomposito agmini terribilem tumultum intulit; ad quatuor millia hominum occidit, novem signa militaria cepit. Moverat ex hibernis ad famam hostis Q. Claudius, qui per urbes agri sallentini castra disposita habebat. Itaque, ne cum duobus exer-

périlés qui l'avaient rétablie de ces violentes secousses; et la distance même des lieux, théâtres des combats, à deux extrémités opposées, avait du moins donné le temps de reprendre haleine. Maintenant deux guerres menaçaient à la fois l'Italie; deux généraux, d'une haute renommée, tenaient Rome captive; un même point aurait à soutenir leurs forces imposantes et tout le poids du danger; celui des deux frères qui le premier serait vainqueur, pourrait, en peu de jours, faire sa jonction avec l'autre.» La terreur augmentait au souvenir de l'année précédente, de cette année de deuil qui avait vu les funérailles de deux consuls. Agité de ces tristes pensées, le peuple accompagna jusqu'aux portes de Rome les consuls qui se rendaient à leur département. On a cité un mot de M. Livius, encore plein de ressentiment contre ses concitoyens; au moment de son départ, Q. Fabius l'engageait à bien examiner à quels ennemis il avait affaire, avant de risquer une action. Livius lui répondit: «Dès que j'aurai vu l'ennemi, je combattrai.» — «Mais, reprit Fabius, pourquoi cette précipitation?» — «Ou j'aurai, dit le consul, la gloire éclatante de vaincre l'ennemi, ou la défaite de mes concitoyens me fera goûter une joie, bien douce au moins, si elle n'est pas honorable.» Avant l'arrivée de Claudius dans sa province, C. Hostilius Tubulus, au moment où Annibal longeait les confins des Larinates pour passer dans le pays des Sallentins, l'attaqua avec des cohortes armées à la légère, et répandit le tumulte et l'effroi au milieu des bataillons carthaginois qui s'avançaient en désordre, tua environ quatre mille hommes et prit neuf drapeaux. A la nouvelle de l'approche de l'ennemi, Q. Claudius avait fait quitter les quartiers d'hiver à ses troupes cantonnées

citibus simul confligeret, Annibal nocte castra ex agro tarentino movit, atque in Bruttios concessit. Claudius in Sallentinos agmen convertit. Hostilius, Capuam petens, obvius ad Venusiam fit consuli Claudio. Ibi ex utroque exercitu electa peditum quadraginta millia, duo millia et quingenti equites, quibus consul adversus Annibalem rem gereret : reliquas copias Hostilius Capuam ducere jussus, ut Q. Fulvio proconsuli traderet.

XLI. Annibal, undique contracto exercitu, quem in hibernis, aut in præsidiis agri Bruttii habuerat, in Lucanos ad Grumentum venit, spe recipiendi oppida, quæ per metum ad Romanos defecissent; eodem a Venusia consul romanus exploratis itineribus contendit, et mille fere et quingentos passus castra ab hoste locat. Grumenti mœnibus prope injunctum videbatur Pœnorum vallum, quingenti passus intererant. Castra punica ac romana interjacebat campus, colles inminebant nudi sinistro lateri Carthaginiensium, dextro Romanorum, neutris suspecti, quod nihil silvæ neque ad insidias latebrarum habebant. In medio campo, ab stationibus procursantes certamina, haud satis digna dictu, serebant. Id modo Romanum quærere adparebat, ne abire hostem pateretur. Annibal, inde evadere cupiens, totis viribus in aciem descendebat. Tum con-

dans les villes du territoire de Sallente. Mais, pour ne pas avoir deux armées à combattre, Annibal décampa la nuit des plaines de Tarente, et se retira dans le Bruttium. Claudius retourna chez les Sallentins. Hostilius, qui gagnait Capoue, rencontre auprès de Venusia le consul Claudius. Là, ce général forma des deux corps une armée d'élite de quarante mille fantassins et de deux mille cinq cents chevaux pour agir contre Annibal : il laissa à Hostilius le reste des troupes, avec ordre de les conduire à Capoue, et de les remettre au proconsul Q. Fulvius.

XLI. Annibal, après avoir rassemblé tous les soldats qu'il avait en quartiers d'hiver, ou dans les garnisons du Bruttium, passa à Grumentum en Lucanie, dans l'espoir de reprendre les places que la crainte avait rendues au parti des Romains : le consul y vint aussi de Venusia en faisant reconnaître les chemins, et campa environ à quinze cents pas de l'ennemi. Les retranchemens des Africains semblaient toucher aux remparts de Grumentum ; mais ils en étaient séparés par une distance de cinq cents pas. Une plaine se trouvait entre les deux camps; des collines découvertes dominaient la gauche des Carthaginois et la droite des Romains, sans être suspectes ni aux uns ni aux autres, parce qu'il n'y avait point de bois, point d'enfoncement propre à recéler un piège. Au milieu de la plaine, quelques soldats des postes avancés engagèrent quelquefois de légères escarmouches. Néron paraissait n'avoir d'autre but que d'empêcher l'ennemi de lui échapper. Mais Annibal, qui voulait sortir de cette position, descendait en bataille avec toute son armée. Alors le consul, combattant les Carthaginois

sul, ingenio hostis usus, quo minus in tam apertis collibus timeri insidiæ poterant, quinque cohortes, additis quinque manipulis, nocte jugum superare, et in aversis vallibus considere jubet; tempus exsurgendi ex insidiis, et adgrediendi hostem, Ti. Claudium Asellum, tribunum militum, et P. Claudium, præfectum socium, edocet, quos cum iis mittebat. Ipse, luce prima, copias omnes peditum equitumque in aciem eduxit. Paullo post et ab Annibale signum pugnæ propositum est, clamorque in castris ad arma discurrentium est sublatus; inde eques pedesque certatim portis ruere, ac palati per campum properare ad hostes. Quos ubi effusos consul videt, tribuno militum tertiæ legionis C. Aurunculeio imperat, ut equites legionis, quanto maximo inpetu possit, in hostem emittat; ita pecorum modo incompositos toto passim campo se fudisse, ut sterni obterique, priusquam instruantur, possint.

XLII. Nondum Annibal e castris exierat, quum pugnantium clamorem audivit; itaque, excitus tumultu, raptim ad hostem copias agit. Jam primos occupaverat equester terror; peditum etiam prima legio et dextra ala prœlium inibant; incompositi hostes, ut quemque aut pediti, aut equiti casus obtulit, ita conserunt manus; crescit pugna subsidiis, et procurrentium ad certamen numero augetur : pugnantesque (quod nisi in

avec le génie de la ruse africaine, profite de ce que des collines si découvertes ne laissent soupçonner aucune surprise; il détache cinq cohortes et cinq manipules, avec ordre de franchir de nuit ces hauteurs, et de se cacher dans le vallon opposé. Le moment où il faudra sortir de l'embuscade et charger l'ennemi est indiqué à Ti. Claudius Asellus, tribun militaire, et à P. Claudius, commandant des alliés, qu'il envoyait à la tête du détachement : pour lui, au point du jour, il range en bataille toutes ses troupes, infanterie et cavalerie. Peu de temps après, Annibal donne le signal du combat; les Carthaginois courent aux armes en poussant des cris; tous à l'envi, cavaliers et fantassins, se précipitent hors du camp, se répandent dans la plaine et marchent à l'ennemi. Le consul, qui les voit s'avancer en grande confusion, ordonne à C. Aurunculeius, tribun de la troisième légion, de fondre à bride abattue avec sa cavalerie sur les Africains : « Semblables à des troupeaux épars et dispersés çà et là dans toute la plaine, ils pourront être rompus, écrasés, avant même qu'ils aient formé leurs rangs. »

XLII. Annibal n'était pas encore sorti de ses lignes, lorsqu'il entendit les cris des combattans; attiré par ce bruit, il se hâte de mener ses troupes à l'ennemi. Déjà les premiers rangs carthaginois avaient été enfoncés par la charge impétueuse de la cavalerie romaine; l'infanterie de la première légion et les corps auxiliaires de l'aile droite prenaient aussi part à l'action. Les Africains, toujours en désordre, en viennent aux mains avec les piétons ou les cavaliers que le hasard leur oppose. La mêlée s'anime par les renforts qui arrivent, et le

vetere exercitu, et duci veteri haud facile est) inter tumultum ac terrorem instruxisset Annibal, ni cohortium ac manipulorum decurrentium per colles clamor, ab tergo auditus, metum, ne intercluderentur a castris, injecisset. Inde pavor incussus, et fuga passim fieri cœpta est; minorque cædes fuit, quia propinquitas castrorum breviorem fugam perculsis fecit. Equites enim tergo inhærebant : in transversa latera invaserant cohortes, secundis collibus via nuda ac facili decurrentes; tamen supra octo millia hominum occisa; supra septingentos capti : signa militaria novem ademta : elephanti etiam, quorum nullus usus in repentina ac tumultuaria pugna fuerat, quatuor occisi, duo capti. Circa quingentos Romanorum sociorumque victores ceciderunt; postero die, Pœnus quievit. Romanus, in aciem copiis eductis, postquam neminem signa contra efferre vidit, spolia legi cæsorum hostium, et suorum corpora conlata in unum sepeliri jussit; inde insequentibus continuis diebus aliquot ita institit portis, ut prope inferre signa videretur : donec Annibal, tertia vigilia, crebris ignibus tabernaculisque, quæ pars castrorum ad hostes vergebat, et Numidis paucis, qui in vallo portisque se ostenderent, relictis, profectus Apuliam petere intendit. Ubi inluxit, successit vallo romana acies; et Numidæ ex composito paullisper in portis se valloque ostenta-

nombre des combattans rend la lutte générale : Annibal, avec l'habileté d'un vieux capitaine qui commande à de vieux soldats, aurait, malgré le tumulte et l'effroi, rangé ses troupes en bon ordre, si les cris des cohortes et des manipules, qui, du haut de la colline, se précipitaient sur ses derrières, ne lui eussent fait craindre de se voir couper le chemin de son camp. Alors l'épouvante augmenta et la déroute devint complète; mais le carnage fut moins affreux, parce que la proximité du camp offrait aux fuyards moins d'espace à parcourir. La cavalerie les serrait de près; ils étaient aussi pris en flanc par les cohortes, qui, avec l'avantage du terrain, suivaient une pente facile et douce pour fondre sur eux : aussi on leur tua plus de huit mille hommes, on fit plus de sept cents prisonniers, on leur enleva neuf drapeaux. Les éléphans n'avaient été d'aucun usage dans ce combat subit et tumultueux; toutefois il y en eut quatre de tués et deux de pris. Les Romains perdirent environ cinq cents hommes, citoyens et alliés. Le lendemain, les Carthaginois restèrent en repos. Le général romain se mit en bataille; mais, ne voyant pas sortir un seul étendard, il ordonne aux siens de recueillir les dépouilles de l'ennemi, de rassembler leurs morts et de leur donner la sépulture. Pendant plusieurs jours, le vainqueur s'approcha si près du camp, qu'il semblait vouloir le forcer. Enfin Annibal, à la troisième veille, fit allumer un grand nombre de feux et dresser plusieurs tentes dans la partie de son camp tournée vers les Romains, laissa quelques Numides pour se montrer aux portes et sur les retranchemens, et se mit en route vers l'Apulie. Dès qu'il fit jour, l'armée romaine s'approcha du camp; les Numides, suivant leurs instructions, parurent à plusieurs reprises aux portes et derrière

vere; frustratique aliquamdiu hostes, citatis equis agmen suorum adsequuntur. Consul, ubi silentium in castris, et ne paucos quidem, qui prima luce obambulaverant, parte ulla cernebat, duobus equitibus speculatum in castra præmissis, postquam satis tuta omnia esse exploratum est, inferri signa jussit; tantumque ibi moratus, dum milites ad prædam discurrunt, receptui deinde cecinit, multoque ante noctem copias reduxit. Postero die, prima luce profectus, magnis itineribus famam et vestigia agminis sequens, haud procul Venusia hostem adsequitur. Ibi quoque tumultuaria pugna fuit; supra duo millia Pœnorum cæsa. Inde nocturnis montanisque itineribus Pœnus, ne locum pugnandi daret, Metapontum petiit. Hanno inde (is enim præsidio ejus loci præfuerat) in Bruttios cum paucis ad exercitum novum comparandum missus. Annibal, copiis ejus ad suas additis, Venusiam retro, quibus venerat itineribus, repetit, atque inde Canusium procedit. Numquam Nero vestigiis hostis abstiterat; et Q. Fulvium, quum Metapontum ipse proficisceretur, in Lucanos, ne regio ea sine præsidio esset, arcessierat.

XLIII. Inter hæc ab Asdrubale, postquam a Placentiæ obsidione abscessit, quatuor Galli equites, duo Numidæ, cum litteris ad Annibalem missi, quum per medios hostes totam ferme longitudinem Italiæ emensi

les palissades; et, après avoir quelque temps abusé l'ennemi, regagnèrent à toute bride le gros de l'armée. Le consul s'aperçut qu'un profond silence régnait dans le camp; ceux même qu'on avait vus, le matin, aller et venir en petit nombre, ont entièrement disparu; alors il envoya deux cavaliers visiter les retranchemens, et, certain qu'il pouvait y pénétrer en toute sûreté, il entra avec ses troupes, ne leur laissa que le temps nécessaire pour piller, puis opéra sa retraite, et ramena ses soldats bien avant la nuit. Le lendemain, il partit dès le point du jour, et suivant à grandes journées, d'après les nouvelles, la marche de l'armée carthaginoise, il l'atteignit près de Venusia, l'attaqua brusquement à l'improviste, et lui tua plus de deux mille hommes. Ensuite, Annibal, ne marchant plus que de nuit et sur les hauteurs, pour ne point donner lieu à quelque engagement, gagna Métapont. De là il envoya Hannon, qui avait commandé la garnison de cette ville, faire des recrues dans le Bruttium. Après avoir réuni à son armée les troupes de cet officier, il revint sur ses pas, retourna sur Venusia, et de là s'avança vers Canusium. Néron ne perdait point ses traces; avant son départ pour Métapont, il avait fait venir Q. Fulvius en Lucanie, afin que ce pays ne restât pas sans défense.

XLIII. Cependant Asdrubal, forcé de lever le siège de Plaisance, avait envoyé quatre cavaliers gaulois et deux Numides avec des dépêches pour Annibal : ces émissaires, après avoir traversé, au milieu des ennemis, l'Italie presque tout entière, voulant joindre Annibal qui

essent, dum Metapontum cedentem Annibalem sequuntur, incertis itineribus Tarentum delati, a vagis per agros pabulatoribus romanis ad Q. Claudium propræto-rem deducuntur. Eum primo incertis inplicantes responsis, ut metus tormentorum admotus fateri vera coegit, edocuerunt, litteras se ab Asdrubale ad Annibalem ferre. Cum iis litteris, sicut erant, signatis, L. Virginio, tribuno militum, ducendi ad Claudium consulem traduntur; duæ simul turmæ Samnitium præsidii caussa missæ; qui ubi ad consulem pervenerunt, litteræque lectæ per interpretem sunt, et ex captivis percunctatio facta; tum Claudius, non id tempus esse reipublicæ ratus, quo consiliis ordinariis provinciæ suæ quisque finibus per exercitus suos cum hoste destinato ab senatu bellum gereret, audendum aliquid inprovisum, inopinatum, quod cœptum non minorem apud cives, quam hostes terrorem faceret, perpetratum in magnam lætitiam ex magno metu verteret; litteris Asdrubalis Romam ad senatum missis, simul et ipse patres conscriptos, quid pararet, edocet, ut, quum in Umbria se obcursurum Asdrubal fratri scribat, legionem a Capua Romam arcessant; delectum Romæ habeant; exercitum urbanum ad Narniam hosti obponant. Hæc senatui scripta. Præmissi item per agrum larinatem, marrucinum, frentanum, prætutianum, qua exercitum ducturus erat, ut omnes ex agris

se retirait à Métapont, sont surpris assez près de Tarente dans des chemins inconnus, et amenés par des fourrageurs de l'armée romaine au préteur Q. Claudius. D'abord ils cherchèrent à lui en imposer par des réponses ambiguës; mais la crainte de la torture leur arracha la vérité; ils avouèrent qu'ils portaient des lettres d'Asdrubal à son frère. Les prisonniers, avec leurs dépêches toutes cachetées, sont confiés à L. Virginius, tribun des soldats, pour être conduits au consul Claudius, sous l'escorte de deux escadrons samnites. D'après le contenu des lettres qu'un interprète expliqua, et les réponses des captifs à ses questions, Claudius, persuadé que le danger de la patrie devait affranchir des règles ordinaires, et que les consuls n'avaient pas à se tenir renfermés chacun dans les bornes de son département, pour combattre seulement l'armée que lui opposait le sénat, sentit qu'il fallait oser quelque chose d'imprévu, d'inespéré, dont l'idée seule frappât de terreur et les citoyens et les Carthaginois, mais dont l'heureuse issue fît succéder une joie vive à de vives alarmes. Il fait donc passer à Rome les lettres d'Asdrubal, et informe en même temps le sénat de ses projets; et comme Asdrubal mandait à son frère qu'il irait à sa rencontre dans l'Ombrie, Néron recommande de rappeler à Rome la légion de Capoue, de faire des levées dans la ville, et de diriger l'armée urbaine sur Narnia pour tenir tête à l'ennemi. Telle était la teneur de ses dépêches. Il envoie aussi des courriers sur les terres de Larina, de Marrucinum, de Frentane et de Prétuce, route que ses troupes devaient traverser, afin que tous les habitans des villes et des campagnes tiennent prêts, sur les chemins, des vivres pour les soldats, et amènent des chevaux et des voitures destinés

urbibusque commeatus paratos militi ad vescendum in viam deferrent, equos jumentaque alia producerent, ut vehiculorum fessis copia esset. Ipse de toto exercitu civium sociorumque, quod roboris erat, delegit, sex millia peditum, mille equites : pronunciat, occupare se in Lucanis proximam urbem punicumque in ea præsidium velle; ut ad iter parati omnes essent. Profectus nocte, flexit in Picenum. Et consul quidem, quantis maximis itineribus poterat, ad collegam ducebat, relicto Q. Catio legato, qui castris præesset.

XLIV. Romæ haud minus terroris ac tumultus erat, quam fuerat biennio ante, quum castra punica objecta romanis mœnibus portisque fuerant; neque satis constabat animis, tam audax iter consulis laudarent vituperarentne. Adparebat (quo nihil iniquius est) ex eventu famam habiturum. « Castra prope Annibalem hostem relicta sine duce cum exercitu, cui detractum foret omne, quod roboris, quod floris fuerit; et consulem in Lucanos ostendisse iter, quum Picenum et Galliam peteret, castra relinquentem nulla alia re tutiora, quam errore hostis, qui ducem inde atque exercitus partem abesse ignoraret. Quid futurum, si id palam fiat? et aut insequi Neronem, cum sex millibus armatorum profectum, Annibal toto exercitu velit, aut castra invadere, prædæ relicta, sine viribus, sine imperio, sine auspi-

à transporter ceux qui seraient fatigués. Pour lui, il prend l'élite de son armée, et en forme un corps de six mille fantassins et de mille chevaux; il annonce qu'il veut s'emparer de la place la plus voisine de la Lucanie, et y surprendre la garnison carthaginoise. Il faut donc que tout le monde soit prêt à marcher. Il part de nuit, tourne du côté du Picenum, et s'avance à grandes journées vers son collègue, laissant à Q. Catius la garde de son camp.

XLIV. Il y avait à Rome autant de frayeur et de trouble, qu'en avait causé deux ans auparavant l'apparition d'une armée carthaginoise devant les remparts, devant les portes de la ville. On ne savait trop si l'on devait louer ou blâmer la marche hardie du consul; et, ce qui est le comble de l'injustice, on attendait l'évènement pour la juger. «Un camp, près d'un ennemi tel qu'Annibal, se trouvait sans chef avec une armée dont on avait ôté l'élite et la fleur. Le consul, feignant de partir pour la Lucanie, avait réellement pris la route du Picénum et de la Gaule, sans autre espoir, pour la sûreté de son camp abandonné, que l'erreur de l'ennemi qui ignorait le départ du général et d'une partie de ses troupes. Qu'arriverait-il, si le secret était découvert? Si Annibal formait le dessein ou de poursuivre avec toutes ses forces Néron parti à la tête de six mille hommes seulement, ou de fondre sur un camp laissé comme une proie, sans défense, sans chef, sans auspices?» Les anciens désastres de cette même guerre et la mort tragique des deux con-

cio?» Veteres ejus belli clades, duo consules proximo anno interfecti terrebant. «Et ea omnia accidisse, quum unus imperator, unus exercitus hostium in Italia esset: nunc duo bella punica facta, duos ingentes exercitus, duos prope Annibales in Italia esse; quippe et Asdrubalem, patre eodem Amilcare genitum, æque inpigrum ducem, per tot in Hispania annos romano exercitatum bello, gemina victoria insignem, duobus exercitibus cum clarissimis ducibus deletis. Nam itineris quidem celeritate ex Hispania et concitatis ad arma gallicis gentibus multo magis, quam Annibalem ipsum, gloriari posse; quippe in iis locis hunc coegisse exercitum, quibus ille majorem partem militum fame ac frigore, quæ miserrima mortis genera sunt, amisisset.» Adjiciebant etiam periti rerum Hispaniæ, «haud cum ignoto duce C. Nerone congressurum; sed quem in saltu inpedito deprehensus forte, haud secus quam puerum, conscribendis fallacibus conditionibus pacis frustratus elusisset.» Omnia majora etiam vero præsidia hostium, minora sua, metu interprete, semper in deteriora inclinato, ducebant.

XLV. Nero, postquam jam tantum intervalli ab hoste fecerat, ut delegi consilium satis tutum esset, paucis milites adloquitur. Negat «ullius consilium imperatoris in speciem audacius, re ipsa tutius fuisse, quam suum. Ad certam eos se victoriam ducere; quippe ad

suls de l'année précédente augmentaient encore l'effroi. « Et tous ces malheurs étaient arrivés dans un temps où un seul général, une seule armée africaine menaçait l'Italie. Aujourd'hui, l'on avait à repousser deux guerres puniques, deux grandes armées, et presque deux Annibals qui occupaient l'Italie. Asdrubal, en effet, n'était-il pas aussi fils d'Amilcar, chef aussi entreprenant qu'Annibal, non moins célèbre par tant de campagnes faites en Espagne contre les Romains, par une double victoire, et par la destruction de deux armées et de deux illustres capitaines? et même la rapidité de sa marche et l'art qu'il avait eu de soulever les Gaulois étaient pour lui des titres qui éclipsaient la gloire d'Annibal; car il avait su trouver une armée dans ces lieux où son frère avait perdu la plus grande partie de la sienne par la faim et le froid, genres de mort les plus déplorables. » Ceux qui connaissaient les affaires d'Espagne ajoutaient : « Qu'Asdrubal allait combattre un général qui déjà ne lui était point inconnu; engagé dans un étroit défilé, l'Africain n'avait-il pas joué Néron comme un enfant, en l'abusant par de vaines propositions de paix? » Les forces de l'ennemi plus imposantes qu'elles ne l'étaient véritablement; les ressources de l'empire trop affaiblies : voilà ce que la crainte, ce miroir infidèle, qui réfléchit tout sous l'aspect le plus défavorable, faisait voir alors aux Romains.

XLV. Lorsque Néron se crut assez loin de l'ennemi pour pouvoir découvrir son secret en toute confiance, il adresse quelques mots à ses soldats. « Jamais général n'avait formé un projet plus audacieux en apparence, mais plus sûr en réalité. Il les menait à une victoire certaine; son collègue n'avait pas voulu se mettre en cam-

quod bellum collega non ante, quam ad satietatem ipsius peditum atque equitum datæ ab senatu copiæ fuissent majores instructioresque, quam si adversus ipsum Annibalem iret, profectus sit, eo ipsos, quantumcumque virium momentum addiderint, rem omnem inclinaturos. Auditum modo in acie (nam, ne ante audiretur, daturum operam) alterum consulem et alterum exercitum advenisse, haud dubiam victoriam facturum. Famam bellum conficere, et parva momenta in spem metumque inpellere animos. Gloriæ quidem ex re bene gesta partæ fructum prope omnem ipsos laturos. Semper, quod postremum adjectum sit, id rem totam videri traxisse. Cernere ipsos, quo concursu, qua admiratione, quo favore hominum iter suum celebretur. » Et, hercule, per instructa omnia ordinibus virorum mulierumque, undique ex agris effusorum, inter vota et preces et laudes ibant; illos præsidia reipublicæ, vindices urbis Romæ imperiique adpellabant : in illorum armis dextrisque suam liberumque suorum salutem ac libertatem repositam esse; deos omnes deasque precabantur, ut illis faustum iter, felixque pugna, matura ex hostibus victoria esset; damnarenturque ipsi votorum, quæ pro iis suscepissent. Ut, quemadmodum nunc solliciti prosequerentur eos, ita, paucos post dies, læti ovantibus victoria obviam irent. Invitare inde pro se

pagne sans avoir à souhait, en infanterie et en cavalerie, des troupes plus nombreuses et mieux équipées que s'il avait eu à marcher contre Annibal lui-même; pour peu qu'ils ajoutent quelques renforts à cette armée déjà considérable, ils feront aisément pencher la fortune de leur côté. Le seul bruit de l'arrivée d'un second consul, d'une seconde armée, bruit qu'il aura soin de ne laisser percer qu'au moment de l'action, leur assurera l'avantage. A la guerre, l'opinion était tout, et l'incident le plus léger était pour les esprits le mobile de l'espérance et de la crainte. Ils auraient presque toute la gloire du succès: car c'est toujours le dernier poids qui emporte la balance. Ils peuvent voir eux-mêmes avec quel concours, quelle admiration, quelle faveur la foule se porte sur la route qu'ils suivent. » En effet, partout sur leur passage les chemins étaient bordés d'hommes et de femmes qui accouraient des campagnes; partout retentissaient des vœux, des prières, des applaudissemens : voilà, s'écriait-on, les soutiens de la république, les vengeurs de Rome et de l'empire: leurs armes, leurs bras redoutables sont pour tous des gages certains de salut et de liberté. On demandait aux dieux et aux déesses pour ces guerriers une route sans péril, un combat heureux, une prompte réussite; on s'engageait à acquitter tous les vœux adressés au ciel pour ces héros, si, après les avoir accompagnés avec sollicitude, on pouvait, dans quelques jours, aller fêter leur retour et leur triomphe. Chacun ensuite leur offrait des vivres, les conjurait, les forçait de recevoir de lui, plutôt que de tout autre, ce dont ils avaient besoin pour eux et pour leurs chevaux, et leur donnait avec empressement tout ce qu'il avait apporté. De leur côté, les soldats témoignaient la plus grande modération, et n'acceptaient que

quisque, et obferre, et fatigare precibus, ut, quæ ipsis jumentisque usui essent, ab se potissimum sumerent; benigne omnia cumulata dare. Modestia certare milites, ne quid ultra usum necessarium sumerent : nihil morari, nec ab signis absistere cibum capientes; diem ac noctem ire : vix, quod satis ad naturale desiderium corporum esset, quieti dare. Et ad collegam præmissi erant, qui nunciarent adventum, percunctarenturque, clam an palam, interdiu an noctu, venire sese vellet, iisdem an aliis considere castris. Nocte clam ingredi melius visum est.

XLVI. Tessera per castra ab Livio consule data erat, ut tribunum tribunus, centurio centurionem, eques equitem, pedes peditem acciperet; neque enim dilatari castra opus esse, ne hostis adventum alterius consulis sentiret : et coartatio plurium in angusto tendentium facilior futura erat, quod Claudianus exercitus nihil ferme, præter arma, secum in expeditionem tulerat. Ceterum in ipso itinere auctum voluntariis agmen erat; obferentibus sese ultro et veteribus militibus perfunctis jam militia, et juvenibus, quos certatim nomina dantes, si quorum corporis species roburque virium aptum militiæ videbatur, conscripserat. Ad Senam castra alterius consulis erant; et quingentos inde ferme passus Asdrubal aberat. Itaque quum jam adpropinquaret,

le strict nécessaire, sans s'arrêter, sans quitter leurs drapeaux pour prendre leur nourriture; ils marchaient jour et nuit, et accordaient à peine au repos les instans que la nature exige. Néron avait envoyé prévenir son collègue de son arrivée, et lui avait fait demander s'il voulait que leur jonction se fît publiquement ou en secret, de jour ou de nuit, et que tous deux occupassent ou non le même camp. Il parut plus convenable de se réunir secrètement et dans le silence de la nuit.

XLVI. Un ordre du consul Livius, publié dans le camp, portait que les tribuns, centurions, cavaliers ou fantassins de son armée recevraient ceux de même grade et de même arme : car on devait se garder de donner aux lignes une étendue qui révèlerait à l'ennemi l'arrivée de l'autre consul; et il serait plus facile de resserrer un plus grand nombre dans un espace assez étroit, parce que les troupes de Néron n'avaient, pour ainsi dire, apporté que leurs armes. Mais ce corps s'était augmenté en route de volontaires qui étaient venus offrir leurs services; c'étaient ou des vétérans déjà en congé, ou des jeunes gens qui s'enrôlaient à l'envi, et parmi lesquels Néron avait choisi les plus robustes et les plus propres au service militaire. Livius était campé auprès de Sena, environ à cinq cents pas d'Asdrubal. Néron, sur le point d'arriver, resta caché derrière les montagnes pour attendre la nuit. Alors il entra en silence; et ses soldats, conduits dans les tentes par leurs compagnons de même

tectus montibus substitit Nero, ne ante noctem castra ingrederetur. Silentio ingressi, ab sui quisque ordinis hominibus in tentoria abducti, cum summa omnium lætitia hospitaliter excipiuntur. Postero die, consilium habitum, cui et L. Porcius Licinus prætor adfuit. Castra juncta consulum castris habebat; et ante adventum eorum, per loca alta ducendo exercitum, quum modo insideret angustos saltus, ut transitum clauderet, modo ab latere aut ab tergo carperet agmen, ludificatus hostem omnibus artibus belli fuerat; is tum in consilio aderat. Multorum eo inclinant sententiæ, ut, dum fessum via ac vigiliis reficeret militem Nero, simul et ad noscendum hostem paucos sibi sumeret dies, tempus pugnæ differretur. Nero non suadere modo, sed summa ope orare institit, «ne consilium suum, quod tutum celeritas fecisset, temerarium morando facerent. Errore (qui non diuturnus futurus esset) velut torpentem Annibalem, nec castra sua sine duce relicta adgredi, nec ad sequendum se iter intendisse; antequam se moveat, deleri exercitum Asdrubalis posse, redireque in Apuliam. Qui prolatando spatium hosti det, eum et illa castra prodere Annibali, et aperire in Galliam iter, ut per otium, ubi velit, Asdrubali conjungatur. Extemplo signum dandum, et exeundum in aciem; abutendumque errore hostium absentium præsentiumque; dum

arme, y reçurent l'accueil le plus cordial et le plus hospitalier. Le lendemain, on tint un conseil auquel assista le préteur L. Porcius Licinus. Son camp était près de celui des consuls; et, avant leur arrivée, conduisant son armée par des hauteurs, tantôt il s'était emparé des défilés pour en fermer le passage à l'ennemi, tantôt il l'avait harcelé en flanc et par derrière, et avait, pour le tromper, mis en usage toutes les ruses de la guerre. En ce moment, il paraissait au conseil. Plusieurs membres proposaient d'accorder aux soldats de Néron un peu de repos après tant de fatigues et de veilles, au consul lui-même quelques jours pour connaître l'ennemi; on parlait de différer le combat. Mais Néron oppose à cet avis la persuasion et les plus vives instances : « Son entreprise, dont la célérité seule avait assuré la réussite, deviendrait téméraire par des délais. Une erreur, qui ne pouvait être de longue durée, avait en quelque sorte paralysé Annibal. L'Africain n'avait encore ni attaqué son camp laissé sans chef, ni marché à sa poursuite. Avant qu'il se fût mis en mouvement, l'on pouvait détruire l'armée d'Asdrubal, et retourner dans l'Apulie. Retarder et laisser à l'ennemi le temps de s'organiser, c'était livrer le camp à Annibal, lui ouvrir le chemin de la Gaule, et lui faciliter les moyens d'opérer à loisir sa jonction avec Asdrubal : il fallait donner à l'instant le signal du combat, sortir en bataille, et profiter de l'erreur des ennemis absens et présens, dont les uns ignoraient qu'ils avaient affaire à une poignée d'hommes, les autres à une armée plus forte et plus nombreuse. » Au sortir du conseil, le signal du combat est donné, et aussitôt l'armée s'avance en ligne.

neque illi sciant cum paucioribus, nec hi cum pluribus et validioribus rem esse.» Consilio dimisso, signum pugnæ proponitur, confestimque in aciem procedunt.

XLVII. Jam hostes ante castra instructi stabant; moram pugnæ adtulit, quod Asdrubal, provectus ante signa cum paucis equitibus, scuta vetera hostium notavit, quæ ante non viderat, et strigosiores equos; multitudo quoque major solita visa est. Suspicatus enim id, quod erat, receptui propere cecinit, ac misit ad flumen, unde aquabantur : ubi et excipi aliqui possent, et notari oculis, si qui forte adustioris coloris, ut ex recenti via, essent; simul circumvehi procul castra jubet specularique, num auctum aliqua parte sit vallum; et ut adtendant, semel bisne signum canat in castris. Ea quum ordine omnia relata essent, castra nihil aucta errorem faciebant. Bina erant, sicut ante adventum consulis alterius fuerant : una M. Livii, altera L. Porcii : neutris quidquam, quo latius tenderetur, ad munimenta adjectum. Illud veterem ducem adsuetumque romano hosti movit, quod semel in prætoriis castris signum, bis in consularibus referebant cecinisse; «duos profecto consules esse,» et quonam modo alter ab Annibale abscessisset, cura angebat. Minime id, quod erat, suspicari poterat, tantæ rei frustratione Annibalem elusum, ut, ubi dux, ubi exercitus esset,

XLVII. Déjà les Carthaginois se tenaient rangés en bataille devant leur camp, lorsqu'un incident vint retarder l'action : Asdrubal, qui s'était avancé jusqu'aux enseignes à la tête de plusieurs cavaliers, remarqua chez l'ennemi de vieux boucliers qu'il n'avait pas encore vus, et des chevaux plus efflanqués que d'ordinaire; il lui sembla même apercevoir une augmentation de nombre. Soupçonnant la vérité, il fait sonner la retraite, et envoie sur les rives du fleuve, où les deux armées allaient puiser de l'eau, surprendre quelques prisonniers, et observer s'il n'y avait pas des soldats plus hâlés que les autres, comme il arrive après une marche récente. D'autres émissaires reçoivent l'ordre de faire de loin le tour du camp, d'examiner si l'enceinte en est agrandie, et d'écouter attentivement si la trompette sonne une ou deux fois. Ces rapports et l'étendue des retranchemens toujours la même, ne pouvaient le tirer d'incertitude. Il y avait deux camps comme avant l'arrivée de Néron, celui de M. Livius et celui de L. Porcius; mais point de tentes nouvelles, point de développement extraordinaire. Une chose frappa ce vieux capitaine accoutumé à faire la guerre aux Romains, c'est que la trompette, au dire des espions, sonna une fois dans le camp du préteur, et deux fois dans celui des consuls : « sans doute les deux consuls étaient réunis. » Mais comment l'un des deux avait-il pu s'éloigner d'Annibal? Voilà le soin qui l'agitait. En effet, le moyen de soupçonner la réalité, de penser qu'Annibal avait pu se laisser abuser au point d'igno-

cum quo castra conlata haberet, ignoraret. Profecto haud mediocri clade absterritum insequi non ausum; magnopere vereri, ne perditis rebus serum ipse auxilium venisset; Romanisque eadem jam fortuna in Italia, quæ in Hispania, esset: interdum, litteras suas ad eum non pervenisse, credere; interceptisque iis, consulem ad sese obprimendum adcelerasse. His anxius curis, exstinctis ignibus, vigilia prima, dato signo, ut taciti vasa conligerent, signa ferri jussit. In trepidatione et nocturno tumultu duces parum intente adservati, alter in destinatis jam ante animo latebris subsedit, alter per vada nota Metaurum flumen tranavit: ita desertum a ducibus agmen primo per agros palatur; fessique aliquot somno ac vigiliis sternunt corpora passim, atque infrequentia relinquunt signa. Asdrubal, dum lux viam ostenderet, ripa fluminis signa ferri jubet; et per tortuosi amnis sinus flexusque errorem volvens haud multum processit, ubi prima lux transitum opportunum ostendisset, transiturus; sed quum, quantum mare abscedebat, tanto altioribus coercentibus amnem ripis, non inveniret vada, diem terendo spatium dedit ad insequendum sese hosti.

XLVIII. Nero primum cum omni equitatu advenit; Porcius deinde adsecutus cum levi armatura. Qui quum

rer une démarche de cette importance, et le lieu où se trouvaient le chef et l'armée dont le camp était voisin de son camp. Assurément il avait essuyé quelque rude échec, puisqu'il n'avait pas osé poursuivre le consul. Asdrubal craignait bien d'être venu trop tard pour réparer un malheur irréparable; déjà les Romains allaient avoir en Italie la même fortune qu'en Espagne. Quelquefois il se persuadait que ses lettres n'étaient point parvenues à son frère; que Néron les avait interceptées, et était accouru pour l'écraser. Troublé de ces idées sinistres, il fait éteindre les feux; et, à la première veille, il ordonne à ses troupes de plier bagage sans bruit et de lever le camp. Dans le désordre d'une retraite nocturne, les guides, mal surveillés, parviennent à s'enfuir; l'un reste en arrière dans une retraite qu'il s'est ménagée d'avance; l'autre passe le Métaure au moyen des gués qu'il connaît. Ainsi l'armée erre, sans guides, au milieu des campagnes. Plusieurs soldats, harassés de fatigue, épuisés de veilles, se couchent çà et là le long des chemins, et abandonnent leurs drapeaux dispersés. Asdrubal, en attendant que le jour vienne éclairer sa route, ordonne à son armée de remonter le Métaure, dont les détours et les sinuosités égarent les pas, sans lui procurer beaucoup d'avance; il s'apprête toujours à effectuer son passage, dès qu'au matin il découvrira un endroit propice; mais comme le fleuve, à mesure qu'il s'éloigne de la mer, se trouve resserré entre des rives plus élevées, Asdrubal, qui perd une partie du jour à chercher des gués, donne aux Romains le temps de l'atteindre.

XLVIII. Néron arrive d'abord avec toute la cavalerie; Porcius le suit de près avec les troupes légères : ils

fessum agmen carperent ab omni parte incursarentque, et jam, omisso itinere, quod fugæ simile erat, castra metari Pœnus in tumulo super fluminis ripam vellet; advenit Livius peditum omnibus copiis, non itineris modo, sed ad conserendum extemplo prœlium instructis armatisque. Sed ubi omnes copias conjunxerunt, directaque acies est, Claudius dextro in cornu, Livius ab sinistro pugnam instruit : media acies prætori tuenda datur. Asdrubal, omissa munitione castrorum, postquam pugnandum vidit, in prima acie ante signa elephantos conlocat; circa eos lævo in cornu adversus Claudium Gallos obponit, haud tantum eis fidens, quantum ab hoste timeri eos credebat : ipse dextrum cornu adversus M. Livium sibi atque Hispanis (et ibi maxime in vetere milite spem habebat) sumsit. Ligures in medio post elephantos positi; sed longior, quam latior, acies erat. Gallos prominens collis tegebat. Ea frons, quam Hispani tenebant, cum sinistro Romanorum cornu concurrit; dextra omnis acies extra prœlium eminens cessabat; collis obpositus arcebat, ne aut a fronte, aut ab latere adgrederentur. Inter Livium Asdrubalemque ingens contractum certamen erat, atroxque cædes utrimque edebatur; ibi duces ambo, ibi pars major peditum equitumque romanorum; ibi Hispani, vetus miles peritusque romanæ pugnæ, et Ligures, durum in armis ge-

chargent et harcèlent tous deux à la fois l'ennemi déjà fatigué. Ne songeant plus alors à une retraite qui ressemblait à une fuite, Asdrubal essaie de se retrancher sur une hauteur qui dominait le fleuve, lorsque Livius survient avec son infanterie, marchant en bon ordre, en armes, et disposée à combattre à l'instant même. Les trois divisions romaines sont réunies, les consuls rangent leurs soldats en bataille; Néron commande l'aile droite, Livius, la gauche, et le préteur, le centre. Asdrubal renonce au dessein de se retrancher, et, voyant qu'il ne peut éviter le combat, il fait avancer les éléphans devant le front de l'armée, met les Gaulois à l'aile gauche pour les opposer à Néron, comptant moins sur leur courage que sur la crainte qu'ils inspiraient aux Romains : il prend lui-même le commandement de l'aile droite, où il va combattre Livius avec les Espagnols, vieux guerriers, qui ont toute sa confiance. Les Liguriens sont placés au centre après les éléphans; le corps de bataille présentait plus d'étendue que de profondeur. Les Gaulois étaient couverts par une colline qui s'avançait dans la plaine. La partie de l'avant-garde, occupée par les Espagnols, engage l'action avec l'aile gauche des Romains, dont la droite restait immobile; car la colline qui protégeait l'ennemi, ne lui permettait d'attaquer ni de front, ni en flanc. Entre Livius et Asdrubal se livrait la lutte la plus acharnée, et de part et d'autre, se faisait un horrible carnage. Là, les chefs commandaient en personne; là se trouvait la plus grande partie de l'infanterie et de la cavalerie romaine; là combattaient les Espagnols, soldats aguerris et accoutumés à tenir tête aux Romains; là figuraient les Liguriens, nation endurcie aux fatigues de la guerre; là enfin étaient les éléphans : leur choc impétueux jeta

nus; eodem versi elephanti, qui primo inpetu turbaverant antesignanos, et jam signa moverant loco : deinde crescente certamine et clamore, inpotentius jam regi, et inter duas acies versari, velut incerti quorum essent, haud dissimiliter navibus sine gubernaculo vagis. Claudius, «Quid ergo præcipiti cursu tam longum iter emensi sumus?» clamitans militibus, quum in adversum collem frustra signa erigere conatus esset, postquam ea regione penetrari ad hostem non videbat posse, cohortes aliquot subductas e dextro cornu, ubi stationem magis segnem, quam pugnam, futuram cernebat, post aciem circumducit; et, non hostibus modo, sed etiam suis inopinantibus, in sinistrum hostium latus incurrit : tantaque celeritas fuit, ut, quum ostendissent se ab latere, mox in terga jam pugnarent. Ita ex omnibus partibus, ab fronte, ab latere, ab tergo, trucidantur Hispani Ligu-resque; et ad Gallos jam cædes pervenerat. Ibi minimum certaminis fuit; nam et pars magna ab signis aberant, nocte dilapsi, stratique somno passim per agros: et, qui aderant, itinere ac vigiliis fessi, intolerantissima laboris corpora, vix arma humeris gestabant. Et jam diei medium erat, sitisque et calor hiantes cædendos capiendosque adfatim præbebat.

XLIX. Elephanti plures ab ipsis rectoribus, quam ab hoste, interfecti; fabrile scalprum cum malleo habe-

d'abord le désordre dans les premiers rangs, et déjà même les avait fait plier; ensuite, lorsque le combat et les cris furent plus animés, il devint impossible de gouverner ces animaux : ils erraient entre les deux armées, sans reconnaître à laquelle ils appartenaient, comme ces vaisseaux qui flottent sans gouvernail. «Est-ce donc pour languir dans l'inaction que nous avons fait une marche forcée et parcouru une si longue route?» crie Néron à ses soldats. Après d'inutiles efforts pour franchir la colline qui le séparait des Gaulois, certain que par là il ne pourrait arriver jusqu'à eux, il détache quelques cohortes de l'aile droite, qu'il prévoit devoir prendre peu de part à l'engagement, tourne la ligne, et se précipite sur le flanc gauche de l'ennemi, avant que les Carthaginois et les Romains même s'en soient aperçus; son mouvement fut si rapide, qu'après avoir paru sur le flanc, il attaqua presque aussitôt sur les derrières. Ainsi, de tous côtés, de front, en flanc, en queue, on massacre Espagnols et Liguriens; et déjà le carnage avait atteint les Gaulois : ils opposèrent beaucoup moins de résistance; car la plupart étaient loin de leurs drapeaux, après avoir passé la nuit couchés çà et là à travers champs; et ceux qui étaient dans la mêlée, accablés de lassitude et de sommeil, corps mous et incapables de supporter les fatigues, pouvaient à peine soutenir leurs armes sur leurs épaules; et comme le soleil était alors dans toute sa force, épuisés de soif et de chaleur, ils restaient, la bouche béante, et se laissaient prendre ou égorger sans se défendre.

XLIX. Il y eut plus d'éléphans tués par leurs conducteurs mêmes que par l'ennemi : armés d'un ciseau et d'un

bant : id, ubi sævire belluæ ac ruere in suos cœperant, magister inter aures positum, ipso in articulo, quo jungitur capiti cervix, quanto maximo poterat ictu, adigebat. Ea celerrima via mortis in tantæ molis bellua inventa erat, ubi regendi spem vicissent; primusque id Asdrubal instituerat, dux quum sæpe alias memorabilis, tum illa præcipue pugna. Ille pugnantes hortando, pariterque obeundo pericula, sustinuit: ille fessos abnuentesque tædio et labore, nunc precando, nunc castigando, accendit; ille fugientes revocavit, omissamque pugnam aliquot locis restituit : postremo, quum haud dubie fortuna hostium esset, ne superesset tanto exercitui suum nomen secuto, concitato equo se in cohortem romanam immisit. Ibi, ut patre Amilcare et Annibale fratre dignum erat, pugnans cecidit. Numquam, eo bello, una acie tantum hostium interfectum est, redditaque æqua cannensi clades, vel ducis, vel exercitus interitu, videbatur. Quinquaginta sex millia hostium occisa; capta quinque millia et quadringenti : præda alia magna tum omnis generis, tum auri etiam argentique. Civium etiam romanorum, qui capti apud hostes erant, supra tria millia capitum recepta; id solatii fuit pro amissis, eo prœlio, militibus. Nam haudquaquam incruenta victoria fuit : octo ferme millia Romanorum sociorumque occisa. Adeoque etiam victores sanguinis cædisque ceperat satietas,

maillet, dès qu'ils voyaient ces animaux entrer en fureur et se ruer sur les rangs carthaginois, ils leur enfonçaient de toutes leurs forces le ciseau entre les deux oreilles, à l'endroit où le cou se joint à la tête. C'était là le moyen le plus prompt qu'on avait trouvé pour abattre ces masses énormes, lorsqu'il n'y avait plus possibilité de les diriger; Asdrubal en était l'inventeur : général déjà célèbre par tant de hauts faits, il mit, dans cette bataille, le comble à sa gloire; il soutint l'action par ses discours, par son exemple : ses soldats étaient épuisés de fatigue, réduits au désespoir; à force d'instances et de reproches, il sut les ranimer; il arrêta les fuyards, il rétablit le combat sur plusieurs points. Voyant enfin la victoire se déclarer pour l'ennemi, il ne voulut pas survivre à cette foule de guerriers qui l'avaient suivi sur le bruit de son nom, poussa son coursier au milieu d'une cohorte romaine, et là, digne fils d'Amilcar, digne frère d'Annibal, il périt les armes à la main. Jamais, dans cette guerre, journée ne fut plus sanglante pour l'ennemi; elle put paraître une représaille du désastre de Cannes, ou par la mort du chef, ou par la destruction de l'armée. Il y eut cinquante-six mille hommes de tués du côté des Carthaginois, cinq mille quatre cents faits prisonniers; le butin fut immense en tout genre, ainsi qu'en or et en argent. On reprit plus de trois mille citoyens romains qui étaient captifs : ainsi fut compensée la perte qu'on éprouva dans cette même affaire; car la victoire fut sanglante : les Romains perdirent huit mille hommes, citoyens et alliés. Les vainqueurs étaient si rassasiés de sang et de carnage, que, le lendemain, sur la nouvelle portée à Livius qu'un détachement de Gaulois cisalpins et de Liguriens, absens le jour du combat, ou restés échap-

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE IMPRIMÉS. R.F.

ut, postero die, quum esset nunciatum Livio consuli, Gallos cisalpinos Liguresque, qui aut prœlio non adfuissent, aut inter cædem effugissent, uno agmine abire sine certo duce, sine signis, sine ordine ullo, aut imperio; posse, si una equitum ala mittatur, omnes deleri : « Supersint, inquit, aliqui nuncii, et hostium cladis, et nostræ virtutis. »

L. Nero, ea nocte, quæ secuta est pugnam, citatiore, quam inde venerat, agmine, die sexto ad stativa sua, atque ad hostem pervenit. Iter ejus frequentia minore, quia nemo præcesserat nuncius, lætitia vero tanta, vix ut compotes mentium præ gaudio essent, celebratum est. Nam Romæ neuter animi habitus satis dici enarrarique potest; nec quo incerta exspectatione eventus civitas fuerat, nec quo victoriæ famam accepit. Numquam per omnes dies, ex quo Claudium consulem profectum fama adtulit, ab orto sole ad occidentem, aut senator quisquam a curia atque ab magistratibus abscessit, aut populus e Foro. Matronæ, quia nihil in ipsis opis erat, in precès obtestationesque versæ, per omnia delubra vagæ suppliciis votisque fatigare deos; tam sollicitæ ac suspensæ civitati fama incerta primo accidit, duos narnienses equites in castra, quæ in faucibus Umbriæ obposita erant, venisse ex prœlio, nunciantes cæsos hostes. Et primo magis auribus, quam animis, id acceptum

pés au massacre, fuyaient sans chef, sans drapeaux, sans ordre, sans discipline, et qu'un escadron suffirait pour les écraser tous, le consul répondit : « Laissons vivre quelques ennemis, pour qu'ils fassent connaître et leur défaite et notre triomphe. »

L. Néron, dans la nuit même qui suivit le combat, se remit en route, et, marchant plus rapidement encore qu'il ne l'avait fait pour venir, il arriva le sixième jour à son camp près d'Annibal. La foule ne se pressa pas tant sur son passage, parce qu'il ne s'était fait précéder d'aucun courrier; mais les transports de joie étaient tels qu'ils allaient jusqu'au délire pour célébrer son retour. Car pour Rome, il est impossible de rendre, d'exprimer quelle fut sa sollicitude alors qu'elle attendait l'évènement, et son allégresse, quand elle apprit les succès. Dès le jour, où la renommée avait publié le départ de Claudius, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, les sénateurs ne quittèrent point la Curie et les magistrats, ni le peuple le Forum. Les dames romaines, qui n'avaient d'autres armes que les prières et les supplications, se répandaient dans les temples et fatiguaient les immortels de leurs vœux empressés. Rome flottait ainsi entre la crainte et l'espérance, lorsqu'un bruit vague se répand que deux cavaliers de Narnia venaient d'arriver du champ de bataille au camp placé à l'entrée de l'Ombrie, et qu'ils annonçaient la défaite des Carthaginois. Cette nouvelle frappa d'abord les oreilles plutôt que les esprits; elle

erat, ut majus lætiusque, quam quod mente capere, aut satis credere possent; et ipsa celeritas fidem inpediebat, quod biduo ante pugnatum dicebatur. Litteræ deinde ab L. Manlio Acidino missæ ex castris adferuntur de narniensium equitum adventu. Eæ litteræ, per Forum ad tribunal prætoris latæ, senatum curia exciverunt: tantoque certamine ac tumultu populi ad fores curiæ concursum est, ut adire nuncius non posset, trahereturque a percunctantibus vociferantibusque, ut in Rostris prius, quam in senatu, litteræ recitarentur; tandem submoti et coerciti a magistratibus; dispensarique lætitia inter inpotentes ejus animos potuit. In senatu primum, deinde in concione, litteræ recitatæ sunt: et, pro cujusque ingenio, aliis jam certum gaudium, aliis nulla ante futura fides erat, quam legatos consulumve litteras audissent.

LI. Ipsos deinde adpropinquare legatos adlatum est; tum enimvero omnis ætas currere obvii, primus quisque oculis auribusque haurire tantum gaudium cupientes; ad Mulvium usque pontem continens agmen pervenit. Legati (erant L. Veturius Philo, P. Licinius Varus, Q. Cæcilius Metellus) circumfusi omnis generis hominum frequentia in Forum pervenerunt; quum alii ipsos, alii comites eorum, quæ acta essent, percunctarentur,

était trop importante, trop heureuse pour qu'on pût en concevoir l'idée, pour qu'on osât y ajouter foi. La rapidité même avec laquelle elle était venue la rendait suspecte; deux jours seulement, disait-on, s'étaient écoulés depuis la bataille. Ensuite une lettre de L. Manlius Acidinus, qui commandait le camp d'Ombrie, confirme l'arrivée et le rapport des cavaliers narniens. Ces dépêches, portées à travers le Forum jusqu'au tribunal du préteur, sont aussitôt adressées au palais du sénat: mais les flots tumultueux du peuple se précipitent avec tant d'impétuosité aux portes de la Curie, que le courrier ne peut les traverser; chacun l'arrête, chacun demande à grands cris que la lettre soit lue dans la tribune aux harangues, avant de l'être dans le sénat : enfin les magistrats parviennent à écarter, à contenir la multitude; et la joie, en se communiquant, vient satisfaire l'impatience publique. La lecture de cette missive, faite d'abord dans le sénat, puis dans l'assemblée du peuple, produisit des impressions diverses, selon la diversité des caractères : les uns s'en réjouissaient comme d'un fait certain; les autres ne voulaient y croire que lorsqu'ils auraient entendu les députés, ou les lettres des consuls.

LI. Bientôt on apprend que les députés eux-mêmes approchent de la ville. Alors tous les citoyens, sans distinction d'âge, courent à leur rencontre; chacun désire que ses yeux, que ses oreilles se pénètrent d'une si douce joie. Depuis Rome jusqu'au pont Mulvius, la foule allait toujours croissant. Les députés L. Veturius Philon, P. Licinius Varus et Q. Cécilius Metellus arrivèrent au Forum, entourés d'une multitude de citoyens de toute condition, qui leur demandaient à eux-mêmes, ou aux gens de leur suite, des particularités sur ce qui s'était

et ut quisque audierat, exercitum hostium imperatoremque occisum, legiones romanas incolumes, salvos consules esse, extemplo aliis porro inpertiebant gaudium suum. Quum ægre in curiam perventum esset, multo ægrius submota turba, ne patribus misceretur, litteræ in senatu recitatæ sunt; inde producti in concionem legati. L. Veturius, litteris recitatis, ipse planius omnia, quæ acta erant, exposuit cum ingenti adsensu, postremo etiam clamore universæ concionis, quum vix gaudium animis caperent. Discursum inde ab aliis circa templa deum, ut grates agerent; ab aliis domos, ut conjugibus liberisque tam lætum nuncium inpertirent. Senatus, quod M. Livius et C. Claudius consules, incolumi exercitu, ducem hostium legionesque occidissent, supplicationem in triduum decrevit; eam supplicationem C. Hostilius prætor pro concione edixit, celebrataque a viris feminisque est. Omnia templa per totum triduum æqualem turbam habuere : quum matronæ amplissima veste cum liberis, perinde ac si debellatum foret, omni solutæ metu, deis immortalibus grates agerent. Statum quoque civitatis ea victoria movit; ut jam inde, haud secus quam in pace, res inter se contrahere, vendendo, emendo, mutuum dando, argentum creditum solvendo, auderent. C. Claudius consul, quum in castra redisset, caput Asdrubalis, quod servatum cum

passé; et chacun, à mesure qu'il apprenait que le général et l'armée ennemie avaient été taillés en pièces; que les légions romaines étaient conservées à la patrie, et que les consuls étaient vivans, se hâtait de faire part aux autres du bonheur qu'il ressentait. Les députés parvinrent avec peine jusqu'au sénat; il fut plus difficile encore d'écarter la foule, qui voulait se mêler avec les sénateurs. Enfin la lettre, lue d'abord dans le sénat, fut portée ensuite dans l'assemblée du peuple, où L. Veturius, après en avoir recommencé la lecture, entra dans des détails plus précis, plus circonstanciés : son récit fut couvert d'applaudissemens unanimes, et suivi des cris de joie de toute l'assemblée, qui ne pouvait plus contenir ses transports. Ensuite les uns courent dans les temples pour rendre grâces aux dieux; les autres dans leurs maisons, pour porter à leurs femmes et à leurs enfans une si heureuse nouvelle. Le sénat, en reconnaissance de ce que les consuls, M. Livius et C. Claudius, avaient, en conservant les légions, anéanti le chef et l'armée carthaginoise, décréta des prières publiques pendant trois jours: cette cérémonie, indiquée dans l'assemblée du peuple par le préteur C. Hostilius, attira un grand concours d'hommes et de femmes. Tous les temples, pendant trois jours, furent également remplis; les dames romaines, parées de ces larges vêtemens qu'elles portent aux jours solennels, et suivies de leurs enfans, offrirent aux dieux immortels des actions de grâces, comme si la guerre eût été terminée, et que l'avenir ne leur causât plus aucune crainte. Cette victoire eut pour Rome une heureuse influence; et, comme au sein de la paix, l'on osa dès-lors rétablir le cours des affaires, telles que contrats, ventes, achats, emprunts et paiemens. Le consul C. Claudius,

cura adtulerat, projici ante hostium stationes, captivosque Afros vinctos, ut erant, ostendi, duos etiam ex iis solutos ire ad Annibalem, et expromere, quæ acta essent, jussit. Annibal, tanto simul publico familiarique ictus luctu, « agnoscere se fortunam Carthaginis, » fertur dixisse : castrisque inde motis, ut omnia auxilia, quæ diffusa latius tueri non poterat, in extremum Italiæ angulum Bruttios contraheret, et Metapontinos, civitatem universam, excitos sedibus suis, et Lucanorum qui suæ ditionis erant, in bruttium agrum traduxit.

de retour dans son camp, fit jeter, devant les retranchemens ennemis, la tête d'Asdrubal qu'il avait eu soin de conserver et d'apporter, exposa aux regards des Carthaginois les prisonniers africains chargés de fers, et donna la liberté à deux de ces captifs, avec ordre de se rendre auprès d'Annibal, et de lui faire part de tout ce qui avait eu lieu. Annibal, frappé des deux coups terribles, qui accablaient à la fois sa patrie et sa famille, s'écria, dit-on, «qu'il reconnaissait la fortune de Carthage.» Ensuite il leva le camp pour réunir toutes ses troupes auxiliaires qu'il ne pouvait plus sans péril tenir dispersées çà et là, et pour les concentrer à l'extrémité de l'Italie, dans le pays des Bruttiens : il ordonna à tous les Métapontins et aux peuples de la Lucanie, soumis à sa domination, d'évacuer leur ville et d'abandonner leur pays, pour passer avec son armée sur le territoire du Bruttium.

NOTES

DU LIVRE XXVII.

Chap. VI. *Ti. Sempronius Longus, fils de Titus, fut fait augure à la place de T. Otacilius Crassus.* Quelle opinion doit-on se former aujourd'hui des augures de l'ancienne Rome ? Les augures, suivant Cicéron, ont été inventés par la politique, pour être employés à propos, et d'une manière avantageuse à la république : « Auspicia ista ad utilitatem esse reipublicæ composita. » (*De Legib.*, lib. II.) Il se moque de ceux qui voulaient défendre la science des auspices, par des principes de physique. « Croyez-moi, leur disait-il, vous livrez la ville de la philosophie, pour défendre quelques châteaux ; car, lorsque vous vous efforcez de justifier la science des aruspices, vous renversez toute la physiologie : » — « Urbem philosophiæ, mihi credite, proditis, dum castella defenditis. Nam, dum aruspiciniam veram esse vultis, physiologiam totam pervertitis. » (*De Divinat.*, lib. II.)

« Quel intérêt y a-t-il, dit Tite-Live lui-même, à examiner scrupuleusement si des poulets ont bon appétit, ou s'ils sortent lentement de leur cage ? à remarquer attentivement le chant des oiseaux ? Ce sont des bagatelles ; mais c'est en ne méprisant pas ces bagatelles que nos ancêtres ont rendu la république glorieuse et florissante : » — « Quid enim interest, si pulli non pascentur, si ex cavea tardius exierint, si occinerit avis ? Parva sunt hæc ; sed parva ista non contemnendo, majores nostri maximam hanc rempublicam fecerunt. »

Pour Caton l'Ancien, il disait « qu'il était étonné qu'un augure n'éclatât pas de rire à la rencontre d'un de ses collègues : » « Vetus illud Catonis admodum scitum est, qui mirari se aiebat quod non rideret aruspex, aruspicem quum videret. » (Cic., *de Divinat.*, lib. II.)

La manière d'observer les augures a été réduite en préceptes, et les anciens en avaient fait une science dans laquelle Amphiaraüs, Tirésias, Mopsus, Calchas et Télémus ont été fort renommés parmi les Grecs :

Telemus Eurymedis, quem nulla fefellerat ales.
(Ovid., *Metam.*, lib. xiii.)

La nymphe Bigoïs avait écrit, dans la Toscane, un livre de l'interprétation des éclairs : ce livre était gardé dans le temple d'Apollon. Lorsque le tonnerre commençait à se faire entendre, l'aruspice regardait le ciel, et observait avec soin de quel côté venait le bruit : si c'était de sa gauche (*intonuit lævum...* Virg.), qui était regardée comme la droite des dieux, l'augure était favorable; s'il tonnait à droite, c'était un signe de malheur. Le nombre impair des coups de tonnerre était un bon augure; le nombre pair, un augure malheureux. (Alex. *ab* Alex. *genial. dier.*, lib. v, cap. 13.)

Les augures étaient des plus sinistres, lorsque la victime s'enfuyait de l'autel, quand elle criait, quand elle tombait du côté où elle ne devait pas tomber.

Les comices se séparaient sans rien faire, pour peu qu'il tonnât, ou si quelqu'un du peuple tombait du mal caduc, nommé pour cette raison *mal comitial*. Le bruit d'une souris obligea Q. Fabius Maximus d'abdiquer la dictature, et C. Flaminius le commandement de la cavalerie : « Occentus autem soricis auditus Q. Fabio Maximo dictaturam, C. Flaminio magisterium equitum deponendi caussam præbuit. » (Val.-Max., lib. i, cap. 1.) Q. Sulpicius fut déposé du pontificat, parce que le chapeau sacerdotal était tombé de sa tête, au moment où il sacrifiait. Marcellus (Tite-Live et Plut., *Vie de Marcellus*) abdiqua le consulat, à cause d'un coup de tonnerre entendu pendant son élection; et il eut le titre de proconsul, pour pouvoir commander l'armée. Cicéron parle des livres qui renfermaient la doctrine des aruspices, sur les éclairs et sur la foudre; il les appelle (*de la Divinat.*, liv. i) *libri fulminales, fulgurales.*

Démocrite avait composé plusieurs livres sur les augures. Jules César, au rapport de Macrobe, avait fait au moins seize livres sur les entrailles des victimes.

L'institution des augures avait eu un fondement raisonnable et physique, celui de connaître, par les entrailles des bêtes, la qualité de l'eau, de la terre, de l'air, des viandes; mais ces conjectures simples et purement naturelles dégénérèrent bientôt en superstition et en fourberie.

On entendait plus particulièrement par l'auspice, l'inspection des oiseaux, *auspicium quasi avispicium;* par l'augure, la prédiction tirée de leur chant, *augurium quasi avigarrium;* l'examen des mouvemens des victimes, de leurs gémissemens, de leur résistance, de leur chute, et surtout des entrailles, appartenait proprement aux aruspices, *aruspicium ex victimis in ara inspiciendis.* Les termes d'augure et d'aruspice s'appliquent également et au signe et à l'interprète.

A l'égard du chant, les augures observaient s'il n'était point interrompu; si l'oiseau chantait de suite, et avec force; s'il ne paraissait rien d'extraordinaire dans ce chant; à l'égard du vol, si les oiseaux étaient seuls ou en troupe, de quel côté ils allaient, s'ils tournoyaient souvent, s'ils montaient ou s'ils descendaient.

Les oiseaux que les augures observaient avec le plus de soin étaient les vautours, les aigles, les corbeaux, les chats-huants, les corneilles, les tourterelles, les cygnes, les geais, les coqs, les abeilles, les cigales; en général, les oiseaux de proie, et les insectes :

Sæpe sinistra cava prædixit ab ilice cornix.

(Virg., *Bucol.*, Eclog. 1.)

Cycnus in auspiciis semper lætissimus ales;
Hunc optant nautæ, quia se non mergit in undas.

Et Virgile dit :

Bis senos lætantes aere cycnos.

(*Æneid.*, lib. 1.)

Les grues passaient aussi pour des augures favorables : « Unde et gruere verbum antiquum, a quo congruere proficit. » (Joan. Sarisber., *de Nugis curialium*, lib. 1, cap. 13.)

Le butor et le faucon étaient d'excellens augures : « Triorchen vero, cui principatum dedere augures, et falconem felicis eventus, futurique maximi boni spem habere augurio expertissimo compertum est. Est autem triorches, quem buteonem antiquitas

dixit; quodque tres testes habeat, triorches dictus. » (ALEX., *ab* ALEX. *genial. dier.*, lib. v, cap. 13.)

Hercule regardait le vautour comme un augure très-favorable. C'est le moins malfaisant de tous les animaux; il ne gâte aucun des fruits de la terre, il ne se nourrit que de chair morte; il ne tue ni ne blesse aucun animal vivant. C'est pour cette raison que les vautours étaient consacrés à Isis, et que la tête de sa statue était ornée des plumes de ces oiseaux.

C'était un augure des plus heureux, lorsqu'on voyait un chat-huant, sans entendre son cri. (PEUCER., *des Principaux genres de divination.*)

Agrippa, qui fut roi de Judée, était prisonnier à Rome, et s'appuyait contre un arbre dans la cour de sa prison, lorsqu'un hibou vint se percher sur cet arbre. Un Germain lui prédit, non-seulement sa prompte délivrance, mais encore la souveraineté de sa patrie. (JOSÈPHE, *Antiq.*, liv. XVIII, chap. 8.)

Quand Agathocle était à la tête de ses armées (DION. DE SIC., liv. XX), il faisait lâcher secrètement quelque hibou, pour inspirer, par cet heureux augure, une entière confiance à ses troupes.

L'oiseau observé et l'augure qui l'examinait devaient être en parfaite santé, parce que cette fonction était regardée comme pure et sacrée. Origène a réfuté sérieusement des philosophes qui prétendaient qu'en se rendant attentif au chant des oiseaux, on pourrait prédire l'avenir.

Caton répondit en plaisantant à un homme qui lui paraissait effrayé de ce qu'un de ses souliers s'était trouvé rongé par une souris, qu'il n'y avait point là de prodige; que le prodige serait si la souris avait été rongée par le soulier. (S. AUG., *de la Doctrine chrétienne*, liv. II, chap. 20.)

Annibal conseillait à Prusias de livrer bataille; ce roi lui répondit que les augures l'avertissaient de n'en rien faire. « Eh quoi! reprit Annibal, aimez-vous mieux ajouter foi aux fibres d'un veau, qu'écouter les avis d'un vieux capitaine? » — Rex Prusias, quum Annibali apud eum exsulanti pugnare placeret, negabat se audere, quod exta prohiberent. — « An tu, inquit, carunculæ vitulinæ mavis quam veteri imperatori credere? » (CIC., *de Nat. deor.*, lib. II.)

Un certain Novius, dans le camp de Pompée, fondait un augure infaillible de la victoire sur la vue de quelques aigles : « L'augure serait bien plus certain, dit Cicéron, si nous faisions la guerre aux pies. » Quelqu'un, dans une autre occasion, tirait un bon augure du chant des coqs : « J'avoue, dit Cicéron, que l'augure ferait impression sur mon esprit, si j'entendais chanter des poissons, et non pas des coqs. »

On avait annoncé à P. Claudius que les poulets sortis de leur cage ne mangeaient point : « Qu'on les jette à la mer, dit ce général ; puisqu'ils ne mangent pas, ils boiront. » Cette plaisanterie lui coûta cher ; l'armée navale qu'il commandait fut entièrement défaite. « P. Claudius, bello punico primo, per jocum deos inridens, quum cavea liberati pulli non pascerentur, mergi eos in aquam jussit, ut biberent, quoniam esse nollent. Qui risus, classe devicta, multas ipsi lacrimas, magnam populo romano cladem adtulit. » (Cic., *de Natura deorum*, lib. II ; Val.-Max., lib. I, cap. 4.)

Papirius (Tite-Live, liv. X) craignait que la confiance de ses soldats fût diminuée, parce que le rapport des aruspices avait varié : l'un avait assuré que l'augure était favorable, l'autre avait dit qu'il était sinistre : le général plaça au premier rang l'aruspice qui avait rapporté que les poulets n'avaient point mangé : l'aruspice fut percé d'un trait avant la mêlée : alors Papirius s'écria que les dieux se déclaraient, et que le criminel était puni. Il fit, en même temps, donner le signal de la charge, et remporta la victoire. Il y a bien de l'apparence que le trait n'était pas parti de l'armée ennemie.

A la bataille de Platée (Plut., *Vie d'Aristide*), les Lacédémoniens, attaqués par les Perses, se laissaient tuer dans leurs postes sans se défendre, en attendant que Pausanias donnât le signal du combat ; ce qu'il refusa toujours de faire, jusqu'à ce qu'il eût rencontré une victime dont les entrailles lui fussent favorables.

Les Lacédémoniens faisaient accompagner leurs rois d'un augure qui dirigeait leurs principales démarches.

Alexandre, pour affermir le courage de son armée au passage du Granique, surtout dans un mois réputé malheureux par les Macédoniens (*Supplem.* Freinshem., lib. II, *Strateg.* Frontin,

lib. 1), fit tracer dans la main du devin Aristandre, au moyen d'une liqueur préparée à cet effet, des caractères qui s'étant imprimés sur le foie de la victime, passèrent pour une assurance que les dieux donnaient de la victoire. Il est étonnant qu'Alexandre, après avoir connu et pratiqué les ruses de la superstition, soit tombé lui-même dans les égaremens d'une superstition excessive : « Qui, post Darium victum, hariolos et vates consulere desierat, rursus ad superstitionem humanarum gentium ludibria revolutus, Aristandrum, cui credulitatem suam addixerat, explorare eventum rerum sacrificiis jubet. » (Q. CURT., lib. VII, cap. 7.) « Alexander superstitionis potens non erat. » (Q. CURT., lib. VII, cap. 7.)

Dans un sacrifice que Sylla (PLUT., *Vie de Sylla*) fit, dès qu'il fut arrivé à Tarente, à son retour d'Asie, il se servit du même stratagème. On remarqua sur le foie de la victime une couronne de laurier, d'où pendaient deux bandelettes. Les prêtres marquaient dans leurs mains les figures qu'ils voulaient faire paraître, et en pressant un peu le foie, ce viscère, tout chaud, et fort tendre, recevait aisément l'empreinte.

Auguste sacrifiait près de Pérouse, et les augures étaient très-sinistres (SUÉTONE, *Vie d'Octave*, chap. XCVI); les ennemis survinrent et mirent en fuite les sacrificateurs. Alors les aruspices déclarèrent que les malheurs pronostiqués regardaient ceux qui avaient les victimes en leur possession.

Les principes des augures, chez les Romains, étaient différens de ceux des autres nations. « Dejotarus, dit Cicéron, s'informait de moi quels étaient les principes de nos augures; et je lui demandais quels étaient les siens. Dieux immortels! quelle différence! Nous ne convenions, ni des oiseaux, ni des signes. Les observations et les réponses se trouvaient différentes. Ne faut-il pas avouer que cette prétendue science a éte produite par l'erreur, par la superstition et par la tromperie? » — « Solebat ex me Dejotarus percontari nostri augurii disciplinam, et ego illius. Dii immortales! quantum differebat! hæc quanta dissensio est! quid quum aliis avibus utuntur, aliis signis; aliter observant, aliter respondent; nonne necesse est fateri partim horum errore susceptum esse, partim

superstitione, multa fallendo? » (Cic., *de Divinat.*, lib. II.)

Cicéron nous a conservé ce passage de Pacuvius : « Car pour ces devins qui se piquent d'entendre le langage des oiseaux, et qui tirent leurs réponses du cœur des bêtes, et non de leur propre cœur, je suis d'avis qu'il vaut mieux les laisser dire, que leur obéir et les croire » :

> Nam istis, qui linguam avium intelligunt,
> Plusque ex alieno jecore sapiunt quam ex suo,
> Magis audiendum, quam auscultandum censeo.
>
> (Pacuv. ap. Cic. *de Divinat.*, lib. I.)

Cicéron ajoute : « Si Tagès, l'inventeur de ces belles connaissances chez les Toscans, était un dieu, pourquoi était-il caché dans une terre labourée? que n'a-t-il, de quelque lieu élevé, instruit les hommes avec la dignité d'un dieu? si c'était un homme, comment pouvait-il respirer et vivre sous terre? d'ailleurs, où a-t-il pris les connaissances qu'on lui attribue? » Cicéron, qui parlait ainsi de la science augurale, était cependant du collège des augures.

La marque de la dignité des augures était un bâton courbé. (Macrobe, *Saturnales*, liv. VI, c. 8.) Romulus avait mis en usage ce bâton augural. Les augures furent d'abord créés au nombre de trois, un pour chaque tribu. Tarquin voulait instituer de nouvelles centuries, et leur faire porter son nom; l'augure Accius Névius dit à ce roi, que ce changement ne pouvait se faire, à moins que les présages tirés des oiseaux ne fussent favorables. Ce fut en cette occasion que l'augure Accius Névius fit couper au roi Tarquin un caillou avec un rasoir, si l'antiquité n'est pas menteuse : « Tarquinius ad Ramnes, Tatienses, Luceres, quas centurias Romulus scripserat, addere alias constituit, suoque nomine insignes relinquere. Id quia inaugurato Romulus fecerat, negare Accius Nævius, inclitus ea tempestate augur, neque mutari, neque novum constitui, nisi aves addixissent, posse. » (Tit.-Liv., lib. I.) On éleva à Accius Névius une statue dans le lieu même où il avait opéré le prodige du caillou coupé avec un rasoir. Depuis ce temps, les Romains ne commencèrent aucune entreprise importante, soit dans la paix, soit dans la guerre, avant d'avoir

consulté les augures : Statua Accii posita capite velato, quo in loco res acta est.... Auguriis inde, sacerdotioque augurum tantus honos accessit, ut nihil belli domique postea, nisi auspicato, gereretur. » (TIT.-LIV., *loco citato.*)

Celui qui construisait une ville devait en labourer le terrain avec un taureau et une vache, bâtir les murailles au dedans de l'enceinte labourée, et transporter la charrue, sans l'imprimer dans la terre, aux endroits où il voulait placer les portes : « Qui urbem novam condit, tauro et vacca aret; ubi araverit, murum faciat : ubi portam vult esse, aratrum sustollat et portet, et portam vocet. » (CATO.) Le terrain des villes détruites devait être aussi labouré :

. . . . . Inprimeretque muris
Hostile aratrum exercitus insolens.

HORAT.

Les augures des poulets s'observaient de la manière suivante : on enfermait deux poulets dans une cage; et, le matin, on les en faisait sortir pour leur donner à manger : c'est ce qui se nommait *pullorum tripudium.* Si les poulets n'avaient point d'appétit, s'ils sortaient lentement de leur cage, s'ils ne mangeaient point, c'était un très-mauvais augure ; mais s'ils prenaient la nourriture offerte avec tant d'avidité qu'une partie tombât de leur bec, l'augure était fort heureux.

Si le laurier en brûlant faisait beaucoup de bruit, c'était un augure favorable; s'il ne rendait aucun son, c'était un mauvais signe.

Laurus ubi bona signa dedit, gaudete coloni.

TIBULL.

Et micat exstincto laurus adusta foco.

PROPERT.

On observait aussi les hennissemens des chevaux, et les hurlemens des loups. (S. ISIDORE, *Origines,* liv. XII, chap. I.) Les choses imprévues et effrayantes avaient leur signification. Plusieurs regardaient le côté droit comme heureux; Plutarque veut que ce soit le côté gauche (*Quest. rom.*, chap. LXXVIII) ; et il en donne pour raison que ce qui est à la gauche des choses terrestres, est à la

droite des choses supérieures et célestes. Les Germains, au rapport de Tacite (*de Moribus German.*), ajoutaient beaucoup de foi aux augures tirés des chevaux.

C'était un mauvais augure chez les Égyptiens (PLINE, liv. VIII, chap. 46), lorsque le bœuf Apis refusait ce qu'on lui présentait à manger. Il ne voulut point de la nourriture que lui offrit Germanicus.

La vertu de l'art augural était attribuée aux influences célestes, comme si elles eussent réglé les mouvemens, le vol, les signes des oiseaux et tous les accidens qu'on observait dans les victimes, et qu'on prenait pour des avertissemens des dieux.

Stace raisonne assez mal à ce sujet. Le créateur du ciel, dit ce poète, a-t-il mis cet instinct dans les oiseaux, dès le commencement du monde? ou bien ces corps ailés sont-ils guidés par des âmes humaines, qui, en passant dans les oiseaux, n'aient pas oublié leur première origine? ou la pureté de la région qu'ils habitent, l'innocence de leur vie, et leur peu de commerce avec la terre, leur enseignent-ils la vérité?

. . . . . .Mirum unde, sed olim
Hic honor alitibus, superæ seu conditor aulæ
Sic dedit, effusum chaos in nova semina texens;
Seu quia mutatæ, nostraque ab origine versis
Corporibus, subiere nothos; seu purior axis,
Amotumque nefas, et rarum insistere terris,
Vera docent. . . . . .

(STAT., *Thebaid.*)

Hécatée d'Abdère raconte (JOSÈPHE, *contre Apion*, liv. I) qu'une troupe de cavaliers était en chemin vers la côte de la mer Rouge; il se présenta un augure qui leur fit remarquer un oiseau, et leur dit : « Si cet oiseau s'arrête, il faudra que vous vous arrêtiez aussi; s'il avance, il faudra continuer le voyage; et s'il retourne en arrière, il faudra rebrousser chemin. Un juif de la troupe prit alors une flèche, sans rien témoigner de son dessein, et il tua l'oiseau, ajoutant, lorsque le coup fut fait, que, si cet oiseau avait eu connaissance de l'avenir, il ne serait pas venu se faire tuer par sa flèche.

Mais ce raisonnement ne prouvait rien contre les augures, qui

ne prétendaient pas que les signes et les indications des oiseaux vinssent d'une connaissance que ces citoyens de l'air eussent de l'avenir, mais de la direction de quelque autre cause : « Auguria non volucrum arbitrio futura nescientium conliguntur; sed volatus avium dirigit deus, ut rostrum sonans, aut prætervolans penna turbido meatu, vel leni, futura præmonstret. » (AMM. MARCELL., lib. XXI.)

« Aves, seu prætervolando, seu stando, futura pennis vel voce significant nescientes. » (MACROB., *in Somn. Scipion.*, lib. I, cap. 19.)

Les uns ont rapporté l'invention des augures à Tagès, espèce de demi-dieu, qu'un laboureur toscan avait déterré d'une façon assez difficile à comprendre, avec le soc de sa charrue, et qu'il avait trouvé endormi sous une motte de terre :

Ut fibris sit nulla fides, sed conditor artis
Finxerit ista Tages. . . . . .

LUCAN.

(OVID., *Metam.*, lib. XV; CIC., *de Divinat.*, lib. II; CENSORIN., *de Die natali*, cap. III.)

Suidas fait honneur de cette invention à Télégone, fils d'Ulysse; Pausanias, à un fils de Neptune, nommé Parnasius, qui vivait avant le déluge d'Ogygès (ce déluge submergea la Béotie : on le place au temps d'Isaac); d'autres à Cham, fils de Noé, qu'ils prétendent avoir été le même que Pan et Zoroastre. Pline assure (liv. VII, chap. 56) que Carès, qui donna son nom à la Carie, inventa les augures tirés des oiseaux, et qu'Orphée inventa ceux que l'on tira des autres animaux.

Plusieurs auteurs, tels que Carnéade, Chrysippe, Diogène, Philon, Josèphe et autres se sont moqués des augures. Homère met dans la bouche d'Hector un sentiment fort sage et fort magnanime : le seul augure à suivre, dit-il, est de combattre pour la patrie :

Εἷς οἰωνὸς ἄριστος ἀμύνεσθαι περὶ πάτρης.
(*Iliad.*, μ. v. 243.)

Mais l'histoire fournit tant d'exemples des prédictions augurales, qu'il serait difficile à qui les examine de ne pas se ranger du sen-

timent de saint Cyprien (*de Idolor. vanit.*), qui pense que les démons ont quelquefois employé les augures, comme les oracles et autres fourberies magiques, pour séduire les esprits superstitieux.

On peut voir, au chapitre XVI du vingt-septième livre de Tite-Live, qui nous occupe en ce moment, que Fabius Maximus, après avoir consulté deux fois les oiseaux et fait un sacrifice, fut averti par l'aruspice, que les auspices étaient peu favorables, et qu'il fallait se défier de la ruse des ennemis. Fabius se tint sur ses gardes, et évita le piège qu'Annibal lui avait dressé à Métapont. Plutarque (*Vie de Fabius*) rapporte le même trait que Tite-Live.

Gordius revenait de labourer son champ (ARRIEN, *Expédition d'Alexandre*, liv. II ; JUSTIN, liv. XI) : un aigle se reposa longtemps sur le joug de ses bœufs : comme il allait à la ville pour consulter les augures à ce sujet, il rencontra une fille très-belle, qui lui prédit la royauté, et s'offrit à lui en mariage. Peu de temps après cette union, il s'éleva une sédition parmi les Phrygiens. Ceux-ci consultèrent l'oracle, et obtinrent pour réponse de nommer roi le premier homme qu'ils rencontreraient allant dans un chariot au temple de Jupiter. Cet homme fut Gordius, qui devint ainsi roi de Phrygie.

Romulus et Rémus consultaient les augures (DENYS D'HALICARN., liv. I ; PLUT., *Vie de Romulus*) : Rémus vit le premier six vautours ; mais, un instant après, Romulus en aperçut douze.

Germanicus, sur le point de charger les Chérusques, à la tête des légions (TACIT, *Annales*, liv. II), vit passer huit aigles, et il s'écria qu'il n'y avait qu'à suivre ces oiseaux qui servaient de guides aux légions, aussi bien que les dieux tutélaires. Ce récit paraît fabuleux à Juste-Lipse, à cause du grand nombre d'aigles : mais Tacite est justifié par ce qu'il dit, au second livre de ses *Histoires*, « que, s'il serait contraire à la dignité de l'histoire d'amuser le lecteur par des contes fabuleux, il y aurait aussi de la témérité à supprimer de son autorité privée ce que la renommée a publié. » Ces sortes d'opinions, qui ne doivent pas être rejetées de l'histoire générale, entrent à plus forte raison dans l'histoire de l'esprit humain.

Deux serpens, l'un mâle et l'autre femelle, s'étaient trouvés dans le lit de Gracchus (PLUT., *Vie de Gracchus*) : les augures consultés déclarèrent que Gracchus et sa femme Cornélie mourraient tous deux, si les deux serpens étaient tués, ou si l'on conservait la vie à l'un et à l'autre : si l'on tuait le serpent mâle seul, Gracchus seul mourrait; si l'on ne tuait que la femelle, Cornélie, la femme de Gracchus, mourrait seule. Sur cette réponse, Gracchus fit tuer le serpent mâle, et conserva les jours de sa femme aux dépens des siens.

Le préteur Élius rendait la justice sur son tribunal (VAL.-MAX., liv. v, chap. 6) : un piquebois vint se poser sur sa robe, et se laissa prendre à la main. Les augures déclarèrent que, si l'on conservait la vie à l'oiseau, il arriverait quelque malheur à la république; s'il était tué, le préteur mourrait. Élius, qui venait d'entendre cette réponse, mit sur-le-champ l'oiseau en pièces de ses propres mains. (Ce préteur est nommé Célius dans FRONTIN, *Strateg.*, liv. IV, chap. 5. Quelques auteurs l'ont appelé Lélius. D'ABLANCOURT, *Traduction de Frontin.*)

Genucius Cipus, autre préteur romain, sortait de Rome (VAL.-MAX., liv. v, chap. 6; OVIDE, *Métam.*, liv. XV): tout à coup deux bosses, en forme de corne, parurent sur son front. Les augures lui annoncèrent qu'il serait roi, s'il rentrait dans Rome. Cette prédiction lui fit prendre le parti de se condamner lui-même à un exil perpétuel.

Un aigle s'arrêta sur le bouclier d'Hiéron, et lui présagea son élévation et ses victoires. Xénophon rapporte, dans sa *Retraite des Dix-Mille*, qu'ayant vu un aigle à droite, il se servit de cet augure pour encourager ses soldats. Deux aigles demeurèrent tout le jour sur la maison où naquit Alexandre; et l'on observa un aigle qui volait sur la tête de ce conquérant, à la bataille d'Arbelles. Ce fut le devin Aristandre qui fit remarquer cet oiseau aux Macédoniens, pendant la chaleur du combat; et il y a beaucoup d'apparence qu'ils s'en rapportèrent plus au témoignage du devin qu'à leurs propres yeux : « Vates Aristander, alba veste indutus, et dextra præferens lauream, militibus in pugnam intentis avem monstravit, haud dubium victoriæ auspicium. Ingens ergo alacritas ac fiducia paullo ante territos accendit ad pugnam. » (QUINT.-CURT., lib. IV, cap. 15.)

Les historiens de Charles-Quint ont rapporté qu'au moment où il faisait passer l'Elbe à l'infanterie espagnole, on vit un aigle qui volait doucement, tantôt au dessus de la tête de l'empereur, et tantôt au dessus des troupes qui traversaient le fleuve.

Un aigle se posa sur la tête de Tarquin l'Ancien, fils de Démarate, simple négociant de Tarquinie, et pronostiqua ainsi l'élévation de Tarquin à la royauté de Rome. Dejotarus, averti par un aigle, évita la chute d'un bâtiment. Un aigle avait enlevé le javelot d'un des gardes de Denys le Jeune, et avait jeté ce javelot dans la mer : cet augure annonça à Denys la fin de sa tyrannie et les calamités qui lui arrivèrent.

Le jeune Octave, qui fut depuis l'empereur Auguste (Suétone, *Vie d'Octave;* Dion Cassius, liv. xlv), était élevé à la campagne : un aigle lui enleva un morceau de pain qu'il avait à la main, et, après avoir volé fort haut, vint lui rapporter le même morceau de pain.

Des coqs présagèrent à Thémistocle la victoire de Salamine.

Le cheval pronostique la guerre. Anchise aperçoit des chevaux blancs, au moment où il débarque dans un pays inconnu, et il s'écrie : O terre étrangère, tu nous annonces la guerre!

. . . . . Bellum, o bellum, terra hospita, portas!

Virg.

Des nids d'oiseaux et surtout de corbeaux étaient de mauvais augures (Bulengerus, *de Prodigiis*, lib. iv, cap. 39 et 64). Quelque meuble renversé par un singe passait pour le présage d'un accident fâcheux.

Des corbeaux portant dans leurs nids des morceaux de poulets qu'ils avaient mis en pièces, présagèrent la guerre civile de Marius et de Sylla (Peucer., *de Præcip. divinat. generib. ubi de augur. et aruspic.*). Les mêmes oiseaux annoncèrent à Alexandre et à Cicéron leur mort prochaine. Les bourdonnemens importuns des abeilles, qui semblaient poursuivre Dion et Pompée, prédirent leurs défaites.

Vitellius était à Vienne dans les Gaules; une troupe d'oiseaux l'environne : ils semblaient l'attaquer et fondre sur lui. Ils lui annoncèrent ainsi ses malheurs et sa mort.

César eut les augures les plus sinistres, la veille du jour où il fut assassiné dans le sénat : deux victimes se trouvèrent sans cœur et sans foie. La même chose arriva à Marius dans la ville d'Utique, et à l'empereur Pertinax, peu de jours avant qu'il fût massacré. La mort de Marcellus (TITE-LIVE; PLUT., *Vie de Marcellus*), celle des empereurs Caligula et Claude leur fut également annoncée par des victimes qu'ils trouvèrent sans foie en sacrifiant. (PLIN., lib. XI, cap. 37.)

Amilcar assiégeait Syracuse (DIOD. DE SICILE, liv. XX) : les augures lui promirent que, le lendemain, il souperait dans la ville assiégée. La promesse fut vérifiée d'une manière fatale au général carthaginois; car, le lendemain, il fut fait prisonnier, et conduit à Syracuse.

L'empereur Galba offrait aux dieux un sacrifice : l'aruspice lui dit que les entrailles contenaient des signes funestes ; qu'elles le menaçaient d'embûches secrètes, et d'un ennemi domestique. « Sacrificanti Galbæ aruspex tristia exta, et instantes insidias, et domesticum hostem prædicit. » (TACIT., *Hist.*, lib. I.)

Quelques auteurs ont rapporté des passages de l'Écriture à la futilité de la science augurale (RAGUS., *de la Divinat.*, liv. II, chap. 9) ; par exemple, ces paroles du livre de *Job* : « Qui a donné l'intelligence au coq? » — « Quis gallo dedit intelligentiam? » (*Job.*, cap. XXXVIII, v. 35) ; et ce verset de l'*Ecclésiaste* : « L'oiseau du ciel fera entendre sa voix ; l'oiseau donnera des indices : « Avis cœli proferet vocem, et ales indicabit rem. » (*Ecclesiastic.*, cap. X, v. 20.) Mais ces passages ne doivent s'entendre que du témoignage rendu par les bêtes mêmes à la Providence divine, et ne peuvent être appliqués à la superstition et à l'erreur.

Ces auteurs ajoutent que le patriarche Joseph dit dans la *Genèse* : « Ne savez-vous pas qu'il n'y a point d'augure qui ait une science semblable à la mienne? » — « An ignoratis quod non sit similis mei in augurandi scientia? » (*Gen.*, cap. XLIV, v. 15) ; et qu'Élisée fit la prédiction d'un augure (*Rois*, liv. IV, chap. 13), lorsqu'il annonça à Joas, roi d'Israël, qu'il remporterait trois victoires sur les Syriens, parce que ce roi avait frappé trois fois la terre de son javelot. La réponse à ces objections est facile : Joseph, inspiré de Dieu, laissait croire aux Égyptiens qu'il était

versé dans la science des augures, et il ne parla ainsi à ses frères, avant de se faire connaître à eux, que pour les effrayer pendant quelque temps, et leur donner à entendre quelle était sur son compte l'opinion des Égyptiens. A l'égard d'Élisée, sa prédiction fut fondée sur la révélation divine; et l'on ne peut en tirer des conséquences pour des superstitions augurales.

La divination par les augures est très-ancienne, puisqu'elle est interdite et condamnée dans les livres de Moïse : « Vous ne consulterez point les augures, » dit le Seigneur dans le *Lévitique* : « Non augurabimini. » (*Levitic.*, cap. XIX, v. 26.) On lit encore dans le *Deutéronome* (chap. XVIII, v. 10) : « Qu'il n'y ait personne dans le peuple qui observe les augures. » — « Nec inveniatur in te, qui observet auguria. »

Les présages des jours heureux et malheureux ont été remarqués par les particuliers, et autorisés en plusieurs occasions et chez quelques peuples par des ordonnances publiques. Les Athéniens supprimaient le second jour de juin (PLUT., *de Fratr. concord.*), à cause de la querelle de Minerve et de Neptune. Le sénat de Rome défendit par un décret de rien entreprendre le 18 juillet, jour anniversaire des batailles d'Allia et de Cremera.

Numa destina certains jours aux affaires, et d'autres au repos : il appela les uns *dies fasti*, et les autres *dies nefasti* : le livre qui contenait la distinction de ces jours, fut confié aux pontifes, qui eurent depuis le pouvoir d'y changer ce qu'ils jugèrent à propos. Le 15 mai, qui était fêté en l'honneur de Perenna (SUÉT., *Vie de Jul.*, chap. LXXXVIII; DION CASSIUS, liv. XLVII), devint un jour funeste, et fut appelé le jour du Parricide, lorsque les vengeurs de la mort de César furent devenus les maîtres de Rome; César avait été assassiné ce jour-là.

Il n'était pas permis, dans ces jours funestes, de faire aucuns sacrifices, ni aucunes prières publiques aux dieux, ni de célébrer des mariages, ni de donner des repas, ni de représenter des jeux. Les tribunaux étaient fermés, toutes les affaires suspendues; les magistrats et les généraux d'armée ne devaient rien entreprendre pour le service de la république. Celui qui, par inadvertance, manquait à l'observation de ces ordres sévères, devait expier sa faute, et payer une amende; mais le grand pontife

Scévola ne croyait pas qu'il y eût aucune expiation capable d'effacer la faute de celui qui, de dessein prémédité, avait violé les devoirs prescrits au sujet des jours malheureux : « Qui talibus diebus inprudens aliquid egisset, eum præter mulctam piaculum porco dare debere : prudentem expiare non posse Scævola pontifex adfirmabat. » (MACROB., *Saturnal.*, lib. I, cap. 16.)

Les jours heureux, au contraire, étaient marqués par un évènement glorieux pour la république : ils se célébraient par des réjouissances. Tels étaient le jour de la fondation de Rome, de la levée du siège de Rome par Porsena, les jours d'adoption des Césars et autres. Les ides étaient consacrées à Jupiter, les calendes à Junon. (MACROBE, *Saturnales*, liv. I, c. 15.) Le 24 février, dans les années bissextiles, était réputé malheureux.

Les rois d'Égypte regardaient le troisième jour de chaque semaine comme un jour funeste. (PLUT., *d'Isis et d'Osiris.*)

Les femmes de l'île Saint-Laurent jettent leurs enfans à la mer, si elles accouchent le mardi, le jeudi ou le samedi. (LE VAYER *Lettre* CV.)

Hésiode établit qu'il y a des jours heureux et des jours malheureux. (*De Dieb. et operib.*) Héraclite lui reprochait d'avoir ignoré la nature des jours, qui est constamment la même. On trouve, dans quelques auteurs, des recherches sur les années *climactériques* des états ; sur les vingt-unième, quarante-neuvième, soixante-troisième rois d'une monarchie ; sur le septième ou neuvième monarque du même nom. Les uns pensent que les neuvièmes années sont les climactériques ; Aristide de Samos, dans Aulu-Gelle, croit que ce sont les septièmes : « Pericula quoque vitæ fortunarumque hominum, quæ climacteras Chaldæi adpellant, gravissima quæque fieri adfirmat Aristides Samius septenariis. » (AULUS-GELL., lib. III, cap. 10.) Le nom de *climactérique* vient de κλίμαξ, *scala.* La soixante-troisième était regardée comme une des plus dangereuses, à cause du nombre de sept multiplié par neuf. Auguste se félicitait de l'avoir passée. La grande climactérique est la quatre-vingt-ùnième, où le produit de neuf est multiplié par neuf. Platon mourut dans cette année. La quarante-deuxième, qui est le produit du nombre six multiplié par sept, était redoutée de quelques-uns. Saumaise a com-

posé un traité pour prouver que les années climactériques ne sont en rien différentes des autres, et ne méritent pas une attention plus particulière. (SAUMAISE, *des Années climactériques.*)

On lit dans Tacite (*Annal.*, liv. I) et dans l'histoire de France (MÉZERAI, à la fin du *règne d'Henri III*) les observations superstitieuses qui furent faites sur la mort d'Auguste et sur celle d'Henri III.

C'est l'effet de la politique de semer des opinions qui peuvent être avantageuses en certains temps et en certains lieux. Un général se sert des circonstances du temps et du lieu pour encourager ses troupes. Il leur représente que c'est à pareil jour, ou dans le même champ de bataille, que les ennemis furent battus, et qu'il faut soutenir la gloire de la nation : et cependant le général ennemi exhorte ses soldats à effacer la honte de la même journée et à venger les mânes de ceux dont on voit encore les ossemens. Le principal ressort de la politique est de savoir ménager les passions des hommes. Ils reçoivent des impressions, des remarques les plus frivoles. Henri III regardait le jour de la Pentecôte comme celui de ses prospérités. Timoléon gagna ses plus fameuses batailles le jour de sa naissance. (CORNEL. NEPOS, *Vie de Timoléon.*) Soliman II remporta la victoire de Mohacs, prit la ville de Belgrade, l'île de Rhodes et la ville de Bude, le 29 août. Aussi les Turcs ont-ils confiance dans ce mois.

Leünclavius assure qu'Ussuncassan ne combattit contre Mahomet II que sur l'espérance du mercredi, par laquelle il fut déçu. Sixte-Quint aimait le mercredi, jour auquel étaient arrivés tous les évènemens les plus heureux de sa vie ; sa naissance, sa profession de cordelier, sa nomination à la charge de vicaire-général de l'ordre, sa promotion au cardinalat, son élévation à la papauté.

Philippe, roi de Macédoine, apprit trois évènemens fort heureux, le jour même où il célébrait la fête de sa naissance. Il reçut en même temps les trois nouvelles que ses chars avaient remporté le prix aux Jeux Olympiques ; que Parménion avait battu les ennemis ; et qu'Olympias, sa femme, venait de mettre au monde Alexandre.

Les Espagnols aiment le vendredi ; Henri VII, roi d'Angle-

terre, avait une prédilection pour le samedi. (BACON, *Vie d'Henri* VII.)

La futilité de ces remarques se prouve par les exemples contraires. Pompée fut tué le même jour où il avait triomphé de Mithridate. (DION CASS., liv. XLII.) Ventidius vengea la défaite des légions romaines par une grande victoire qu'il remporta sur les Parthes, le même jour du mois de juin, où Crassus avait été vaincu et tué, quatorze ans auparavant. (DION CASS., liv. XLIX; EUTROPE, liv. VII, *au commencement.*) Platon, le roi Attale, Alexandre-le-Grand, et plusieurs autres, sont morts le jour anniversaire de leur naissance. Le pape Léon X fut sacré le même jour où il avait été fait prisonnier, l'année précédente. Le jour célèbre par la victoire de Louis XII à la Giradadda, fut signalé par l'assassinat d'Henri IV. Ainsi, nous voyons partout les augures et les présages en contradiction manifeste; il en est d'eux comme des prodiges et des miracles.

CHAP. XVI. *Laissons, dit-il* (Fabius), *aux Tarentins leurs dieux irrités.* Fabius craint d'enlever les statues de Tarente; il n'imite pas l'exemple donné par Marcellus, au siège de Syracuse: nous verrons Mummius, au siège de Corinthe, faire transporter à Rome, sur des chariots, les chefs-d'œuvre des arts, qu'il ne connaissait pas. L'austère vertu de Fabius et de Caton peut blâmer ce luxe de statues et de tableaux; mais n'était-ce pas, pour l'ancienne Rome, le prélude de cette gloire dont Rome moderne devait augmenter l'éclat par les créations du génie de ses Raphaël, de ses Michel-Ange et de tant d'autres artistes immortels ?

CHAP. XIX. *Il* (Scipion) *fait appeler le jeune captif, et lui demande « s'il voudrait retourner auprès de Masinissa ? »* Il y a quelque chose de noble dans la manière dont Scipion rend la liberté au jeune Massiva. Le style de Tite-Live est simple et touchant comme l'action de son héros. Scipion intéresse plus que les autres généraux romains, parce qu'il signale presque toutes ses victoires par quelque trait de clémence et de générosité, vertus bien rares alors chez le peuple-roi.

LIVRE XXVIII.

EPITOME LIBRI XXVIII.

Res in Hispania prospere gestæ a Silano, Scipionis legato, et ab L. Scipione fratre adversus Pœnos; a Sulpicio proconsule et ab Attalo, rege Asiæ, adversus Philippum, regem Macedonum, pro Ætolis, referuntur. Quum M. Livio et Claudio Neroni consulibus triumphus decretus esset, Livius, qui in provincia sua rem gesserat, quadrigis invectus est; Nero, qui in collegæ provinciam, ut victoriam ejus adjuvaret, venerat, equo est secutus, et in hoc habitu plus gloriæ reverentiæque habuit: nam et plus in bello, quam collega, fecerat. Ignis in æde Vestæ neglegentia virginis, quæ non custodierat, exstinctus est: virgo cæsa est flagro. P. Scipio in Hispania cum Pœnis debellavit, quarto decimo anno ejus belli, quinto post anno, quam ierat: exclusisque in totum possessione ejus hostibus, Hispaniam recepit; et a Terracone in Africam ad Syphacem, regem Numidarum, duobus navigiis transvectus, fœdus junxit: Asdrubal Gisgonis ibi cum eo in eodem lecto adcubuit. Munus gladiatorium in honorem patris patruique Carthagini novæ edidit, non ex gladiatoribus, sed ex iis, qui aut in honorem ducis, aut ex provocatione in certamen descendebant: in quo reguli fratres de regno ferro contenderunt. Quum Astapa urbs ab Romanis obpugnaretur, oppidani liberos et conjuges rogo exstructo occiderunt, et se insuper præcipitaverunt. Ipse Scipio, dum gravi morbo inplicitus est, seditionem, in parte exercitus motam, confirmatus discussit, rebellantesque Hispaniæ populos coegit in deditionem venire; et, amicitia facta cum Masinissa, rege Numidarum, qui illi auxilium, si in Africam trajecisset, pollicebatur, cum Gaditanis quoque, post discessum inde Magonis, cui ex Carthagine scriptum erat, ut in

SOMMAIRE DU LIVRE XXVIII.

Succès obtenus sur les Carthaginois par Silanus, lieutenant de Scipion, et par L. Scipion, frère de Cornelius : victoires du proconsul Sulpicius et d'Attale, roi d'Asie, en faveur des Étoliens, sur Philippe, roi de Macédoine. Triomphe décerné aux consuls M. Livius et Claudius Néron. Livius y paraît porté sur un quadrige, parce que la bataille avait été gagnée dans sa province; Néron, qui avait quitté la sienne, pour venir au secours de son collègue, le suit à cheval, et cet appareil modeste tourne à sa gloire et lui attire plus de respects; car il avait contribué, plus que son collègue, à l'heureuse issue du combat. Le feu prend au temple de Vesta, par la négligence d'une vestale; on éteint l'incendie, et la vestale est punie du fouet. P. Scipion chasse de l'Espagne les Carthaginois, la quatorzième année de la seconde guerre punique, cinq ans après son arrivée dans ce pays; après cette expulsion totale qui termine la guerre, il fait rentrer l'Espagne sous la domination de Rome; puis il s'embarque à Tarragone, vient en Afrique avec deux vaisseaux, et fait alliance avec Syphax, roi de Numidie. Il trouve, à cette cour, Asdrubal, fils de Gisgon, et s'assied, à table, sur le même lit que l'Africain. Il donne à Carthagène, en l'honneur de son père et de son oncle, le spectacle d'un combat, où sont admis, au lieu de gladiateurs, des antagonistes distingués qui se présentent, ou pour lui rendre hommage, ou pour répondre à des provocations; deux princes s'y disputent, l'épée à la main, le royaume de leur père. Siège d'Astapa : les habitans égorgent sur un bûcher leurs enfans et leurs femmes, et s'y précipitent eux-mêmes. Scipion tombe dangereusement malade; une sédition s'élève dans une partie de son armée; le général se rétablit, apaise la révolte, et soumet les peuples rebelles de l'Espagne. Il lie amitié avec

Italiam trajiceret, Romam reversus, consulque creatus. Africam provinciam petenti, contradicente Q. Fabio Maximo, Sicilia data est; permissumque, in Africam trajiceret, si ex republica esse censeret. Mago, Amilcaris filius, a minore Baleari insula, ubi hiemarat, in Italiam trajecit.

Masinissa, roi des Numides, qui lui promet des secours, s'il veut se rendre en Afrique; il fait un traité avec les habitans de Cadix, après le départ de Magon, qui reçoit de Carthage l'ordre de marcher contre l'Italie. De retour à Rome, il est nommé consul, demande l'Afrique pour département; et, malgré l'opposition de Q. Fabius Maximus, obtient la Sicile, avec l'autorisation de passer en Afrique, s'il juge que l'intérêt de l'état l'exige. Magon, fils d'Amilcar, quitte ses quartiers d'hiver de l'île Minorque, et se dirige sur l'Italie.

T. LIVII PATAVINI

HISTORIARUM

AB URBE CONDITA

LIBER XXVIII.

I. Quum transitu Asdrubalis*, quantum in Italiam declinaverat belli, tantum levatæ Hispaniæ viderentur; renatum ibi subito par priori bellum est. Hispanias ea tempestate sic habebant Romani Pœnique. Asdrubal, Gisgonis filius, ad Oceanum penitus Gadesque concesserat. Nostri maris ora omnisque ferme Hispania, qua in orientem vergit, Scipionis ac romanæ ditionis erat. Novus imperator Hanno, in locum Barcini Asdrubalis novo cum exercitu ex Africa transgressus, Magonique junctus, quum in Celtiberia, quæ media inter duo maria est, brevi magnum hominum numerum armasset; Scipio adversus eum M. Silanum cum decem haud plus millibus militum, equitibus quingentis, misit. Silanus, quantis maximis potuit itineribus (inpediebant autem

* U. C. 545. A. C. 207.

TITE-LIVE

HISTOIRE DE ROME

DEPUIS SA FONDATION.

LIVRE XXVIII.

I. Le passage d'Asdrubal, en faisant pencher sur l'Italie tout le poids de la guerre, semblait avoir soulagé l'Espagne, lorsque tout à coup éclata, dans cette contrée, une seconde guerre non moins terrible que la précédente. Telle était alors en ce pays la position respective des Romains et des Carthaginois. Asdrubal, fils de Gisgon, s'était retiré au loin sur les bords de l'Océan et près de Cadix. Les côtes de notre mer et presque toute la partie orientale de la province étaient occupées par Scipion et soumises à la domination romaine. Un nouveau général, Hannon, successeur d'Asdrubal de la famille Barcine, venu d'Afrique avec une nouvelle armée, fit sa jonction avec Magon, entra dans la Celtibérie, région située entre les deux mers, et s'y vit bientôt à la tête de forces considérables. Scipion détacha contre lui M. Silanus avec dix mille fantassins et cinq cents cavaliers. Silanus, marchant à grandes journées, malgré la difficulté des chemins et les défilés si nombreux qui se trouvent dans ces parages entrecoupés de bois, devança les courriers

et asperitates viarum, et angustiæ saltibus crebris, ut pleraque Hispaniæ sunt, inclusæ), tamen non solum nuncios, sed etiam famam adventus sui prægressus, ducibus indidem ex Celtiberia transfugis, ad hostem pervenit. Eisdem auctoribus compertum est, quum decem circiter millia ab hoste abessent, bina castra circa viam, qua irent, esse : læva Celtiberos, novum exercitum, supra novem millia hominum, dextra punica tenere castra; hæc stationibus, vigiliis, omni justa militari custodia tuta et firma esse : illa altera soluta neglectaque, ut Barbarorum et tironum, et minus timentium, quod in sua terra essent. Ea prius adgredienda ratus Silanus, signa quam maxime ad lævam jubebat ferri, necunde ab stationibus punicis conspiceretur; ipse, præmissis speculatoribus, citato agmine ad hostem pergit.

II. Tria millia ferme aberat, quum hauddum quisquam hostium senserat. Confragosa loca et obsiti virgultis tenebant colles. Ibi in cava valle, atque ob id occulta, considere militem, et cibum capere jubet; interim speculatores, transfugarum dicta adfirmantes, venerunt. Tum, sarcinis in medium conjectis, arma Romani capiunt, acieque justa in pugnam vadunt. Mille passuum aberant, quum ab hoste conspecti sunt, trepidarique repente cœptum; et Mago ex castris citato equo

du pays et jusqu'au bruit de son arrivée; ensuite guidé par des transfuges celtibériens, il se trouva près de l'ennemi. Il apprit des mêmes déserteurs, lorsqu'il n'était plus qu'à dix milles environ de ses adversaires, qu'il y avait deux camps dans le voisinage de la route qu'il devait traverser, l'un sur la gauche, composé de plus de neuf mille Celtibériens, l'autre sur la droite, occupé par les Carthaginois : ceux-ci avaient des corps-de-garde, des vedettes, des postes avancés, et prenaient toutes les précautions nécessaires pour se mettre à l'abri d'une surprise. Les Barbares, soldats d'un jour, sans tactique, sans discipline, s'endormaient dans la sécurité de gens qui sont dans leur pays. Ce fut de ce côté que Silanus jugea convenable de diriger sa première attaque: il ordonne aux siens d'appuyer le plus possible sur la gauche, pour ne pas être aperçus par les sentinelles carthaginoises, et, après avoir envoyé en avant des éclaireurs, il se porte rapidement vers l'ennemi.

II. Il n'en était plus qu'à trois milles, et personne ne l'avait encore aperçu. Le pays était âpre et rempli de collines toutes hérissées de broussailles. Il fait faire halte à ses soldats dans le creux d'un vallon, où il ne pouvait être vu, et leur ordonne de prendre de la nourriture. Cependant ses éclaireurs reviennent et confirment le rapport des transfuges. Alors les Romains déposent leurs bagages dans le fond de la vallée, et marchent en armes et en bon ordre vers l'ennemi. A la distance d'un mille, ils sont aperçus par les Celtibériens, qui tout à coup s'agitent avec confusion. Magon accourt de l'autre

ad primum clamorem et tumultum advehitur. Erant autem in celtibero exercitu quatuor millia scutatorum et ducenti equites; hanc justam legionem (et id ferme roboris erat) in prima acie locat : ceteros, levem armaturam, in subsidiis posuit. Quum ita instructos educeret castris, vixdum in egressos vallo Romani pila conjecerunt. Subsidunt Hispani adversus emissa tela ab hoste, inde ad mittenda ipsi consurgunt; quæ quum Romani conferti, ut solent, densatis excepissent scutis, tum pes cum pede conlatus, et gladiis geri res cœpta est. Cetterum asperitas locorum et Celtiberis, quibus in prœlio concursare mos est, velocitatem inutilem faciebat; et haud iniqua eadem erat Romanis stabili pugnæ adsuetis; nisi quod angustiæ et internata virgulta ordines dirimebant, et singuli binique, velut cum paribus, conserere pugnam cogebantur. Quod ad fugam inpedimento hostibus erat, id ad cædem eos, velut vinctos, præbebat. Et jam, ferme omnibus scutatis Celtiberorum interfectis, levis armatura et Carthaginienses, qui ex alteris castris subsidio venerant, perculsi cædebantur; duo haud amplius millia peditum et equitatus omnis, vix inito prœlio, cum Magone effugerunt. Hanno, alter imperator, cum eis, qui postremi, jam profligato prœlio, advenerant, vivus capitur. Magonem fugientem equitatus ferme omnis, et quod veterum peditum erat secuti, decimo

camp à bride abattue, aux premiers cris, au premier tumulte. Parmi les Celtibériens, se trouvaient quatre mille hommes armés de boucliers, et deux cents cavaliers : il place en tête cette espèce de légion, l'élite de ses forces, et, au corps de réserve, tout le reste, qui consistait en troupes légères. Au moment où ils sortent de leur camp dans cet ordre de bataille, les Romains lancent sur eux une grêle de traits : les Espagnols se baissent pour éviter les coups, puis se relèvent pour faire, à leur tour, une décharge. Les Romains la reçoivent en serrant les rangs, selon leur coutume, et en pressant les boucliers contre les boucliers. Ensuite on se joint corps à corps, et le combat commence à l'épée. Mais l'âpreté du terrain rendait inutile l'agilité des Celtibériens, habitués à courir rapidement d'un lieu à un autre, et elle n'était pas défavorable aux Romains, accoutumés à combattre de pied ferme : seulement l'inégalité du sol et les buissons qui se rencontraient çà et là rompaient leurs rangs, et les forçaient de lutter un à un, ou deux à deux, comme si on les eût appariés; mais le motif qui s'opposait à la fuite des ennemis, les présentait comme des victimes destinées au glaive des Romains. Aussi, après le massacre de presque tous les Celtibériens armés de boucliers, les troupes légères et les Carthaginois, qui, du second camp, étaient accourus au secours du premier, furent également taillés en pièces : deux mille fantassins au plus, et toute la cavalerie, après une légère résistance, prirent la fuite avec Magon. Hannon, l'autre général carthaginois, fut fait prisonnier avec ceux qui, arrivant les derniers, trouvèrent la bataille perdue. Magon, dans sa fuite, fut suivi de presque toute la cavalerie et des vieux soldats de l'in-

die in gaditanam provinciam ad Asdrubalem pervenerunt. Celtiberi, novus miles, in proximas dilapsi silvas, inde domos diffugerunt. Peropportuna victoria nequaquam tantum jam conflatum bellum, quanta futuri materia belli (si licuisset eis, Celtiberorum gente excita, et alios ad arma sollicitare populos) obpressa erat. Itaque, conlaudato benigne Silano, Scipio spem debellandi, si nihil eam ipse cunctando moratus esset, nactus, ad id, quod reliquum belli erat, in ultimam Hispaniam adversus Asdrubalem pergit. Pœnus, quum castra tum forte ad sociorum animos in Bætica continendos in fide haberet, signis repente sublatis, fugæ magis, quam itineris modo, penitus ad Oceanum et Gades ducit. Ceterum, quoad continuisset exercitum, propositum bello se fore ratus, antequam freto Gades trajiceret, exercitum omnem passim in civitates divisit, ut et muris se ipsi, et armis muros tutarentur.

III. Scipio, ubi animadvertit, dissipatum passim bellum, et circumferre ad singulas urbes arma diutini magis, quam magni, esse operis, retro vertit iter. Ne tamen hostibus eam relinqueret regionem, L. Scipionem fratrem cum decem millibus peditum, et mille equitum ad obpugnandam opulentissimam in iis locis urbem, Oringin Barbari adpellabant, mittit. Sita in Melessum finibus

fanterie; après dix jours de marche, ils arrivèrent dans la province de Cadix, auprès d'Asdrubal. Les Celtibériens, soldats novices encore, se dispersèrent dans les forêts voisines, et regagnèrent ensuite leurs habitations. Cette victoire, remportée si à propos, étouffa des germes de révolte, qui, faibles d'abord, auraient pu se développer ensuite et produire une guerre dangereuse, si les Carthaginois, après avoir soulevé les Celtibériens, avaient pu appeler aux armes les autres nations de l'Espagne. Aussi, Scipion combla d'éloges Silanus, et, pour ne point laisser échapper lui-même, par des délais, l'occasion de terminer la guerre, il marcha, vers les extrémités de l'Espagne, contre Asdrubal, son dernier ennemi. L'Africain était alors campé dans la Bétique, où il contenait dans son parti les peuples de cette région, qui étaient ses alliés; mais, à cette nouvelle, il leva le camp, partit avec une rapidité qui avait plutôt l'air d'une fuite que d'une retraite, et gagna les bords de l'Océan, du côté de Cadix. Alors, bien certain que, tant que son armée ne formerait qu'un seul corps, il serait toujours en butte aux attaques de l'ennemi, avant de franchir le détroit, il répartit ses soldats dans les villes, pour y trouver, à la faveur des remparts, la sûreté que ces remparts devraient à leurs armes.

III. Scipion, voyant la guerre disséminée çà et là, et certain que la nécessité de promener ses armes d'une ville à l'autre lui coûterait plus de temps que de peine, retourna sur ses pas. Toutefois, pour ne point abandonner aux ennemis cette contrée, il envoie L. Scipion, son frère, avec dix mille fantassins et mille chevaux, assiéger la ville la plus riche du pays, ville que les Barbares appelaient Oringis. Elle était située sur les confins des

est hispanæ gentis; ager frugifer; argentum etiam incolæ fodiunt: ea arx fuit Asdrubali ad excursiones circa in mediterraneos populos faciendas. Scipio, castris prope urbem positis, priusquam circumvallaret urbem, misit ad portas, qui ex propinquo adloquio animos tentarent, suaderentque, ut amicitiam potius, quam vim, experirentur Romanorum. Ubi nihil pacati respondebatur, fossa duplicique vallo circumdata urbe, in tres partes exercitum dividit; ut una semper pars, quietis interim duabus, obpugnaret. Prima pars quum adorta obpugnare est, atrox sane et anceps prœlium fuit: non subire, non scalas ferre ad muros præ incidentibus telis facile erat; et jam, qui erexerant ad murum scalas, alii furcis ad id ipsum factis detrudebantur; in alios lupi superne ferrei injecti, ut in periculo essent, ne suspensi in murum extraherentur: quod ubi animadvertit Scipio, nimia paucitate suorum exæquatum certamen esse, et jam eo superare hostem, quod ex muro pugnaret; duabus simul partibus, prima recepta, urbem est adgressus. Quæ res tantum pavoris injecit fessis jam cum primis pugnando, ut et oppidani mœnia repentina fuga desererent; et punicum præsidium metu, ne prodita urbs esset, relictis stationibus in unum se conligeret. Timor inde oppidanos incessit, ne, si hostis urbem intrasset, sine discrimine, Pœnus an Hispanus esset, obvii passim

Mélesses, nation espagnole, dans un territoire fertile, même en mines d'argent. Elle servait de fort à Asdrubal, qui de là faisait des excursions sur les peuples les plus avancés dans les terres. Scipion vint camper à peu de distance, et, avant d'investir la place, envoya vers les portes quelques-uns des siens, pour s'entendre avec les habitans, et leur persuader qu'il leur serait plus avantageux d'éprouver la clémence que les armes des Romains. Sur leur refus d'accepter des propositions de paix, il entoure la ville d'un fossé et d'une double ligne de circonvallation, et partage son armée en trois corps, dont l'un devait toujours continuer l'attaque, pendant que les deux autres resteraient au repos. La première division, qui commença le siège, rencontra une résistance opiniâtre, qui tint le succès en suspens : il ne fut pas possible d'approcher des murailles, ni d'y appliquer des échelles, à cause d'une grêle de traits qui pleuvait de toutes parts ; parmi ceux mêmes qui avaient effectué l'escalade, les uns étaient renversés avec des fourches destinées à cet usage; les autres voyaient tomber sur leurs têtes des harpons de fer, qui menaçaient de les enlever sur les remparts. Scipion s'aperçut bientôt que le petit nombre des assaillans rendait la lutte égale, et que déjà l'ennemi devait une sorte de supériorité à l'avantage de combattre du haut de ses murailles : il réunit donc les deux corps, fait retirer le premier, et recommence ainsi l'attaque. Cette manœuvre sema tant d'effroi parmi les assiégés déjà fatigués d'un premier combat, que les habitans abandonnèrent aussitôt leurs remparts pour fuir en désordre, et que la garnison carthaginoise, dans la crainte d'une trahison, quitta ses différens postes, pour se concentrer sur un

cæderentur; itaque, patefacta repente porta, frequentes ex oppido sese ejecerunt, scuta præ se tenentes, ne tela procul conjicerentur; dextras nudas ostentantes, ut gladios abjecisse adpareret : id utrum parum ex intervallo sit conspectum, an dolus aliquis suspectus fuerit, incompertum est. Inpetus hostilis in transfugas factus, nec secus, quam adversa acies, cæsi. Eademque porta signa infesta in urbem inlata : et aliis partibus securibus dolabrisque cædebantur et refringebantur portæ, et, ut quisque intraverat eques, ad forum occupandum (ita enim præceptum erat) citato equo pergebat. Additum erat et triariorum equiti præsidium; legionarii ceteras partes pervadunt : direptione et cæde obviorum, nisi qui armis se tuebantur, abstinuerunt. Carthaginienses omnes in custodiam dati sunt; oppidanorum quoque trecenti ferme, qui clauserant portas; ceteris traditum oppidum, suæ redditæ res. Cecidere, in urbis ejus obpugnatione, hostium duo millia ferme, Romanorum haud amplius nonaginta.

IV. Læta et ipsis, qui rem gessere, urbis ejus obpugnatio fuit, et imperatori ceteroque exercitui; et speciosum adventum suum, ingentem turbam captivorum præ se agentes, fecerunt. Scipio, conlaudato fratre, quum, quanto poterat verborum honore, Carthagini ab se captæ captam ab eo Oringin æquasset, quia et

seul point. Ensuite les assiégés, appréhendant que l'ennemi, s'il pénétrait dans la place, n'égorgeât sans distinction Espagnols et Carthaginois, ouvrirent tout à coup leurs portes, et se précipitèrent en foule hors de la ville, se couvrant de leurs boucliers contre les traits qui leur seraient lancés de loin, et montrant leurs bras nus, pour prouver qu'ils avaient mis bas les armes. On ne sait si la distance empêcha les Romains de distinguer cette attitude, ou s'ils soupçonnèrent quelque perfidie; car ils chargèrent ces transfuges, et les taillèrent en pièces comme ennemis déclarés. Les vainqueurs entrèrent par la même porte, tandis que la hache rompait les unes, et que le marteau enfonçait les autres; à mesure que les cavaliers défilaient, ils couraient, à toute bride, s'emparer du forum, d'après les ordres qu'ils avaient reçus. Scipion les avait fait soutenir par une troupe de triaires. Les légions se répandent dans les autres parties de la ville sans piller, sans massacrer personne, excepté ceux qui font résistance. Tous les Carthaginois furent jetés dans les fers, ainsi que trois cents habitans environ qui avaient fermé les portes aux Romains. On rendit aux autres la possession de leur patrie et tous leurs biens. Il périt, au siège de cette place, près de deux mille ennemis; les Romains ne perdirent pas plus de quatre-vingt-dix soldats.

IV. Cette victoire fut également agréable à ceux qui la remportèrent, au général en chef et au reste de l'armée; il y avait une sorte d'appareil dans cette marche de guerriers, qui se faisaient précéder d'une foule de captifs. P. Scipion combla d'éloges son frère, et fit valoir, dans les termes les plus honorables, la prise d'Oringis, dont il égalait l'importance à celle de Cartha-

hiems instabat, ut nec tentare Gades, nec disjectum passim per provinciam exercitum Asdrubalis consectari posset, in Citeriorem Hispaniam omnes suas copias reduxit; dimissisque in hiberna legionibus, L. Scipione fratre Romam misso, et Hannone hostium imperatore, ceterisque nobilibus captivis, ipse Tarraconem concessit. Eodem anno, classis romana, cum M. Valerio Lævino proconsule ex Sicilia in Africam transmissa, in uticensi carthaginiensique agro late populationes fecit; extremis finibus Carthaginiensium circa ipsa mœnia Uticæ prædæ actæ sunt. Repetentibus Siciliam classis punica (septuaginta erant longæ naves) obcurrit; decem et septem naves ex iis captæ sunt, quatuor in alto mersæ; cetera fusa ac fugata classis. Terra marique victor Romanus, cum magna omnis generis præda Lilybæum repetit. Toto inde mari pulsis hostium navibus, magni commeatus frumenti Romam subvecti.

V. Principio æstatis ejus, qua hæc sunt gesta, P. Sulpicius proconsul et Attalus rex, quum Æginæ (sicut ante dictum est) hibernassent, Lemnum inde, classe juncta, romanæ quinque et viginti quinqueremes, regiæ quinque et triginta, transmiserunt. Et Philippus, ut, seu terra, seu mari, obviam eundum hosti foret, paratus ad omnes conatus esset, ipse Demetriadem ad mare descendit; Larissam diem ad conveniendum exercitui edixit.

gène, sa conquête. Comme l'approche de l'hiver ne lui permettait ni de faire une tentative sur Cadix, ni de poursuivre l'armée d'Asdrubal disséminée çà et là dans la province, il ramena toutes ses troupes dans l'Espagne Citérieure, mit ses légions en cantonnemens, chargea son frère, L. Scipion, de conduire à Rome Hannon, général africain, et les autres prisonniers de distinction, puis il retourna lui-même à Tarragone. Cette même année, la flotte romaine, sous les ordres du proconsul M. Valerius Lévinus, passa de Sicile en Afrique, dévasta les côtes jusqu'aux frontières mêmes du territoire de Carthage, et étendit ses ravages jusque sous les remparts d'Utique. Comme elle regagnait la Sicile, elle rencontra la flotte carthaginoise, forte de soixante-dix vaisseaux longs, lui prit dix-sept bâtimens, et en coula quatre à fond; le reste fut dispersé et mis en fuite. Le proconsul romain, vainqueur sur terre et sur mer, revint à Lilybée avec un butin considérable; et la mer, alors entièrement libre, permit de faire conduire à Rome d'immenses convois de blé.

V. Au commencement de la campagne où ces évènemens eurent lieu, le proconsul P. Sulpicius et le roi Attale, qui avaient pris leurs quartiers d'hiver à Égine, comme on l'a dit plus haut, passèrent de cette île dans celle de Lemnos avec leurs flottes réunies : les Romains avaient vingt-cinq quinquérèmes, et le roi trente-cinq. De son côté, Philippe, pour être en état de résister à tous les efforts de l'ennemi, et d'aller à sa rencontre, ou sur terre, ou sur mer, descendit à Démétriade, sur la côte, et indiqua Larissa pour rendez-vous à l'armée.

Undique ab sociis legationes Demetriadem ad famam regis convenerunt. Sustulerant enim animos Ætoli, quum ab romana societate, tum post Attali adventum, finitimosque depopulabantur : nec Acarnanes solum Bœotique, et qui Eubœam incolunt, in magno metu erant ; sed Achæi quoque, quos super ætolicum bellum Machanidas etiam, lacedæmonius tyrannus, haud procul Argivorum fine positis castris, terrebat : hi omnes suis quisque urbibus, quæ pericula terra marique portendebantur, memorantes, auxilia regem orabant. Ne ex regno quidem ipsius tranquillæ nunciabantur res; et Scerdilædum Pleuratumque motos esse, et Thracum maxime Mædos, si quod longinquum bellum regem occupasset, proxima Macedoniæ incursuros. Bœoti quidem et interiores Græciæ populi, Thermopylarum saltum, ubi angustæ fauces coartant iter, fossa valloque intercludi ab Ætolis, nunciabant, ne transitum ad sociorum urbes tuendas Philippo darent. Vel segnem ducem tot excitare tumultus circumfusi poterant. Legationes dimittit, pollicitus, prout tempus ac res se daret, omnibus laturum se auxilium; in præsentia, quæ maxime urgebat res, Peparethum præsidium urbi mittit, unde adlatum erat, Attalum, ab Lemno classe transmissa, omnem circa urbem agrum depopulatum. Polyphantam cum modica manu in Bœotiam, Menippum item quem-

Au bruit de sa marche, les députations des alliés vinrent de toutes parts à Démétriade; car les Étoliens, dont le courage était rehaussé par leur alliance avec Rome et par l'arrivée d'Attale, ravageaient les terres de leurs voisins. L'Acarnanie, la Béotie, l'Eubée étaient frappées d'épouvante, et aussi les Achéens, qu'alarmait d'ailleurs Machanidas, tyran de Lacédémone, campé dans les environs d'Argos. Tous ces peuples, en exposant quels périls menaçaient leur patrie, suppliaient Philippe de leur prêter secours; mais les nouvelles de la Macédoine n'étaient pas moins fâcheuses : déjà Scerdilédus et Pleuratus s'étaient ébranlés, et, parmi les Thraces, les Médiens surtout se disposaient, aussitôt que le roi serait engagé dans une guerre lointaine, à faire des incursions sur les frontières de la Macédoine. Les Béotiens et les peuples de la Grèce, plus reculés, annonçaient que la gorge la plus resserrée des Thermopyles avait été entourée d'un fossé et d'un retranchement par les Étoliens, pour fermer à Philippe le passage jusqu'aux villes de ses alliés. Le capitaine le moins actif serait sorti de sa léthargie à tant de bruits tumultueux et menaçans. Philippe congédie les députations, avec promesse de secourir, selon l'exigence des temps et des lieux, chacun de ses alliés : pour le moment, il envoie, car il y avait urgence, une garnison à Péparèthe; Attale, venu de Lemnos avec sa flotte, dévastait le territoire de la ville. Polyphante dut partir pour la Béotie avec un petit corps de troupes, et Ménippe, un autre général du roi, fut dépêché vers Chalcis, à la tête de mille peltastes, soldats dont les boucliers échancrés ressemblent assez à la cétra (*bouclier espagnol*); à ce détachement on joignit cinq cents Agriens, pour qu'ils pussent protéger toutes les

dam ex regiis ducibus cum mille peltastis (pelta cætræ haud dissimilis est) Chalcidem mittit; additi quingenti Agrianum, ut omnes insulæ partes tueri possent; ipse Scotussam est profectus, eodemque ab Larissa Macedonum copias traduci jussit. Eo nunciatum est, concilium Ætolis Heracleam indictum, regemque Attalum, ad consultandum de summa belli, venturum. Hunc conventum ut turbaret subito adventu, magnis itineribus Heracleam duxit; et concilio quidem dimisso jam venit : segetibus tamen, quæ prope maturitatem erant, maxime in sinu Ænianum vastatis, Scotussam copias reducit. Ibi exercitu omni relicto, cum cohorte regia Demetriadem sese recipit. Inde ut ad omnes hostium motus posset obcurrere, in Phocidem, atque Eubœam, et Peparethum mittit, qui loca alta eligerent, unde editi ignes adparerent; ipse in Tisæo (mons est in altitudinem ingentem cacuminis editi) speculam posuit, ut ignibus procul sublatis signum, ubi quid molirentur hostes, momento temporis, acciperet. Romanus imperator et Attalus rex a Peparetho Nicæam trajecerunt; inde classem in Eubœam ad urbem Oreum transmittunt, quæ ab demetriaco sinu Chalcidem et Euripum petenti ad lævam prima urbium Eubœæ posita est. Ita inter Attalum ac Sulpicium convenit, ut Romani a mari, regii a terra obpugnarent.

VI. Quatriduo post, quam adpulsa classis est, urbem

parties de l'île. Philippe prit la route de Scotussa, où il ordonna de faire passer l'armée macédonienne, réunie alors à Larissa. Là, il apprit que l'assemblée des Étoliens était convoquée à Héraclée, et qu'Attale devait s'y rendre, pour y concerter les opérations de la guerre. Afin de jeter le trouble dans cette réunion par une apparition inattendue, il marcha à grandes journées vers Héraclée; mais déjà l'assemblée était dissoute, il arriva trop tard. Toutefois, il dévasta les moissons, alors presque en maturité, surtout autour du golfe des Énians; puis il ramena ses troupes à Scotussa, où il laissa son armée. Suivi d'une compagnie de ses gardes, il revint à Démétriade; et, afin de repousser toutes les tentatives de l'ennemi, il envoya dans la Phocide, et dans les îles d'Eubée et de Péparèthe, des affidés se poster sur les hauteurs, avec ordre d'y allumer des feux, qui, répétés par une vigie placée, à cet effet, sur la cime du mont Tisée, lui feraient, en un moment, parvenir les signaux de tout mouvement hostile. Le général romain et le roi Attale passèrent de Péparèthe à Nicée, et de là dans l'Eubée avec leur flotte, afin d'assiéger Orée, la première des places de cette île, sur la gauche, lorsqu'on va du golfe de Démétriade à Chalcis et vers l'Euripe. Attale et Sulpicius convinrent que les Romains attaqueraient du côté de la mer, et les troupes du roi du côté de la terre.

VI. Quatre jours après l'arrivée de la flotte, ils don-

adgressi sunt: id tempus occultis cum Platore, qui a Philippo præpositus urbi erat, conloquiis absumtum est. Duas arces urbs habet, unam inminentem mari, altera urbis media est; cuniculo inde via ad mare ducit, quam a mari turris quinque tabulatorum, egregium propugnaculum, claudebat. Ibi primo atrocissimum contractum est certamen, et turre instructa omni genere telorum, et tormentis machinisque ad obpugnandam eam ex navibus expositis. Quum omnium animos oculosque id certamen avertisset, porta maritimæ arcis Plator Romanos accepit, momentoque arx occupata est. Oppidani, pulsi inde in mediam urbem, ad alteram tendere arcem. Et ibi positi erant, qui fores portæ objicerent; ita exclusi in medio cæduntur capiunturque. Macedonum præsidium conglobatum sub arcis muro stetit; nec fuga effuse petita, nec pertinaciter prœlio inito. Eos Plator, venia a Sulpicio inpetrata, in naves inpositos ad Demetrium Phthiotidis exposuit; ipse ad Attalum se recepit. Sulpicius, tam facili ad Oreum successu elatus, Chalcidem inde protinus victrici classe petit; ubi haudquaquam ad spem eventus respondit. Ex patenti utrimque coactum in angustias mare, speciem intuenti primo gemini portus in ora duo versi præbuerit; sed haud facile alia infestior classi statio est: nam et venti ab utriusque terræ prærupti montibus subiti ac procellosi

nèrent l'assaut : on avait employé ce temps en conférences secrètes avec Plator, à qui Philippe avait confié la garde de la ville. Il y avait deux citadelles, l'une, qui dominait la mer, et l'autre, qui s'élevait au centre de la place; de ce point jusqu'à la côte, régnait un souterrain fermé par une tour à cinq étages, excellent boulevard pour défendre cette partie. Ce fut là d'abord que s'engagea le combat le plus acharné : la tour était munie de toutes sortes de traits, et les vaisseaux de toutes les machines propres à la battre en brèche. Tandis que cette lutte occupe les yeux et les esprits, Plator ouvre aux Romains la porte de la citadelle qui domine sur la mer, et, en un moment, elle est envahie. Les habitans, refoulés vers le milieu de la ville, se dirigent du côté de l'autre citadelle; mais des gens apostés tiennent les portes fermées. Ainsi pressés de toutes parts, ils sont tués ou pris. La garnison macédonienne se rallia sous le mur de la forteresse, et s'y maintint, sans prendre ouvertement la fuite, mais sans résister avec trop d'opiniâtreté. Plator, qui avait obtenu pour elle de Sulpicius la vie et la liberté, la fit embarquer pour Démétrie dans la Phthiotide : quant à lui, il se retira auprès d'Attale. Sulpicius, animé par un succès qui avait été si facile, conduisit aussitôt à Chalcis sa flotte victorieuse; mais l'évènement fut loin de répondre à son attente. La mer, qui s'étend au large des deux côtés, se resserre, devant cette ville, en un canal étroit, et d'abord présente le coup-d'œil d'un double port, dont chacun a son ouverture; mais point de rade plus dangereuse pour les vaisseaux; car, de la cime des montagnes élevées qui bordent les côtes, soufflent tout à coup des vents violens qui se rabattent sur le détroit. L'Euripe n'éprouve pas sept

se dejiciunt, et fretum ipsum Euripi non septies die, sicut fama fert, temporibus statis reciprocat; sed temere in modum venti, nunc huc, nunc illuc verso mari, velut monte præcipiti devolutus torrens rapitur: ita nec nocte, nec die, quies navibus datur. Quum classem tam infesta statio accepit, tum et oppidum, alia parte clausum mari, alia ab terra egregie munitum, præsidioque valido firmatum, et præcipue fide præfectorum principumque, quæ fluxa et vana apud Oreum fuerat, stabile atque inexpugnabile fuit. Id prudenter, ut in temere suscepta re, Romanus fecit, quod, circumspectis difficultatibus, ne frustra tempus tereret, celeriter abstitit incepto, classemque inde ad Cynum Locridis (emporium id est urbis Opuntiorum mille passuum a mari sitæ) trajecit.

VII. Philippum et ignes ab Oreo editi monuerant, sed serius Platoris fraude e specula elati; et inpari maritimis viribus haud facilis erat in insulam classi accessus: ita res per cunctationem omissa. Ad Chalcidis auxilium, ubi signum accepit, inpigre est motus; nam et ipsa Chalcis, quamquam ejusdem insulæ urbs est, tamen adeo arto interscinditur freto, ut ponte continenti jungatur, terraque aditum faciliorem, quam mari, habeat. Igitur Philippus, dejecto præsidio, fusisque Ætolis, qui saltum Thermopylarum insidebant, quum ab Demetriade Scotussam, inde de tertia vigilia pro-

fois par jour, comme on l'a dit, un mouvement régulier de flux et de reflux; mais ses eaux, soulevées par les vents, et poussées au hasard en sens divers, ressemblent à un torrent qui se précipite d'une montagne escarpée : ainsi les navires n'ont de repos, ni jour ni nuit. Lorsque la flotte entra dans une station si périlleuse, la ville, fermée d'un côté par la mer, défendue de l'autre par des fortifications solides, par une garnison nombreuse, et surtout par la fidélité des chefs et des principaux citoyens, qui ne furent pas, comme ceux d'Orée, inconstans et perfides, la ville parut d'une assiette solide et inexpugnable. Mais Sulpicius eut la prudence, après s'être engagé témérairement dans cette entreprise, de reconnaître toutes les difficultés qu'elle présentait; et, pour ne pas perdre le temps en efforts inutiles, il se retira promptement avec sa flotte à Cynos, ville de Locride, qui sert de marché aux Opuntiens, et est située à un mille de la mer.

VII. Philippe avait été averti par les feux allumés sur les tours d'Orée; mais la fraude de Plator rendit les signaux trop tardifs : d'ailleurs, vu l'infériorité de ses forces maritimes, il eût été difficile à sa flotte d'aborder dans l'île : il s'éloigna donc après être arrivé trop tard. Mais, au premier signal, il vola bravement au secours de Chalcis; car, bien que cette cité appartienne à la même île, le détroit qui la sépare du continent est si resserré, qu'à l'aide d'un pont qui la joint à la terre ferme, l'accès en est plus facile de ce côté que par la mer. Philippe, après avoir chassé la garnison étolienne qui fermait la gorge des Thermopyles, passa de Démétriade à Scotussa, partit de cette ville, à la troisième veille, repoussa les ennemis en désordre jusqu'à Héraclée, et se

fectus, trepidos hostes Heracleam compulisset, ipse, uno die, Phocidis Elatiam millia amplius sexaginta contendit. Eodem ferme die, ab Attalo rege Opuntiorum urbs capta diripiebatur: concesserat eam prædam regi Sulpicius, quia Oreum, paucos ante dies, ab romano milite, expertibus regiis, direptum fuerat. Quum romana classis eo se recepisset, Attalus, ignarus adventus Philippi, pecuniis a principibus exigendis terebat tempus; adeoque inprovisa res fuit, ut, nisi Cretensium quidam, forte pabulatum ab urbe longius progressi, agmen hostium procul conspexissent, obprimi potuerit. Attalus inermis atque incompositus cursu effuso mare ac naves petit; et molientibus ab terra naves Philippus supervenit, tumultumque etiam ex terra nauticis præbuit; inde Opuntem rediit, deos hominesque accusans, quod tantæ rei fortunam ex oculis prope raptam amisisset. Opuntii quoque ab eadem ira increpiti, quod, quum trahere obsidionem in adventum suum potuissent, viso statim hoste, prope in voluntariam deditionem concessissent. Compositis circa Opuntem rebus, Toronem est profectus. Et Attalus primo Oreum se recepit; inde, quum fama accidisset, Prusiam, Bithyniæ regem, in fines regni sui transgressum, omissis rebus atque ætolico bello, in Asiam trajecit. Et Sulpicius Æginam classem recepit, unde, initio veris, profectus erat. Haud majore certamine,

rendit à Élatia dans la Phocide, après avoir fait, en un seul jour, plus de soixante milles. Dans la même journée, je crois, Attale prit et pilla Opunte; Sulpicius lui en avait abandonné le butin, pour compenser celui d'Orée, auquel les troupes du roi n'avaient point pris part. Tandis que la flotte romaine occupait Orée, Attale, ignorant l'arrivée de Philippe, passait son temps à lever des contributions sur les principaux d'Opunte. La marche de Philippe fut si rapide, que, sans plusieurs Crétois sortis pour aller au fourrage, et qui aperçurent de loin son avant-garde, il aurait pu surprendre l'ennemi. Attale, sans armes et hors de lui, s'enfuit précipitamment vers la mer, vers ses vaisseaux : Philippe survint lorsqu'on levait l'ancre, et sa seule apparition sur la côte répandit l'effroi parmi les équipages. Ensuite il regagna Opunte, accusant les dieux et les hommes de lui avoir, pour ainsi dire, arraché, enlevé sous les yeux une si belle proie; et, dans sa colère, il reprocha aux habitans, qui, disait-il, auraient pu prolonger le siège jusqu'à son arrivée, de s'être, à la vue de l'ennemi, rendus presque volontairement. Après avoir réglé les affaires d'Opunte, il partit pour Toron. Attale se retira d'abord à Orée; mais, à la nouvelle que Prusias, roi de Bithynie, avait pénétré sur le territoire de ses états, oubliant les intérêts des Romains et la guerre d'Étolie, il repassa en Asie. Pour Sulpicius, il revint à Égine, qu'il avait quittée au commencement du printemps. Si la prise d'Opunte avait coûté peu d'efforts à Attale, Philippe s'empara de Toron sans rencontrer plus d'obstacles. Cette ville était alors habitée par des Thébains de la Phthiotide, dont la patrie avait été conquise par Philippe. Les Étoliens, à qui ces fugitifs avaient demandé un asile, leur permi-

quam Opuntem Attalus ceperat, Philippus Toronem cepit. Incolebant urbem eam profugi ab Thebis Phthioticis; urbe sua capta a Philippo, quum in fidem Ætolorum perfugissent, sedem eis Ætoli eam dederant, urbis vastatæ ac desertæ priore ejusdem Philippi bello. Tum ab Torone, sicut paullo ante dictum est, recepta profectus, Tritonon et Drymas, Doridis parva atque ignobilia oppida, cepit; inde Elatiam, jussis ibi se opperiri Ptolemæi Rhodiorumque legatis, venit. Ubi quum de finiendo ætolico bello ageretur (adfuerant enim legati nuper Heracleæ concilio Romanorum Ætolorumque), nuncius adfertur, Machanidam Olympiorum sollemne ludicrum parantes Eleos adgredi statuisse. Præverten-dum id ratus, legatis cum benigno responso dimissis, «se neque caussam ejus belli fuisse, nec moram (si modo æqua et honesta conditione liceat) paci facturum,» cum expedito agmine profectus per Bœotiam, Megara, atque inde Corinthum descendit; unde, commeatibus sumtis, Phliunta Pheneumque petit. Et jam, quum Heræam venisset, audito, Machanidam, fama adventus sui territum, refugisse Lacedæmonem, Ægium se ad concilium Achæorum recepit; simul classem punicam, ut mari quoque aliquid posset, adcitam, ibi ratus se inventurum. Paucis ante diebus, in Phoceas trajecerant Pœni: inde portus Acarnanum petierant, quum ab Oreo

rent de se fixer à Toron, cité déserte et dévastée dans la première guerre que Philippe porta en Grèce. Lorsque cette ville fut soumise, comme on l'a dit plus haut, il se rendit maître de Tritonon et de Drymes, bourgades à peine connues de la Doride; puis il vint à Élatia, où avaient ordre de l'attendre les ambassadeurs de Ptolémée et des Rhodiens. Là, au moment où il était question de terminer la guerre d'Étolie (car ces mêmes députés s'étaient trouvés à Héraclée, à l'assemblée des Romains et des Étoliens), on vint lui annoncer que Machanidas avait résolu de profiter de la solennité des jeux Olympiques, pour attaquer les Éléens. Pensant qu'il fallait le prévenir, il congédia les ambassadeurs avec une réponse favorable : « Il n'avait point été l'auteur de la guerre, et il ne mettrait point obstacle à la paix, pour peu que les conditions en fussent justes et honorables. » Puis, avec un corps de troupes légères, il traversa la Béotie, descendit à Mégare, fit des provisions à Corinthe, et gagna ensuite Phlionte et Phénée. Arrivé à Hérée, il apprit que Machanidas, effrayé du bruit de sa marche, s'était réfugié à Lacédémone : il se dirigea vers Égium, afin d'assister à l'assemblée des Achéens, et aussi dans l'espoir d'y trouver la flotte carthaginoise, qu'il avait demandée, pour être également en force sur mer. Quelques jours auparavant, les Carthaginois étaient passés à Phocée, d'où ils avaient gagné les ports des Acarnaniens, quand ils surent qu'Attale et les Romains étaient sortis d'Orée, dans la crainte de se voir attaqués et enveloppés à Rhium, nom qu'on donne à l'embouchure du golfe de Corinthe.

profectum Attalum Romanosque audissent, veriti ne ad se iretur, et intra Rhium (fauces eæ sunt corinthii sinus) obprimerentur.

VIII. Philippus mœrebat quidem et angebatur, quum ad omnia ipse raptim isset, nulli tamen se rei in tempore obcurrisse, et rapientem omnia ex oculis elusisse celeritatem suam fortunam. In concilio autem, dissimulans ægritudinem, elato animo disseruit, testatus deos hominesque, « se nullo loco, nec tempore defuisse, quin, ubi hostium arma concrepuissent, eo, quanta maxima posset celeritate, tenderet : sed vix rationem iniri posse, utrum ab se audacius, an fugacius ab hostibus geratur bellum. Sic ab Opunte Attalum, sic Sulpicium a Chalcide, sic, eis ipsis diebus, Machanidam e manibus suis elapsum. Sed non semper felicem esse fugam ; nec pro difficili id bellum habendum, in quo, si modo congressus cum hostibus sis, viceris. Quod primum esset, confessionem se hostium habere, nequaquam pares esse sibi : brevi et victoriam haud dubiam habiturum, nec meliore eventu eos secum, quam spe, pugnaturos. » Læti regem socii audierunt. Reddidit inde Achæis Heræam et Triphyliam; Alipheram autem Megalopolitis, quod suorum fuisse finium satis probabant, restituit ; inde, navibus acceptis ab Achæis (erant autem tres quadriremes et biremes totidem), Anticyram

VIII. Philippe était chagrin et consterné de ne pouvoir, malgré sa promptitude extrême, arriver jamais à temps pour prévenir ses ennemis : la fortune, disait-il, semblait lui ravir tout à sa vue et éluder ses rapides efforts. Mais, dans l'assemblée, il dissimula son dépit secret; et, s'exprimant avec noblesse, il prit les dieux et les hommes à témoin « Que ni les temps ni les lieux ne l'avaient vu en défaut : partout où le bruit des armes s'était fait entendre, il avait couru avec toute la rapidité possible; mais il était difficile de décider s'il montrait plus d'audace à faire la guerre, que ses ennemis de précipitation à la fuir. Ainsi Attale à Opunte, Sulpicius à Chalcis, et tout récemment Machanidas avaient échappé à ses mains; pourtant la fuite n'était pas toujours heureuse : au reste, devait-on regarder comme difficile une lutte où il suffisait de joindre ses ennemis pour les vaincre. Le premier des avantages était pour lui l'aveu de leur infériorité; cet aveu serait bientôt suivi de leur défaite, échec signalé, où l'issue du combat viendrait encore justifier leurs craintes. » Les alliés écoutèrent avec plaisir ces paroles du roi. Philippe restitua alors aux Achéens Hérée et Triphylie, et aux Mégalopolitains Aliphère, qu'ils prouvaient avoir toujours fait partie de leur territoire; puis, après avoir reçu des Achéens trois quadrirèmes et autant de birèmes, il passa dans l'île d'Anticyre. De là, avec sept quinquérèmes et plus de vingt brigantins qu'il avait envoyés dans le golfe de Corinthe pour se joindre à la flotte carthaginoise, il

trajecit: inde quinqueremibus septem, et lembis viginti amplius, quos, ut adjungeret Carthaginiensium classi, miserat in corinthium sinum, profectus ad Erythras Ætolorum, quæ prope Eupalium sunt, exscensionem fecit. Haud fefellit Ætolos: nam, hominum quod aut in agris, aut in propinquis castellis Potidaniæ atque Apolloniæ fuit, in silvas montesque refugit. Pecora, quæ inter festinationem abigi nequierant, sunt direpta et in naves compulsa. Cum his ceteraque præda, Nicia, prætore Achæorum, Ægium misso, quum Corinthum petisset, pedestres inde copias per Bœotiam terra duci jussit; ipse, ab Cenchreis præter terram atticam super Sunium navigans, inter medias prope hostium classes, Chalcidem pervenit: inde, conlaudata fide ac virtute, quod neque timor, neque spes flexissent eorum animos; hortatusque in posterum, ut eadem constantia permanerent in societate, si suam, quam Oritanorum atque Opuntiorum, fortunam mallent; ab Chalcide Oreum navigat, principumque iis, qui fugere, capta urbe, quam se Romanis tradere, maluerant, summa rerum et custodia urbis permissa, ipse Demetriadem ab Eubœa, unde primo ad opem ferendam sociis profectus erat, trajecit. Cassandreæ deinde centum navium longarum carinis positis, contractaque ad effectum ejus operis multitudine fabrorum navalium, quia res in Græcia tranquillas et pro-

effectua son débarquement à Érythrée, ville d'Étolie, dans les environs d'Eupalium. Cette descente ne surprit pas les habitans; car tout ce qu'il y avait d'hommes dans la campagne ou dans les environs de Potidanie et d'Apollonie se réfugia dans les bois et dans les montagnes. Les troupeaux, que la précipitation n'avait pas permis d'emmener, furent enlevés, conduits à bord, et transportés, avec le reste du butin, à Égium par Nicias, préteur des Achéens. De là, Philippe gagna Corinthe, d'où il fit diriger son infanterie par terre à travers la Béotie. Pour lui, il s'embarqua à Cenchrée, longea l'Attique, doubla le promontoire de Sunium, et, presque au milieu des flottes ennemies, parvint à Chalcis. Là, il combla d'éloges la fidélité et la valeur des habitans, que ni la crainte ni l'espérance n'avaient pu ébranler, et les engagea à montrer à l'avenir la même fermeté d'attachement à leurs alliés, s'ils préféraient leur fortune à celle des citoyens d'Orée et d'Opunte. De Chalcis, il cingla vers Orée, confia le gouvernement et la garde de la ville aux principaux habitans qui, depuis la prise de la place, avaient préféré la fuite à la honte de se rendre aux Romains; puis d'Eubée il revint à Démétriade, d'où il était parti d'abord pour voler au secours de ses alliés. A Cassandrée, il fit mettre en construction cent vaisseaux longs, et rassembla, pour cet effet, un grand nombre de charpentiers de marine; alors, comme la Grèce était tranquille par la retraite d'Attale, et par les secours qu'il avait si à propos donnés à ses alliés, il reprit la route de la Macédoine, afin d'aller porter la guerre aux Dardaniens.

fectio Attali fecerat, et in tempore laborantibus sociis latum ab se auxilium, retro in regnum concessit, ut Dardanis bellum inferret.

IX. Extremo æstatis ejus, qua hæc in Græcia gesta sunt, quum Q. Fabius, Maximi filius, legatus ab M. Livio consule Romam ad senatum nunciasset, consulem satis præsidii Galliæ provinciæ credere L. Porcium cum suis legionibus esse; decedere se inde, ac deduci exercitum consularem posse; patres non M. Livium tantum redire ad urbem, sed collegam quoque ejus C. Claudium jusserunt. Id modo in decreto interfuit, quod M. Livii exercitum reduci, Neronis legiones Annibali obpositas manere in provincia jusserunt. Inter consules ita per litteras convenit, ut, quemadmodum uno animo rempublicam gessissent, ita, quamquam ex diversis regionibus convenirent, uno tempore ad urbem accederent. Præneste qui prior venisset, collegam ibi opperiri jussus. Forte ita evenit, ut, eodem die, ambo Præneste venirent; inde præmisso edicto, ut triduo post frequens senatus ad ædem Bellonæ adesset, omni multitudine obviam effusa, ad urbem accessere. Non salutabant modo universi circumfusi; sed, contingere pro se quisque victrices dextras consulum cupientes, alii gratulabantur, alii gratias agebant, quod eorum opera incolumis respublica esset. In senatu quum more omnium

IX. Sur la fin de la campagne où ces évènemens se passèrent en Grèce, Q. Fabius, fils de Maximus, envoyé à Rome par M. Livius dont il était lieutenant, vint annoncer au sénat, de la part de ce consul, que L. Porcius, avec ses légions, suffisait pour défendre la Gaule; Livius pouvait donc quitter cette province, et ramener à Rome l'armée consulaire. Le sénat crut devoir rappeler Livius, et avec lui son collègue C. Claudius. La seule différence que le décret mit entre eux, fut que Livius reviendrait avec son armée, et que celle de Néron resterait dans son département, pour tenir tête à Annibal. Les consuls, afin de conserver toujours la bonne intelligence qui avait présidé à leurs actes politiques, convinrent, dans leurs lettres, de régler leur départ de deux points si éloignés, de manière à arriver à Rome en même temps. Celui qui serait venu le premier à Préneste, devait y attendre son collègue; le hasard voulut qu'ils s'y trouvassent le même jour. De là, ils envoyèrent un édit qui convoquait dans le temple de Bellone une assemblée nombreuse du sénat; puis, au milieu d'une foule immense qui vint à leur rencontre, ils prirent le chemin de Rome. La multitude dont ils étaient entourés les saluait à l'envi; c'était à qui toucherait leurs mains victorieuses; on les félicitait, et la reconnaissance les proclamait les sauveurs de la république. Après avoir, suivant l'usage, exposé dans le sénat les opérations qu'ils avaient faites, ils demandèrent «qu'en faveur des heureux succès obtenus par les armes romaines, on rendît des actions de grâces aux dieux im-

imperatorum, expositis rebus ab se gestis, postulassent, «ut, pro republica fortiter feliciterque administrata, et diis inmortalibus haberetur honos, et ipsis triumphantibus urbem inire liceret; se vero ea, quæ postularent, decernere, patres, merito deorum primum, dein, secundum deos, consulum,» responderunt; et supplicatione amborum nomine, et triumpho utrique decreto, inter ipsos, ne, quum bellum communi animo gessissent, triumphum separarent, ita convenit: «ut, quoniam et in provincia M. Livii res gesta esset, et, eo die, quo pugnatum foret, ejus forte auspicium fuisset, et exercitus Livianus deductus Romam venisset, Neronis deduci non potuisset de provincia, ut M. Livium, quadrigis urbem ineuntem, milites sequerentur; C. Claudius equo sine militibus inveheretur.» Ita consociatus triumphus, quum utrique, tum magis ei, qui, quantum merito anteibat, tantum honore collegæ cesserat, gloriam auxit: «Illum equitem aiebant, sex dierum spatio, transcurrisse longitudinem Italiæ; et, eo die, cum Asdrubale in Gallia signis conlatis pugnasse, quo eum castra adversus sese in Apulia posita habere Annibal credidisset. Ita unum consulem pro utraque parte Italiæ adversus duos duces, duos imperatores, hinc consilium suum, hinc corpus obposuisse. Nomen Neronis satis fuisse ad continendum castris Annibalem: Asdrubalem vero, qua

mortels, et qu'il leur fût permis à eux-mêmes d'entrer en triomphe à Rome.» Le sénat répondit «qu'il accédait à leur demande, en reconnaissant les dieux pour les auteurs de la victoire, et les consuls, après les dieux.» On décréta donc des prières publiques en leurs deux noms, et le triomphe à chacun d'eux. Ils avaient partagé tous les périls de la guerre, ils voulurent partager aussi les honneurs du triomphe, et telle fut leur décision à cet égard : «Comme l'action avait eu lieu dans le département de M. Livius; comme c'était lui qui, le jour de la bataille, avait par hasard pris les auspices; comme ses troupes avaient été ramenées à Rome, tandis que celles de Néron n'avaient pu quitter leur province, M. Livius dut entrer à Rome sur un char attelé de quatre chevaux, et suivi de ses soldats; C. Claudius marcherait à cheval, et sans suite.» Cette association, dans le triomphe, rehaussa la gloire des deux généraux, et surtout celle de Néron, qui, supérieur en mérite, cédait cependant presque tout l'honneur à son collègue. «Ce cavalier modeste, disait-on, avait, en six jours, traversé toute la longueur de l'Italie; et, au moment où, dans la Gaule, il marchait contre Asdrubal en bataille rangée, Annibal le croyait campé près de lui dans l'Apulie. Le même consul avait donc, aux deux extrémités de l'Italie, tenu en échec deux chefs, deux capitaines redoutables, opposant à l'un son génie, à l'autre sa personne. Le nom seul de Néron avait été capable de retenir Annibal dans ses lignes; et pour Asdrubal, à quel autre motif qu'à l'arrivée de Claudius, devait-on sa défaite et sa mort? Que l'autre consul parût donc élevé pompeusement sur un char attelé de chevaux, dont il pouvait, à son gré, multiplier le nombre : un seul cheval promenait dans

alia re, quam adventu ejus, obrutum atque exstinctum esse? Itaque iret alter consul sublimis curru multijugis, si vellet, equis. Uno equo per urbem verum triumphum vehi : Neronemque, etiam si pedes incedat, vel parta eo bello, vel spreta eo triumpho gloria, memorabilem fore.» Hi sermones spectantium Neronem usque in Capitolium prosecuti sunt. Pecuniam in ærarium tulerunt sestertium tricies, octoginta millia æris : militibus M. Livius quinquagenos senos asses divisit; tantumdem C. Claudius absentibus militibus suis est pollicitus, quum ad exercitum redisset. Notatum, eo die, plura carmina militaribus jocis in C. Claudium, quam in consulem suum, jactata. Equites L. Veturium et Q. Cæcilium legatos magnis tulisse laudibus, hortatosque esse plebem, ut eos consules in proximum annum crearent; adjecisse equitum prærogativæ auctoritatem consules, postero die, in concione, quam forti fidelique duorum præcipue legatorum opera usi essent, commemorantes.

X. Quum comitiorum tempus adpeteret, et per dictatorem comitia haberi placuisset, C. Claudius consul M. Livium collegam dictatorem dixit : Livius Q. Cæcilium magistrum equitum; a M. Livio dictatore creati consules L. Veturius, Q. Cæcilius; is ipse, qui tum erat magister equitum. Inde prætorum comitia habita; creati C. Servilius, M. Cæcilius Metellus, Ti. Claudius Asel-

Rome le véritable triomphateur : Néron, lors même qu'il s'avancerait à pied, serait à jamais illustre par la gloire qu'il avait acquise dans le combat, par celle qu'il avait dédaignée dans le triomphe. » Ainsi parlaient les citoyens qui tous, les yeux fixés sur Néron, le suivirent jusqu'au Capitole. L'argent versé, par les consuls, dans le trésor public, montait à trois cent mille sesterces, et à quatre-vingt mille livres pesant de cuivre. M. Livius fit distribuer cinquante-six as par tête à ses soldats; Néron promit aux siens pareille somme, à son retour. On remarqua que, le jour du triomphe, les soldats de Livius, dans leurs chansons militaires, célébrèrent C. Claudius plus que leur propre général : les cavaliers exaltèrent le mérite des lieutenans L. Veturius et Q. Cécilius, et exhortèrent le peuple à les nommer consuls l'année suivante. Ce témoignage honorable de la cavalerie fut confirmé par les consuls, qui, le lendemain, dans l'assemblée, firent valoir les bons et loyaux services de ces deux braves lieutenans.

X. Le temps des comices approchait, et l'on avait été d'avis de les faire présider par un dictateur; le consul C. Claudius nomma donc son collègue M. Livius, qui, à son tour, choisit Q. Cécilius pour maître de la cavalerie; le dictateur créa consuls L. Veturius et le même Q. Cécilius. On tint ensuite les assemblées pour l'élection des préteurs, qui furent C. Servilius, M. Cécilius Metellus, Ti. Claudius Asellus, Q. Mamilius Turinus, alors édile plébéien. Les comices terminés, Livius abdiqua la

lus, Q. Mamilius Turinus, qui tum ædilis plebis erat. Comitiis perfectis, dictator, magistratu abdicato, dimissoque exercitu, in Etruriam provinciam ex senatusconsulto est profectus ad quæstiones habendas, qui Etruscorum Umbrorumve populi defectionis ab Romanis ad Asdrubalem sub adventum ejus consilia agitassent, quique eum auxiliis, aut commeatu, aut ope aliqua juvissent. Hæc, eo anno, domi militiæque gesta. Ludi romani ter toti instaurati ab ædilibus curulibus, Cn. Servilio Cæpione, Ser. Cornelio Lentulo. Item ludi plebeii semel toti instaurati ab ædilibus plebis, M. Pomponio Mathone, et Q. Mamilio Turino. Tertiodecimo anno punici belli*, L. Veturio Philone et Q. Cæcilio Metello consulibus, Bruttii ambobus, ut cum Annibale bellum gererent, provincia decreta. Prætores exinde sortiti sunt : M. Cæcilius Metellus urbanam, Q. Mamilius peregrinam, C. Servilius Siciliam, Ti. Claudius Sardiniam. Exercitus ita divisi : consulum alteri, quem C. Claudius, prioris anni consul, alteri, quem Q. Claudius proprætor (eæ binæ legiones erant) habuissent exercitum : in Etruria duas volonum legiones a C. Terentio proprætore M. Livius proconsul, cui prorogatum in annum imperium erat, acciperet; et Q. Mamilio, ut, collegæ jurisdictione tradita, Galliam cum exercitu,

* U. C. 546. A. C. 206.

dictature, licencia son armée, et partit pour l'Étrurie, en vertu d'un sénatus-consulte, afin de rechercher les habitans de cette province ou de l'Ombrie, soupçonnés d'avoir eu des projets de défection, lors du passage d'Asdrubal en Italie, ou qui l'avaient aidé d'hommes, de vivres, ou de tout autre secours. Telles furent, cette année, les opérations civiles et militaires. Il y eut trois représentations complètes des jeux romains, donnés par les édiles curules Cn. Servilius Cépion et Ser. Cornelius Lentulus. Les jeux plébéiens ne furent célébrés entièrement qu'une seule fois par les édiles du peuple M. Pomponius Mathon, et Q. Mamilius Turinus. La treizième année de la guerre punique, les consuls L. Veturius Philon et Q. Cécilius Metellus, eurent tous deux le Bruttium pour département, et la direction de la guerre contre Annibal. Ensuite les préteurs tirèrent au sort les provinces : M. Cécilius Metellus obtint la juridiction des citoyens, Q. Mamilius, celle des étrangers, C. Servilius, la Sicile ; Ti. Claudius, la Sardaigne. Voici quelle fut la répartition des armées; l'un des consuls dut commander celle de C. Néron, consul de l'année précédente; l'autre, celle du propréteur Q. Claudius; chacune était formée de deux légions. En Étrurie, les deux légions de volontaires qu'avait eues le propréteur C. Terentius, passeraient sous les ordres du procousul M. Livius, dont on prorogea pour un an l'autorité : on décréta que Q. Mamilius céderait à son collègue l'administration de la justice, irait prendre dans la Gaule les troupes du propréteur L. Porcius, et dévasterait le territoire des Gaulois qui, à l'arrivée d'Asdrubal, s'étaient déclarés pour Carthage. C. Servilius, avec les deux légions de Cannes, qui avaient servi sous C. Mamilius, fut chargé

cui L. Porcius proprætor præfuerat, obtineret, decretum est; jussusque populari agros Gallorum, qui ad Pœnos, sub adventum Asdrubalis, defecissent. C. Servilio, cum cannensibus duabus legionibus, sicut C. Mamilius tenuerat, Sicilia tuenda data. Ex Sardinia vetus exercitus, cui A. Hostilius præfuerat, deportatus; novam legionem, quam Ti. Claudius trajiceret secum, consules conscripserunt. Q. Claudio, ut Tarentum, C. Hostilio Tubulo, ut Capuam provinciam haberet, prorogatum in annum imperium est. M. Valerius proconsul, qui tuendæ circa Siciliam maritimæ oræ præfuerat, triginta navibus C. Servilio præbitis, cum cetera omni classe redire ad urbem jussus.

XI. In civitate tanto discrimine belli sollicita, quum omnium secundorum adversorumque caussas in deos verterent, multa prodigia nunciabantur; Tarracinæ Jovis ædem, Satrici Matris Matutæ de cœlo tactam. Satricanos haud minus terrebant in ædem Jovis foribus ipsis duo perlapsi angues. Ab Antio nunciatum est, cruentas spicas metentibus visas esse. Cære porcus biceps, et agnus mas idemque femina natus erat. Et Albæ duo soles visos referebant; et nocte Fregellis lucem obortam. Et bos in agro romano locutus, et ara Neptuni multo sudore manasse in circo Flaminio dicebatur; et ædes Cereris, Salutis, Quirini de cœlo tactæ. Prodigia

de veiller à la défense de la Sicile. On fit revenir de Sardaigne l'ancienne division militaire qu'avait dirigée A. Hostilius : une nouvelle légion, que Ti. Claudius devait y conduire, fut levée par les consuls. Q. Claudius, à Tarente, C. Hostilius Tubulus, à Capoue, eurent, pour une année, une prolongation de commandement. Le proconsul M. Valerius, qui avait protégé les côtes de la Sicile, reçut l'ordre de laisser trente vaisseaux à C. Servilius, et de revenir à Rome, avec tout le reste de la flotte.

XI. Au milieu des dangers et des alarmes d'une guerre si redoutable, dans cette disposition d'esprit, qui rapportait aux immortels tous les évènemens heureux et malheureux, Rome recevait la nouvelle d'un grand nombre de prodiges. A Terracine, le feu du ciel avait frappé le temple de Jupiter, et, à Satricum, celui de la déesse Matuta. Les habitans de Satricum n'étaient pas moins effrayés de l'apparition de deux serpens, qui s'étaient glissés par la porte même dans le temple de Jupiter. A Antium, des moissonneurs avaient vu des épis ensanglantés. A Céré, il était né un porc bicéphale, et un agneau avec les deux sexes. A Albe, deux soleils avaient paru en même temps; pendant la nuit, à Frégelles, avait brillé une clarté soudaine. Dans la campagne de Rome, un bœuf avait parlé ; l'autel de Nep-

consules hostiis majoribus procurare jussi, et supplicationem unum diem habere. Ea ex senatusconsulto facta. Plus omnibus aut nunciatis peregre, aut visis domi prodigiis, terruit animos hominum ignis in æde Vestæ exstinctus; cæsaque flagro est vestalis, cujus custodia noctis ejus fuerat, jussu P. Licinii pontificis. Id quamquam, nihil portendentibus deis, ceterum neglegentia humana acciderat, tamen et hostiis majoribus procurari, et supplicationem ad Vestæ haberi placuit. Priusquam proficiscerentur consules ad bellum, moniti ab senatu sunt, «ut in agros reducendæ plebis curam haberent. Deum benignitate submotum bellum ab urbe romana et Latio esse, et posse sine metu in agris habitari. Minime convenire, Siciliæ, quam Italiæ, colendæ majorem curam esse.» Sed res haudquaquam erat populo facilis, et liberis cultoribus bello absumtis, et inopia servitiorum, et pecore direpto, villisque dirutis aut incensis; magna tamen pars auctoritate consulum compulsa in agros remigravit. Moverant autem hujusce rei mentionem Placentinorum et Cremonensium legati, querentes, agrum suum ab adcolis Gallis incursari ac vastari, magnamque partem colonorum suorum dilapsam esse, et infrequentes se urbes, agrum vastum ac desertum habere. Mamilio prætori mandatum, ut colonias ab hoste tueretur. Consules ex senatusconsulto edixerunt,

tune, dans le cirque Flaminien, s'était trouvé inondé de sueur : la foudre avait atteint les temples de Cérès, de la déesse Salus et de Quirinus. Les consuls, d'après un sénatus-consulte, immolèrent en expiation les grandes victimes, et indiquèrent un jour entier de prières publiques. Mais de tous ces prodiges, soit annoncés du dehors, soit arrivés dans l'intérieur de la ville, nul ne causa plus de terreur que l'extinction du feu sacré dans le temple de Vesta ; aussi, par ordre du pontife P. Licinius, l'on battit de verges la vestale qui était de garde cette nuit-là. Bien que cet accident ne fût pas un signe de la colère céleste, mais seulement un effet de la négligence humaine, on crut devoir immoler, en expiation, les grandes victimes, et ordonner des prières solennelles dans le sanctuaire de Vesta. Les consuls, avant leur départ, furent invités par le sénat « à s'occuper du soin de rappeler les cultivateurs dans les campagnes. La protection des dieux avait éloigné de Rome et du Latium les horreurs de la guerre, et l'on pouvait sans crainte revenir dans les champs abandonnés. Il n'était point convenable d'attacher plus d'importance à la culture de la Sicile qu'à celle de l'Italie. » Mais l'exécution de ces mesures n'était pas facile; la guerre avait emporté les cultivateurs de condition libre, et il n'y avait pas d'esclaves pour les remplacer; les bestiaux avaient été enlevés, et les fermes détruites ou incendiées : cependant l'autorité des consuls rendit aux campagnes une grande partie de leurs habitans. L'attention du sénat avait été excitée sur ce point par les députations de Plaisance et de Crémone, qui se plaignaient de voir leurs terres ravagées par les incursions des Gaulois; la plupart des agriculteurs, disaient-elles, étaient dispersés çà et là,

ut, qui cives cremonenses atque placentini essent, ante certam diem in colonias reverterentur; principio deinde veris, et ipsi ad bellum profecti sunt. Q. Cæcilius consul exercitum ab C. Nerone, L. Veturius ab Q. Claudio proprætore accepit, novisque militibus, quos ipse conscripserat, supplevit. In consentinum agrum consules exercitum duxerunt, passimque depopulati, quum agmen jam grave præda esset, in saltu angusto a Bruttiis jaculatoribusque numidis turbati sunt, ita ut non præda, sed armati quoque in periculo fuerint: major tamen tumultus, quam pugna, fuit; et præmissa præda, incolumes et legiones in loca tuta evasere. Inde in Lucanos profecti; ea sine certamine tota gens in ditionem populi romani rediit.

XII. Cum Annibale nihil, eo anno, rei gestum est; nam neque ipse se obtulit in tam recenti vulnere publico privatoque, neque lacessierunt quietum Romani; tantam inesse vim, etsi omnia alia circa eum ruerent, in uno illo duce censebant! Ac nescio, an mirabilior adversis, quam secundis rebus, fuerit; quippe qui, quum et in hostium terra per annos tredecim, tam procul ab domo, varia fortuna bellum gereret exercitu non suo civili, sed mixto ex conluvione omnium gentium, quibus non lex, non mos, non lingua communis; alius

les villes dépeuplées, les campagnes désertes et incultes. Le préteur Mamilius fut chargé de protéger ces colonies contre toute hostilité. Les consuls, d'après le décret du sénat, portèrent un édit qui enjoignait à tous les citoyens de Crémone et de Plaisance de retourner dans leur patrie avant une époque déterminée. Ensuite, au commencement du printemps, ils se mirent eux-mêmes en campagne. Le consul Q. Cécilius prit l'armée de C. Néron, et L. Veturius, celle du propréteur Q. Claudius, dans laquelle il incorpora ses nouvelles recrues. Les deux généraux conduisirent leurs troupes sur le territoire de Consentia, et le ravagèrent; mais, comme ils revenaient chargés de dépouilles, ils furent attaqués, dans un défilé, par des Bruttiens et des archers numides, qui les mirent en péril de perdre leur butin et la vie. Toutefois, ce fut plutôt une alarme qu'un combat sérieux. Les consuls firent prendre les devants au butin, et, avec leurs légions, sortirent sans perte de ce mauvais pas. De là, ils gagnèrent la Lucanie, qui bientôt tout entière rentra, sans coup férir, sous la domination romaine.

XII. Il n'y eut, cette année, aucun engagement avec Annibal; car il ne s'offrit point pour combattre, après le coup terrible qui venait de frapper sa patrie et sa famille, et les Romains ne songèrent pas à troubler son repos; tant ils lui croyaient encore de ressources dans son seul génie, alors même que tout s'écroulait autour de ce héros! Et je ne sais s'il ne fut pas plus admirable dans le malheur que dans la prospérité. En effet, depuis treize ans, que, sur une terre ennemie, loin de son pays natal, il faisait la guerre avec des succès divers, à la tête d'une armée, non pas carthaginoise, mais plutôt d'un ramas confus d'hommes de toutes nations, qui n'avaient

habitus, alia vestis, alia arma, alii ritus, alia sacra, alii prope dei essent; ita quodam uno vinculo copulaverit eos, ut nulla nec inter ipsos, nec adversus ducem sedi-tio exstiterit; quum et pecunia sæpe in stipendium, et commeatus in hostium agro deessent : quorum inopia, priore punico bello, multa infanda inter duces militesque commissa fuerant. Post Asdrubalis vero exercitum cum duce, in quibus spes omnis reposita victoriæ fuerat, deletum, cedendoque in angulum bruttium cetera Italia concessum, cui non videatur mirabile, nullum motum in castris factum? nam ad cetera id quoque accesserat, ut ne alendi quidem exercitus, nisi ex bruttio agro, spes esset; qui, ut omnis coleretur, exiguus tamen tanto alendo exercitui erat : tum magnam partem juventutis abstractam a cultu agrorum bellum occupaverat, et mos vitio etiam insitus genti per latrocinia militiam exercendi : nec ab domo quidquam mittebatur, de Hispania retinenda sollicitis, tamquam omnia prospera in Italia essent. In Hispania, res quadam ex parte eamdem fortunam, quadam longe disparem habebant; eamdem, quod prœlio victi Carthaginienses, duce amisso, in ultimam Hispaniæ oram usque ad Oceanum compulsi erant; disparem autem, quod Hispania, non quam Italia modo, sed quam ulla pars terrarum, bello reparando aptior erat, locorum hominumque ingeniis : itaque ergo prima

rien de commun, ni lois, ni coutumes, ni langage; dont l'extérieur, les vêtemens, les armes, les rites sacrés, les mystères, et presque les dieux étaient différens; par quel lien assez fort sut-il unir tant de débris, pour que jamais, ni entre ces Barbares, ni contre leur chef, il ne s'élevât aucune sédition, malgré la disette d'argent et de vivres qui, plus d'une fois, se fit sentir sur un sol ennemi, et qui, lors de la première guerre punique, avait entraîné tant de désordres entre les chefs et les soldats? mais, depuis la défaite d'Asdrubal et de son armée, depuis cet échec qui lui enlevait ses dernières espérances, depuis sa retraite dans un coin obscur du Bruttium, où il laissait aux Romains le reste de l'Italie, quel prodige qu'aucune révolte n'ait éclaté dans son camp; surtout, lorsqu'à tant d'embarras se joignait la nécessité de tirer la subsistance de ses troupes du seul pays des Bruttiens, qui, même en pleine culture, eût été insuffisant pour nourrir une armée si considérable, et qui alors était, en grande partie, abandonné de ses cultivateurs, entraînés au milieu des combats, et fidèles à l'habitude innée chez eux d'exercer le brigandage, à l'occasion de la guerre. Il ne recevait aucun secours de Carthage, uniquement occupée de se maintenir en Espagne, comme si elle n'avait que des succès en Italie. La situation des affaires en Espagne était égale à certains égards, mais différente sous un autre point de vue; égale, en ce que les Carthaginois, vaincus dans une bataille, où ils avaient perdu leur chef, se voyaient repoussés jusqu'aux extrémités de l'Espagne, jusqu'aux rivages de l'Océan; mais différente, en ce que l'Espagne, plus que l'Italie, plus même que toute autre partie du monde, était propre à renouveler la guerre, par la situation des lieux, par le

Romanis inita provinciarum, quæ quidem continentis sint, postrema omnium, nostra demum ætate, ductu auspicioque Augusti Cæsaris, perdomita est. Ibi tum Asdrubal Gisgonis, maximus clarissimusque, eo bello, secundum Barcinos dux, regressus ab Gadibus, rebellandi spem adjuvante Magone, Amilcaris filio, delectibus per Ulteriorem Hispaniam habitis, ad quinquaginta millia peditum, et quatuor millia et quingentos equites armavit. De equestribus copiis ferme inter auctores convenit; peditum septuaginta millia quidam adducta ad Silpiam urbem scribunt. Ibi super campos patentes duo duces pœni ea mente, ne detrectarent certamen, consederunt.

XIII. Scipio, quum ad eum fama tanti comparati exercitus perlata esset, neque romanis legionibus tantæ se parem fore multitudini ratus, ut non in speciem sal-tem obponerentur Barbarorum auxilia, neque in iis tamen tantum virium ponendum, ut mutando fidem, quæ cladis caussa fuisset patri patruoque, magnum momentum facerent, præmisso Silano ad Colcham, duodetriginta oppidis regnantem, ut equites peditesque ab eo, quos se per hiemem conscripturum pollicitus erat, acciperet; ipse ab Tarracone profectus, protinus ab sociis, qui adcolunt viam, modica contrahendo auxilia, Castulonem pervenit. Eo adducta ab Silano auxilia, tria

caractère de ses habitans. Cette province, en effet, la première du continent où les Romains aient porté leurs armes, fut subjuguée la dernière de toutes, et seulement de nos jours, sous la conduite et les auspices de César Auguste. A l'époque qui nous occupe, Asdrubal, fils de Gisgon, le plus grand et le plus illustre des généraux carthaginois, après ceux de la famille Barcine, Asdrubal, avec le secours de Magon, fils d'Amilcar, qui fomentait la révolte, fit des levées dans l'Espagne Ultérieure, et arma environ cinquante mille fantassins et quatre mille cinq cents chevaux. On est à peu près d'accord sur le nombre des cavaliers ; mais des historiens ont écrit qu'il amena auprès de Silpia jusqu'à soixante-dix mille hommes de pied. Alors les deux généraux africains vinrent camper à l'entrée d'une vaste plaine, résolus à ne point refuser le combat.

XIII. Scipion, à la nouvelle de ces préparatifs formidables, ne se crut pas en état, avec les seules légions romaines, de tenir tête à une armée si nombreuse : afin donc de lui opposer, en apparence et en réalité, des forces tirées du pays même, sans toutefois compter beaucoup sur ces Barbares, dont l'inconstance, si fatale à son père et à son oncle, pouvait encore une fois emporter la balance, il envoya Silanus réclamer auprès de Colchia, qui régnait sur vingt-huit villes, l'infanterie et la cavalerie que ce chef avait promis de lever pendant l'hiver. Parti lui-même de Tarragone, il rassembla sur sa route de petits corps auxiliaires, et arriva avec eux à Castulon. Là, Silanus lui amena des renforts, trois mille fantassins et cinq cents chevaux ; puis, il s'avança jusqu'à Bécula avec toutes ses forces, qui consistaient,

millia peditum et quingenti equites; inde ad Bæculam urbem progressus omni exercitu civium, sociorum, peditum equitumque quinque et quadraginta millibus. Castra ponentes eos Mago et Masinissa cum omni equitatu adgressi sunt; turbassentque munientes, ni abditi post tumulum, opportune ad id positum, ab Scipione equites inproviso in effusos incurrissent. Hi promtissimum quemque, et proxime vallum, atque in ipsos munitores primum invectum, vixdum prœlio inito, fuderunt : cum ceteris, qui sub signis atque ordine agminis incesserant, longior et diu ambigua pugna fuit; sed quum ab stationibus primum expeditæ cohortes, deinde ex opere deducti milites, atque arma capere jussi plures et integri fessis, magnumque jam agmen armatorum a castris in prœlium rueret, terga haud dubie vertunt Pœni Numidæque. Et primo turmatim abibant, nihil propter pavorem festinationemve confusis ordinibus : dein, postquam acrius ultimis incidebat Romanus, neque sustineri inpetus poterat, nihil jam ordinum memores, passim, qua cuique proximum fuit, in fugam effunduntur. Et quamquam eo prœlio aliquantum et Romanis aucti et deminuti hostibus animi erant, tamen numquam, aliquot insequentes dies, ab excursionibus equitum levisque armaturæ cessatum est.

XIV. Ubi satis tentatæ per hæc levia certamina vires

avec les Romains et les alliés, en quarante-cinq mille hommes, infanterie et cavalerie. Tandis que les Romains s'occupaient de leur campement, Magon et Masinissa fondirent sur eux avec tous leurs cavaliers; ils auraient jeté la confusion parmi les travailleurs, sans un escadron de cavalerie, embusqué par Scipion derrière une hauteur favorable à ce stratagème; le désordre fut bientôt parmi les assaillans. Ceux que leur fougue avait emportés jusqu'au pied des retranchemens, furent mis en fuite, à la première charge de ces cavaliers; mais ceux des ennemis, qui avaient gardé leurs rangs, et qui s'avançaient en ordre de bataille, rendirent la lutte plus longue et plus incertaine. Enfin, lorsque les cohortes, débarrassées de tout bagage, lorsque les travailleurs, arrachés à leurs travaux, lorsque des troupes fraîches eurent pris la place des soldats fatigués, et que l'armée presque entière se fut élancée du camp au combat, alors les Carthaginois et les Numides tournèrent le dos. D'abord ils se retiraient par pelotons, sans que la peur et la précipitation missent le trouble dans leurs rangs; ensuite, comme les Romains pressaient vivement leur arrière-garde, et que le choc devenait plus terrible, chacun alors perdant de vue son drapeau, cherche çà et là son salut dans la fuite. Bien que cette action eût relevé le courage des Romains et abattu celui des Carthaginois, cependant, plusieurs jours de suite, il y eut sans interruption des escarmouches de cavalerie et de troupes légères.

XIV. Lorsque les deux partis eurent assez essayé

sunt, prior Asdrubal in aciem copias eduxit : deinde et Romani processere; sed utraque acies pro vallo stetit instructa : et quum ab neutris pugna cœpta esset, jam die ad occasum inclinante, a Pœno prius, deinde ab Romano, in castra copiæ reductæ. Hoc idem, per dies aliquot, factum : prior semper Pœnus copias castris educebat; prior fessis stando signum receptui dabat; ab neutra parte procursum, telumve missum, aut vox ulla orta : mediam aciem hinc Romani, illinc Carthaginienses mixti Afris, cornua socii tenebant : erant autem utrimque Hispani pro cornibus; ante punicam aciem elephanti castellorum procul speciem præbebant. Jam hoc in utrisque castris sermonis erat, ita, ut instructi stetissent, pugnaturos; medias acies Romanum Pœnumque, quos inter belli caussa esset, pari robore animorum armorumque concursuros. Scipio ubi hæc obstinate credita animadvertit, omnia de industria in eum diem, quo pugnaturus erat, mutavit. Tesseram vesperi per castra dedit, ut ante lucem viri equique curati et pransi essent; armatus eques frenatos instratosque teneret equos. Vixdum satis certa luce, equitatum omnem cum levi armatura in stationes punicas immisit : inde confestim ipse cum gravi agmine legionum procedit, præter opinionem destinatam suorum hostiumque, romano milite cornibus firmatis, sociis in mediam aciem acceptis.

leurs forces dans ces épreuves sans importance, Asdrubal, le premier, parut avec ses troupes rangées en bataille; ensuite les Romains se présentèrent aussi : mais les deux armées se tinrent devant leurs retranchemens, sans que l'une ou l'autre commençât la charge. Déjà le jour était sur son déclin; Asdrubal, d'abord, et Scipion, après lui, firent rentrer leurs soldats dans leurs camps. Pareille manœuvre eut lieu plusieurs jours de suite. Asdrubal, sans se laisser prévenir, offrait le combat à l'ennemi, et lorsque les siens étaient fatigués de rester sous les armes, il leur donnait le signal de la retraite; personne, de part ou d'autre, ne quittait son rang, ne lançait un trait, ne poussait un cri. Au centre, se trouvaient, ici, les Romains; là, les Carthaginois mêlés aux Africains; les ailes étaient occupées par les alliés des deux peuples rivaux, alliés, tous Espagnols; au front de l'armée carthaginoise, les éléphans apparaissaient de loin comme des tours. Déjà l'on répétait dans les deux camps, que les troupes combattraient dans l'ordre où elles avaient été rangées; ainsi, au centre, les Romains et les Carthaginois, entre lesquels existait le motif de la querelle, lutteraient avec une vigueur, avec un acharnement égal. Scipion, voyant que c'était une idée bien fixe, changea à dessein toute cette disposition, le jour où il devait réellement combattre. La veille au soir, il donne l'ordre qu'avant le jour les hommes et les chevaux soient prêts, et qu'ils aient pris leur nourriture; que les cavaliers soient en armes, et leurs chevaux tout équipés pour la même heure. Au petit jour, il détache toute sa cavalerie et les troupes légères contre les avant-postes carthaginois; peu d'instans après, il s'avance lui-même avec la masse imposante des légions, après avoir, contre

Asdrubal, clamore equitum excitatus, ut ex tabernaculo prosiluit, tumultumque ante vallum et trepidationem suorum, et procul signa legionum fulgentia, plenosque hostium campos vidit, equitatum omnem extemplo in equites emittit; ipse cum peditum agmine castris egreditur, nec ex ordine solito quidquam acie instruenda mutat. Equitum jam diu anceps pugna erat; nec ipsa per se decerni poterat, quia pulsis (quod prope in vicem fiebat) in aciem peditum tutus receptus erat : sed ubi jam haud plus quingentos passus acies inter sese aberant, signo receptui dato, Scipio, patefactisque ordinibus, equitatum omnem levemque armaturam, in medium acceptam divisamque in partes duas, in subsidiis post cornua locat. Inde, ubi incipiendæ jam pugnæ tempus erat, Hispanos (ea media acies fuit) presso gradu incedere jubet; ipse e dextro cornu (ibi namque præerat) nuncium ad Silanum et Marcium mittit, ut cornu extenderent in sinistra parte, quemadmodum se tendentem a dextra vidissent : et cum expeditis peditum equitumque prius pugnam consererent cum hoste, quam coire inter se mediæ acies possent. Ita diductis cornibus cum ternis peditum cohortibus, ternisque equitum turmis, ad hoc velitibus, citato gradu in hostem ducebant, sequentibus in obliquum aliis. Sinus in medio erat, quia segnius Hispanorum signa incedebant; et jam

l'opinion générale, fortifié les ailes avec les Romains, et placé les alliés au centre. Asdrubal, réveillé par les clameurs de la cavalerie, s'élance de sa tente; il entend le tumulte excité devant ses retranchemens, il voit ses soldats en désordre, les enseignes romaines qui brillaient de loin, et la plaine toute couverte d'ennemis; alors il oppose sa cavalerie à celle des Romains, et sort de son camp avec son infanterie, sans rien changer à l'ordonnance des jours précédens. Le combat de cavalerie fut long-temps douteux, et ne pouvait guère être décisif, parce que ceux qui pliaient (et les deux partis pliaient tour-à-tour) trouvaient un refuge assuré dans leur infanterie : mais lorsque les deux armées n'étaient plus qu'à cinq cents pas environ l'une de l'autre, Scipion fait sonner la retraite, et ouvrir les rangs, y reçoit toute sa cavalerie et les troupes légères, les divise en deux corps, et les place à la réserve, derrière les ailes. Puis, à l'instant de commencer le combat, il ordonne aux Espagnols du centre de marcher au petit pas : pour lui, de l'aile droite, où il commandait, il envoie recommander à Silanus et à Marcius d'étendre leur aile gauche, comme ils lui verraient élargir sa droite, et de faire engager l'action par les plus lestes de leurs fantassins et de leurs cavaliers, avant que les centres puissent s'entrechoquer. Les ailes ainsi développées marchent chacune avec trois cohortes et trois escadrons, sans compter les vélites, et se dirigent à grands pas vers l'ennemi; venaient ensuite ceux qui devaient attaquer sur les flancs. Un vide se faisait remarquer au milieu, parce que les enseignes des Espagnols avançaient lentement; et déjà les ailes étaient aux prises, que les forces les plus redoutables d'Asdrubal, ses vieux soldats carthaginois et africains, n'étaient

conflixerant cornua, quum, quod roboris in acie hostium erat, Pœni veterani Afrique nondum ad teli conjectum venissent, neque in cornua, ut adjuvarent pugnantes, discurrere auderent, ne aperirent mediam aciem venienti ex adverso hosti. Cornua ancipiti prœlio urgebantur : èques, levisque armatura, velites, circumductis alis in latera incurrebant; cohortes a fronte urgebant, ut abrumperent cornua a cetera acie.

XV. Et quum ab omni parte haudquaquam par pugna erat, tum quod turba Balearium tironumque hispanorum romano latinoque militi objecta erat, et, procedente jam die, vires etiam deficere Asdrubalis exercitum cœperant, obpressos matutino tumultu coactosque, priusquam cibo corpora firmarent, raptim in aciem exire. Ad id sedulo diem extraxerat Scipio, ut sera pugna esset; nam ab septima demum hora peditum signa cornibus incucurrerunt; ad medias acies aliquanto serius pervenit pugna : ita ut prius æstus a meridiano sole, laborque standi sub armis, et simul fames sitisque corpora adficerent, quam manus cum hoste conserent. Itaque steterunt scutis innisi; nam super cetera elephanti etiam, tumultuoso genere pugnæ equitum velitumque et levis armaturæ consternati, e cornibus in mediam aciem sese intulerant. Fessi igitur corporibus animisque retulere pedem, ordines tamen servantes,

pas encore arrivées à la portée du trait, et n'osaient, pour soutenir leurs combattans, s'écarter vers les ailes, de peur d'ouvrir le centre aux Romains, qui venaient de front. Ainsi leurs ailes étaient pressées par une double attaque, celle de la cavalerie, jointe aux troupes légères et aux vélites, qui avaient fait un circuit pour les prendre en flanc, et celle des cohortes qui les harcelaient en tête, pour les séparer du reste de l'armée.

XV. De toute part, la lutte n'était plus égale, parce que les Baléares et les nouvelles recrues espagnoles avaient affaire aux Romains et aux Latins, et que, le jour étant déjà très-avancé, les forces commençaient à manquer aux soldats d'Asdrubal, accablés de la brusque attaque du matin, et contraints, avant d'avoir pris aucune nourriture, de sortir précipitamment en bataille. C'était dans ce dessein que Scipion avait prolongé le combat le plus tard possible; car, à la septième heure du jour seulement, l'infanterie des ailes en était venue aux mains; et les divisions du centre n'engagèrent l'action que fort long-temps après : aussi les Carthaginois avaient-ils eu à supporter la chaleur du soleil de midi, la fatigue de rester sous les armes, la faim et la soif, avant de se mesurer avec les Romains, en sorte qu'ils se tenaient appuyés sur leurs boucliers; de plus, les éléphans, effarouchés par les charges impétueuses de la cavalerie, des vélites et des troupes légères, s'étaient rejetés des ailes sur le centre. Ainsi, épuisés de forces et de courage, ils lâchent pied, mais sans rompre les rangs, comme si l'ordre du général eût prescrit ce mouvement rétrograde. Mais alors les vainqueurs les serrèrent de plus près, en

haud secus, quam si imperio ducis cederent integra acies. Sed quum eo ipso acrius, ubi inclinatam sensere rem, victores se undique inveherent, nec facile inpetus sustineri posset; quamquam retinebat, obsistebatque cedentibus Asdrubal, «ab tergo esse colles tutumque receptum, si modice se reciperent;» clamitans, tamen, vincente verecundiam metu (quum proximus quisque hostem cederet), terga extemplo data, atque in fugam sese omnes effuderunt. Ac primo consistere signa in radicibus collium, ac revocare in ordines militem cœperant, cunctantibus in adversum collem erigere aciem Romanis: inde ut inferri inpigre signa viderunt, integrata fuga, in castra pavidi compelluntur. Nec procul vallo Romanus aberat; cepissetque tanto inpetu castra, ni se ex vehementi sole, qualis inter graves imbre nubes effulget, tanta vis aquæ dejecisset, ut vix in castra sua receperint se victores; quosdam etiam religio ceperit ulterius quidquam, eo die, conandi. Carthaginienses, quamquam fessos labore ac vulneribus nox imberque ad necessariam quietem vocabat, tamen, quia metus et periculum cessandi non dabat tempus, prima luce obpugnaturis hostibus castra, saxis undique circa ex propinquis vallibus congestis augent vallum, munimento sese, quando in armis parum præsidii foret, defensuri. Sed transitio sociorum, fuga ut tutior mora videretur, fecit.

les voyant plier, ils les poussèrent vivement, et une plus longue résistance devint impossible, malgré tous les efforts d'Asdrubal, qui, pour les retenir, leur montrait «les collines derrière eux, comme un refuge assuré, s'ils opéraient leur retraite sans désordre.» Cris inutiles! la crainte l'emporte sur la honte; déjà les premiers rangs sont enfoncés par l'ennemi, et bientôt la déroute des Africains est complète. Toutefois ils essayèrent de se rallier au pied des collines et de reprendre leurs rangs, lorsqu'ils virent les Romains hésiter à les poursuivre sur la pente du coteau; mais cet obstacle une fois surmonté par la valeur romaine, ils prennent de nouveau la fuite, et regagnent leur camp, tout saisis d'effroi. Les Romains, qui n'en étaient pas éloignés, l'eussent emporté de vive force, si, aux rayons brûlans du soleil, tel qu'il brille à travers de sombres nuages, n'avait succédé une pluie battante, qui faillit empêcher les vainqueurs de rentrer dans leurs retranchemens; quelques-uns mêmes se firent un scrupule religieux d'essayer, ce jour-là, de nouvelles tentatives. Les Carthaginois, harassés de fatigue et couverts de blessures, étaient invités, par la nuit et l'orage, à un repos nécessaire; mais la crainte et le péril leur défendent de rester dans l'inaction; au point du jour, l'ennemi ne manquera pas de les attaquer : ils vont donc ramasser des pierres dans toutes les vallées voisines, ils élèvent des remparts, des fortifications, pour se défendre, à défaut des armes, qui peut-être seraient impuissantes. Mais la désertion de leurs alliés leur montra que la fuite était plus sûre encore que la résistance. Le signal de la défection fut donné par Attane, prince des Turdétans, qui, avec un grand nombre de ses sujets, passa du côté des Romains : ensuite deux places fortes et leurs

Principium defectionis ab Attane, regulo Turdetanorum, factum est; is cum magna popularium manu transfugit: inde duo munita oppida cum præsidiis tradita a præfectis Romano. Et ne latius, inclinatis semel ad defectionem animis, serperet res, silentio proximæ noctis Asdrubal movet.

XVI. Scipio, ut prima luce, qui in stationibus erant, retulerunt, profectos hostes, præmisso equitatu, signa ferri jubet; adeoque citato agmine ducti sunt, ut, si via recta vestigia sequentes issent, haud dubie adsecuturi fuerint; ducibus est creditum, brevius aliud esse iter ad Bætim fluvium, ut transeuntes adgrederentur. Asdrubal, clauso transitu fluminis, ad Oceanum flectit; et jam inde fugientium modo effusi abibant; idque ab legionibus romanis aliquantum intervalli fecit. Eques levisque armatura nunc ab tergo, nunc ab lateribus obcurrendo, fatigabat morabaturque: sed quum ad crebros tumultus signa consisterent, et nunc equestria, nunc cum velitibus auxiliisque peditum prœlia consererent, supervenerunt legiones. Inde non jam pugna, sed trucidatio velut pecorum fieri; donec ipse dux, fugæ auctor, in proximos colles cum sex millibus ferme semiermium evasit; ceteri cæsi captique: castra tumultuaria raptim Pœni tumulo editissimo communierunt; atque inde, quum hostis nequidquam subire iniquo adscensu conatus es-

garnisons furent livrées à Scipion par les commandans. Asdrubal, qui voit les esprits disposés à la révolte, afin d'arrêter les progrès du mal, lève le camp dans le silence de la nuit suivante.

XVI. Scipion qui, au point du jour, est averti par ses éclaireurs du départ des ennemis, détache sa cavalerie à leur poursuite. Elle fit une telle diligence, que, si elle eût pris la même route, elle n'aurait pas manqué de les atteindre. On crut, sur la parole des guides, qu'un chemin plus court conduisait au fleuve Bétis, et qu'on pourrait les attaquer au passage. Asdrubal, le trouvant fermé, tourna vers l'Océan, et la rapidité de sa marche, ou plutôt de sa fuite, lui donna quelque avance sur les Romains. Cependant la cavalerie et les troupes légères, survenant tantôt en queue, tantôt en flanc, harcelaient et retardaient les fuyards, qui se voyaient contraints de s'arrêter, pour repousser les attaques fréquentes, soit de la cavalerie, soit des vélites, soit de l'infanterie des alliés; alors les légions eurent le temps d'arriver. Dès ce moment, ce ne fut plus un combat, mais une boucherie, jusqu'à ce que le général, donnant le conseil et l'exemple de la fuite, s'échappa sur les hauteurs voisines, avec environ six mille hommes presque sans armes; le reste fut pris ou tué : les Carthaginois se retranchèrent à la hâte sur le point le plus élevé; et là, comme les Romains tentèrent vainement de gravir jusqu'à eux, ils purent se défendre sans difficulté. Mais cette position, sur un terrain nu et sans ressource, était à peine tenable quelques jours;

set, haud difficulter sese tutati sunt. Sed obsidio in loco nudo atque inopi vix in paucos dies tolerabilis erat; itaque transitiones ad hostem fiebant. Postremo dux ipse, navibus acceptis (nec procul inde aberat mare), nocte relicto exercitu, Gades perfugit. Scipio, fuga ducis hostium audita, decem millia peditum, mille equites relinquit Silano ad castrorum obsidionem : ipse cum ceteris copiis, septuagesimis castris, protinus caussis regulorum civitatiumque cognoscendis, ut præmia ad veram meritorum æstimationem tribui possent, Tarraconem rediit. Post profectionem ejus, Masinissa, cum Silano clam congressus, ut ad nova consilia gentem quoque suam obedientem haberet, cum paucis popularibus in Africam trajecit : non tam evidenti eo tempore subitæ mutationis caussa, quam documento post id tempus constantissimæ ad ultimam senectam fidei, ne tum quidem eum sine probabili caussa fecisse. Mago inde, remissis ab Asdrubale navibus, Gades petit. Ceteri, deserti ab ducibus, pars transitione, pars fuga, dissipati per proximas civitates sunt; nulla manus numero aut viribus insignis. Hoc maxime modo, ductu atque auspicio P. Scipionis, pulsi Hispania Carthaginienses sunt, tertiodecimo anno, post bellum initum; quinto, quam P. Scipio provinciam et exercitum accepit. Haud multo post, Silanus, debellatum referens, Tarraconem ad Scipionem rediit.

aussi la désertion augmentait à chaque instant. Enfin Asdrubal parvint à se procurer des vaisseaux (on était sur les bords de la mer), quitta la nuit son armée, et s'embarqua pour Cadix. Scipion, à la nouvelle de sa fuite, laisse à Silanus dix mille fantassins et mille chevaux, pour continuer le siège du camp ennemi. Pour lui, avec le reste de ses troupes, il retourne, en soixante-dix jours, à Tarragone, après avoir examiné sur sa route quelle avait été la conduite des princes et des villes d'Espagne à l'égard de Rome, afin de récompenser ou de punir en connaissance de cause. Après son départ, Masinissa eut un entretien secret avec Silanus; et, pour engager ses peuples à partager ses résolutions nouvelles, il repassa en Afrique avec quelques-uns de ses sujets : on ne sait trop quelle raison le détermina tout à coup à changer de parti; mais la fidélité inébranlable qu'il garda aux Romains jusqu'au dernier jour de sa vieillesse, prouve peut-être qu'il n'agit pas alors sans des motifs plausibles. Magon, qui avait reçu les vaisseaux d'Asdrubal, vint le joindre à Cadix. L'armée, abandonnée de ses chefs, se dispersa, par la désertion ou par la fuite dans les villes des alentours; il n'en resta pas un seul corps dont le nombre ou les forces fussent remarquables. Ainsi, sous la conduite et les auspices de P. Scipion, les Carthaginois furent alors chassés de l'Espagne, treize ans après le commencement de la guerre, et la cinquième année du commandement de Scipion dans cette province. Peu de temps après, Silanus revint le trouver à Tarragone, en lui annonçant l'heureuse issue de son expédition.

XVII. L. Scipio cum multis nobilibus captivis nuncius receptæ Hispaniæ Romam est missus: et quum ceteri lætitia gloriaque ingenti eam rem vulgo ferrent, unus, qui gesserat, inexplebilis virtutis veræque laudis, parvum instar eorum, quæ spe ac magnitudine animi concepisset, receptas Hispanias ducebat; jam Africam magnamque Carthaginem, et in suum decus nomenque velut consummatam ejus belli gloriam spectabat. Itaque, præmoliendas sibi ratus jam res, conciliandosque regum gentiumque animos, Syphacem primum regem statuit tentare. Masæsylorum is rex erat. Masæsyli, gens adfinis Mauris, in regionem Hispaniæ, maxime qua sita Nova Carthago est, spectant. Fœdus, ea tempestate, regi cum Carthaginiensibus erat, quod haud gravius ei sanctiusque, quam vulgo Barbaris, quibus ex fortuna pendet fides, ratus fore, oratorem ad eum C. Lælium cum donis mittit. Quibus Barbarus lætus, et quia res tum prosperæ ubique Romanis, Pœnis in Italia adversæ, in Hispania nullæ jam erant, amicitiam se Romanorum accipere adnuit; firmandæ ejus fidem nec dare, nec accipere, nisi cum ipso coram duce romano. Ita Lælius, in id modo fide ab rege accepta, tutum adventum fore, ad Scipionem rediit. Magnum in omnia momentum Syphax adfectanti res Africæ erat, opulentissimus ejus terræ rex, bello jam expertus ipsos Car-

XVII. L. Scipion fut envoyé à Rome avec plusieurs prisonniers de distinction, pour y porter la nouvelle du recouvrement de l'Espagne. Mais, tandis que le peuple entier, dans les transports de sa joie, exaltait le mérite d'un exploit si brillant, le héros seul, qui en était l'auteur, insatiable de gloire et de noble ambition, regardait cette conquête comme peu de chose, en comparaison des vastes desseins qu'embrassaient son espoir et son cœur magnanime. L'Afrique et Carthage-la-Superbe, un nom à jamais immortel, s'il avait l'honneur de terminer cette guerre : voilà ce qui déjà fixait ses regards. Sentant bien qu'il devait d'avance se préparer les voies, et se concilier l'affection des princes et des peuples, il résolut de sonder d'abord l'esprit de Syphax, roi des Masésyliens. Cette nation, voisine des Maures, fait face à la côte d'Espagne, où est située Carthagène. Syphax était alors allié des Carthaginois; mais Scipion, persuadé que ce lien ne serait ni plus sacré, ni plus indissoluble, aux yeux du monarque, qu'une alliance ne l'était d'ordinaire pour les Barbares, dont la foi dépendait tout entière de la fortune, envoie Lélius à sa cour, en qualité d'ambassadeur, avec de riches présens. L'Africain en fut charmé; et comme il savait que les Romains avaient partout l'avantage, et que les Carthaginois, malheureux en Italie, étaient en Espagne perdus sans ressource, il consentit à traiter avec Rome; mais il déclara qu'il ne voulait ni recevoir, ni prêter serment qu'en présence même de Scipion. Ainsi Lélius, après avoir seulement réclamé sa parole, qu'on pourrait en toute sûreté se rendre près de lui, retourna vers Scipion. L'amitié de Syphax pouvait mettre un grand poids dans la balance, d'après les vues que Scipion avait sur l'Afrique; car Syphax était le roi le plus

thaginienses, finibus etiam regni apte ad Hispaniam, quod freto exiguo dirimuntur, positis. Dignam itaque rem Scipio ratus, quæ, quoniam non aliter posset, magno periculo peteretur, L. Marcio Tarracone, M. Silano Carthagine Nova, quo pedibus ab Tarracone itineribus magnis ierat, ad præsidium Hispaniæ relictis, ipse cum C. Lælio duabus quinqueremibus ab Carthagine profectus tranquillo mari, plurimum remis, interdum et leni adjuvante vento, in Africam trajecit. Forte ita incidit, ut, eo ipso tempore, Asdrubal, pulsus Hispania, septem triremibus portum invectus, anchoris positis terræ adplicaret naves; quum conspectæ duæ quinqueremes haud cuiquam dubio, quin hostium essent, obprimique a pluribus, priusquam portum intrarent, possent, nihil aliud, quam tumultum ac trepidationem simul militum ac nautarum, nequidquam armaque et naves expedientium, fecerunt: percussa enim ex alto vela paullo acriori vento prius in portum intulerunt quinqueremes, quam Pœni anchoras molirentur; nec ultra tumultum ciere quisquam in regio portu audebat. Itaque prior in terram Asdrubal, mox Scipio et Lælius egressi, ad regem pergunt.

XVIII. Magnificumque id Syphaci (nec erat aliter) visum, duorum opulentissimorum ea tempestate duces populorum, uno die, suam pacem amicitiamque petentes

puissant du pays; il s'était déjà mesuré avec les Carthaginois, et la position de son royaume était très-favorable par rapport à l'Espagne, dont il n'était séparé que par un détroit peu considérable. Scipion trouva donc cet avantage assez important pour l'acheter, puisqu'il le fallait, au prix d'un grand danger; il laissa, pour défendre l'Espagne, L. Marcius à Tarragone, et M. Silanus à Carthagène, où il s'était rendu à grandes journées, partit lui-même avec C. Lélius, de cette dernière ville, sur deux quinquerèmes; et, malgré le calme, à force de rames, et quelquefois secondé d'un vent léger, arriva en Afrique. Par l'effet du hasard, à ce moment même, Asdrubal, chassé de l'Espagne, venait d'entrer dans le port avec sept trirèmes, d'y jeter l'ancre et d'amarrer ses galères, lorsqu'on signala les deux quinquerèmes de Scipion; nul doute que ce ne fussent des vaisseaux ennemis, et qu'on ne pût, avec l'avantage du nombre, les accabler avant leur entrée dans le port; mais du tumulte et du bruit furent le seul résultat que produisit l'agitation des soldats et des matelots, lorsqu'ils voulurent préparer leurs armes et dégager les bâtimens; car les voiles, gonflées par le vent qui soufflait de la pleine mer avec assez de violence, poussèrent les deux quinquerèmes dans le port, avant que les Carthaginois eussent levé l'ancre; on n'osa donc tenter aucune attaque dans un port qui appartenait au roi. Ainsi Asdrubal, le premier, et après lui, Scipion et Lélius, prirent terre, et se rendirent auprès de Syphax.

XVIII. Ce prince fut flatté, et il devait l'être, de voir les généraux des deux peuples les plus puissans de l'univers, venir, le même jour, lui demander son alliance et son amitié. Il leur offre à tous deux l'hospitalité; et,

venisse. Utrumque in hospitium invitat; et, quoniam fors eos sub uno tecto esse, atque ad eosdem penates, voluisset, contrahere ad conloquium dirimendarum simultatium caussa est conatus; Scipione abnuente, aut privatim sibi ullum cum Pœno odium esse, quod conloquendo finiret, aut de republica se cum hoste agere quidquam injussu senatus posse. Illud magno opere tendente rege, ne alter hospitum exclusus mensa videretur, ut in animum induceret ad easdem venire epulas, haud abnuit. Cœnatumque simul apud regem est: et eodem etiam lecto Scipio atque Asdrubal (quia ita cordi erat regi) adcubuerunt. Tanta autem inerat comitas Scipioni, atque ad omnia naturalis ingenii dexteritas, ut non Syphacem modo, barbarum insuetumque moribus romanis, sed hostem etiam infestissimum, facunde adloquendo sibi conciliaret, « mirabilioremque sibi eum virum congresso coram visum » præ se ferebat, « quam bello rebus gestis. Nec dubitare, quin Syphax regnumque ejus jam in Romanorum essent potestate; eam artem illi viro ad conciliandos animos esse. Itaque non, quo modo Hispaniæ amissæ sint, quærendum magis Carthaginiensibus esse, quam, quo modo Africam retineant, cogitandum. Non peregrinabundum, neque circa amœnas oras vagantem tantum ducem romanum, relicta provincia novæ ditionis, relictis exercitibus, dua-

puisque le hasard avait voulu les réunir sous le même toit, et en présence des mêmes dieux pénates, il s'efforça de les engager dans une conférence qui pût terminer leur longue querelle ; mais Scipion s'en excusa, en assurant qu'il n'avait, contre Asdrubal, aucune haine personnelle qu'une entrevue dût faire évanouir, et qu'à l'égard des affaires publiques, il ne pouvait en traiter avec l'ennemi sans l'ordre du sénat. Comme le roi tenait surtout à ne pas avoir l'air d'exclure de sa table un de ses hôtes, il pria Scipion d'y prendre place avec Asdrubal ; Scipion y consentit. Les deux généraux soupèrent ensemble, et, d'après le désir du roi, s'assirent tous deux sur le même lit. Scipion avait une politesse exquise, et un esprit naturellement si souple et si adroit, que le charme de sa conversation séduisit, non pas seulement Syphax, prince barbare et peu accoutumé à l'urbanité romaine, mais Asdrubal même, cet ennemi si acharné. « Scipion, disait-il, lui avait paru plus admirable encore après son entretien, qu'après ses hauts faits d'armes. Il ne doutait pas que Syphax et ses états ne fussent bientôt à la disposition des Romains, tant ce grand homme avait l'art de se concilier les esprits. Les Carthaginois devaient donc songer désormais, moins à la perte de l'Espagne, qu'à la conservation de l'Afrique. Ce n'était point pour une stérile manie de voyager, pour une promenade le long d'une côte riante, qu'un capitaine si célèbre, laissant son armée dans une province nouvellement conquise, était passé en Afrique avec deux vaisseaux, sur une terre ennemie, à la cour d'un prince dont la bonne foi ne lui était pas connue ; mais sans doute il aspirait à la conquête de l'Afrique ; c'était là le dessein que depuis long-temps il roulait dans sa pensée, et sa voix frémis-

bus navibus in Africam trajecisse sese in hostilem terram, regiam in fidem inexpertam; sed potiundæ Africæ spem adfectantem. Hoc eum jampridem volutare in animo, hoc palam fremere, quod non, quemadmodum Annibal in Italia, sic Scipio in Africa bellum gereret. » Scipio, fœdere icto cum Syphace, profectus ex Africa, dubiisque et plerumque sævis in alto jactatus ventis, die quarto, Novæ Carthaginis portum tenuit.

XIX. Hispaniæ sicut a bello punico quietæ erant, ita quasdam civitates, propter conscientiam culpæ, metu magis, quam fide, quietas esse adparebat: quarum maxime insignes et magnitudine et noxa Illiturgi et Castulo erant. Castulo, quum prosperis rebus socii fuissent, post cæsos cum exercitibus Scipiones, defecerant ad Pœnos. Illiturgitani prodendis, qui ex illa clade ad eos perfugerant, interficiendisque, scelus etiam defectioni addiderant. In eos populos primo adventu, quum dubiæ Hispaniæ essent, merito magis, quam utiliter, sævitum foret. Tunc, jam tranquillis rebus, quia tempus expetendæ pœnæ videbatur venisse, adcitum ab Tarracone L. Marcium cum tertia parte copiarum ad Castulonem obpugnandum mittit: ipse, cum cetero exercitu, quintis ferme ad Illiturgin castris pervenit. Clausæ erant portæ, omniaque instructa et parata ad obpugnationem arcendam: adeo conscientia, quid se meritos scirent, pro

sante demandait hautement pourquoi Scipion ne porterait pas en Afrique, la guerre qu'Annibal avait portée en Italie.» Scipion fit alliance avec Syphax, quitta l'Afrique; et, après avoir été battu par des vents incertains et plus d'une fois contraires, aborda, après quatre jours, au port de Carthagène.

XIX. Si l'Espagne ne pouvait plus être troublée par les armes carthaginoises, il y avait encore des villes que la conscience de leurs torts et la crainte, plutôt que l'attachement, semblait retenir dans le repos; les plus grandes et les plus coupables étaient Illiturgi et Castulon. Celle-ci, alliée des Romains dans leur prospérité, avait, après la mort des Scipions et le massacre de leurs armées, quitté le parti de la république pour celui de Carthage. Illiturgi avait livré ceux des vaincus, qui, après la défaite, avaient cherché un asile dans son enceinte, elle les avait égorgés, ajoutant ainsi le forfait à la défection. Sévir contre ces deux peuples, lorsque le sort de l'Espagne était encore incertain, eût été juste peut-être, mais impolitique. Le calme une fois rétabli, Scipion, jugeant que l'heure de la vengeance avait sonné, fait venir de Tarragone L. Marcius, avec le tiers des troupes, et l'envoie assiéger Castulon; lui-même, avec le reste de son armée, arrive, après environ cinq jours de marche, devant Illiturgi. Les portes étaient fermées; tout était disposé, tout était prêt pour une défense vigoureuse : le sentiment de leur faute et de la peine qui leur était due, avait tenu lieu aux habitans

indicto eis bello fuerat. Hinc et hortari milites Scipio orsus est. « Ipsos claudendis portis indicasse Hispanos, quid, ut timerent, meriti essent; itaque multo infestioribus animis cum iis, quam cum Carthaginiensibus, bellum gerendum esse. Quippe cum illis prope sine ira de imperio et gloria certari; ab his perfidiæ, et crudelitatis, et sceleris pœnas expetendas esse. Venisse tempus, quo et nefandam commilitonum necem, et in semet ipsos, si eodem fuga delati forent, instructam fraudem ulciscerentur: et in omne tempus gravi documento sanciren t, ne quis umquam romanum civem militemve in ulla fortuna opportunum injuriæ duceret. » Ab hac cohortatione ducis incitati, scalas electis per manipulos viris dividunt; partitoque exercitu, ita ut parti alteri Lælius præesset legatus, duobus simul locis ancipiti terrore urbem adgrediuntur. Non dux unus, aut plures principes oppidanos, sed suus ipsorum ex conscientia culpæ metus ad defendendam inpigre urbem hortatur; et meminerant, et admonebant alii alios, « supplicium ex se, non victoriam, peti. Ubi quisque mortem obpeteret, id referre, utrum in pugna et in acie, ubi Mars communis et victum sæpe erigeret, et adfligeret victorem; an postmodo, cremata et diruta urbe, ante ora captarum conjugum liberorumque, inter verbera et vincula, omnia fœda atque indigna passi, exspirarent. »

d'une déclaration de guerre. Scipion tira de cette circonstance des motifs d'exhortation à ses soldats. «Ces Espagnols, en fermant leurs portes, reconnaissaient eux-mêmes qu'ils redoutaient un châtiment mérité; il fallait donc les combattre avec plus d'acharnement encore que les Carthaginois; en effet, avec les Africains, c'était une lutte presque sans colère, où l'on se disputait l'empire et la gloire; avec ces Espagnols, on avait à punir tout à la fois la perfidie, la cruauté, le crime. Le temps était venu de venger la mort affreuse de leurs compagnons d'armes, et le piège dressé contre eux-mêmes, si la fuite les eût conduits dans les mêmes murs : il fallait, par une sanglante leçon, apprendre aux âges à venir que jamais un citoyen ou un soldat romain ne serait, dans aucun état de fortune, impunément outragé.» Ces paroles du général ont enflammé tous les cœurs; on distribue des échelles à des guerriers choisis dans chaque manipule; et Scipion, à la tête d'une division, Lélius, à la tête de l'autre, attaquent la ville de deux côtés différens pour la frapper d'une double terreur. Les habitans n'ont pas besoin des discours d'un chef ou des principaux citoyens; les remords et la crainte les engagent assez à une résistance opiniâtre. Ils avouent, ils se rappellent les uns aux autres, «qu'on veut plutôt leur supplice qu'une victoire. Lors même que le trépas serait inévitable pour tous, ils avaient l'alternative, ou de trouver une mort honorable, le fer à la main et sur le champ de bataille, où le sort des armes relève souvent le vaincu pour abattre le vainqueur; ou de subir, au milieu des débris de leur patrie en cendres, à la vue de leurs femmes et de leurs enfans captifs, l'outrage du fouet et des fers d'un bourreau, et les tortures à leur dernier soupir.» Alors, non-seu-

Igitur non militaris modo ætas, aut viri tantum, sed feminæ puerique supra animi corporisque vires adsunt; propugnantibus tela ministrant, saxa in muros munientibus gerunt. Non libertas solum agebatur, quæ virorum fortium tantum pectora acuit; sed ultima omnium supplicia, et fœda mors ob oculos erat. Accendebantur animi et certamine laboris ac periculi, atque ipso inter se conspectu. Itaque tanto ardore certamen initum est, ut domitor ille totius Hispaniæ exercitus, ab unius oppidi juventute sæpe repulsus a muris, haud satis decoro prœlio trepidaret. Id ubi vidit Scipio, veritus, ne vanis conatibus suorum et hostibus cresceret animus, et segnior miles fieret, sibimet conandum ac partem periculi capessendam esse ratus, increpita ignavia militum, ferri scalas jubet: se ipsum, si ceteri cunctentur, escensurum minatur. Jam subierat haud mediocri periculo mœnia, quum clamor undique ab sollicitis vicem imperatoris militibus sublatus, scalæque multis simul partibus erigi cœptæ. Et ex altera parte Lælius instat. Tum victa oppidanorum vis, dejectisque propugnatoribus, occupantur muri: arx etiam ab ea parte, qua inexpugnabilis videbatur, inter tumultum capta est.

XX. Transfugæ Afri, qui tum inter auxilia romana erant, et oppidanis in ea tuenda, unde periculum videbatur, versis, et Romanis subeuntibus, qua adire pote-

lement ceux qui sont en âge de porter les armes, et les hommes faits, mais les femmes, mais les enfans, dont l'énergie triomphe de la faiblesse, se présentent en foule; ils fournissent des traits aux défenseurs des remparts, ils apportent des pierres aux travailleurs. Il ne s'agissait pas seulement de la liberté, qui déjà est, pour l'homme de cœur, un aiguillon si puissant, mais les derniers supplices et une mort flétrissante étaient devant leurs yeux. Ils s'animent en partageant à l'envi les travaux et les périls, en jetant sur eux-mêmes d'intrépides regards. Enfin ils engagent le combat avec tant de fureur, que cette armée, conquérante de toute l'Espagne, repoussée plus d'une fois par la jeunesse d'une seule ville, fut sur le point de connaître l'effroi et de compromettre sa gloire. Scipion, à l'aspect des timides efforts de ses soldats, craint que la valeur n'augmente chez l'ennemi, et ne faiblisse chez ses guerriers; il pense donc qu'il doit donner l'exemple de l'audace, et prendre sa part du péril; il gourmande les lâches, se fait apporter des échelles, et déclare qu'il va, si l'on balance, monter lui-même à l'assaut. Déjà même, bravant tous les hasards, il était au pied des murailles, lorsqu'un cri s'élève de toute l'armée, qui tremble pour les jours de son général, et des échelles sont appliquées à plusieurs endroits divers. De son côté, Lélius presse vivement l'attaque. Alors les assiégés perdent courage, on renverse leurs soldats, on s'empare des murs. La citadelle même, sur un point qui paraissait imprenable, fut prise au milieu du tumulte.

XX. Les transfuges africains, alors auxiliaires dans l'armée romaine, tandis que l'attention des assiégés se porte vers les parties les plus menacées, et que les Romains abordent par où ils peuvent, s'aperçoivent que le

rant, conspexerunt editissimam urbis partem, quia rupe prælta tegebatur, neque opere ullo munitam, et ab defensoribus vacuam : levium corporum homines, et multa exercitatione pernicium, clavos secum ferreos portantes, qua per inæqualiter eminentia rupis poterant, scandunt; sicubi nimis arduum et leve saxum obcurrebat, clavos per modica intervalla figentes, quum velut gradus fecissent, primi sequentes extrahentes manu, postremi sublevantes eos, qui præirent, in summum evadunt; inde decurrunt cum clamore in urbem jam captam ab Romanis. Tum vero adparuit, ab ira et ab odio urbem obpugnatam esse; nemo capiendi vivos, nemo, patentibus ad direptionem omnibus, prædæ memor est. Trucidant inermes juxta atque armatos, feminas pariter ac viros : usque ad infantium cædem ira crudelis pervenit. Ignem deinde tectis injiciunt, ac diruunt, quæ incendio absumi nequeunt : adeo vestigia quoque urbis exstinguere, ac delere memoriam hostium sedis, cordi est. Castulonem inde Scipio exercitum ducit : quam urbem non Hispani modo convenæ, sed punici etiam exercitus ex dissipata passim fuga reliquiæ tutabantur; sed adventum Scipionis prævenerat fama cladis Illiturgitanorum, terrorque inde ac desperatio invaserat; et in diversis caussis, quum sibi quisque consultum sine alterius respectu vellet, primo tacita suspicio,

point le plus élevé de la ville, protégé seulement par un roc escarpé, n'était ni fortifié ni défendu par des combattans. Ces hommes lestes, et qu'un fréquent exercice rendait plus légers encore, gravissent, en se prenant aux saillies de la roche; dans les endroits à pic et glissans, ils enfoncent, d'espace en espace, des clous qu'ils ont avec eux, et s'en servent comme d'échelons; les premiers tirent par la main ceux qui les suivent; les derniers soulèvent ceux qui les précèdent, et tous gagnent le sommet du rocher; de là ils descendent, avec de grands cris, dans la ville, qui déjà était au pouvoir des Romains. On vit alors clairement que la colère et la haine avaient présidé à ce siège; personne ne fait de prisonnier, personne ne songe au butin, et cependant toutes les portes sont ouvertes : on égorge sans distinction les gens armés ou sans armes, les femmes comme les hommes, et même les enfans au berceau, que n'épargne pas une fureur cruelle. Puis on met le feu aux maisons, et l'on renverse tout ce que l'incendie n'a pu dévorer : plus de traces d'une ville odieuse, plus de souvenir d'un ennemi perfide; tel est l'arrêt du soldat romain. De là Scipion mène son armée à Castulon, que défendaient et les Espagnols des alentours, et les débris de l'armée carthaginoise que la fuite avait dispersés çà et là. Mais, avant l'arrivée des Romains, l'on avait reçu la nouvelle de la destruction d'Illiturgi, et déjà la terreur et le désespoir s'étaient emparés des esprits. Comme chacun, dans une cause différente, voulait ménager ses intérêts sans consulter ceux des autres, d'abord une défiance secrète, puis une discorde ouverte amena une rupture entre les Carthaginois et les Espagnols. Cerdubellus conseillait ouvertement aux derniers de se rendre. Himilcon, avec les Africains, voulait résis-

deinde aperta discordia secessionem inter Carthaginienses atque Hispanos fecit. His Cerdubellus propalam deditionis auctor. Himilco punicis auxiliaribus præerat: quos urbemque, clam fide accepta, Cerdubellus Romano prodit. Mitior ea victoria fuit; nec tantumdem noxæ admissum erat, et aliquantum iræ lenierat voluntaria deditio.

XXI. Marcius inde in Barbaros, si qui nondum perdomiti erant, sub jus ditionemque redigendos missus. Scipio Carthaginem, ad vota solvenda diis, munusque gladiatorium, quod mortis caussa patris patruique paraverat, edendum rediit. Gladiatorium spectaculum fuit non ex eo genere hominum, ex quo lanistis comparare mos est, servorum, quive venalem sanguinem habent. Voluntaria omnis et gratuita opera pugnantium fuit; nam alii missi ab regulis sunt ad specimen insitæ genti virtutis ostendendum: alii ipsi professi, se pugnaturos in gratiam ducis: alios æmulatio et certamen, ut provocarent, provocatique haud abnuerent, traxit: quidam, quas disceptando controversias finire nequiverant, aut noluerant, pacto inter se, ut victorem res sequeretur, ferro decreverunt. Neque obscuri generis homines, sed clari inlustresque, Corbis et Orsua, patrueles fratres, de principatu civitatis, quam Ibem vocabant, ambigentes, ferro se certaturos professi sunt. Corbis major erat

ter; mais Cerdubellus, qui avait traité secrètement avec Scipion, les livra aux Romains, ainsi que la ville. Cette victoire fut plus modérée; la faute des habitans n'était pas si grave; et peut-être le ressentiment avait-il été désarmé par cette soumission volontaire.

XXI. Marcius fut ensuite envoyé pour soumettre au pouvoir, à la domination de Rome, les Barbares qui n'étaient pas encore entièrement domptés. Scipion revint à Carthagène acquitter les vœux qu'il avait faits aux immortels, et y donner le combat de gladiateurs qu'il avait préparé pour honorer la mémoire de son père et de son oncle. On ne vit point figurer dans cette lutte les athlètes que les maîtres d'escrime trouvent ordinairement parmi les esclaves, ou les mercenaires qui mettent leur sang à prix. Le zèle des combattans fut volontaire et gratuit; les uns furent envoyés par les petits princes du pays, pour donner une preuve de la bravoure naturelle à leurs compatriotes; les autres se présentèrent d'eux-mêmes pour rendre hommage à Scipion; quelques-uns, par rivalité, par point d'honneur, portèrent et acceptèrent des défis qui les engagèrent à descendre dans l'arène; plusieurs résolurent de terminer par les armes des querelles qu'ils ne pouvaient ou ne voulaient pas abandonner à la discussion. Au lieu d'obscurs gladiateurs, on vit là des personnes d'une naissance illustre et noble, entre autres Corbis et Orsua, deux cousins-germains qui, se disputant la principauté d'une ville, nommée Ibès, déclarèrent que le glaive déciderait leur différend. Corbis était

ætate. Orsuæ pater princeps proxime fuerat, a fratre majore, post mortem ejus, principatu accepto. Quum verbis disceptare Scipio vellet, ac sedare iras; negatum id ambo dicere communibus cognatis, nec alium deorum hominumve, quam Martem, se judicem habituros esse. Robore major, minor flore ætatis ferox, mortem in certamine, quam ut alter alterius imperio subjiceretur, præoptantes, quum dirimi ab tanta rabie nequirent, insigne spectaculum exercitui præbuere documentumque, quantum cupiditas imperii malum inter mortales esset. Major usu armorum et astu facile stolidas vires minoris superavit. Huic gladiatorum spectaculo ludi funebres additi pro copia, et provinciali et castrensi adparatu.

XXII. Res interim nihilominus ab legatis gerebantur. Marcius, superato Bæte amni, quem incolæ Certim adpellant, duas opulentas civitates sine certamine in deditionem accipit. Astapa urbs erat, Carthaginiensium semper partis: neque id tam dignum ira erat, quam quod, extra necessitates belli, præcipuum in Romanos gerebant odium; nec urbem aut situ aut munimento tutam habebant, quæ ferociores iis animos faceret; sed ingenia incolarum latrocinio læta, ut excursiones in finitimum agrum sociorum populi romani facerent, inpulerant, et vagos milites romanos, lixasque et mercatores

le plus âgé; mais Orsua était fils du dernier possesseur, qui, à la mort de son frère aîné, avait reçu en héritage ce gouvernement. Scipion voulut terminer à l'amiable leur querelle et les réconcilier; mais ils répondirent que déjà ils avaient refusé cette satisfaction à leurs proches parens, et que, parmi les dieux et les hommes, ils ne voulaient plus reconnaître d'autre arbitre que Mars. Corbis avait l'avantage de la force; Orsua était fier de sa jeunesse; tous deux, préférant la mort à la honte d'être dépendant, se battirent avec une fureur qui ne permit pas de les séparer, et furent à la fois pour l'armée un spectacle et une leçon des funestes effets de l'ambition parmi les mortels. L'aîné, plus habile à manier les armes et plus adroit, triompha aisément de l'inexpérience fougueuse du plus jeune. Après le combat de gladiateurs, on célébra des jeux funèbres avec toute la pompe que comportait la province, tout l'appareil qu'on pouvait déployer dans un camp.

XXII. Cependant les opérations de la campagne étaient poursuivies par les lieutenans de Scipion. Marcius, après avoir passé le fleuve Bétis, appelé Certis par les indigènes, reçoit, sans coup férir, la soumission de deux cités puissantes. Quant à la ville d'Astapa, elle avait toujours été attachée au parti des Carthaginois, tort moins grave peut-être que sa haine implacable contre les Romains, haine qui passait les bornes prescrites par les lois de la guerre; et ce n'était ni l'assiette de la place, ni la force de ses remparts qui inspirait tant de fierté à ses habitans. L'attrait impérieux du brigandage les portait à faire des excursions sur les terres des alliés de Rome, et à surprendre les soldats égarés, les valets d'armée et les marchands; ils allèrent jusqu'à tendre des pièges à un

exciperent; magnum etiam comitatum, quia paucis parum tutum fuerat, transgredientem fines, positis insidiis circumventum, iniquo loco interfecerunt. Ad hanc urbem obpugnandam quum admotus exercitus esset, oppidani conscientia scelerum, quia nec deditio tuta ad tam infestos videbatur, nec spes mœnibus aut armis tuendæ salutis erat, facinus in se ac suos fœdum ac ferum consciscunt. Locum in foro destinant, quo pretiosissima rerum suarum congererent; super eum cumulum conjuges ac liberos considere quum jussissent, ligna circa exstruunt, fascesque virgultorum conjiciunt. Quinquaginta deinde armatis juvenibus præcipiunt, « ut, donec incertus eventus pugnæ esset, præsidium eo loco fortunarum suarum corporumque, quæ cariora fortunis essent, servarent. Si rem inclinatam viderent, atque in eo jam esse, ut urbs caperetur; scirent omnes, quos euntes in prœlium cernerent, mortem in ipsa pugna obituros. Illos se per deos superos inferosque orare, ut memores libertatis, quæ, illo die, aut morte honesta, aut servitute infami finienda esset, nihil relinquerent, in quod sævire iratus hostis posset. Ferrum ignemque in manibus esse. Amicæ ac fideles potius ea, quæ peritura essent, absumerent manus, quam insultarent superbo ludibrio hostes. » His adhortationibus exsecratio dira adjecta, si quem a proposito spes mollitiave animi flexis-

convoi considérable qui traversait leurs frontières sous bonne escorte, parce qu'une faible suite n'aurait pas suffi, l'enveloppèrent dans une position désavantageuse pour lui, et le massacrèrent sans pitié. A l'approche de l'armée romaine, qui venait assiéger leur ville, les habitans, à qui la conscience de leurs crimes ne laissait point l'espoir de désarmer, par la soumission, un trop juste ressentiment, et qui ne pouvaient compter ni sur leurs remparts, ni sur leurs armes, imaginent contre eux-mêmes, contre les leurs, un forfait atroce, inouï. Ils entassent, au milieu de la place publique, ce qu'ils ont de plus précieux, font asseoir sur ce monceau leurs femmes et leurs enfans, élèvent des piles de bois tout à l'entour, et y jettent des amas de branches sèches. Ils ordonnent ensuite à cinquante guerriers bien armés «de garder en cet endroit, tant que le sort du combat serait douteux, et leurs richesses, et les personnes qui leur étaient plus chères que tous les trésors. Si la fortune se déclarait contre eux, et que la ville fût sur le point d'être prise, ils pouvaient être sûrs que tous ceux qu'ils auraient vus marcher au combat, trouveraient la mort sur le champ de bataille. Ils les conjuraient, au nom des dieux du ciel et des enfers, par le souvenir de la liberté, qu'il fallait perdre en ce jour, ou par un trépas honorable, ou par un honteux esclavage, de ne laisser aucun aliment à la cruauté, à la rage de l'ennemi. Pour cela, ils avaient dans les mains le fer et le feu. Ces mains, amies et fidèles, devaient donc anéantir ce qu'il n'était pas possible de conserver, plutôt que de l'abandonner aux insultes sanglantes d'un vainqueur orgueilleux.» A ces prières, on ajouta d'horribles imprécations contre ceux que l'espérance ou la faiblesse détournerait de cette résolution. Ensuite les portes s'ou-

set; inde concitato agmine patentibus portis ingenti tumultu erumpunt. Neque erat ulla satis firma statio obposita; quia nihil minus, quam ut egredi mœnibus auderent, timeri poterat; perpaucæ equitum turmæ, levisque armatura repente e castris ad id ipsum emissa obcurrit. Acrior inpetu atque animis, quam compositior ullo ordine, pugna fuit. Itaque pulsus eques, qui primus hosti se obtulerat, terrorem intulit levi armaturæ; pugnatumque sub ipso vallo foret, ni robur legionum, perexiguo ad instruendum dato tempore, aciem direxisset. Ibi quoque trepidatum parumper circa signa est, quum cæci furore in vulnera ac ferrum vecordi audacia ruerent; dein vetus miles, adversus temerarios inpetus pertinax, cæde primorum insequentes subpressit. Conatus paullo post ultro inferre pedem, ut neminem cedere, atque obstinatos mori in vestigio quemque suo vidit, patefacta acie (quod ut facere posset, multitudo armatorum facile suppeditabat) cornua hostium amplexus, in orbem pugnantes ad unum omnes occidit.

XXIII. Atque hæc tamen hostium iratorum, ac tum maxime dimicantium, jure belli in armatos repugnantesque edebantur; fœdior alia in urbe trucidatio erat, quum turbam feminarum puerorumque inbellem inermemque cives sui cæderent, et in succensum rogum semianima pleraque injicerent corpora, rivique sangui-

vrent, et les habitans s'élancent rapidement sur les Romains, au milieu d'un tumulte effrayant. Aucun poste avancé ne fut en état de repousser une sortie que l'on était si loin de redouter : quelques escadrons et une partie des troupes légères sortirent aussitôt du camp pour tenir tête à l'ennemi. Il y eut, dans cette action, plus de fougue et d'animosité, que d'ordre et de tactique. Les cavaliers qui, les premiers, s'étaient portés en avant, furent repoussés, et répandirent la terreur parmi les troupes légères; et peut-être allait-on combattre au pied des retranchemens, si l'élite des légions n'eût, en quelques instans, formé son corps de bataille, et ne se fût présentée vivement. Alors même il y eut, dans les premiers rangs, un peu de confusion causée par la fureur aveugle des assiégés, dont l'audace affrontait les blessures et le glaive; mais les vieux soldats, opposant le sang-froid du courage à une ardeur insensée, arrêtèrent, par le massacre des premiers, l'élan de ceux qui les suivaient. Voyant ensuite que, malgré leurs efforts pour avancer, aucun des adversaires ne lâchait pied, et que tous ils étaient résolus à mourir à leur poste, ils ouvrent les rangs, manœuvre que leur grand nombre leur permettait de faire sans danger, entourent les deux ailes des ennemis, les resserrent en un cercle étroit, et les égorgent jusqu'au dernier.

XXIII. Au moins un ressentiment légitime, l'ardeur du combat et le droit de la guerre contre des ennemis armés et qui opposaient la plus vive résistance, semblaient autoriser ce carnage. Mais une scène plus affreuse se passait dans la ville, où une troupe faible et timide de femmes et d'enfans était immolée par leurs propres concitoyens qui les jetaient encore vivans dans un bûcher,

nis flammam orientem restinguerent: postremo ipsi, cæde miseranda suorum fatigati, cum armis medio se incendio injecerunt. Jam cædi perpetratæ victores Romani supervenerunt; ac primo conspectu tam fœdæ rei mirabundi parumper obstupuerunt: dein quum aurum argentumque, cumulo rerum aliarum interfulgens, aviditate ingenii humani, rapere ex igne vellent, correpti alii flamma sunt, alii ambusti adflatu vaporis, quum receptus primis, urgente ingenti turba, non esset. Ita Astapa, sine præda militum, ferro ignique absumta est. Marcius, ceteris ejus regionis metu in deditionem acceptis, victorem exercitum Carthaginem ad Scipionem reduxit. Per eos ipsos dies, perfugæ a Gadibus venerunt, pollicentes, urbem punicumque præsidium, quod in ea urbe esset, et imperatorem præsidii cum classe prodituros esse. Mago ibi ex fuga substiterat, navibusque in Oceano conlectis, aliquantum auxiliorum et trans fretum ex Africa ora, et ex proximis Hispaniæ locis per Hannonem præfectum coegerat. Fide accepta dataque perfugis, et Marcius eo cum expeditis cohortibus, et Lælius cum septem triremibus, quinqueremi una, est missus, ut terra marique communi consilio rem gererent.

XXIV. Scipio ipse gravi morbo inplicitus, graviore tamen fama, quum ad id quisque, quod audierat (in-

dont la flamme, à mesure qu'elle s'élevait, était éteinte par des ruisseaux de sang : enfin, les meurtriers eux-mêmes, las de cette horrible boucherie, se précipitèrent tout armés au milieu de l'embrasement. Le massacre général était consommé, lorsque les vainqueurs arrivèrent ; et d'abord, à l'aspect de ce drame sanglant, ils restent immobiles de surprise et d'effroi : mais bientôt l'or et l'argent, qui brillent au milieu de ces monceaux embrasés, excitent la cupidité naturelle au cœur humain ; ils veulent saisir cette proie à travers les flammes, et quelques-uns périssent dans l'incendie, où sont atteints par des vapeurs brûlantes, pressés par la foule immense qui ne permet plus aux premiers de reculer. Ainsi Astapa, sans laisser au soldat aucun butin, fut détruite par le fer et le feu. Marcius, après avoir réduit par la crainte les autres peuples de cette contrée, ramène son armée victorieuse à Carthagène, où se trouvait Scipion. Pendant ces mêmes jours, il vint de Cadix des transfuges qui promirent de livrer la ville, la garnison carthaginoise qui la défendait, et le commandant avec sa flotte. Magon s'y était arrêté dans sa fuite, et, avec des vaisseaux rassemblés sur l'Océan, il avait tiré quelques renforts de la côte d'Afrique au delà du détroit, et des pays de l'Espagne les plus voisins, des secours qu'Hannon lui avait fournis. Scipion reçut la parole des transfuges, leur donna la sienne, et envoya Marcius avec des cohortes légères, et Lélius, avec sept trirèmes et une quinquérème, afin que, par terre et par mer, ils pussent agir d'un commun accord.

XXIV. Cependant Scipion tomba dangereusement malade, et la renommée exagéra son mal, par la manie

sita hominum libidine alendi de industria rumores), adjiceret aliquid, provinciam omnem ac maxime longinqua ejus turbavit; adparuitque, quantam excitatura molem vera fuisset clades, quum vanus rumor tantas procellas excivisset: non socii in fide, non exercitus in officio mansit. Mandonius et Indibilis, quibus (quia regnum sibi Hispaniæ, pulsis inde Carthaginiensibus, destinarant animis) nihil pro spe contigerat, concitatis popularibus (Lacetani autem erant) et juventute Celtiberorum excita, agrum suessetanum sedetanumque sociorum populi romani hostiliter depopulati sunt. Civilis alius furor in castris ad Sucronem ortus. Octo ibi millia militum erant; præsidium gentibus, quæ cis Iberum incolunt, inpositum. Motæ autem eorum mentes sunt non tum primum, quum de vita imperatoris dubii rumores adlati sunt; sed jam ante, licentia ex diutino, ut fit, otio conlecta, et nonnihil, quod in hostico laxius rapto suetis vivere artiores in pace res erant. Ac primo sermones tantum occulti serebantur, « si bellum in provincia esset, quid sese inter pacatos facere? si debellatum jam et confecta provincia esset, cur in Italiam non revehi? » Flagitatum quoque stipendium procacius, quam ex more et modestia militari, erat; et ab custodibus probra in circumeuntes vigilias tribunos jacta; et noctu quidam prædatum in agrum circa pacatum ierant;

qu'ont les hommes d'ajouter toujours quelque chose à ce qu'ils ont appris, et de répandre à plaisir des récits mensongers : cette nouvelle sema le trouble dans la province, et surtout dans les parties éloignées; et l'on vit quelle masse d'ennemis aurait soulevée un malheur réel, puisqu'une vaine rumeur fit naître de si violens orages : les alliés oublièrent leurs sermens de fidélité; les soldats, leur devoir. Mandonius et Indibilis, qui s'étaient flattés que l'expulsion des Carthaginois leur assurerait le trône de l'Espagne, et qui voyaient leurs espérances déçues, soulèvent les Lacétans, leurs sujets, appellent aux armes la jeunesse celtibérienne, et viennent ravager le territoire des Suessétans et des Sédétans, alliés du peuple romain. Les citoyens mêmes cédèrent aussi à cette influence funeste : dans le voisinage de Sucron, se trouvait un corps de huit mille hommes, campés en cet endroit pour tenir en respect les peuples qui habitent en deçà de l'Èbre. Des mouvemens séditieux s'y manifestèrent, non pas précisément à l'occasion des bruits douteux sur la santé du général; déjà depuis long-temps l'oisiveté avait, parmi eux, engendré la licence, et l'habitude de vivre largement sur les terres ennemies leur rendait insupportable la gêne que leur avait imposée la paix. Ce n'étaient d'abord que de sourds murmures : « Si l'Espagne était encore agitée, pourquoi les laissait-on dans un pays tranquille? Si la guerre était terminée et la province entièrement soumise, pourquoi ne pas les ramener en Italie? » Ils avaient même réclamé leur paie avec plus d'arrogance que ne le permettaient les lois et la subordination militaire; des sentinelles avaient insulté les tribuns lorsqu'ils faisaient leur ronde; pendant la nuit, quelques soldats étaient sortis du camp pour piller le territoire des

postremo interdiu ac propalam sine commeatu ab signis abibant: omnia libidine ac licentia militum, nihil instituto ac disciplina militiæ, aut imperio eorum, qui præerant, gerebatur; forma tamen romanorum castrorum constabat una ea spe, quod tribunos ex contagione furoris haud expertes seditionis defectionisque rati fore, et jura reddere in principiis sinebant, et signum ab eis petebant, et in stationes ac vigilias in ordinem ibant: et, ut vim imperii abstulerant, ita speciem dicto parentium, ultro sibi imperantes, servabant. Erupit deinde seditio, postquam reprehendere atque inprobare tribunos ea, quæ fierent, et conari obviam ire, et propalam abnuere, furoris eorum se futuros socios, senserunt. Fugatis itaque ex principiis, ac post paullo e castris tribunis, ad principes seditionis, gregarios milites, C. Albium Calenum et C. Atrium Umbrum, delatum omnium consensu imperium est: qui, nequaquam tribuniciis contenti ornamentis, insignia etiam summi imperii, fasces securesque, adtrectare ausi; neque venit in mentem, suis tergis suisque cervicibus virgas illas securesque inminere, quas ad metum aliorum præferrent. Mors Scipionis falso credita obcæcabat animos: sub cujus vulgatam mox famam non dubitabant totam Hispaniam arsuram bello; in eo tumultu et sociis pecunias imperari, et diripi propinquas urbes posse; et, turbatis re-

alliés ; enfin, même pendant le jour, on quittait sans permission les drapeaux pour errer çà et là : partout le caprice et la licence du soldat faisaient loi; plus de règle, plus de discipline, plus d'autorité supérieure : on conservait pourtant encore une ombre de camp romain, dans l'espoir que l'esprit de révolte deviendrait contagieux, et que les tribuns eux-mêmes ne pourraient s'en garantir et s'en défendre : aussi on ne les empêchait pas de tenir conseil dans leurs tentes ; on allait à l'ordre auprès d'eux ; on montait la garde à tour de rôle, comme à l'ordinaire ; enfin, si les chefs n'avaient plus la réalité du pouvoir, ils en conservaient encore l'apparence, bien que le soldat ne reconnût d'autre empire que sa propre volonté. Mais ensuite la sédition éclata, lorsqu'ils virent les tribuns désapprouver et blâmer leur conduite, s'efforcer d'y mettre obstacle, et refuser ouvertement de s'associer à leur délire. Ils les chassent donc de leurs tentes, puis du camp ; et les principaux auteurs de la rébellion, deux simples soldats, C. Albius de Calès, et C. Atrius d'Ombrie, sont nommés chefs à l'unanimité : ceux-ci, non contens de prendre les marques distinctives du grade de tribun, s'arrogèrent les insignes de la première dignité de la république, les faisceaux et les haches auxquels osa toucher leur orgueil; et ils ne songèrent pas que ces baguettes, que ces haches menaçaient leurs dos et leurs têtes coupables, ces insensés qui les faisaient porter devant eux pour effrayer les autres. La mort prétendue de Scipion aveuglait leurs esprits, et ils ne doutaient pas que cette nouvelle répandue n'allumât bientôt, dans toute l'Espagne, le feu de la guerre : à la faveur de ce tumulte, ils pourraient exiger des alliés de fortes contributions, et mettre au pillage les villes voisines : d'ail-

bus, quum omnia omnes auderent, minus iusignia fore, quæ ipsi fecissent.

XXV. Quum alios subinde recentes nuncios, non mortis modo, sed etiam funeris, exspectarent, neque superveniret quisquam, evanesceretque temere ortus rumor; tum primi auctores requiri cœpti; et, subtrahente se quoque, ut credidisse potius temere, quam finxisse, rem talem videri posset, destituti duces jam sua ipsi insignia, et pro vana imagine imperii, quod gererent, veram justamque mox in se versuram potestatem horrebant. Stupente ita seditione, quum vivere primo, mox etiam valere Scipionem, certi auctores adferrent, tribuni militum septem ab ipso Scipione missi sunt. Ad quorum primum adventum exasperati animi; mox, ipsis placido sermone permulcentibus notos, cum quibus congressi erant, leniti sunt; circumeuntes enim tentoria primo, deinde in principiis prætorioque, ubi sermones inter se serentium circulos vidissent, adloquebantur, percunctantes magis, quæ caussa iræ consternationisque subitæ foret, quam factum accusantes. Vulgo « stipendium non datum ad diem » jactabatur : « et, quum, eodem tempore, quo scelus Illiturgitanorum exstitisset, post duorum imperatorum duorumque exercituum stragem, sua virtute defensum nomen romanum ac retenta provincia esset; Illiturgitanos pœnam noxæ

leurs, le trouble général, l'audace extrême de tous rendraient moins remarquables leurs attentats particuliers.

XXV. On attendait, à chaque instant, la nouvelle et de la mort et des funérailles de Scipion; mais il n'arrivait point de courrier, et peu à peu s'évanouissait le bruit vague adopté si légèrement : alors on commença à en chercher les premiers auteurs; chacun s'en défendit, aimant mieux encourir le reproche d'un excès de crédulité, que celui du mensonge dans une affaire de cette importance; les chefs de la révolte, abandonnés de leurs partisans, jetaient un regard sur les insignes qui les décoraient, et, au lieu de ces vaines marques d'un pouvoir usurpé, ils voyaient une autorité véritable et légitime qui bientôt allait s'élever contre eux, et ils frémissaient. Déjà la sédition était frappée de stupeur, lorsqu'on apprit, d'une manière positive, d'abord, que Scipion était vivant; ensuite, qu'il était entièrement rétabli : enfin, arrivèrent sept tribuns envoyés par le général lui-même. Leur première apparition exaspéra les esprits; mais le langage conciliant et modéré qu'ils tinrent à ceux dont ils étaient connus, calma cette effervescence. Parcourant d'abord les tentes des simples soldats, puis celles des officiers et des chefs, et se mêlant à tous les groupes qui se formaient dans le camp, ils prenaient part à la conversation, et demandaient la cause du mécontentement et de l'agitation qui avaient éclaté tout à coup, mais ils ne faisaient aucun reproche de ce qui s'était passé. On répondait çà et là, « que la solde n'avait pas été payée exactement : à l'époque où la trahison des Illiturgitains avait eu lieu, après la mort des deux Scipions et le massacre de leurs armées, c'étaient eux qui, par leur cou-

meritam habere; suis recte factis gratiam qui exsolvat, non esse. » — « Talia querentes æqua orare, seque ea relaturos ad imperatorem, » respondebant; « lætari, quod nihil tristius, nec insanabilius esset: et P. Scipionem deum benignitate, et rempublicam esse gratiæ referendæ. » Scipionem bellis adsuetum, ad seditionum procellas rudem, sollicitum habebat res, ne aut exercitus peccando, aut ipse puniendo, modum excederet; in præsentia, ut cœpisset, leniter agi placuit, et, missis circa stipendiarias civitates exactoribus, stipendii spem propinquam facere. Edictum subinde propositum, ut ad stipendium petendum convenirent Carthaginem; seu carptim partes, seu universi mallent. Tranquillam seditionem, jam per se languescentem, repentina quies rebellantium Hispanorum fecit: redierant enim in fines, omisso incepto, Mandonius et Indibilis, postquam vivere Scipionem adlatum est; nec jam erat aut civis, aut externus, cum quo furorem suum consociarent. Omnia circumspectantes consilia, nihil reliqui habebant, præter non tutissimum a malis consiliis receptum, ut imperatoris vel justæ iræ, vel non desperandæ clementiæ sese committerent; « etiam hostibus eum ignovisse, cum quibus ferro dimicasset. Suam seditionem sine vulnere, sine sanguine fuisse; nec ipsam atrocem, nec atroci pœna dignam: » ut ingenia humana sunt ad suam cui-

rage, avaient sauvé le nom romain et conservé la province : le crime des Barbares n'était pas resté impuni; les services des citoyens n'avaient pas encore reçu de récompense. » Les tribuns répondaient « que ces plaintes étaient justes, et qu'ils en feraient leur rapport au général : heureusement, le mal n'était pas plus grand; on pouvait donc tout réparer; grâce aux dieux, P. Scipion et la république avaient les moyens d'acquitter la dette de la reconnaissance. » Scipion, accoutumé aux combats, mais peu fait aux orages des révoltes, craignait que son armée ne passât les bornes de l'insubordination, et lui-même, celles de la sévérité : pour le moment, il crut devoir suivre le système de modération qu'il avait adopté; il envoya donc des percepteurs parcourir les villes tributaires, afin de donner espoir aux rebelles que bientôt on leur compterait la solde arriérée. Ensuite un édit leur ordonna de venir à Carthagène toucher leur paie, par compagnie, ou tous ensemble, s'ils le préféraient. Déjà la sédition se ralentissait par elle-même; le calme subit des Espagnols soulevés acheva de l'apaiser. En effet, Mandonius et Indibilis étaient rentrés dans leur pays et avaient renoncé à leurs projets hostiles, à la nouvelle du rétablissement de Scipion; il n'y avait donc plus ni citoyen, ni étranger que les soldats pussent associer à leurs coupables desseins. Tout bien examiné, ils virent qu'ils n'avaient à prendre qu'un seul parti, hasardeux peut-être après une révolte, celui de s'en remettre, ou à la juste colère de leur général, ou à sa clémence, dont ils ne désespéraient point encore. « Il avait pardonné, même à des ennemis, qu'il avait combattus, le fer à la main. Leur sédition n'avait coûté ni blessure, ni sang; peu grave en elle-même, elle n'avait pas mérité un châtiment exemplaire. » Ainsi

*

que levandam culpam nimio plus facunda. Illa dubitatio erat, singulæne cohortes, an universi, ad stipendium petendum irent : inclinavit sententia, quod tutius censebant, universos ire.

XXVI. Per eosdem dies, quibus hæc illi consultabant, consilium de iis Carthagini erat; certabaturque sententiis, utrum in auctores tantum seditionis (erant autem hi numero haud plus, quam quinque et triginta) animadverteretur, an plurium supplicio vindicanda tam fœdi exempli defectio magis, quam seditio, esset. Vicit sententia lenior, ut, unde orta culpa esset, ibi pœna consisteret; ad multitudinem castigationem satis esse. Consilio dimisso, ut id actum videretur, expeditio adversus Mandonium Indibilemque edicitur exercitui, qui Carthagine erat, et cibaria dierum aliquot parare jubentur; tribunis septem, qui et antea Sucronem ad leniendam seditionem ierant, obviam exercitui missis, quina nomina principum seditionis edita sunt; ut eos, per idoneos homines benigno vultu ac sermone in hospitium invitatos sopitosque vino, vincirent. Haud procul jam Carthagine aberant, quum ex obviis auditum, postero die, omnem exercitum cum M. Silano in Lacetanos proficisci, non metu modo omni, qui tacitus insidebat animis, liberavit eos, sed lætitiam ingentem fecit; quod magis habituri solum imperatorem, quam ipsi

l'esprit humain sait toujours se flatter, est toujours éloquent, dès qu'il s'agit d'excuser ses fautes. Un seul doute les retenait : iraient-ils chercher leur paie, par cohorte, ou tous à la fois? Cette dernière résolution leur parut la plus sûre.

XXVI. Tandis qu'ils se consultaient de leur côté, on tenait, à leur sujet, conseil à Carthagène; là, deux avis différens se combattaient; l'un se bornait à sévir contre les chefs du complot, au nombre seulement de trente-cinq; l'autre demandait plus de victimes, pour expier un crime d'un exemple si dangereux, une défection, plus encore qu'une révolte. Le parti le plus doux l'emporta; le châtiment dut se borner aux auteurs de la faute; pour la multitude, une réprimande sévère suffirait. Au sortir du conseil, afin de donner à penser que la délibération avait eu un autre objet que le véritable, une expédition contre Mandonius et Indibilis est annoncée aux troupes qui se trouvaient à Carthagène, et on leur prescrit de se munir de vivres pour quelques jours : les sept tribuns, qui avaient été à Sucron, afin de calmer les esprits, furent chargés d'aller au devant de l'armée rebelle; on avait désigné, à chacun de ces officiers, cinq des auteurs, avec ordre de les faire aborder par des gens apostés, qui les inviteraient, d'un air amical, à loger chez eux, puis auraient soin de les enivrer et de les charger de fers. Déjà les révoltés approchaient de Carthagène, lorsqu'ils apprirent, de ceux qui étaient venus à leur rencontre, que, le lendemain, toutes les troupes partaient, sous la conduite de M. Silanus, pour marcher contre les Lacétans. Cette nouvelle dissipa entièrement la crainte dont leur cœur était en secret pénétré, et leur causa la joie la plus vive, dans l'idée que le général, restant seul au mi-

futuri in potestate ejus essent. Sub occasum solis, urbem ingressi sunt, exercitumque alterum parantem omnia ad iter viderunt. Excepti sermonibus de industria compositis, « lætum opportunumque adventum eorum imperatori esse, quod sub ipsam profectionem alterius exercitus venissent, » corpora curant. A tribunis sine ullo tumultu auctores seditionis, per idoneos homines perducti in hospitia, comprehensi ac vincti sunt. Vigilia quarta, inpedimenta exercitus, cujus simulabatur iter, proficisci cœpere; sub lucem signa mota, et ad portam retentum agmen, custodesque circa omnes portas missi, ne quis urbe egrederetur. Vocati deinde ad concionem, qui pridie venerant, ferociter in Forum ad tribunal imperatoris, ut ultro territuri subclamationibus, concurrunt. Simul et imperator in tribunal escendit, et reducti armati a portis inermi se concioni ab tergo circumfuderunt: tum omnis ferocia concidit, et, ut postea fatebantur, nihil æque eos terruit, quam, præter spem, robur et color imperatoris, quem adfectum visuros crediderant, vultusque, qualem ne in acie quidem aiebant meminisse. Sedit tacitus paullisper, donec nunciatum est, deductos in Forum auctores seditionis, et parata jam omnia esse.

XXVII. Tum, silentio per præconem facto, ita cœpit: « Numquam mihi defuturam orationem, qua exer-

lieu d'eux, serait plutôt à leur discrétion, qu'ils ne seraient eux-mêmes soumis à son pouvoir. Au coucher du soleil, ils entrèrent dans la ville, et virent l'autre division tout occupée de ses préparatifs de route. On leur fait un accueil, on leur tient un langage concerté d'avance : «Ils venaient fort à propos, et le général se réjouissait de leur arrivée, au moment où l'autre corps allait s'éloigner.» Ils prennent de la nourriture et du repos : les tribuns conduisent, chez des hôtes affidés, les auteurs de la sédition, qui là sont saisis et garottés sans bruit. A la quatrième veille, les bagages des troupes, dont le départ n'était que simulé, commencent à défiler : à la pointe du jour, on se met en marche; mais l'armée a ordre de s'arrêter sous les murs de la ville, et des sentinelles sont placées à toutes les portes pour empêcher de sortir. Ensuite on convoque les soldats arrivés la veille; ils se rendent au Forum avec un air de hauteur, et comme pour intimider leur général par des cris séditieux. Bientôt Scipion monte sur son tribunal, et la division, qu'on a fait rentrer dans la ville, enveloppe, les armes à la main, l'assemblée sans armes. Alors toute leur fierté tomba; et, comme ils l'avouèrent depuis, ce qui les effraya davantage, ce fut la vigueur et la santé de Scipion, qu'ils croyaient trouver faible et languissant; ce fut ce regard terrible qu'ils ne se rappelaient pas lui avoir vu, même sur le champ de bataille. Il resta quelque temps assis sans parler, jusqu'à ce qu'on lui eût annoncé que les chefs de la sédition avaient été conduits dans le Forum, et que tout était prêt.

XXVII. Alors le héraut ordonne le silence, et Scipion commence en ces termes : «Jamais je n'aurais cru que

citum meum adloquerer, credidi; non quo verba umquam potius, quam res, exercuerim; sed quia prope a pueritia in castris habitus, adsueram militaribus ingeniis. Ad vos quemadmodum loquar, nec consilium, nec oratio suppeditat: quos ne quo nomine quidem adpellare debeam, scio. Cives? qui a patria vestra descistis: an milites? qui imperium auspiciumque abnuistis, sacramenti religionem rupistis; hostes? corpora, ora, vestitum, habitum civium agnosco: facta, dicta, consilia, animos hostium video. Quid enim vos, nisi quod Ilergetes et Lacetani, aut optastis aliud, aut sperastis? Et illi tamen Mandonium atque Indibilem, regiæ nobilitatis viros, duces furoris secuti sunt: vos auspicium et imperium ad Umbrum Atrium et Calenum Albium detulistis. Negate, vos id omnes fecisse, aut factum voluisse, milites: paucorum eum furorem atque amentiam esse, libenter credam negantibus; nec enim ea sunt commissa, quæ vulgata in omnem exercitum sine piaculis ingentibus expiari possint. Invitus ea, tanquam vulnera, adtingo; sed nisi tacta tractataque sanari non possunt. Equidem, pulsis Hispania Carthaginiensibus, nullum locum tota provincia, nullos homines credebam esse, ubi vita invisa esset mea; sic me non solum adversus socios gesseram, sed etiam adversus hostes. In castris en meis (quantum me opinio fefellit!) fama

les mots pussent me manquer, au moment de parler à mon armée, non pas que je me sois plus exercé à bien dire qu'à bien faire, mais parce que, dès mon enfance, élevé dans les camps, je suis accoutumé à l'esprit du soldat. Aujourd'hui, pour vous adresser la parole, la pensée, l'expression m'échappent : quel nom même faut-il que je vous donne? je ne sais. Vous appellerai-je citoyens? vous qui vous êtes soulevés contre votre patrie! Soldats? vous qui avez méconnu la discipline, la sainteté des auspices, la religion du serment! Ennemis? je retrouve ici les personnes, les traits, les habits, l'extérieur des Romains; mais actions, langage, desseins, esprits, tout chez vous est hostile, je le vois. Car vos espérances et vos vœux ont-ils en rien différé de ceux des Ilergètes et des Lacétans? Encore ces peuples ont suivi Mandonius et Indibilis, des princes de race royale, pour guides de leur fureur; mais vous, vous avez déféré les auspices et le commandement à un Atrius d'Ombrie, à un Albius de Calès. Dites-moi que cette faute, que cette volonté ne fut pas celle de tous; qu'un petit nombre a cédé à ce délire, à cette folie, j'en croirai volontiers vos protestations; car le forfait commis est de nature, si toute l'armée est complice, à ne pouvoir être expié que par les peines les plus fortes. C'est malgré moi que je touche ces blessures sanglantes; mais il faut, pour les guérir, y porter la main et les toucher encore. Certes, après avoir chassé de l'Espagne les Carthaginois, je ne croyais pas qu'il y eût, dans toute la province, un seul lieu, un seul homme qui en voulût à mes jours; car ma conduite avait été loyale avec les alliés, généreuse avec les ennemis: et c'est dans mon camp (fallait-il être ainsi trompé dans mes prévisions!) c'est dans mon camp, que la nouvelle de

mortis meæ non accepta solum, sed etiam exspectata est. Non quod ego vulgari facinus per omnes velim, (equidem si totum exercitum meum mortem mihi optasse crederem, hic statim ante oculos vestros morerer; nec me vita juvaret, invisa civibus et militibus meis) sed multitudo omnis, sicut natura maris, per se inmobilis est, venti et auræ cient; ita aut tranquillum, aut procellæ in vobis sunt: et caussa atque origo omnis furoris penes auctores est; vos contagione insanistis. Qui mihi ne hodie quidem scire videmini, quo amentiæ progressi sitis; quid facinoris in me, quid in patriam parentesque ac liberos vestros, quid in deos, sacramenti testes, quid adversus auspicia, sub quibus militatis, quid adversus morem militiæ disciplinamque majorum, quid adversus summi imperii majestatem ausi sitis. De me ipso taceo; temere potius, quam avide, credideritis; denique ego sim, cujus imperii tædere exercitum minime mirandum sit; patria quid de vobis meruerat, quam, cum Mandonio et Indibili consociando consilia, prodebatis? Quid populus romanus, quum imperium, ablatum ab tribunis suffragio populi creatis, ad homines privatos detulistis? quum, eo ipso non contenti, si pro tribunis illos haberetis, fasces imperatoris vestri ad eos, quibus servus, cui imperarent, numquam fuerat, romanus exercitus detulistis. In prætorio teten-

ma mort a été reçue; que dis-je? attendue avec impatience. Non, ce n'est pas à vous tous que s'adresse ce reproche; car si je croyais que mon armée entière eût désiré mon trépas, ici, à l'instant, j'expirerais à vos yeux, et je ne voudrais point d'une existence odieuse à mes concitoyens et à mes soldats. Mais toute multitude est comme la mer; naturellement immobile, elle est agitée par les vents, par le moindre souffle; ainsi, vous recélez le calme et la tempête; la cause, le principe de vos excès réside dans vos instigateurs; la contagion, voilà ce qui vous égare. Aujourd'hui même, vous ne me semblez pas encore comprendre jusqu'où vous avez poussé la frénésie; de quels forfaits vous êtes coupables envers moi, envers la patrie, vos parens et vos enfans; envers les dieux témoins de vos sermens, contre les auspices qui dirigent vos armes, contre les usages de nos ancêtres et les lois de la discipline militaire, contre la majesté du commandement suprême; vous ignorez quelle fut votre audace. Ne parlons pas de moi; c'est sans réflexion, plutôt qu'avec avidité que vous avez cru au bruit de ma mort; peut-être même, j'ai assez peu de mérite pour que mon armée se lasse de m'obéir; à cela rien d'étonnant. Mais la patrie, que vous avait-elle fait, pour la trahir par une association sacrilège avec Mandonius et Indibilis? que vous avait fait le peuple romain, pour enlever à vos tribuns un pouvoir qu'ils tenaient de ses suffrages, et le conférer à de simples particuliers? Non contens de les regarder comme vos supérieurs, vous avez prostitué les faisceaux de votre général, en les abaissant devant deux hommes, qui n'ont jamais eu un esclave pour les servir; voilà ce que vous avez fait, vous, des soldats romains. La tente du général en chef a été occupée par

derunt Albius et Atrius; classicum apud eos cecinit; signum ab iis petitum est; sederunt in tribunali P. Scipionis; lictor adparuit; submoto incesserunt; fasces cum securibus prælati sunt. Lapides pluere, et fulmina jaci de cœlo, et insuetos fœtus animalia edere, vos portenta esse putatis: hoc est portentum, quod nullis hostiis, nullis supplicationibus, sine sanguine eorum, qui tantum facinus ausi sunt, expiari possit.

XXVIII. « Atque ego (quamquam nullum scelus rationem habet) tamen, ut in re nefaria, quæ mens, quod consilium vestrum fuerit, scire velim. Rhegium quondam in præsidium missa legio, interfectis per scelus principibus civitatis, urbem opulentam per decem annos tenuit: propter quod facinus, tota legio, millia hominum quatuor, in Foro Romæ securi percussi sunt. Sed illi primum, non Atrium Umbrum semilixam, nominis etiam abominandi ducem, sed Decium Jubellium, tribunum militum, secuti sunt; nec cum Pyrrho, nec cum Samnitibus aut Lucanis, hostibus populi romani, se conjunxerunt: vos cum Mandonio et Indibili consilia communicastis, et arma consociaturi fuistis. Illi, sicut Campani Capuam, Tuscis veteribus cultoribus ademtam, Mamertini in Sicilia Messanam, sic Rhegium habituri perpetuam sedem erant; nec populum romanum, nec socios populi romani ultro lacessituri bello. Sucro-

un Albius, par un Atrius; la trompette a sonné pour eux; près d'eux, on est venu à l'ordre; ils ont siégé sur le tribunal de P. Scipion; le licteur devant eux a marché, a écarté la foule pour leur faire place; les haches et les faisceaux ont été portés devant eux! une pluie de pierres, la foudre qui tombent du ciel, la naissance d'animaux monstrueux vous semblent des prodiges : eh bien! votre rébellion est un de ces prodiges que ne peuvent expier ni victimes, ni prières, rien enfin, que le sang des coupables qui ont osé un si horrible attentat.

XXVIII. «Dites-moi, bien que le crime ne raisonne jamais, dites-moi cependant quel fut, dans vos tentatives impies, votre dessein, votre but. Naguère une légion, envoyée au secours de Rhegium, eut la barbarie d'en massacrer les principaux citoyens, et resta dix années en possession de cette ville florissante. Mais quel fut le résultat de ce complot? Toute une légion, composée de quatre mille hommes, fut frappée de la hache dans la place publique de Rome. Et d'abord, ils ne se donnèrent pas pour chef un Atrius d'Ombrie, vil goujat d'armée, dont le nom seul est du plus sinistre augure; mais ils choisirent Decius Jubellius, tribun militaire. Ils ne se réunirent pas non plus à Pyrrhus, aux Samnites et aux Lucaniens, ennemis du peuple de Rome; vous, au contraire, vous avez concerté vos projets criminels avec Mandonius et Indibilis, et vous alliez associer vos armes aux leurs. A l'exemple des Campaniens, qui enlevèrent Capoue aux Étrusques, ses premiers habitans; comme les Mamertins, qui s'emparèrent de Messine, en Sicile, les soldats de Decius ne se rendirent maîtres de Rhegium que pour y fixer à jamais leur demeure, sans avoir au-

nemne vos domicilium habituri eratis? ubi si vos decedens confecta provincia imperator relinquerem, deum hominumque fidem inplorare debebatis, quod non redi-
retis ad conjuges liberosque vestros. Sed horum quoque memoriam, sicut patriæ meique, ejeceritis ex animis vestris. Viam consilii scelerati, sed non ad ultimum dementis, exsequi volo. Mene vivo, et cetero incolumi exercitu, cum quo ego, die uno, Carthaginem cepi, cum quo quatuor imperatores, quatuor exercitus Carthaginiensium fudi, fugavi, Hispania expuli, vos, octo millia hominum, minoris certe omnes pretii, quam Albius et Atrius sunt, quibus vos subjecistis, Hispaniam provinciam populo romano erepturi eratis? Amolior et amoveo nomen meum; nihil ultra facile creditam mortem meam a vobis violatus sim. Quid? si ego morerer, mecum exspiratura respublica, mecum casurum imperium populi romani erat? ne istuc Jupiter optimus maximus sirit, urbem, auspicato diis auctoribus in æternum conditam, fragili huic et mortali corpori æqualem esse. Flaminio, Paullo, Graccho, Postumio Albino, M. Marcello, T. Quinctio Crispinio, Cn. Fulvio, Scipionibus meis, tot tam præclaris imperatoribus uno bello absumtis, superstes est populus romanus, eritque, mille aliis nunc ferro, nunc morbo morientibus; meo unius funere elata populi romani esset respublica? Vos ipsi hic in Hispa-

cune intention hostile, ni contre le peuple romain, ni contre ses alliés. Et vous, aviez-vous le dessein de vous établir à Sucron? si moi, votre général, je vous y laissais, après avoir terminé la conquête de l'Espagne, n'auriez-vous pas le droit de vous plaindre aux dieux et aux hommes d'un exil qui vous retiendrait loin de vos femmes et de vos enfans? Mais je veux que vous les ayez bannis de votre souvenir, comme votre chef et votre patrie. Voyons si cette résolution coupable a du moins quelque apparence de raison. Est-ce de mon vivant, est-ce à la vue de mon armée victorieuse, de cette armée avec laquelle j'ai pris Carthagène, en un seul jour, avec laquelle j'ai battu, mis en fuite, chassé de l'Espagne quatre généraux, quatre armées carthaginoises, que vous, un corps de huit mille hommes, qui ne valez pas même l'Albius et l'Atrius que vous avez pris pour chefs, vous vous êtes flattés d'enlever l'Espagne au peuple romain? J'éloigne et j'écarte mon nom; je suppose que la légèreté avec laquelle vous avez cru ma mort, soit votre seul outrage à mon égard: mais, quand je ne serais plus, la république expirerait-elle donc avec moi, et ma chute entraînerait-elle la ruine de l'empire? Ah! que Jupiter, très-bon et très-grand, ne permette pas qu'une ville, fondée par les dieux eux-mêmes, et à qui leurs auspices assurent le titre de ville éternelle, n'ait d'autre durée que celle de ce corps fragile et périssable! Flaminius, Paul Émile, Gracchus, Postumius Albinus, M. Marcellus, T. Quinctius Crispinus, Cn. Fulvius, les deux Scipions, mes parens, tous ces généraux si célèbres ont été moissonnés dans une seule guerre, et le peuple romain leur survit, et il doit survivre à mille autres, lors même que mille autres périraient par le fer ou par les maladies: et

nia, patre et patruo meo, duobus imperatoribus, interfectis, Septimum Marcium ducem vobis adversus exsultantes recenti victoria Pœnos delegistis; et sic loquor, tamquam sine duce Hispaniæ futuræ fuerint. M. Silanus, eodem jure, eodem imperio mecum in provinciam missus, L. Scipio, frater meus, et C. Lælius, legati, vindices majestatis imperii deessent? Utrum exercitus exercitui, an duces ducibus, an dignitas, an caussa comparari poterat? quibus si omnibus superiores essetis, arma cum Pœnis contra patriam, contra cives vestros ferretis? Africam Italiæ, Carthaginem urbi romanæ imperare velletis? Quam ob noxam patriæ?

XXIX. « Coriolanum quondam damnatio injusta, miserum et indignum exsilium, ut iret ad obpugnandam patriam, inpulit : revocavit tamen a publico parricidio privata pietas. Vos qui dolor, quæ ira incitavit? Stipendiumne diebus paucis imperatore ægro serius numeratum satis digna caussa fuit, cur patriæ indiceretis bellum? cur ad Ilergetes desciscerétis a populo romano? cur nihil divinarum humanarumve rerum inviolatum vobis esset? Insanistis profecto, milites; nec major in corpus meum vis morbi, quam in vestras

vous avez pensé que mes seules funérailles allaient faire descendre au tombeau la république tout entière ! Vous-mêmes cependant, ici, en Espagne, après la mort de mon père et de mon oncle, lorsque vous n'aviez plus de commandans, n'avez-vous pas choisi Septimus Marcius pour marcher à votre tête contre les Carthaginois si fiers de leur récente victoire? Et je parle comme si l'Espagne eût dû rester sans généraux : mais M. Silanus, envoyé dans cette province avec les mêmes droits, avec la même autorité que moi, L. Scipion, mon frère, et C. Lélius, mes lieutenans, auraient-ils manqué à la vengeance que réclamait la majesté du commandement outragé? Votre armée, vos chefs, leur mérite et votre cause auraient-ils pu soutenir la comparaison ? et quand même vous auriez été supérieurs sous tous ces rapports, alliez-vous donc porter les armes avec les Carthaginois contre votre pays, contre vos concitoyens? Vouliez-vous que l'Afrique dictât des lois à l'Italie, et Carthage à la ville de Rome? Pour cela, quel était le tort de la patrie?

XXIX. « Coriolan, naguère irrité d'une condamnation injuste, d'un exil malheureux et déplorable, vint mettre le siège devant sa ville natale; mais la piété filiale le détourna du projet parricide qu'il méditait contre sa patrie. Et vous, quel ressentiment, quelle colère vous a si fort exaspérés? Votre paie, retardée de quelques jours par la maladie de votre général, vous a donc semblé un motif assez puissant pour déclarer la guerre à votre patrie, pour trahir la cause de Rome en faveur des Ilergètes, pour fouler aux pieds toutes les lois divines et humaines? Assurément, soldats, vous étiez en délire; et la maladie, qui a menacé mes jours, a été moins dangereuse encore que le vertige qui a troublé votre esprit. Je ne puis son-

mentes, invasit. Horret animus referre, quid crediderint homines, quid speraverint, quid optaverint. Auferat omnia irrita oblivio, si potest: si non, utcumque silentium tegat. Non negaverim, tristem atrocemque vobis visam orationem meam: quanto creditis facta vestra atrociora esse, quam dicta mea? et me ea, quæ fecistis, pati æquum censetis; vos ne dici quidem omnia æquo animo ferretis? Sed ne ea quidem ipsa ultra exprobrabuntur; utinam tam facile vos obliviscamini eorum, quam ego obliviscar. Itaque, quod ad vos universos adtinet, si erroris pœnitet, satis superque pœnarum habeo. Albius Calenus, et Atrius Umber, et ceteri nefariæ seditionis auctores, sanguine luent, quod admiserunt. Vobis supplicii eorum spectaculum non modo non acerbum, sed lætum etiam, si sana mens rediit, debet esse; de nullis enim, quam de vobis, infestius aut inimicius consuluerunt. » Vix finem dicendi fecerat, quum ex præparato simul omnium rerum terror oculis auribusque est obfusus. Exercitus, qui corona concionem circumdederat, gladiis ad scuta concrepuit; præconis audita vox citantis nomina damnatorum in consilio. Nudi in medium protrahebantur; et simul omnis adparatus supplicii expromebatur: deligati ad palum, virgisque cæsi, et securi percussi, adeo torpentibus metu, qui aderant, ut non modo ferocior vox ad-

ger, sans horreur, aux bruits qui ont été adoptés, aux espérances, aux vœux que l'on a formés parmi vous. Mais que tout le passé reste à jamais dans l'oubli, ou du moins dans un silence profond. Sans doute, mon langage vous a paru dur et terrible : mais combien votre conduite n'a-t-elle pas été plus révoltante encore! Pensez-vous qu'il soit juste que vos délits trouvent grâce à mes yeux; et prétendriez-vous, de votre côté, ne pas souffrir même qu'on vous en parlât? Mais je ne vous les reprocherai pas plus long-temps : puissiez-vous les oublier aussi facilement que je les oublierai moi-même! Ainsi, pour ce qui vous concerne tous, si votre repentir est sincère, vous êtes assez et trop punis. Quant à Albius de Calès, à Atrius d'Ombrie, et aux autres auteurs d'une révolte sacrilège, leur sang va expier leur forfait. Le spectacle de leur supplice, loin d'attrister vos regards, doit même vous être agréable, si la raison a repris sur vous son empire; car leurs trames prouvent qu'ils sont vos plus cruels, vos plus implacables ennemis. » A peine il avait cessé de parler, qu'on présenta, de concert, tout ce qui pouvait épouvanter les yeux et les oreilles des rebelles. Les soldats, dont le cercle entourait l'assemblée, frappent leurs glaives sur leurs boucliers; l'on entend la voix du héraut qui proclame les noms des coupables condamnés dans le conseil. On les traîne nus au milieu du Forum, et l'on déploie tout l'appareil de leur supplice : ils sont attachés au poteau, battus de verges, frappés de la hache; et leurs complices restent glacés d'effroi; pas un murmure n'éclate contre la rigueur de la peine; pas un gémissement même ne se fait entendre. Ensuite on enlève les corps, on purifie la place; puis tous les soldats, appelés chacun par son nom, viennent

versus atrocitatem pœnæ, sed ne gemitus quidem, exaudiretur. Tracti inde de medio omnes, purgatoque loco, citati milites nominatim apud tribunos militum in verba P. Scipionis jurarunt, stipendiumque ad nomen singulis persolutum est. Hunc finem exitumque seditio militum cœpta apud Sucronem habuit.

XXX. Per idem tempus, ad Bætim fluvium, Hanno, præfectus Magonis, missus a Gadibus, cum parva manu Afrorum, mercede Hispanos sollicitando, ad quatuor millia juvenum armavit; castris deinde exutus ab L. Marcio, maxima parte militum inter tumultum captorum castrorum, quibusdam etiam in fuga amissis, palatos persequente equite, cum paucis ipse effugit. Dum hæc ad Bætim fluvium geruntur, Lælius interim, freto in Oceanum evectus, ad Carteiam classe accessit. Urbs ea in ora Oceani sita est, ubi primum e faucibus angustis panditur mare. Gades, sine certamine, proditione recipiendi, ultro qui eam rem pollicerentur, in castra romana venientibus, spes, sicut ante dictum est, fuerat. Patefacta inmatura proditio est, comprehensosque omnes Mago Adherbali prætori Carthaginem devehendos tradit. Adherbal, conjuratis in quinqueremem inpositis, præmissaque ea, quia tardior, quam triremis, erat, ipse cum octo triremibus modico intervallo sequitur. Jam fretum intrabat quinqueremis, quum Lælius, et

prêter, entre les mains des tribuns, un nouveau serment à P. Scipion, et reçoivent leur solde à tour de rôle. Tels furent le commencement, les progrès et la fin de la révolte qui s'éleva près de Sucron.

XXX. A la même époque, Hannon, lieutenant de Magon, envoyé de Cadix sur les rives du Bétis, avec un détachement d'Africains pour soulever les Espagnols, parvint, à prix d'argent, à avoir quatre mille hommes; ensuite, forcé dans son camp par L. Marcius, après avoir perdu la plus grande partie de ses soldats à l'attaque des retranchemens, ou dans la fuite, lorsqu'ils furent poursuivis par la cavalerie romaine, le Carthaginois s'échappa avec quelques hommes seulement. Tandis que ces évènemens se passent auprès du Bétis, Lélius, qui croisait dans le détroit, s'approche de Carteia avec sa flotte. Cette ville est située sur la côte de l'Océan, à l'endroit où la mer, jusqu'alors resserrée, commence à s'élargir. On avait espoir, comme il a été dit plus haut, de prendre Cadix, sans coup férir, et par composition, d'après les promesses que certaines personnes étaient venues d'elles-mêmes faire dans le camp romain : mais la trame mal ourdie fut découverte; tous les complices furent arrêtés, et remis, par Magon, entre les mains d'Adherbal, qui dut les transférer à Carthage. Adherbal les embarque sur une quinquérème, à laquelle il fait prendre les devans, parce que la marche en était plus tardive, et la suit de près avec trois trirèmes. Déjà la quinquérème entrait dans le détroit, lorsque Lélius, qui mon-

ipse in quinqueremi e portu Carteiæ, sequentibus septem triremibus, evectus, in Adherbalem ac triremes invehitur, quinqueremem satis credens deprensam rapido in freto, in adversum æstum reciprocari non posse. Pœnus in re subita parumper incertus trepidavit, utrum quinqueremem sequeretur, an in hostes rostra converteret. Ipsa cunctatio facultatem detrectandæ pugnæ ademit; jam enim sub ictu teli erant, et undique instabant hostes; æstus quoque arbitrium moderandi naves ademerat; neque erat navali pugna similis, quippe ubi nihil voluntarium, nihil artis aut consilii esset. Una natura freti, æstusque totius certaminis potens, suis, alienis navibus nequidquam remigio in contrarium tendentes invehebat, ut fugientem navem videres retro vortice intortam victoribus inlatam; et sequentem, si in contrarium tractum incidisset maris, fugientis modo sese avertentem. Jam in ipsa pugna, hæc, quum infesto rostro peteret hostium navem, obliqua ipsa ictum alterius rostri accipiebat: illa, quum transversa objiceretur hosti, repente intorta in proram circumagebatur. Quum inter triremes, fortuna regente, anceps prœlium misceretur, quinqueremis romana, seu pondere tenacior, seu pluribus remorum ordinibus scindentibus vortices, quum facilius regeretur, duas triremes subpressit, unius prælata inpetu lateris alterius remos detersit; ceterasque, quas indepta

tait lui-même un bâtiment semblable, sorti du port de Carteia avec sept trirèmes, vient fondre sur Adherbal et sur ses galères, persuadé que la quinquérème, surprise au milieu du courant, ne pourrait ni vaincre la rapidité du reflux, ni revenir vers les autres. Le Carthaginois, pris au dépourvu, hésita quelque temps s'il suivrait la quinquérème, ou s'il tournerait la proue contre l'ennemi. Ce retard même lui enleva les moyens de refuser le combat; car déjà les Romains étaient à la portée du trait, et le pressaient de toutes parts. En outre, la rapidité des vagues l'empêchait de diriger ses vaisseaux à son gré. L'action s'engagea donc sans toutefois ressembler à une bataille navale; car ni la volonté, ni l'art, ni l'habileté ne présidèrent à ce combat. L'agitation naturelle des eaux du détroit, et la violence de la marée, qui seules alors maîtrisaient les vaisseaux en présence, poussaient les uns contre les autres les navires amis ou ennemis, malgré les efforts des rameurs pour éviter le choc qui menaçait leur bâtiment. Vous eussiez vu la même galère, qui d'abord avait fui, ramenée par un tourbillon en sens contraire, revenir sur les galères victorieuses; et celle qui poursuivait les autres, si elle rencontrait un courant opposé, semblait à son tour prendre la fuite. Dans la chaleur de l'action, le vaisseau, qui allait heurter de sa proue un vaisseau ennemi, tournait tout à coup sur lui-même, prêtait le flanc, et recevait le coup qu'il voulait porter; et l'autre, qui se trouvait en travers, par une suite du même mouvement, présentait la proue à son adversaire. Au milieu de cette lutte incertaine et soumise aux seules chances du hasard, la quinquérème romaine, soit que son poids lui donnât plus d'aplomb, soit que le nombre de ses rangs de rames

esset, mulcasset, ni cum reliquis quinque navibus Adherbal velis in Africam transmisisset.

XXXI. Lælius, victor Carteiam revectus, auditis, quæ acta Gadibus erant, patefactam proditionem, conjuratosque missos Carthaginem, spem ad irritum redactam, qua venissent, nunciis ad L. Marcium missis, nisi si terere frustra tempus sedendo ad Gades vellent, redeundum ad imperatorem esse, adsentiente Marcio, paucos post dies, ambo Carthaginem rediere. Ad quorum discessum non respiravit modo Mago, quum terra marique ancipiti metu urgeretur; sed etiam, audita rebellione Ilergetum, spem recuperandæ Hispaniæ nactus, nuncios Carthaginem ad senatum mittit; qui, simul seditionem civilem in castris romanis, simul defectionem sociorum in majus verbis extollentes, hortarentur, ut auxilia mitterent, quibus traditum a patribus imperium Hispaniæ repeti posset. Mandonius et Indibilis, in fines regressi, paulisper, dum, quidnam de seditione statueretur, scirent, suspensi quieverunt : si civium errori ignosceretur, non diffidentes sibi quoque ignosci posse; postquam vulgata est atrocitas supplicii, suam quoque noxam pari pœna æstimatam rati, vocatis rursus ad arma popularibus, contractisque, quæ ante ha-

rompît la violence du courant ; enfin, par une manœuvre plus leste, coula deux trirèmes à fond, brisa les rames à une troisième qu'elle chargea par le travers, et aurait fracassé toutes celles qu'elle eût atteintes, si Adherbal, avec les cinq qui lui restaient, n'eût cinglé vers l'Afrique.

XXXI. Lélius, vainqueur, revint à Carteia ; il y apprit ce qui s'était passé à Cadix, la découverte du complot et la déportation des conjurés à Carthage. Certain alors qu'il fallait renoncer à l'espoir qui l'avait appelé dans ces lieux, il fit dire à L. Marcius que, s'ils ne voulaient pas perdre devant Cadix un temps précieux, il fallait rejoindre le général en chef : Marcius fut de cet avis, et, peu de jours après, tous deux retournèrent à Carthagène. Leur retraite donna d'abord à Magon le temps de respirer, après l'alarme si vive qui l'avait assailli sur terre et sur mer ; et même, à la nouvelle de la révolte des Ilergètes, il conçut l'espérance de recouvrer l'Espagne : il écrivit donc au sénat de Carthage des lettres où, exagérant la discorde civile qui avait éclaté dans le camp ennemi, et la défection des alliés de Rome, il réclamait des secours, afin d'être en état de reconquérir l'empire d'Espagne que leur avaient légué leurs ancêtres. Mandonius et Indibilis, de retour dans leurs états, restèrent quelque temps dans l'indécision et le repos, pour attendre quel parti l'on prendrait à l'égard des séditieux ; si l'on pardonnait à l'erreur des citoyens, ils ne désespéraient pas d'obtenir également leur pardon ; mais à la nouvelle du supplice rigoureux infligé aux coupables, jugeant que leur faute serait punie avec la même sévérité, ils firent reprendre les armes à leurs sujets, et rassemblèrent tous les auxiliaires qu'ils avaient eus précédemment : arrivés sur le territoire des Sédétans, où ils

buerant, auxiliis, in sedetanum agrum, ubi principio defectionis stativa habuerant, cum viginti millibus peditum, duobus millibus equitum et quingentis transcenderunt.

XXXII. Scipio, quum fide solvendi pariter omnibus noxiis innoxiisque stipendii, tum vultu ac sermone in omnes placato, facile reconciliatis militum animis, priusquam castra ab Carthagine moveret, concione advocata, multis verbis in perfidiam rebellantium regulorum invectus, « nequaquam eodem animo se ire » professus est « ad vindicandum id scelus, quo civilem errorem nuper sanaverit. Tum se, haud secus quam viscera secantem sua, cum gemitu et lacrimis triginta hominum capitibus expiasse octo millium seu imprudentiam, seu noxam : nunc læto et erecto animo ad cædem Ilergetum ire. Non enim eos, neque natos in eadem terra, nec ulla secum societate junctos esse; eam, quæ sola fuerit, fidei atque amicitiæ, ipsos per scelus rupisse. In exercitu suo se, præterquam quod omnes cives, aut socios latinique nominis videat, etiam eo moveri, quod nemo fere sit miles, qui non aut a patruo suo Cn. Scipione, qui primus romani nominis in eam provinciam venerit, aut a patre consule, aut a se sit ex Italia advectus. Scipionum nomini auspiciisque omnes adsuetos, quos secum in patriam ad meritum

avaient campé, dès le principe de la révolte, ils s'y arrêtèrent avec vingt mille fantassins et deux mille cinq cents cavaliers.

XXXII. Scipion, par son exactitude à faire payer la solde à ses troupes, sans distinction d'innocens et de coupables, par l'air et le langage obligeant dont il accueillit tous ses soldats, eut bientôt regagné leur affection. Mais, avant de quitter Carthagène, il les rassembla; et, après de longues plaintes sur la perfidie des princes révoltés, il déclara «qu'il allait marcher contre eux pour punir leur attentat, mais dans des dispositions bien différentes de celles où il venait de remédier à l'égarement de ses concitoyens. Tout récemment, c'était comme en déchirant ses entrailles, c'était avec douleur et les larmes aux yeux, qu'il avait, par le châtiment de trente coupables, expié l'imprudence ou la faute de huit mille hommes; aujourd'hui, c'était avec empressement, avec confiance qu'il allait sévir contre les Ilergètes, nation perfide, avec laquelle il n'avait eu d'autres liens que ceux de l'amitié, qu'elle avait rompus par un crime. Quant à son armée, outre qu'il n'y voyait que des citoyens romains, ou des alliés du Latium, il avait encore la satisfaction de n'y trouver presque pas un soldat qui n'eût été amené d'Italie en Espagne, ou par son oncle Cn. Scipion, qui, le premier des généraux romains, était venu dans cette province, ou par son père, lorsqu'il était consul, ou par lui-même. Tous étaient accoutumés au nom et au commandement des Scipions; aussi il voulait les ramener tous dans leur patrie, pour y partager un triomphe bien

triumphum deducere velit : quos consulatum petenti, velut si omnium communis agatur honos, adfuturos speret. Quod ad expeditionem adtineat, quæ instet, inmemorem esse rerum suarum gestarum, qui id bellum ducat. Magonis, hercule, sibi, qui extra orbem terrarum in circumfusam Oceano insulam cum paucis perfugerit navibus, majorem curam esse, quam Ilergetum. Quippe illic et ducem carthaginiensem, et quantumcumque punicum præsidium esse : hic latrones, latronumque duces; quibus ut ad populandos finitimorum agros, tectaque urenda, et rapienda pecora aliqua vis sit, ita in acie ac signis conlatis nullam esse; magis velocitate ad fugam, quam armis fretos pugnaturos esse. Itaque non, quod ullum inde periculum, aut semen majoris belli videat, ideo se, priusquam provincia decedat, obprimendos Ilergetes duxisse : sed primum, ne inpunita tam scelerata defectio esset; deinde, ne quis in provincia, simul virtute tanta et felicitate perdomita, relictus hostis dici posset. Proinde deis bene juvantibus sequerentur, non tam ad bellum gerendum (neque enim cum pari hoste certamen esse), quam ad expetendas ab hominibus scelestis pœnas. »

XXXIII. Ab hac oratione dimissos ad iter se comparare in diem posterum jubet, profectusque decimis castris pervenit ad Iberum flumen. Inde, superato amni,

mérité : lorsqu'il briguerait le consulat, il espérait que ses soldats l'appuieraient de leurs suffrages, comme s'il s'agissait de l'honneur de toute l'armée. A l'égard de l'expédition qu'ils allaient entreprendre, il fallait avoir oublié ce qu'il avait fait jusqu'alors, pour la regarder comme une guerre. Magon, qui s'était, en quelque sorte, exilé de l'univers, en se confinant, avec un petit nombre de vaisseaux, dans une île enveloppée par les flots de l'Océan, Magon assurément l'occupait beaucoup plus que les Ilergètes. C'était, en effet, un général carthaginois à la tête d'une garnison carthaginoise assez nombreuse; mais les Ilergètes n'étaient que des brigands conduits par des chefs de brigands, assez forts peut-être pour dévaster le territoire de leurs voisins, brûler les maisons et enlever les troupeaux; mais incapables de résister en bataille rangée, et qui, dans le combat, compteraient plus sur la rapidité de leur fuite, que sur l'usage de leurs armes. Aussi, sans juger leur révolte dangereuse, sans y voir le germe d'une guerre plus importante, il avait, avant de quitter la province, jugé à propos d'étouffer la rébellion; d'abord, pour ne pas souffrir l'impunité d'une défection si criminelle; ensuite, pour éviter tout reproche d'avoir laissé un seul ennemi dans une province soumise, avec tant de courage et de bonheur. Il les engageait donc à le suivre avec la protection des dieux, non pour faire la guerre (un pareil ennemi ne savait pas combattre), mais pour tirer vengeance d'un peuple parjure. »

XXXIII. Après ce discours, il les congédie, avec ordre de se tenir prêts à marcher; le lendemain, il part, et, après dix jours, arrive sur les bords de l'Ébre. Alors il passe le fleuve, et, après quatre journées, vient camper

die quarto, in conspectu hostium posuit castra. Campus ante montibus circa septus erat; in eam vallem Scipio quum pecora, rapta pleraque ex hostium agris, propelli ad irritandam feritatem Barbarorum jussisset, velites subsidio misit; a quibus ubi per procursationem commissa pugna esset, Lælium cum equitatu impetum ex occulto facere jubet. Mons opportune prominens equitum insidias texit; nec ulla mora pugnæ facta est. Hispani in conspecta procul pecora, velites in Hispanos præda occupatos incurrere. Primo missilibus territavere: deinde, emissis levibus telis, quæ irritare magis, quàm decernere, pugnam poterant, gladios nudant, et conlato pede res cœpta geri: ancepsque pedestre certamen erat, nisi equites supervenissent; neque ex adverso tantum inlati obvios obtrivere, sed circumvecti etiam quidam per infima clivi ab tergo se, ut plerosque intercluderent, objecerunt; majorque cædes fuit, quam quantam edere levia per excursiones prœlia solent. Ira magis accensa adverso prœlio Barbaris est, quam inminuti animi: itaque, ne perculsi viderentur, prima luce, postero die, in aciem processere. Non capiebat omnes copias angusta, sicut ante dictum est, vallis: duæ ferme peditum partes, omnis equitatus in aciem descendit; quod reliquum peditum erat, obliquo constituerunt colle. Scipio, pro se esse loci angustias ratus, et quod in arto

en présence de l'ennemi. Devant ses lignes, se trouvait une plaine entourée de montagnes; il y fait lâcher des troupeaux enlevés, pour la plupart, par la force des armes, espérant exciter ainsi l'avidité des Barbares; puis il envoie, pour défendre ce bétail, des vélites dont les escarmouches préparent adroitement le combat : alors il ordonne à Lélius de charger l'ennemi avec sa cavalerie qu'il tenait embusquée derrière le prolongement d'une colline; et la bataille de s'engager aussitôt. Les Espagnols fondent sur les troupeaux, du plus loin qu'ils les aperçoivent, et les vélites sur les ennemis acharnés à leur proie; d'abord, ils les écartent en leur lançant des traits, armes qui étaient plus propres à irriter l'action qu'à la décider; bientôt ils mettent l'épée à la main, joignent les Barbares et les combattent de pied ferme : toutefois l'engagement d'infanterie était encore douteux, lorsque survint la cavalerie, qui écrasa tout ce qui s'offrit devant elle, et, faisant un circuit par la pente des collines la plus facile, vint envelopper l'ennemi par derrière pour lui couper la retraite; aussi le carnage fut-il plus considérable qu'il ne l'est d'ordinaire dans les escarmouches. Cet échec ne fit qu'augmenter la fureur des Barbares, loin de diminuer leur courage; et, pour montrer qu'ils n'étaient point frappés d'épouvante, le lendemain, au point du jour, ils s'avancèrent en bataille. La vallée, comme je l'ai dit, était trop étroite pour contenir toutes leurs troupes; ils y firent descendre la totalité de leur cavalerie et à peu près les deux tiers de leur infanterie, dont le reste occupa le flanc de la colline. Scipion reconnut que l'avantage du terrain était pour lui, et parce que le soldat romain était plus propre que l'Espagnol à combattre de près, et parce que les ennemis

pugna romano aptior, quam hispano militi, futura videbatur, et quod in eum locum detracta hostium acies esset, qui non omnem multitudinem eorum caperet, novo etiam consilio adjecit animum: equitem nec se posse circumdare cornibus in tam angusto spatio; et hosti, quem cum pedite eduxisset, inutilem fore. Itaque imperat Lælio, ut per colles quam occultissimo itinere circumducat equites, segregetque, quantum possit, equestrem a pedestri pugnam. Ipse omnia signa peditum in hostes vertit: quatuor cohortes in fronte statuit, quia latius pandere aciem non poterat. Moram pugnandi nullam fecit, ut ipso certamine averteret ab conspectu transeuntium per colles equitum; neque ante circumductos sensere, quam tumultum equestris pugnæ ab tergo accepere. Ita duo prœlia erant: duæ peditum acies, duo equitatus per longitudinem campi (quia misceri ex genere utroque prœlium angustiæ non patiebantur) pugnabant. Hispanorum quum neque pedes equiti, nec eques pediti auxilio esset, pedes fiducia equitis temere commissus campo cæderetur, eques circumventus nec peditem a fronte (jam enim stratæ pedestres copiæ erant), nec ab tergo equitem sustineret, et ipsi, quum diu in orbem sese stantibus equis defendissent, ad unum omnes cæsi sunt: nec quisquam peditum equitumque superfuit, qui in valle pugnaverunt.

s'étaient engagés dans un lieu trop resserré pour pouvoir y déployer toutes leurs forces. Il usa encore d'un nouveau stratagème ; certain que, dans un espace si étroit, il ne pouvait développer sa cavalerie sur les ailes, et que l'infanterie ennemie ne tirerait aucun parti de la sienne, il ordonne à Lélius de tourner les montagnes dans le plus grand secret, et d'empêcher, autant qu'il lui serait possible, les cavaliers et les fantassins de se mêler dans l'action. Pour lui, il fait avancer contre les Espagnols toute son infanterie, place au premier rang quatre cohortes, parce qu'il ne pouvait présenter un front plus étendu, et attaque sans différer, pour empêcher les ennemis de soupçonner le mouvement que les cavaliers faisaient vers les collines. En effet, ils ne s'en aperçurent qu'en entendant par derrière le bruit de la cavalerie qui combattait. Ainsi il y avait dans la plaine deux engagemens, un d'infanterie et un de cavalerie, sans que la nature du terrain permît à ces deux armes de se mêler. Comme les cavaliers et les fantassins espagnols ne pouvaient être d'aucun secours les uns pour les autres, l'infanterie, qui s'était hasardée en plaine sur la foi de sa cavalerie, fut taillée en pièces ; la cavalerie, enveloppée, ne pouvant soutenir ni l'infanterie romaine qui la chargeait en tête, après avoir renversé les troupes de pied, ni la cavalerie qui la pressait en queue, se défendit quelque temps en faisant face sur tous les points, mais finit par être massacrée ; en sorte qu'il ne resta pas un seul des cavaliers et des fantassins qui avaient combattu dans la vallée. Quant au dernier tiers de l'infanterie espagnole, qui était resté sur la colline, plutôt comme spectateur paisible que comme acteur intéressé dans la lutte, il eut tous les moyens, tout le temps de s'enfuir. De ce nombre fu-

Tertia pars, quæ in colle ad spectaculum magis tutum, quam ad partem pugnæ capessendam, steterat, et locum et tempus ad fugiendum habuit; inter eos et reguli ipsi fugerunt, priusquam tota circumveniretur acies, inter tumultum elapsi.

XXXIV. Castra, eodem die, Hispanorum, præter reliquam prædam, cum tribus ferme millibus hominum capiuntur. Romani sociique ad mille ducenti eo prœlio ceciderunt; vulnerata amplius tria millia hominum: minus cruenta victoria fuisset, si patentiore campo, et ad fugam capessendam facili foret pugnatum. Indibilis, abjectis belli consiliis, nihil tutius in adflictis rebus experta fide et clementia Scipionis ratus, Mandonium fratrem ad eum mittit, qui, advolutus genibus, « fatalem rabiem temporis ejus accusat, quum velut contagione quadam pestifera, non Ilergetes modo et Lacetani, sed castra quoque romana insanierint. Suam quidem et fratris et reliquorum popularium eam conditionem esse, ut aut, si ita videatur, reddant spiritum P. Scipioni, ab eodem illo acceptum, aut servati bis uni debitam vitam pro eo in perpetuum devoveant. Antea in caussa sua fiduciam sibi fuisse, nondum experta clementia ejus: nunc contra, nullam in caussa, omnem in misericordia victoris spem positam habere. » Mos vetustus erat Romanis, cum quo nec fœdere, nec æquis legibus

rent les chefs eux-mêmes qui, avant la déroute complète de leurs troupes, s'échappèrent au milieu du tumulte.

XXXIV. Le même jour, les Romains s'emparèrent du camp espagnol, de tout le butin et de trois mille prisonniers environ. Les vainqueurs perdirent douze cents hommes, citoyens ou alliés, et ils eurent plus de trois mille blessés. La victoire eût été moins sanglante, si la bataille se fût livrée dans une plaine plus étendue et plus favorable à la fuite. Indibilis, renonçant à tout projet hostile, ne trouva point, dans l'état désespéré de ses affaires, de ressource plus assurée que la bonne-foi et la clémence de Scipion, qu'il avait déjà mises à l'épreuve : il lui envoie donc son frère Mandonius, qui vient tomber aux genoux du général; « il accuse de tout le passé une sorte de fatalité qui avait frappé d'une frénésie contagieuse, non pas seulement les Ilergètes et les Lacétans, mais les Romains eux-mêmes. Son frère, ainsi que lui et tous ses sujets n'ont point d'autre alternative que de rendre à P. Scipion, s'il l'exige, une vie qu'ils doivent à ses bienfaits, ou, s'il la leur conserve une seconde fois, de la lui dévouer à jamais. Naguère, ils avaient mis leur confiance dans la justice de leur cause, avant d'avoir éprouvé sa générosité; aujourd'hui que leur faute était sans excuse, ils n'avaient d'espoir que dans la pitié du vainqueur. » Un ancien usage prescrivait aux Romains de n'accorder la paix à un peuple vaincu, avec lequel ils n'étaient point unis par un traité fait à des conditions égales, qu'il n'eût

jungeretur amicitia, non prius imperio in eum tamquam pacatum uti, quam omnia divina humanaque dedidisset, obsides accepti, arma ademta, præsidia urbibus inposita forent. Scipio, multis invectus in præsentem Mandonium absentemque Indibilem verbis, «illos quidem merito perisse ipsorum maleficio, ait: victuros suo atque populi romani beneficio. Ceterum, se neque arma iis ademturum (quippe ea pignora timentium rebellionem esse, se libera arma relinquere, solutosque metu animos); neque se in obsides innoxios, sed in ipsos, si defecerint, sæviturum; nec ab inermi, sed ab armato hoste, pœnas expetiturum. Utramque fortunam expertis permittere sese, utrum propitios, an iratos, habere Romanos mallent.» Ita dimissus Mandonius; pecunia tantummodo imperata, ex qua stipendium militi præstari posset: ipse, Marcio in Ulteriorem Hispaniam præmisso, Silano Tarraconem remisso, paucos moratus dies, dum imperatam pecuniam Ilergetes pernumerarent, cum expeditis Marcium jam adpropinquantem Oceano adsequitur.

XXXV. Inchoata res jam ante de Masinissa aliis atque aliis de caussis dilata erat, quod Numida cum ipso utique congredi Scipione volebat, atque ejus dextra fidem sancire: ea tum itineris tam longi ac tam devii caussa Scipioni fuit. Masinissa quum Gadibus esset,

livré toutes ses possessions sacrées et profanes, donné des ôtages, rendu ses armes, et reçu garnison dans ses villes. Cependant Scipion, après avoir adressé de vifs reproches à Mandonius, alors présent, et à Indibilis, malgré son absence, répondit «que la perfidie des deux frères devrait entraîner leur perte, mais qu'ils conserveraient la vie, par sa bonté, par celle du peuple de Rome. Au reste, il ne voulait point les désarmer, précaution utile seulement dans une révolte capable d'inquiéter; il leur laisserait le libre usage de leurs armes et une entière sécurité : ce serait, non pas sur des ôtages innocens, mais sur eux-mêmes, qu'il sévirait, dans le cas d'une nouvelle défection; et ce ne serait pas à un ennemi désarmé, mais à celui qui aurait les armes à la main, qu'il ferait sentir sa vengeance. Ils venaient d'éprouver l'amitié et la haine du peuple romain; il leur laissait donc le choix de l'une ou de l'autre.» Il dit, et congédia Mandonius, dont il n'exigea que l'argent destiné à la solde de ses troupes. Quant à lui, après avoir fait partir en avant Marcius pour l'Espagne Ultérieure, et renvoyé Silanus à Tarragone, il resta encore quelques jours en ces lieux, afin de recevoir les contributions des Ilergètes: ensuite il alla, avec des troupes légères, rejoindre Marcius sur les côtes de l'Océan.

XXXV. Les négociations, entamées depuis quelque temps avec Masinissa, avaient été ajournées pour différentes raisons; d'ailleurs, le Numide ne voulait traiter qu'avec Scipion lui-même, et n'engager sa parole qu'en pressant la main du général. Tel fut le motif qui fit entreprendre à Scipion un si long voyage, et l'obligea à tant

certior adventare eum a Marcio factus, caussando corrumpi equos inclusos in insula, penuriamque omnium rerum et facere ceteris, et ipsos sentire, ad hoc equitem marcescere desidia, Magonem perpulit, ut se trajicere in continentem ad depopulandos proximos Hispaniæ agros pateretur. Transgressus, tres principes Numidarum præmittit, ad tempus locumque conloquio statuendum; duos pro obsidibus retineri a Scipione jubet; remisso tertio, qui, quo jussus erat, adduceret Masinissam, cum paucis in conloquium venerunt. Ceperat jam ante Numidam, ex fama rerum gestarum, admiratio viri, substitueratque animo speciem quoque corporis amplam ac magnificam : ceterum major præsentis veneratio cepit; et, præterquam quod suapte natura multa majestas inerat, adornabat promissa cæsaries, habitusque corporis non cultus munditiis, sed virilis vere ac militaris, et ætas in medio virium robore, quod plenius nitidiusque ex morbo velut renovatus flos juventæ faciebat. Prope adtonitus ipso congressu Numida, « gratias de fratris filio remisso agit. Ex eo tempore, adfirmat, eam se quæsisse occasionem, quam tandem oblatam, deum inmortalium beneficio, non omiserit. Cupere se illi populoque romano operam navare, ita ut nemo unus externus magis enixe adjuverit rem romanam. Id se, etiamsi jampridem vellet, minus præ-

de détours. Masinissa, qui était à Cadix, informé par Marcius de la prochaine arrivée de Scipion, prétexte que ses chevaux dépérissent enfermés dans une île; que leur séjour y cause une disette générale dont ils se ressentent eux-mêmes; il ajoute que ses cavaliers s'énervent dans l'inaction; enfin il persuade à Magon de le laisser passer sur le continent, pour dévaster les territoires les plus voisins. A son arrivée, il envoie trois des principaux Numides fixer le temps et le lieu de l'entrevue; deux resteront comme ôtages auprès de Scipion; le troisième amènera son maître à l'endroit désigné, où Scipion et Masinissa arrivent avec une suite peu nombreuse. Le Numide était déjà pénétré d'admiration pour le général romain, sur le bruit de ses exploits, et il se l'était figuré sous des dehors imposans et majestueux : mais la présence de Scipion ajouta encore au respect qu'il avait inspiré; en effet, la dignité naturelle de son maintien était rehaussée par une longue chevelure, par un costume mâle et guerrier, qui ne devait rien aux recherches du luxe; le héros était alors dans la force de l'âge, l'embonpoint et l'éclat qu'il avait repris depuis sa convalescence, semblaient avoir renouvelé la fleur de sa jeunesse. Frappé d'étonnement au premier coup d'œil, le Numide «remercie P. Scipion de lui avoir renvoyé son neveu. Depuis ce moment, il avait, assure-t-il, cherché l'occasion qu'il trouvait en ce jour, occasion qu'il avait saisie, dès qu'un bienfait des dieux la lui avait offerte. Son désir était de lui rendre, ainsi qu'au peuple romain, les services les plus importans que Rome eût jamais reçus d'un prince étranger. Malgré toute sa bonne volonté, il n'avait pu jusqu'alors faire preuve de dévoûment en Espagne, terre nouvelle et inconnue pour lui;

stare in Hispania, aliena atque ignota terra, potuisse: in qua autem genitus educatusque in spem paterni regni esset, facile præstaturum. Siquidem eumdem Scipionem ducem in Africam mittant Romani, satis sperare perbrevis ævi Carthaginem esse.» Lætus eum Scipio vidit audivitque; quum caput rerum in omni hostium equitatu Masinissam fuisse sciret, et ipse juvenis specimen animi præ se ferret. Fide data acceptaque, profectus retro Tarraconem est. Masinissa, permissu Romanorum, ne sine caussa trajecisse in continentem videretur, populatus proximos agros, Gades rediit.

XXXVI. Magoni, desperatis in Hispania rebus, in quarum spem seditio primum militaris, deinde defectio Indibilis animos ejus sustulerant, paranti trajicere in Africam, nunciatum ab Carthagine est, jubere senatum, ut classem, quam Gadibus haberet, in Italiam trajiceret; conducta ibi Gallorum ac Ligurum quanta maxima posset juventute, conjungeret se Annibali: neu senescere bellum, maximo inpetu, majore fortuna cœptum, sineret. Ad eam rem et a Carthagine pecunia Magoni advecta est; et ipse, quantam potuit, a Gaditanis exegit, non ærario modo eorum, sed etiam templis spoliatis, et privatim omnibus coactis aurum argentumque in publicum conferre. Quum præterveheretur

mais en Afrique, où il était né, où il avait été élevé dans l'espoir de monter un jour sur le trône paternel, il serait à même de tenir ses promesses. Que les Romains y envoient Scipion en qualité de général, et bientôt Carthage ne comptera plus que peu de jours d'existence. » Scipion le vit et l'écouta avec plaisir; il savait que Masinissa et ses Numides formaient l'élite de la cavalerie carthaginoise, et le jeune prince d'ailleurs laissait éclater les indices d'une âme généreuse. La foi jurée de part et d'autre, Scipion reprit la route de Tarragone; et Masinissa, après avoir, du consentement des Romains, ravagé les terres voisines, pour ne pas paraître avoir fait sur le continent un voyage inutile, retourna bientôt à Cadix.

XXXVI. Magon, voyant ses affaires désespérées en Espagne, après avoir compté d'abord sur la révolte des soldats romains, et ensuite, sur la défection d'Indibilis, se préparait à passer en Afrique, lorsqu'il reçut du sénat de Carthage des dépêches qui lui ordonnaient de conduire en Italie la flotte qu'il avait à Cadix; d'y lever le plus grand nombre possible de Gaulois et de Liguriens, et de joindre Annibal, pour ne pas laisser ralentir une guerre commencée avec tant d'ardeur et avec plus de succès encore. Dans ce but, on lui apportait de l'argent; il y ajouta tout ce qu'il put tirer de Cadix, en vidant le trésor public, en pillant les temples, et en exigeant des particuliers tout ce qu'ils avaient d'or et d'argent. Comme il longeait la côte d'Espagne, il fit prendre terre à ses troupes, non loin de Carthagène, dévasta les plaines les plus à sa portée, et fit approcher sa

Hispaniæ oram, haud procul Carthagine Nova, expositis in terram militibus, proximos depopulatus agros, inde ad urbem classem adpulit. Ibi quum interdiu milites in navibus tenuisset, nocte in litus expositos ad partem eam muri, qua capta Carthago ab Romanis fuerat, ducit, nec præsidio satis valido urbem teneri ratus, et aliquos oppidanorum ad spem novandi res aliquid moturos. Ceterum nuncii ex agris trepidi simul populationem agrestiumque fugam et hostium adventum adtulerant; et visa interdiu classis erat, nec sine caussa electam ante urbem stationem adparebat: itaque instructi armatique intra portam, ad stagnum ac mare versam, continebantur. Ubi effusi hostes, mixta inter milites navalis turba, ad muros tumultu majore, quam vi, subierunt, patefacta repente porta, Romani cum clamore erumpunt, turbatosque hostes, et ad primum incursum conjectumque telorum aversos, usque ad litus cum multa cæde persequuntur; nec, nisi naves litori adpulsæ trepidos accepissent, superfuisset pugnæ aut fugæ quisquam. In ipsis quoque trepidatum navibus est, dum, ne hostes cum suis simul inrumperent, trahunt scalas, orasque et anchoras, ne in moliendo mora esset, præcidunt; multique adnantes navibus, incerto præ tenebris, quid aut peterent aut vitarent, fœde interierunt. Postero die, quum classis inde retro

flotte de la ville. Là, pendant le jour, il tint ses soldats à bord, et, la nuit, les débarqua vers la partie du mur par laquelle les Romains s'étaient emparés de Carthagène, pensant que la garnison était assez faible, et qu'une partie des mécontens pourrait faire quelque mouvement séditieux. Mais déjà la fuite précipitée des habitans de la campagne avait annoncé et le ravage du territoire et l'arrivée de l'ennemi; d'ailleurs la flotte, que l'on avait signalée de jour, indiquait assez qu'elle n'avait pas, sans dessein, pris position devant Carthagène: aussi la garnison se tenait-elle sous les armes et en bon ordre, derrière la porte qui donnait du côté de l'étang et de la mer. Dès que les ennemis, soldats et matelots confondus, se furent avancés près des remparts avec plus de tumulte que de force réelle, tout à coup la porte s'ouvre, les Romains se précipitent en poussant des cris, enfoncent les Carthaginois du premier choc, leur font tourner le dos, et les poursuivent jusqu'au rivage, avec une perte si considérable, que, sans leurs vaisseaux qui s'approchèrent pour les recevoir, il ne serait resté ni combattans ni fuyards. Il n'y eut pas moins d'alarmes à bord; de peur que les Romains ne s'élancent avec eux, on retire les échelles, on coupe les câbles et les ancres, pour que rien ne s'oppose à la manœuvre. Plusieurs soldats, qui cherchaient à regagner leurs navires à la nage, et à qui les ténèbres ne permirent pas de distinguer entre les dangers et les secours, périrent misérablement. Le lendemain, lorsque la flotte fut rentrée dans l'Océan, les Romains trouvèrent huit cents morts environ entre les murs et le rivage, et les armes de deux mille hommes à peu près.

ad Oceanum, unde venerat, fugisset, ad octingenti homines cæsi inter murum litusque, et ad duo millia armorum inventa.

XXXVII. Mago, quum Gades repetisset, exclusus inde, ad Cimbim (haud procul a Gadibus is locus abest) classe adpulsa, mittendis legatis, querendoque, quod portæ sibi socio atque amico clausæ forent, purgantibus iis, multitudinis concursu factum, infestæ ob direpta quædam abs conscendentibus naves militibus, ad conloquium suffetes eorum, qui summus Pœnis est magistratus, cum quæstore elicuit, laceratosque verberibus cruci adfigi jussit : inde navibus ad Pityusam insulam, centum millia ferme a continenti (Pœni tum eam incolebant), trajecit : itaque classis bona cum pace accepta est, nec commeatus modo benigne præbiti, sed in supplementum classis juventus armaque data; quorum fiducia Pœnus in Baleares insulas (quinquaginta inde millia absunt) transmisit. Duæ sunt Baleares insulæ, major altera atque opulentior armis virisque; et portum habet, ubi commode hibernaturum se (et jam extremum autumni erat) credebat : ceterum, haud secus quam si Romani eam insulam incolerent, hostiliter classi obcursum est. Fundis ut nunc plurimum, ita tunc solo eo telo utebantur; nec quisquam alterius gentis unus tantum ea arte, quantum inter alios omnes, Ba-

XXXVII. Magon cingla vers Cadix; mais comme cette ville lui ferma ses portes, il gagna Cimbis, rade qui n'en est pas éloignée; de là, il envoya pour se plaindre de ce qu'on avait refusé de le recevoir, lui un ami, un allié : les habitans en rejetèrent la faute sur la multitude irritée, disaient-ils, des pillages exercés par ses soldats avant de s'embarquer : il attira à une conférence le questeur et les suffètes, premiers magistrats chez les Carthaginois, les fit battre de verges et mettre en croix. Ensuite il fit voile vers l'île de Pityusa, située à cent milles environ du continent, et habitée alors par les Carthaginois. Aussi sa flotte y fut-elle favorablement accueillie; on lui fournit des vivres en quantité, et on la munit d'armes et de recrues : avec ce renfort, Magon se dirigea sur les îles Baléares, à cinquante milles de distance. Des deux îles de ce nom, la plus grande, la plus peuplée et la plus belliqueuse a un port, où il espérait passer commodément l'hiver qui allait bientôt succéder à l'automne: mais les Romains eussent été maîtres de l'île, qu'on ne se serait pas opposé avec plus d'acharnement à sa descente. Ces peuples, dont la fronde est aujourd'hui l'arme principale, n'en connaissaient pas d'autre à cette époque; parmi les nations de la terre, il n'est pas un seul homme qui la manie avec autant d'adresse que les Baléares : aussi une grande quantité de pierres, telle qu'une grêle effroyable, tomba sur la flotte au moment où elle allait aborder, en sorte qu'elle n'osa point entrer dans le port, et regagna la pleine mer. Ils passèrent ensuite dans la

leares excellunt : itaque tanta vis lapidum, creberrimæ grandinis modo, in propinquantem jam terræ classem effusa est, ut, intrare portum non ausi, averterent in altum naves. In minorem inde Balearium insulam trajecerunt, fertilem agro; viris, armis haud æque validam. Itaque egressi navibus, supra portum loco munito castra locant; ac, sine certamine urbe agroque potiti, duobus millibus auxiliarium inde conscriptis, missisque Carthaginem, ad hibernandum naves subduxerunt. Post Magonis ab Oceani ora discessum, Gaditani Romanis deduntur.

XXXVIII. Hæc in Hispania P. Scipionis ductu auspicioque gesta. Ipse, L. Lentulo et L. Manlio Acidino provincia tradita, decem navibus Romam rediit; et, senatu extra urbem dato in æde Bellonæ, quas res in Hispania gessisset, disseruit; quoties signis conlatis dimicasset, quot oppida ex hostibus vi cepisset, quas gentes in ditionem populi romani redegisset; «adversus quatuor se imperatores, quatuor victores exercitus in Hispaniam isse; neminem Carthaginiensem in iis terris reliquisse.» Ob has res gestas magis tentata est triumphi spes, quam petita pertinaciter; quia neminem ad eam diem triumphasse, qui sine magistratu res gessisset, constabat. Senatu misso, urbem est ingressus, argentique præ se in ærarium tulit quatuordecim millia pondo

plus petite des deux îles, assez fertile, mais moins peuplée et moins aguerrie que la première. Ils y débarquent, se retranchent au dessus du port, s'emparent facilement de la ville et de son territoire, y lèvent deux mille auxiliaires qu'ils envoient à Carthage, et mettent leurs vaisseaux à sec, pour passer l'hiver dans l'île. Lorsque Magon eut quitté les côtes de l'Océan, Cadix se rendit aux Romains.

XXXVIII. Tels furent les évènemens qui se passèrent en Espagne sous la conduite et les auspices de P. Scipion. Le général remit le gouvernement de la province à L. Lentulus et à L. Manlius Acidinus, et revint à Rome avec dix vaisseaux. Le sénat lui donna audience hors de la ville, dans le temple de Bellone : là, Scipion exposa ce qu'il avait fait en Espagne, toutes les batailles qu'il avait livrées, toutes les villes qu'il avait prises d'assaut; il dit combien de peuples il avait soumis à la domination romaine. «Il avait eu à combattre en Espagne quatre généraux et quatre armées victorieuses; il n'avait pas laissé un seul Carthaginois dans toute la province.» Pour prix de ces exploits, il exprima le désir d'obtenir le triomphe; mais ce fut un vœu plutôt qu'une demande formelle; car, jusqu'à ce jour, il n'y avait pas d'exemple qu'un général eût triomphé sans avoir été revêtu d'une magistrature. La séance levée, il entra dans la ville, fit porter devant lui et déposer dans le trésor quatorze mille

trecenta quadraginta duo, et signati argenti magnum numerum. Comitia inde creandis consulibus habuit L. Veturius Philo; centuriæque omnes ingenti favore P. Scipionem consulem dixerunt; collega additur ei P. Licinius Crassus, pontifex maximus. Ceterum, comitia majore, quam ulla per id bellum, celebrata frequentia, proditum memoriæ est. Convenerant undique non suffragandi modo, sed etiam spectandi caussa P. Scipionis; concurrebantque et domum frequentes, et in Capitolium ad inmolantem eum, quum centum bubus votis in Hispania Jovi sacrificaret : spondebantque animis, sicut C. Lutatius superius bellum punicum finisset, ita id, quod instaret, P. Cornelium finiturum; atque ut Hispania omni Pœnos expulisset, sic Italia pulsurum esse : Africamque ei, perinde ac debellatum in Italia foret, provinciam destinabant. Prætoria inde comitia habita; creati duo, qui tum ædiles plebis erant, Sp. Lucretius et Cn. Octavius, et ex privatis, Cn. Servilius Cæpio et L. Æmilius Papus. Quartodecimo anno punici belli, P. Cornelius Scipio et P. Licinius Crassus ut consulatum inierunt, nominatæ consulibus provinciæ sunt, Sicilia Scipioni extra sortem, concedente collega, quia sacrorum cura pontificem maximum in Italia retinebat; Brutii Crasso. Tum prætoriæ provinciæ in sortem conjectæ; urbana Cn. Servilio obtigit, Ariminum (ita

trois cent quarante-deux livres d'argent en lingots, et beaucoup d'argent monnayé. Ensuite L. Veturius Philon tint les comices pour l'élection des consuls; et toutes les centuries, avec une faveur marquée, portèrent P. Scipion au consulat. On lui donna pour collègue P. Licinius Crassus, grand pontife. Jamais, dans toute cette guerre, l'assemblée n'avait été si nombreuse; on s'y était rendu de toutes parts, pour donner tous les suffrages à P. Scipion, et aussi pour le contempler. La foule le suivait jusque chez lui, et se précipitait au Capitole pour l'y voir immoler l'hécatombe qu'il avait vouée en Espagne à Jupiter : on espérait, qu'à l'exemple de C. Lutatius, qui avait terminé la première guerre punique, P. Cornelius mettrait fin à la seconde, et chasserait les Carthaginois de l'Italie, comme il les avait chassés de l'Espagne: déjà chacun lui destinait le département de l'Afrique, comme si l'Italie n'eût plus compté un seul ennemi dans son sein. On tint ensuite les comices pour la nomination des préteurs, et l'on éleva à cette dignité les deux édiles plébéiens, Sp. Lucretius et Cn. Octavius, et deux simples particuliers, Cn. Servilius Cépion et L. Émilius Papus. La quatorzième année de la seconde guerre punique, dès que P. Cornelius Scipion et P. Licinius Crassus furent entrés en possession du consulat, Scipion eut pour destination la Sicile, sans tirer au sort, et du consentement de son collègue, que le soin des choses sacrées et sa dignité de grand pontife retenaient en Italie; Crassus eut le Bruttium. Le sort assigna, à chaque préteur, son département respectif; la juridiction urbaine échut à Cn. Servilius; Ariminum, ou la Gaule, à Sp. Lucretius; la Sicile, à L. Émilius, et la Sardaigne, à Cn. Octavius. Le sénat s'assembla au Capitole; là, sur la demande de

Galliam adpellabant) Sp. Lucretio, Sicilia L. Æmilio, Cn. Octavio Sardinia. Senatus in Capitolio habitus; ibi, referente P. Scipione, senatusconsultum factum est, ut, quos ludos inter seditionem militarem in Hispania vovisset, ex ea pecunia, quam ipse in ærarium detulisset, faceret.

XXXIX. Tum Saguntinorum legatos in senatum introduxit. Ex eis maximus natu : «Etsi nihil ultra malorum est, patres conscripti, quam quod passi sumus, ut ad ultimum fidem vobis præstaremus; tamen ea vestra merita, imperatorumque vestrorum erga nos fuerunt, ut nos cladium nostrarum non pœniteat. Bellum propter nos suscepistis; susceptum quartumdecimum annum tam pertinaciter geritis, ut sæpe ad ultimum discrimen et ipsi veneritis, et populum carthaginiensem adduxeritis. Quum in Italia tam atrox bellum et Annibalem hostem haberetis, consulem cum exercitu in Hispaniam, velut ad conligendas reliquias naufragii nostri, misistis. P. et Cn. Cornelii, ex quo in provinciam venerunt, nullo tempore destiterunt, quæ nobis secunda, quæque adversa hostibus nostris essent, facere. Jam omnium primum oppidum nobis restituerunt; per omnem Hispaniam cives nostros venumdatos, dimissis, qui conquirerent, ex servitute in libertatem restituerunt. Quum jam prope esset, ut optabilem ex miserrima for-

P. Scipion, un sénatus-consulte l'autorisa à prendre, dans le trésor, sur l'argent qu'il y avait porté lui-même, la somme nécessaire pour la célébration des jeux qu'il avait voués en Espagne, lors de la révolte des soldats.

XXXIX. Alors il introduisit dans le sénat les députés des Sagontins; le plus âgé parla en ces termes : «Pères conscrits, bien qu'il soit impossible d'ajouter aux maux que nous avons soufferts, pour vous conserver une fidélité inviolable, cependant vos bienfaits et ceux de vos généraux ont su nous faire oublier nos malheurs. Pour nous, vous avez entrepris la guerre; pour nous, vous la soutenez, depuis quatorze ans, avec une opiniâtreté qui, tour-à-tour, a fait pencher vers sa ruine et Rome et Carthage. Tandis que vous aviez, au centre de l'Italie, la guerre la plus terrible, et Annibal pour ennemi, vous avez envoyé en Espagne un consul avec une armée, comme pour recueillir les débris de notre naufrage. P. et Cn. Cornelius Scipion, depuis leur arrivée dans la province, n'ont pas cessé un moment de nous faire autant de bien qu'ils faisaient de mal à nos ennemis : et d'abord ils nous rendirent notre ville; puis ils envoyèrent, dans toute l'Espagne, à la recherche de nos concitoyens vendus comme esclaves; ils ont brisé leurs fers, ils les ont fait renaître à la liberté. Déjà un destin plus prospère semblait effacer l'excès de nos infortunes, lorsque vos deux généraux ont perdu la vie par un coup plus fatal encore pour nous que pour vous-mêmes. Alors, en effet, rappelés du fond de l'exil dans nos antiques

tunam haberemus, P. et Cn. Cornelii imperatores vestri luctuosius nobis quoque, quam vobis, perierunt. Tum vero ad hoc retracti ex distantibus locis in sedem antiquam videbamur, ut iterum periremus, et alterum excidium patriæ videremus; nec ad perniciem nostram carthaginiensi utique aut duce aut exercitu opus esse: ab Turdulis nos veterrimis hostibus, qui prioris quoque excidii caussa nobis fuerant, exstingui posse: quum ex insperato repente misistis nobis P. hunc Scipionem; quem fortunatissimi omnium Saguntinorum videmur, quia consulem declaratum videmus, ac vidisse nos civibus nostris renunciaturi sumus, spem omnem salutemque nostram: qui, quum plurimas hostium vestrorum cepisset in Hispania urbes, ubique ex captorum numero excretos Saguntinos in patriam remisit; postremo Turdetaniam, adeo infestam nobis, ut illa gente incolumi stare Saguntum non posset, ita bello adflixit, ut non modo nobis (absit verbo insidia), ne posteris quidem timenda nostris esset. Deletam urbem cernimus eorum, quorum in gratiam Saguntum deleverat Annibal; vectigal ex agro eorum capimus, quod nobis non fructu jucundius est, quam ultione. Ob hæc, quibus majora neque sperare, neque optare ab diis inmortalibus poteramus, gratias actum nos decem legatos saguntinus senatus populusque ad vos misit:

demeures, il semblait que nous n'y fussions revenus que pour y périr encore, pour y voir une seconde fois la destruction de notre patrie, sans qu'il fût besoin, pour la renverser, ni d'un général, ni d'une armée carthaginoise : les Turdules, nos plus anciens ennemis, les auteurs de nos premiers désastres, pouvaient facilement consommer notre ruine; quand tout à coup, bonheur inespéré! vous nous avez envoyé ce même P. Scipion, ici présent : oui, nous sommes plus heureux que nos concitoyens, puisque, les premiers, nous le voyons élevé en dignité, et que nous irons porter cette nouvelle aux Sagontins, en leur disant que vous avez nommé consul le héros à qui nous devons l'espérance et la vie! En effet, devenu maître de plusieurs villes ennemies en Espagne, partout il a séparé les Sagontins des autres prisonniers, et les a renvoyés dans leur patrie. Enfin les Turdules, ce peuple si acharné contre nous, ce peuple dont la perte seule pouvait assurer l'existence de Sagonte, a été réduit par les armes de Scipion (soit dit sans insulter aux vaincus), au point de ne pouvoir plus être redoutable ni pour nous, ni même pour nos descendans. Nous voyons détruite la ville des Turdules pour qui Annibal avait détruit Sagonte; nous tirons de leurs terres un tribut, dont le profit est pour nous moins agréable peut-être que le plaisir de la vengeance. C'est pour vous rendre grâce de ces bienfaits, dont l'importance surpasse notre espoir et nos vœux, que le sénat et le peuple sagontin vous ont envoyé les dix ambassadeurs qui sont devant vous; nous avons mission encore de vous féliciter des succès brillans que vous avez obtenus, ces dernières années, en Espagne et en Italie; en Espagne, où des rives de l'Ébre vos conquêtes s'étendent aux côtes de l'Océan,

simul gratulatum, quod ita res, hos annos, in Hispania atque Italia gessistis, ut Hispaniam non Ibero amne tenus, sed qua terrarum ultimas finit Oceanus, domitam armis habeatis : Italiæ, nisi quatenus vallum castrorum cingit, nihil reliqueritis Pœno. Jovi optimo maximo, præsidi capitolinæ arcis, non grates tantum ob hæc agere jussi sumus, sed donum hoc etiam, si vos permitteritis, coronam auream in Capitolium victoriæ ergo ferre. Id uti permittatis, quæsumus; utique, si vobis ita videtur, quæ nobis imperatores vestri commoda tribuerunt, ea rata atque perpetua auctoritate vestra faciatis. » Senatus legatis saguntinis respondit, « Et dirutum et restitutum Saguntum fidei socialis utrimque servatæ documentum omnibus gentibus fore. Suos imperatores recte, et ordine, et ex voluntate senatus fecisse, quod Saguntum restituerint, civesque saguntinos servitio exemerint; quæque alia eis benigne fecerint, ea senatum ita voluisse fieri : donum permittere, ut in Capitolio ponerent. » Locus inde lautiaque legatis præberi jussa, et muneris ergo in singulos dari ne minus dena millia æris. Legationes deinde ceteræ in senatum introductæ, auditæque. Et petentibus Saguntinis, ut, quatenus tuto possent, Italiam spectatum irent, duces dati, litteræque per oppida missæ, ut Hispanos comiter acciperent. Tum de republica, de exercitibus scribendis, de provinciis relatum.

que dis-je? aux extrémités de la terre ; en Italie, où l'enceinte de leur camp est tout ce que vous avez laissé aux Carthaginois. Nous avons ordre de rendre à Jupiter très-bon, très-grand, à Jupiter protecteur du mont Capitolin, les actions de grâces que méritent de telles faveurs ; nous avons ordre de lui offrir, si vous y consentez, cette couronne d'or, et de la déposer dans le Capitole, comme un monument de vos victoires. Nous vous demandons instamment cette permission, et l'assurance à jamais ratifiée par vos décrets des avantages que vos généraux nous ont accordés.» Le sénat répondit aux députés sagontins, «Que la destruction et le rétablissement de Sagonte serait, pour toutes les nations, une preuve de la fidélité que les deux peuples s'étaient gardée mutuellement. Les généraux de la république avaient pleinement répondu aux dispositions, à la volonté du sénat, en relevant Sagonte, en arrachant ses habitans à l'esclavage; tout ce qu'ils avaient pu faire en faveur des Sagontins, le sénat l'avait vivement désiré : on leur permettait de déposer leur présent dans le Capitole.» Ensuite on ordonna que les députés fussent logés et nourris aux frais de l'état, et qu'on fît don à chacun d'eux de dix mille livres d'airain. Puis, les autres députations furent introduites et entendues dans le sénat. A la sollicitation des Sagontins, qui demandaient à parcourir l'Italie, on leur donna des guides pour assurer leur marche, et des lettres de recommandation pour les villes où ils devaient passer. Enfin, l'on mit en délibération les affaires publiques, la levée de nouvelles troupes et la répartition des provinces.

XL. Quum Africam novam provinciam extra sortem P. Scipioni destinari homines fama ferrent, et ipse, nulla jam modica gloria contentus, non ad gerendum modo bellum, sed ad finiendum, diceret se consulem declaratum esse, neque aliter id fieri posse, quam si ipse in Africam exercitum transportaret, et, acturum se id per populum, aperte ferret, si senatus adversaretur, id consilium haudquaquam primoribus patrum quum placeret, ceterique per metum aut ambitionem mussarent; Q. Fabius Maximus rogatus sententiam, « Scio, inquit, multis vestrum videri, patres conscripti, rem actam hodierno die agi, et frustra habiturum orationem, qui, tamquam de integra re, de Africa provincia sententiam dixerit. Ego autem primum illud ignoro, quemadmodum jam certa provincia Africa consulis viri fortis ac strenui sit, quam nec senatus censuit in hunc annum provinciam esse, nec populus jussit: deinde, si est, consulem peccare arbitror, qui, de re transacta simulando se referre, senatum ludibrio habet, non senatorem modo, qui, de quo consulitur, suo loco dicit sententiam. Atque ego certum habeo, dissentienti mihi ab ista festinatione in Africam trajiciendi, duarum rerum subeundam opinionem esse; unius, insitæ ingenio meo cunctationis, quam metum pigritiamque homines adolescentes sane adpellent, dum ne pœniteat, adhuc

XL. Le bruit s'était répandu que l'Afrique formerait une nouvelle province hors des chances du sort, et que la faveur populaire destinait à Scipion; lui-même, dédaignant toute gloire qui pût avoir des bornes, disait que c'était surtout pour terminer la guerre qu'on l'avait nommé consul; mais il ne pouvait atteindre ce but qu'en passant en Afrique avec une armée; il ajoutait ouvertement qu'il s'adresserait au peuple, pour en obtenir l'autorisation, si le sénat s'y opposait : ce projet était loin de plaire aux principaux sénateurs; et comme le reste du sénat, par crainte ou par flatterie, n'osait s'expliquer ouvertement, Q. Fabius Maximus donna son avis en ces termes : « Je sais, pères conscrits, que la plupart d'entre vous regardent comme déjà décidée la question qui nous occupe aujourd'hui, et comme inutile tout discours qui aurait rapport au département de l'Afrique, comme si cette destination n'était pas encore fixée. J'ignore, en premier lieu, comment l'Afrique pourrait être bien positivement la province du consul dont nous connaissons le courage et la fermeté, puisque l'autorité du sénat n'a pas mis, cette année, l'Afrique au nombre des provinces, et que le peuple n'a rien ordonné à cet égard. Ensuite, si ce département est assuré au consul, je pense qu'il a tort de feindre de soumettre à la discussion une affaire déjà conclue, et que c'est se jouer de tout le sénat en corps, comme de chaque opinant pris en particulier. Je suis certain, en combattant ce désir prématuré de passer en Afrique, de m'exposer à deux reproches; le premier, de cet esprit de circonspection qui m'est naturel, et que nos jeunes gens peuvent traiter à leur gré de timidité et de faiblesse, pourvu que les esprits sensés avouent que, si les conseils des autres ont paru plus spé-

aliorum speciosiora primo adspectu consilia semper visa, mea usu meliora; alterius, obtrectationis atque invidiæ adversus crescentem in dies gloriam fortissimi consulis. A qua suspicione si me neque vita acta et mores mei, neque dictatura cum quinque consulatibus, tantumque gloriæ belli domique partæ vindicat, ut propius fastidium ejus sim, quam desiderium, ætas saltem liberet: quæ enim mihi æmulatio cum eo esse potest, qui ne filio quidem meo æqualis sit? Me dictatorem, quum vigerem adhuc viribus, et in cursu maximarum rerum essem, recusantem nemo aut in senatu, aut ad populum audivit, quo minus insectanti me magistro equitum, quod fando numquam ante auditum erat, imperium mecum æquaretur. Rebus, quam verbis, adsequi malui, ut, qui aliorum judicio mihi comparatus erat, sua mox confessione me sibi præferret: nedum ego, perfunctus honoribus, certamina mihi atque æmulationes cum adolescente florentissimo proponam: videlicet ut mihi jam vivendo, non solum rebus gerendis fesso, si huic negata fuerit, Africa provincia decernatur; cum ea gloria, quæ parta est, vivendum atque moriendum est. Vincere ego prohibui Annibalem, ut a vobis, quorum vigent nunc vires, etiam vinci posset.

XLI. « Illud te mihi ignoscere, P. Corneli, æquum erit, si, quum in me ipso numquam pluris famam ho-

cieux au premier coup d'œil, les miens, pár l'évènement, ont été plus salutaires; le second reproche est celui d'un dépit secret contre la gloire chaque jour croissante d'un consul si justement célèbre : mais, si pour me mettre à l'abri de ce soupçon, il ne suffit pas de ma vie passée, de mon caractère, d'une dictature, de cinq consulats et de tant de gloire acquise dans les emplois civils et militaires, gloire dont j'éprouve aujourd'hui la satiété plutôt que le désir; ma vieillesse du moins doit m'en défendre. En effet, quelle rivalité peut exister entre moi et un jeune homme, qui n'est pas même de l'âge de mon fils? Dictateur, dans toute la force de la virilité, dans le cours des exploits les plus brillans, jamais on ne m'entendit réclamer, ni dans le sénat, ni devant le peuple contre ce partage inoui que les déclamations du maître de la cavalerie firent établir entre lui et moi. Ce fut par des actions, plutôt que par des paroles, que je voulus arracher à celui qu'on proclamait mon égal, l'aveu de son infériorité : et l'on m'accuserait, maintenant que je suis monté au faîte des honneurs, de descendre à une basse rivalité, à une odieuse jalousie contre un jeune homme dont les débuts sont si éclatans : sans doute mon projet, à moi, qui suis las de la vie, et plus las encore des affaires, est, en lui faisant refuser l'Afrique, d'obtenir pour moi-même ce département. Non, il me faut vivre et mourir avec la gloire qui fut mon partage; et, si j'ai arrêté Annibal dans le cours de ses victoires, c'était pour fournir à votre brillante jeunesse les moyens d'arriver jusqu'à le vaincre un jour.

XLI. «Vous-même, P. Cornelius, serez assez juste pour pardonner à celui qui sacrifia toujours sa réputa-

minum, quam rempublicam, fecerim, ne tuam quidem gloriam bono publico præponam : quamquam, si aut bellum nullum in Italia, aut is hostis esset, ex quo victo nihil gloriæ quæreretur, qui te in Italia retineret, etsi id bono publico faceret, simul cum bello materiam gloriæ tuæ isse ereptum videri posset. Quum vero Annibal hostis incolumi exercitu, quartumdecimum annum, Italiam obsideat, pœnitebit te, P. Corneli, gloriæ tuæ, si hostem eum, qui tot funerum, tot cladium nobis caussa fuit, tu consul Italia expuleris, et, sicut penes C. Lutatium prioris punici perpetrati belli titulus fuit, ita penes te hujus fuerit? Nisi aut Amilcar Annibali dux est præferendus, aut illud bellum huic, aut victoria illa major clariorque, quam hæc (modo contingat, ut te consule vincamus), futura est. Ab Drepanis atque Eryce detraxisse Amilcarem, quam Italia expulisse Pœnos atque Annibalem, malis? Ne tu quidem, etsi magis partam, quam speratam, gloriam amplecteris, Hispania potius, quam Italia, bello liberata gloriatus fueris. Nondum is est Annibal, quem non magis timuisse videatur, quam contemsisse, qui aliud bellum maluerit. Quin igitur ad hoc adcingeris, nec per istos circuitus, ut, quum in Africam trajeceris, secuturum te illuc Annibalem speres, potius, quam recto hinc itinere, ubi Annibal est, eo bellum intendis? Egregiam istam palmam

tion aux intérêts de la république, de ne pas préférer votre gloire même au bien de la patrie. Certes, s'il n'y avait point de guerre en Italie, ou s'il n'y avait qu'un ennemi dont la défaite n'eût rien d'honorable, vous retenir dans cette contrée, même dans des vues d'intérêt général, ce serait paraître vouloir vous enlever, avec la guerre, l'occasion d'acquérir une gloire nouvelle. Mais quand un ennemi tel qu'Annibal, à la tête d'une armée formidable, tient, depuis quatorze ans, l'Italie assiégée, aurez-vous lieu, P. Cornelius, de vous plaindre de votre renommée, si cet ennemi, qui nous a causé tant de maux et de désastres, est par vous consul, chassé de l'Italie; et si, à l'exemple de C. Lutatius, qui eut l'honneur de terminer la première guerre punique, vous avez, vous, la gloire de mettre fin à la seconde? Amilcar ne saurait être, à vos yeux, plus redoutable qu'Annibal; la guerre d'alors, plus importante que celle d'aujourd'hui; et la victoire de Lutatius plus belle, plus éclatante que ne serait la vôtre, si les destins l'accordent à votre consulat : avoir arraché Amilcar du port de Drepanum et du sommet de l'Éryx, serait-il pour vous un succès plus brillant que d'avoir expulsé de l'Italie Annibal et les Carthaginois? Non, sans doute; et quand vous auriez une plus haute idée de la gloire que vous avez acquise, que de celle qu'embrasse votre espoir, l'affranchissement de l'Espagne ne peut vous sembler aussi glorieux que la délivrance de l'Italie. Annibal est encore plus à craindre qu'à dédaigner; songez-y, vous qui voulez porter ailleurs la guerre. Si vous passez en Afrique, Annibal vous y suivra, dites-vous; pourquoi donc tant de détours? allez droit à l'ennemi; Annibal est ici, c'est ici qu'il faut l'attaquer. Prétendez-vous à la palme immortelle réservée au héros

belli punici patrati petis? Hoc et natura prius est, tua quum defenderis, aliena ire obpugnatum. Pax ante in Italia, quam bellum in Africa sit; et nobis prius decedat timor, quam ultro aliis inferatur. Si utrumque tuo ductu auspicioque fieri potest, Annibale hic victo, illic Carthaginem expugna: si altera utra victoria novis consulibus relinquenda est, prior quum major clariorque, tum caussa etiam insequentis fuerit. Nam nunc quidem præterquam quod et in Italia et in Africa duos diversos exercitus alere ærarium non potest; præterquam quod, unde classes tueamur, unde commeatibus præbendis sufficiamus, nihil reliqui est; quid? periculi tandem, quantum adeatur, quem fallit? P. Licinius in Italia, P. Scipio bellum in Africa geret. Quid? si (quod omnes dii omen avertant, et dicere etiam reformidat animus; sed, quæ acciderunt, accidere possunt) et victor Annibal ire ad urbem pergat; tum demum te consulem ex Africa, sicut Q. Fulvium a Capua, arcessemus? Quid? quod in Africa quoque Mars communis belli erit? Domus tibi tua, pater patruusque, intra triginta dies, cum exercitibus cæsi, documento sint; ubi per aliquot annos, maximis rebus terra marique gerendis, amplissimum nomen apud exteras gentes populi romani vestræque familiæ fecerant. Dies me deficiat, si reges imperatoresque, temere in hostium

qui doit finir cette lutte? La marche naturelle est de défendre votre patrie, avant d'aller conquérir un pays étranger. Ayons la paix en Italie, avant d'avoir la guerre en Afrique, et faisons cesser nos alarmes, avant d'inspirer aux autres l'épouvante et l'effroi. Si ce double succès doit couronner vos armes, triomphez ici d'Annibal; là, soyez vainqueur de Carthage. Si l'une des deux victoires est réservée aux consuls, vos successeurs, la première, qui sera la plus illustre, entraînera nécessairement la seconde. Mais aujourd'hui, outre que le trésor public ne peut entretenir deux armées à la fois; qu'il ne nous reste aucun moyen d'équiper des flottes, et de fournir aux approvisionnemens; qui ne voit tout le danger d'une pareille entreprise? P. Licinius défendra l'Italie; P. Scipion attaquera l'Afrique; soit. Que si par une fatalité (puissent tous les dieux détourner ce présage!), par une catastrophe dont j'ose parler à peine, mais qui est possible, puisqu'on en vit un exemple, Annibal vainqueur marche sur Rome, pourra-t-on alors vous rappeler de l'Afrique, comme on a fait venir Q. Fulvius de Capoue? mais encore quel sera en Afrique le sort des armes pour les deux partis? Croyez-en les malheurs de votre famille; votre père et votre oncle n'ont-ils pas, en trente jours, péri avec toute leur armée, dans le pays même où, pendant plusieurs années, des exploits célèbres, sur terre et sur mer, avaient porté si haut, chez les nations étrangères, le nom romain et celui des Scipions? Le jour ne suffirait pas, si je voulais rappeler tous les rois et les généraux qui, après s'être témérairement engagés sur le territoire ennemi, n'ont trouvé là que de sanglantes défaites, que la perte de leurs armées. Les Athéniens, ce peuple de sages, trop dociles aux conseils d'un jeune

terras transgressos cum maximis cladibus suis exercituumque suorum, numerare velim. Athenienses, prudentissima civitas, bello domi relicto, auctore æque inpigro ac nobili juvene, magna classe in Siciliam transmissa, una navali pugna florentem rempublicam suam in perpetuum adflixerunt.

XLII. « Externa et nimis antiqua repeto. Africa eadem ista et M. Atilius, insigne utriusque fortunæ exemplum, nobis documento sint. Næ tibi, P. Corneli, quum ex alto Africam conspexeris, ludus et jocus fuisse Hispaniæ tuæ videbuntur. Quid enim simile? pacato mari præter oram Italiæ Galliæque vectus, Emporias, in urbem sociorum, classem adpulisti; expositos milites, per tutissima omnia, ad socios et amicos populi romani Tarraconem duxisti; ab Tarracone deinde iter per præsidia romana; circa Iberum exercitus patris patruique tui, post amissos imperatores ferociores et calamitate ipsa; dux tumultuarius quidem ille L. Marcius, et militari suffragio ad tempus lectus, ceterum, si nobilitas ac justi honores adornarent, claris imperatoribus qualibet arte belli par; obpugnata per summum otium Carthago, nullo trium punicorum exercituum socios defendente. Cetera, neque ea elevo, nullo tamen modo africo bello comparanda; ubi non portus ullus classi nostræ apertus, non ager pacatus, non civitas socia, non rex

guerrier distingué aussi par sa naissance et par ses hauts faits, laissant la guerre au sein de leur pays, passèrent en Sicile avec une flotte nombreuse; et une seule bataille navale abattit à jamais une république florissante.

XLII. «Je cite, direz-vous, des exemples étrangers et trop loin de notre siècle. Eh bien! que cette même Afrique, que M. Atilius, soient pour nous d'utiles leçons, et nous avertissent des vicissitudes de la fortune. Certes, P. Cornelius, lorsque de la pleine mer vous aurez aperçu l'Afrique, les Espagnes, vos conquêtes, ne vous sembleront plus qu'un jeu, qu'un badinage. En effet, quel rapport entre les deux expéditions? Après avoir cotoyé l'Italie et la Gaule sans rencontrer d'ennemis, vous avez touché à Emporie, ville alliée. Vos troupes, débarquées sans obstacle, ont été conduites sans péril à Tarragone, au milieu de peuples amis de Rome; de Tarragone, vous êtes entré dans des pays qu'occupaient des garnisons romaines. Vers les rives de l'Èbre, vous avez été reçu par les armées de votre père et de votre oncle, par ces armées que la perte de leurs généraux et le malheur même avaient rendues plus redoutables: à leur tête, vous avez trouvé L. Marcius, dont l'élection tumultuaire et momentanée n'était due, il est vrai, qu'aux suffrages des soldats, mais auquel il n'a manqué que l'éclat de la naissance et des honneurs accordés par le peuple, pour être, dans l'art de la guerre, l'égal des grands capitaines: vous avez tout à loisir attaqué Carthagène, sans qu'une seule des trois armées carthaginoises soit venue la dé-

amicus, non consistendi usquam locus, non procedendi. Quacumque circumspexeris, hostilia omnia atque infesta. An Syphaci Numidisque credis? satis sit semel creditum. Non semper temeritas est felix ; et fraus fidem in parvis sibi præstruit, ut, quum operæ pretium sit, cum mercede magna fallat. Non hostes patrem patruumque tuum armis prius, quam Celtiberi socii fraude, circumvenerunt : nec tibi ipsi a Magone et Asdrubale, hostium ducibus, quantum ab Indibili et Mandonio in fidem acceptis, periculi fuit. Numidis tu credere potes, defectionem militum tuorum expertus? Et Syphax et Masinissa se, quam Carthaginienses, malunt potentes in Africa esse ; Carthaginienses, quam quemquam alium. Nunc illos æmulatio inter sese et omnes caussæ certaminum acuunt, quia procul externus metus est. Ostende romana arma, exercitum alienigenam; velut ad commune restinguendum incendium concurrent. Aliter iidem illi Carthaginienses Hispaniam defenderunt; aliter mœnia patriæ, templa deum, aras et focos, defendent; quum euntes in prœlium pavida prosequetur conjux, et parvi liberi obcursabunt. Quid porro? Si satis confisi Carthaginienses consensu Africæ, fide sociorum regum, mœnibus suis, quum tuo exercitusque tui præsidio nudatam Italiam viderint, ipsi ultro novum exercitum in Italiam aut ex Africa miserint, aut Magonem, quem,

fendre. Je ne cherche pas à rabaisser le mérite de ces exploits et de ceux qui les ont suivis ; mais sont-ils comparables à la guerre d'Afrique, où nous n'avons point de port ouvert à notre flotte, point de pays allié, point de ville amie, point de roi qui nous seconde; où nous ne pouvons ni camper ; ni avancer; où vos regards, de quelque côté qu'ils se tournent, n'apercevront que des ennemis fiers et menaçans? Comptez-vous sur Syphax et sur les Numides? Qu'il vous suffise de l'avoir fait une fois sans danger. La témérité n'est pas toujours heureuse; et la fraude, dans les occasions peu importantes, prend le masque de la bonne foi, pour tromper plus sûrement, lorsqu'il s'agit de graves intérêts. Votre père et votre oncle, avant de succomber sous les armes des ennemis, ont été victimes de la trahison des Celtibériens, leurs alliés; et vous-même, vous avez couru moins de chances funestes de la part de Magon et d'Asdrubal, généraux carthaginois, que de celle d'Indibilis et de Mandonius, avec qui vous aviez fait alliance. Vous pouvez vous fier aux Numides, vous qui avez éprouvé la révolte de vos propres soldats! Syphax et Masinissa veulent bien dominer en Afrique, à l'exclusion des Carthaginois; mais ils préféreront encore l'empire de Carthage à celui de toute autre nation. Maintenant la rivalité et mille motifs d'ambition les divisent, parce qu'ils n'ont rien à redouter du dehors. Montrez-leur seulement les armes romaines, une armée étrangère, et ils courront à l'envi comme pour éteindre l'incendie qui les dévorerait tous. Déjà les Carthaginois ont défendu l'Espagne avec acharnement; quelle sera donc leur opiniâtreté, lorsqu'ils auront à défendre les murailles de leur patrie, les temples de leurs dieux, leurs autels, leurs foyers ; lorsqu'en marchant au

a Baleáribus classe transmissa, jam præter oram Ligurum Alpinorum vectari constat, Annibali se conjungere jusserint? Nempe in eodem terrore erimus, in quo nuper fuimus, quum Asdrubal in Italiam transcendit; quem tu, qui non solum Carthaginem, sed omnem Africam, exercitu tuo es clausurus, e manibus tuis in Italiam emisisti. Victum a te dices; eo quidem minus vellem, et id tua, non reipublicæ solum, caussa, iter datum victo in Italiam esse. Patere, nos omnia, quæ prospera tibi ac populi romani imperio evenere, tuo consilio adsignare; adversa casibus incertis belli et fortunæ delegare. Quo melior fortiorque es, eo magis talem præsidem sibi patria atque universa Italia retinet. Non potes ne ipse quidem dissimulare, ubi Annibal sit, ibi caput atque arcem hujus belli esse; quippe qui præ te feras, eam tibi caussam trajiciendi in Africam esse, ut Annibalem eo trahas. Sive igitur hic, sive illic, cum Annibale est tibi futura res. Utrum ergo tandem firmior eris in Africa solus, an hic, tuo collegæque tui exercitu conjuncto? ne Claudius quidem et Livius consules, tam recenti exemplo, quantum id intersit, documento sunt? Quid? Annibalem utrum tandem extremus angulus agri bruttii, frustra jam diu poscentem ab domo auxilia, an propinqua Carthago et tota socia Africa pòtentiorem armis virisque faciet?

combat, ils seront suivis de leurs épouses tremblantes, et qu'ils trouveront sur leurs pas leurs enfans en bas âge? Qu'arrivera-t-il enfin? Si Carthage, bien sûre de l'attachement de l'Afrique, de la fidélité des rois confédérés, de la force de ses remparts, à la vue de l'Italie mise à découvert par votre absence et celle de vos troupes, fait passer une nouvelle armée de l'Afrique en Italie; ou si elle ordonne à Magon, qui déjà, nous en sommes certains, a quitté les îles Baléares, pour longer la côte de Ligurie, d'aller se réunir à Annibal; alors nous nous retrouverons dans les mêmes alarmes où nous a jetés l'arrivée d'Asdrubal, que vous avez laissé échapper de vos mains, et fondre sur l'Italie, vous qui devez enfermer, avec votre armée, et Carthage, et l'Afrique entière. Vous l'avez battu, direz-vous; alors je regrette, pour votre honneur, pour l'intérêt de la république, qu'un ennemi vaincu se soit frayé le chemin de l'Italie. Mais attribuons à votre prudence tous vos succès, tous ceux du peuple romain; et rejetons les revers sur les hasards de la guerre, sur l'instabilité de la fortune. Plus vous avez de talent et de vaillance, plus la patrie et l'Italie entière réclament pour elles un pareil défenseur. Vous ne pouvez vous cacher à vous-même que là où est Annibal, là est aussi le foyer, le centre de la guerre, puisque vous déclarez passer en Afrique, pour y traîner Annibal après vous. Ainsi, dans un pays ou dans l'autre, il vous faudra en venir aux mains avec lui. Serez-vous donc plus fort en Afrique où vous vous trouverez seul, qu'en Italie où vous aurez l'appui de votre collègue et de son armée? L'exemple si récent de Néron et de Livius ne nous apprend-il pas toute l'importance de cet accord entre les deux consuls? Eh quoi! Annibal, confiné dans un coin

Quod istud consilium est, ibi malle decernere, ubi tuæ dimidio minores copiæ sint, hostium multo majores, quam ubi duobus exercitibus adversus unum, tot prœliis et tam diuturna et gravi militia fessum, pugnandum sit? Quam compar consilium tuum parentis tui consilio sit, reputa. Ille, consul profectus in Hispaniam, ut Annibali ab Alpibus descendenti obcurreret, in Italiam ex provincia rediit: tu, quum Annibal in Italia sit, relinquere Italiam paras; non quia reipublicæ id utile, sed quia tibi amplum et gloriosum censes esse: sicut quum, provincia et exercitu relicto, sine lege, sine senatusconsulto, duabus navibus populi romani imperator fortunam publicam et majestatem imperii, quæ tum in tuo capite periclitabantur, commisisti. Ego P. Cornelium, patres conscripti, reipublicæ nobisque, non sibi ipsi privatim creatum consulem existimo; exercitusque ad custodiam urbis atque Italiæ scriptos esse, non quos regio more per superbiam consules, quo terrarum velint, trajiciant. »

XLIII. Quum oratione ad tempus parata Fabius, tum auctoritate et inveterata prudentiæ fama magnam partem senatus, et seniores maxime, movisset, plu-

du Bruttium, à l'extrémité de l'Italie, où il attend les renforts qu'il sollicite en vain depuis si long-temps, est-il plus à craindre ici qu'il ne le sera sous les murs de Carthage, soutenu des armes et des soldats de toute l'Afrique réunie? Quel est donc ce dessein, d'aller de préférence combattre dans un pays où vos forces seront moindres de moitié, celles de l'ennemi plus grandes du double, au lieu d'attaquer, dans votre terre natale, avec deux armées, une armée seule, affaiblie par tant de batailles, épuisée par une si longue et si pénible expédition! Examinez quelle différence entre votre conduite et celle de votre père. Nommé consul, et déjà parti pour l'Espagne, il est revenu sur ses pas en Italie, pour arrêter Annibal à la descente des Alpes; et vous, lorsque Annibal est en Italie, vous vous disposez à vous éloigner, non pour le bien de l'état, mais en vue de votre célébrité, de votre gloire. C'est ainsi que vous avez abandonné votre province et votre armée, sans autorisation du peuple, sans décret du sénat, et que, sur deux vaisseaux, général de la république romaine, vous avez compromis la fortune de l'état et la majesté de l'empire, alors en péril dans votre personne. Pères conscrits, mon avis est donc que P. Cornelius a été créé consul pour la patrie et pour nous, et non pas pour lui seul; et que les armées ont été levées pour servir à la défense de Rome et de l'Italie, et non pour être transportées par le royal caprice, par l'orgueil de nos consuls dans les lieux qu'ils voudront choisir.»

XLIII. Ce discours préparé pour la circonstance, l'autorité de Fabius, son ancienne réputation de prudence entraînaient la majorité des sénateurs, et surtout les plus âgés; le plus grand nombre applaudissait à l'ex-

resque consilium senis, quam animum adolescentis ferocem, laudarent, Scipio ita locutus fertur: « Et ipse Q. Fabius, principio orationis, patres conscripti, commemoravit, in sententia sua posse obtrectationem suspectam esse. Cujus ego rei non tam ipse ausim tantum virum insimulare, quam ea suspicio, vitio orationis, an rei, haud sane purgata est. Sic enim honores suos et famam rerum gestarum extulit verbis, ad exstinguendum invidiæ crimen, tamquam mihi ab infimo quoque periculum sit, ne mecum æmuletur, et non ab eo, qui, quia super ceteros excellat, quo me quoque niti non dissimulo, me sibi æquari nolit; sic senem se perfunctum honoribus, et me infra ætatem filii etiam sui posuit; tamquam non longius, quam quantum vitæ humanæ spatium est, cupiditas gloriæ extendatur, maximaque pars ejus in memoriam ac posteritatem promineat. Maximo cuique id accidere animo certum habeo, ut se non cum præsentibus modo, sed cum omnis ævi claris viris, comparent. Equidem haud dissimulo, me tuas, Q. Fabi, laudes non adsequi solum velle, sed (bona venia tua dixerim), si possim, etiam exsuperare. Illud nec tibi in me, neu mihi in minoribus natu animi sit, ut nolimus, quemquam nostri similem evadere civem; id enim non eorum modo, quibus inviderimus, sed reipublicæ, et pene omnis generis humani, detrimentum

périence du vieillard, plutôt qu'à la fougue impétueuse du jeune guerrier, lorsque Scipion prit ainsi la parole: «Pères conscrits, Q. Fabius lui-même, au commencement de son discours, a reconnu que son avis pouvait paraître suspect de jalousie. Pour moi, je n'oserais jamais faire planer ce soupçon sur un si grand homme, bien qu'il ne l'ait pas détruit entièrement, par défaut de clarté, ou par impossibilité de s'en défendre. Afin d'écarter tout reproche d'envie, il a parlé pompeusement des dignités qu'il a obtenues et de la gloire de ses exploits, comme si j'avais à craindre la rivalité du dernier des Romains, et non pas plutôt celle d'un homme qui, parvenu au faîte de la supériorité, but auquel j'avoue que tendent aussi mes efforts, redoute de voir un jour en moi son égal! Il a représenté sa vieillesse comblée d'honneurs; il m'a placé au dessous même de l'âge de son fils: comme si la passion de la gloire ne s'élançait pas au delà des bornes de la vie humaine, et ne cherchait pas surtout un éclat durable dans le souvenir de la postérité. Oui, j'en suis certain, il arrive aux âmes élevées de se comparer et aux grands hommes de leur siècle, et à ceux de tous les âges. Pour moi, Q. Fabius, je ne le cache pas, je veux égaler votre gloire; je veux, permettez-moi de le dire, la surpasser même, s'il est possible. Évitons, vous à mon égard, et moi par rapport à ceux qui viendront après moi, de nous opposer à ce qu'aucun de nos concitoyens nous ressemble; car ce serait porter préjudice, non pas seulement aux objets de notre envie, mais à la patrie, mais à presque tout le genre humain. Fabius a scrupuleusement détaillé tous les périls auxquels je m'exposerais, si je passais en Afrique; mon sort, celui de l'état, celui de l'armée ont tour-

sit. Commemoravit, quantum essem periculi aditurus, si in Africam trajicerem, ut meam quoque, non solum reipublicæ et exercitus, vicem videretur sollicitus. Unde hæc repente cura de me exorta? quum pater patruusque meus interfecti, quum duo exercitus eorum prope occidione occisi essent, quum amissæ Hispaniæ, quum quatuor exercitus Pœnorum, quatuorque duces omnia metu armisque tenerent, quum quæsitus ad id bellum imperator nemo se ostenderet, præter me, nemo profiteri nomen ausus esset, quum mihi quatuor et viginti annos nato detulisset imperium populus romanus; quid ita tum nemo ætatem meam, vim hostium, difficultatem belli, patris patruique recentem cladem commemorabat? Utrum major aliqua nunc in Africa calamitas accepta est, quam tunc in Hispania erat? An majores nunc sunt exercitus in Africa, duces plures melioresque, quam tunc in Hispania fuerunt? An ætas mea tunc maturior bello gerendo fuit, quam nunc est? An cum carthaginiensi hoste in Hispania, quam in Africa, bellum geri aptius est? Facile est, post fusos fugatosque quatuor exercitus punicos, post tot urbes vi captas, aut metu subactas in ditionem, post perdomita omnia usque ad Oceanum, tot regulos, tot sævas gentes, post receptam totam Hispaniam, ita ut vestigium nullum belli reliquum sit, elevare meas res gestas, tam, hercule, quam,

à-tour excité sa sollicitude. Mais d'où lui vient tout à coup l'intérêt qu'il prend à moi? Après la mort funeste de mon père et de mon oncle, après l'anéantissement presque total de deux armées, après la perte de l'Espagne, où quatre généraux, quatre armées carthaginoises répandaient partout la terreur de leurs armes; lorsqu'on cherchait en vain un chef pour la conduite de cette guerre; lorsque personne, excepté moi, n'osa briguer le commandement, et qu'un jeune homme de vingt-quatre ans se vit confier une si haute mission par le peuple romain; pourquoi personne alors n'objecta-t-il la faiblesse de mon âge, la force des ennemis, les difficultés de l'expédition et le désastre tout récent de ma famille? A-t-on aujourd'hui éprouvé en Afrique un échec plus terrible que celui qu'on avait alors essuyé en Espagne? L'Afrique a-t-elle aujourd'hui des armées plus considérables, des généraux plus nombreux et plus habiles qu'il n'y en avait alors en Espagne? Mon âge, ma capacité militaire avait-elle alors plus de maturité qu'elle n'en peut avoir aujourd'hui? Les Carthaginois sont-ils plus aisés à combattre en Espagne qu'en Afrique? Il est facile, après que j'ai vaincu et mis en fuite quatre armées carthaginoises, après que j'ai emporté d'assaut ou réduit par la crainte tant de villes, après que j'ai tout dompté jusqu'aux rivages de l'Océan, que j'ai soumis tant de rois, tant de peuples farouches, quand j'ai reconquis toute l'Espagne, de façon à ne pas y laisser la moindre trace de guerre, il est facile de rabaisser mes actions, autant qu'il le sera, si je reviens vainqueur de l'Afrique, d'atténuer les mêmes obstacles qu'on exagère aujourd'hui, pour les faire croire insurmontables, et pour me retenir ici. L'Afrique, dit-on, est pour nous inaccessible; point de port qui nous

si victor ex Africa redierim, ea ipsa elevare, quæ nunc, retinendi mei caussa, ut terribilia eadem videantur, verbis extolluntur. Negat aditum esse in Africam, negat ullos patere portus. M. Atilium captum in Africa commemorat, tamquam M. Atilius primo accessu ad Africam obfenderit; neque recordatur, illi ipsi tam infelici imperatori patuisse tamen portus Africæ, et res egregias, primo anno, gessisse, et, quantum ad Carthaginienses duces adtinet, invictum ad ultimum permansisse. Nihil igitur me isto tu exemplo terrueris: si hoc bello, non priore, si nuper, et non annis ante quinquaginta, ista clades accepta foret, qui ego minus in Africam, Regulo capto, quam, Scipionibus occisis, in Hispaniam trajicerem? Nec felicius Xanthippùm Lacedæmonium Carthagini, quam me patriæ meæ sinerem natum esse; cresceretque mihi ex eo ipso fiducia, quod possit in hominis unius virtute tantum momenti esse. At etiam Athenienses audiendi sunt, temere in Siciliam, omisso domi bello, transgressi. Cur ergo, quoniam græcas fabulas enarrare vacat, non Agathoclem potius, syracusanum regem, quum diu Sicilia punico bello ureretur, transgressum in hanc eamdem Africam, avertisse eo bellum, unde venerat, refers?

XLIV. «Sed quid, ultro metum inferre hosti, et ab se remoto periculo alium in discrimen adducere, quale

soit ouvert; on rappelle la prise de M. Atilius, comme s'il avait échoué dès le principe; mais on a oublié que ce général même, si malheureux, trouva cependant des ports ouverts en Afrique; qu'il y obtint, la première année, les succès les plus éclatans, et qu'il y fut toujours invincible, tant qu'il n'eut à lutter que contre des généraux carthaginois. Rien donc dans cet exemple qui puisse m'effrayer. Si ce revers avait eu lieu dans la guerre actuelle, et non dans la précédente, cette année même, et non pas il y a cinquante ans, la captivité de Regulus m'empêcherait-elle de passer en Afrique, plus que la mort des deux Scipions ne m'a empêché de passer en Espagne? Pourquoi n'aurais-je pas l'espoir que l'astre, qui a présidé à ma naissance, ne sera pas plus utile encore à ma patrie, que le Lacédémonien Xanthippe ne le fut à Carthage? Pourquoi ma confiance ne redoublerait-elle pas, en voyant quel poids le mérite d'un seul homme peut jeter dans la balance? Il nous faut encore entendre citer les Athéniens, et leur témérité de passer en Sicile, en laissant la guerre au sein de leur pays. Mais, puisquon a le loisir de nous raconter complaisamment ces fables des Grecs, que ne nous parle-t-on plutôt d'Agathocle, roi de Syracuse, qui, à une époque où la Sicile était depuis long-temps dévastée par les armes de Carthage, passa dans cette même Afrique, et transporta la guerre dans le pays d'où elle était venue?

XLIV. « Mais, pour prouver tout l'avantage que l'on peut avoir à porter l'effroi chez un ennemi surpris, et à

sit, veteribus externisque exemplis admonere opus est? Majus præsentiusve ullum exemplum esse, quam Annibal, potest? Multum interest, alienos populere fines, an tuos uri, exscindi, videas; plus animi est inferenti periculum, quam propulsanti. Ad hoc major ignotarum rerum est terror; bona malaque hostium ex propinquo ingressus fines adspicias. Non speraverat Annibal fore, ut tot in Italia populi ad se deficerent, quot defecerunt post cannensem cladem; quanto minus quidquam in Africa Carthaginiensibus firmum ac stabile sit, infidis sociis, gravibus ac superbis dominis? Ad hoc nos, etiam deserti ab sociis, viribus nostris, milite romano, stetimus. Carthaginiensi nihil civilis roboris est; mercede paratos milites habent, Afros Numidasque, levissima fidei mutandæ ingenia. Hic modo nihil moræ sit, una et trajecisse me audietis, et ardere bello Africam, et molientem hinc Annibalem, et obsideri Carthaginem; lætiores et frequentiores ex Africa exspectate nuncios, quam ex Hispania accipiebatis. Has mihi spes subjicit fortuna populi romani, dii fœderis ab hoste violati testes, Syphax et Masinissa reges; quorum ego fidei ita innitar, ut bene tutus a perfidia sim. Multa, quæ nunc ex intervallo non adparent, bellum aperiet; et id est viri et ducis, non deesse fortunæ præbenti se, et oblata casu flectere ad consilium. Ha-

détourner de soi le péril pour le faire retomber sur son adversaire, est-il besoin d'aller chercher des exemples dans l'antiquité et chez les autres nations? Est-il un exemple plus frappant, plus voisin de nous qu'Annibal lui-même? Il y a une grande différence entre ravager le territoire d'autrui, et voir le sien dévasté par le fer et la flamme; l'offensive inspire toujours plus de courage que la défensive. Ajoutez que les objets inconnus paraissent plus formidables; on ne juge bien le fort et le faible de son ennemi, qu'en le voyant de près, qu'en passant sur ses frontières. Annibal n'avait pas espéré entraîner dans son parti tous les peuples qui embrassèrent sa cause après la funeste journée de Cannes. Combien les Carthaginois n'ont-ils pas moins à compter encore sur les peuples de l'Afrique, qui les regardent comme des alliés infidèles, comme des despotes, comme de farouches tyrans? D'ailleurs, même après la défection de nos alliés, nous nous sommes soutenus par nos propres forces, par la valeur du soldat romain. Mais Carthage n'a aucun appui dans ses propres citoyens; elle ne compte dans ses armées que des mercenaires, des Africains, des Numides, esprits inconstans et perfides. Qu'ici seulement je n'éprouve point de retard, vous apprendrez tout à la fois que j'ai franchi les mers, que l'Afrique est en feu, qu'Annibal quitte précipitamment l'Italie, et que le siège est devant Carthage. Attendez-vous à recevoir d'Afrique des nouvelles plus agréables et plus fréquentes encore que celles que vous receviez d'Espagne. Cet espoir, je le fonde sur la fortune du peuple romain, sur la protection des dieux, témoins des traités rompus, sur l'alliance des rois Syphax et Masinissa; car je me reposerai sur leur foi, mais sans cesser de me prémunir contre la trahison.

hebo, Q. Fabi, parem, quem das, Annibalem; sed illum potius ego trahiam, quam ille me retineat. In sua terra cogam pugnare eum, et Carthago præmium victoriæ erit, quam semiruta Bruttiorum castella. Ne quid interim, dum trajicio, dum expono exercitum in Africa, dum castra ad Carthaginem promoveo, respublica hic detrimenti capiat, quod tu, Q. Fabi, quum victor tota Italia volitaret Annibal, potuisti præstare, hoc vide ne contumeliosum sit, concusso jam et pene fracto Annibale, negare, posse P. Licinium consulem, virum fortissimum, præstare: qui, ne a sacris absit pontifex maximus, ideo in sortem tam longinquæ provinciæ non venit. Si, hercule, nihilo maturius hoc, quo ego censeo, modo perficeretur bellum, tamen ad dignitatem populi romani, famamque apud reges gentesque externas pertinebat, non ad defendendam modo Italiam, sed ad inferenda etiam Africæ arma, videri vobis animum esse; nec hoc credi vulgarique, quod Annibal ausus sit, neminem ducem Romanorum audere; et priore punico bello, tum quum de Sicilia certaretur, toties Africam ab nostris exercitibusque et classibus obpugnatam; nunc, quum de Italia certetur, Africam pacatam esse. Requiescat aliquando vexata tam diu Italia; uratur evasteturque in vicem Africa. Castra romana potius Carthaginis portis inmineant, quam nos

Bien des ressources, que la distance dérobe maintenant à mes regards, me seront indiquées par le cours de la guerre; et le talent d'un homme de tête et d'un général est de ne pas négliger les occasions qui se présentent, et de faire tourner les chances du hasard à l'exécution de ses desseins. J'aurai, Q. Fabius, l'antagoniste que vous me donnez, Annibal; mais je l'entraînerai plutôt qu'il ne me retiendra. Je le forcerai de combattre dans son propre pays; et Carthage sera le prix de la victoire, au lieu des forts à demi ruinés du Bruttium. Quant au péril qui peut menacer la république, pendant que j'effectue mon passage, que je débarque mes troupes en Afrique, et que je vais camper près de Carthage, c'est un soin dont je me repose sur mon collègue; et si, lorsque Annibal vainqueur parcourait toute l'Italie, vous avez pu, vous, Q. Fabius, l'arrêter dans sa marche, ne faites pas au brave consul, P. Licinius, l'affront de croire qu'il ne puisse vous imiter, aujourd'hui qu'Annibal ébranlé est tout près de sa chute; Licinius, d'ailleurs, pour ne pas laisser nos temples sans souverain pontife, n'a pu tirer au sort une province si éloignée. Lors même que le moyen que je propose ne serait pas le plus propre à terminer promptement la guerre, il est de la dignité du peuple romain, de son honneur auprès des rois et des nations de la terre, de prouver qu'il a assez de courage, et pour défendre l'Italie, et pour aller attaquer l'Afrique; ne laissons pas croire, ne laissons pas accréditer l'opinion qu'aucun des généraux de Rome n'ose tenter ce qu'osa tenter Annibal. Dans la première guerre punique, où nous ne combattions que pour la Sicile, l'Afrique a pu être tant de fois assiégée par nos armées et par nos flottes; et aujourd'hui, où il s'agit du salut de l'Ita-

iterum vallum hostium ex mœnibus nostris videamus. Africa sit reliqui belli sedes; illuc terror fugaque, populatio agrorum, defectio sociorum, ceteræ belli clades, quæ in nos, per quatuordecim annos, ingruerunt, vertantur. Quæ ad rempublicam pertinent, et bellum, quod instat, et provincias, de quibus agitur, dixisse satis est. Illa longa oratio, nec ad vos pertinens sit, si, quemadmodum Q. Fabius meas res gestas in Hispania elevavit, sic et ego contra gloriam ejus eludere, et meam verbis extollere velim. Neutrum faciam, patres conscripti; et si ulla alia re, modestia certe et temperando linguæ adolescens senem vicero. Ita et vixi, et res gessi, ut tacitus ea opinione, quam vestra sponte conceptam animis haberetis, facile contentus essem.»

XLV. Minus æquis animis auditus est Scipio, quia vulgatum erat, si apud senatum non obtinuisset, ut provincia Africa sibi decerneretur, ad populum extemplo laturum: itaque Q. Fulvius, qui consul quater et censor fuerat, postulavit a consule, ut palam in senatu diceret, «permitteretne patribus, ut de provinciis decernerent? staturusque eo esset, quod censuissent, an ad populum laturus?» Quum Scipio respondisset, «se,

lie, l'Afrique jouirait d'une paix profonde! Que l'Italie respire enfin après tous les maux qui la désolent depuis si long-temps; que l'Afrique, à son tour, soit dévorée par le feu, déchirée par le fer. C'est à Carthage à voir le camp romain menacer ses portes, et non plus à Rome à apercevoir les retranchemens ennemis du haut de ses remparts; c'est à l'Afrique à devenir désormais le théâtre de la guerre. Rendons-lui la terreur et la fuite, le ravage des campagnes, la défection des alliés, et tous les fléaux qui, depuis quatorze ans, ont fondu sur nos têtes. Voilà ce que j'avais à dire sur les intérêts de la république, sur la guerre qui nous réclame, sur les provinces dont il est question. Je parlerais trop long-temps, et je m'écarterais de mon sujet, si, à l'exemple de Q. Fabius, qui a rabaissé mes succès en Espagne, je m'appliquais à obscurcir sa gloire et à faire éclater la mienne. J'éviterai les deux écueils, pères conscrits; et, si je n'ai point d'autre mérite, j'aurai du moins celui de la modération, de la retenue; et, à ce titre, le jeune homme l'emportera sur le vieillard. Ma conduite jusqu'à présent m'a fait trouver dans ma conscience, dans l'estime que j'ai pu vous inspirer, une récompense qui m'a toujours suffi.»

XLV. Scipion fut écouté avec quelque défaveur, parce que le bruit s'était répandu que, s'il n'obtenait pas du sénat le département de l'Afrique, il s'adresserait sur-le-champ au peuple : aussi Q. Fulvius, qui avait été quatre fois consul et censeur, le somma de déclarer devant le sénat, «s'il permettrait aux sénateurs de faire la répartition des provinces, s'il s'en tiendrait à leur décision, ou s'il porterait l'affaire devant le peuple.» Sur la réponse de Scipion, «qu'il agirait dans l'intérêt de la république,» Fulvius reprit : «Avant de vous interroger, je connaissais et

quod e republica esset, facturum;» tum Fulvius : «Non ego ignarus, quid responsurus facturusve esses, quæsivi, quippe quum præ te feras, tentare magis, quam consulere senatum, et, ni provinciam tibi, quam volueris, extemplo decernamus, paratam rogationem habeas. Itaque a vobis, tribuni plebis, postulo, inquit, ut sententiam mihi ideo non dicenti, quod, etsi in meam sententiam discedatur, non sit ratum habiturus consul, auxilio sitis.» Inde altercatio orta, quum consul negaret, æquum esse tribunos intercedere, quo minus suo quisque loco senator rogatus sententiam diceret. Tribuni ita decreverunt : «Si consul senatui de provinciis permittit, stari eo, quod senatus censuerit, placet; nec de ea re ferri ad populum patiemur : si non permittit, qui de ea re sententiam recusabit dicere, auxilio erimus.» Consul diem ad conloquendum cum collega petiit. Postero die, permissum senatui est. Provinciæ ita decretæ : alteri consuli Sicilia et triginta rostratæ naves, quas C. Servilius, superiore anno, habuisset; permissumque, ut in Africam, si id e republica esse censeret, trajiceret; alteri Bruttii et bellum cum Annibale, cum eo exercitu, quem L. Veturius, aut Q. Cæcilius; hi et sortirentur inter se, compararentve, uter in Bruttiis duabus legionibus, quas consul reliquisset, rem gereret; imperiumque in annum prorogaretur, cui ea pro-

votre réponse et votre résolution. En effet, le moyen de l'ignorer, lorsque vous-même vous mettez en avant que vous avez voulu sonder plutôt que consulter le sénat; lorsqu'à notre refus de vous accorder la province que vous exigez, vous avez toute prête votre réclamation au peuple? Aussi, tribuns, si je refuse de dire mon avis que, dans le cas même de majorité, le consul est décidé à ne point suivre, je demande que vous me prêtiez votre secours.» Alors des débats s'élevèrent; Scipion soutenait que les tribuns n'avaient pas le droit d'intervenir et d'autoriser un sénateur à refuser de dire son opinion, lorsque le consul la lui demandait à son rang. Voici quelle fut la décision des tribuns : «Si le consul abandonne au sénat la répartition des provinces, notre avis est qu'on adopte les conclusions des sénateurs, et nous ne souffrirons pas que l'affaire soit portée devant le peuple; si le consul ne permet pas le libre arbitre, ceux qui refuseront de dire leur sentiment, trouveront en nous un appui.» Le consul demanda un jour pour conférer avec son collègue. Le lendemain, il laissa le sénat prononcer. Tel fut le partage des provinces : Scipion eut la Sicile et les trente galères qui, l'année précédente, avaient été sous les ordres de C. Servilius; on lui permit de passer en Afrique, s'il le jugeait utile à la république. Licinius eut le Bruttium et la conduite de la guerre contre Annibal, avec l'armée de L. Veturius et de Q. Cécilius. Ces deux derniers devaient tirer au sort, ou convenir entre eux, qui prendrait le commandement des deux légions que le consul laissait dans le Bruttium; l'autorité fut prorogée pour un an à celui qui aurait obtenu ce département. Tous les autres généraux qui, à l'exception des consuls et des préteurs, devaient commander les armées

vincia evenisset; et ceteris, præter consules prætoresque, qui exercitibus provinciisque præfuturi erant, prorogata imperia. Q. Cæcilio sorte evenit, ut cum consule in Bruttiis adversus Annibalem bellum gereret. Ludi deinde Scipionis magna frequentia et favore spectantium celebrati. Legati, Delphos ad donum ex præda Asdrubalis portandum missi, M. Pomponius Matho et Q. Catius, tulerunt coronam auream ducentum pondo, et simulacra spoliorum, ex mille pondo argenti facta. Scipio, quum, ut delectum haberet, neque impetraset, neque magnopere tetendisset, ut voluntarios ducere sibi milites liceret, tenuit : et, quia impensæ negaverat reipublicæ futuram classem, ut, quæ ab sociis darentur ad novas fabricandas naves, acciperet. Etruriæ primum populi, pro suis quisque facultatibus, consulem adjuturos polliciti. Cærites frumentum sociis navalibus commeatumque omnis generis; Populonienses ferrum; Tarquinienses lintea in vela; Volaterrani inceramenta navium et frumentum; Arretini triginta millia scutorum, galeas totidem, pila, gæsa, hastas longas, millium quinquaginta summam pari cujusque generis numero expleturos, secures, rutra, falces, alveolos, molas, quantum in quadraginta longas naves opus esset, tritici centum et viginti millia modium, et in viaticum decurionibus remigibusque conlaturos : Perusini, Clusini, Rusellani

et les provinces, obtinrent une prolongation. Ce fut à Q. Cécilius que le sort confia le soin de seconder le consul dans ses opérations contre Annibal. Ensuite les jeux voués par Scipion furent célébrés avec une grande affluence, avec une faveur marquée pour ce consul. Envoyés en ambassade à Delphes, pour offrir au dieu une part du butin conquis sur Asdrubal, M. Pomponius Mathon et Q. Catius y portèrent une couronne d'or du poids de deux cents livres, et les simulacres de diverses dépouilles, faits en argent et pesant mille livres. Scipion avait demandé à lever de nouvelles troupes; mais il n'en obtint pas l'autorisation, que du reste il ne sollicita pas avec beaucoup de chaleur; on lui permit seulement d'emmener les volontaires; et, comme il avait dit que l'équipement de la flotte n'entraînerait point de dépenses pour l'état, il dut recevoir des alliés les sommes qu'ils lui donneraient pour la construction de nouveaux bâtimens. Les peuples de l'Étrurie les premiers s'engagèrent, chacun selon ses facultés, à venir au secours du consul; Céré promit, pour les équipages, tout le blé, tous les approvisionnemens nécessaires; Populonia, le fer; Tarquinies, la toile à voiles; Volaterra, du blé, de la poix, du goudron; Arretium, trente mille boucliers, autant de casques, cinquante mille dards, javelots et longues piques, autant de cognées, de pioches, de faux, d'auges et de meules qu'il en faudrait pour quarante galères, cent vingt mille boisseaux de froment, et une somme d'argent pour les décurions et les rameurs : Pérouse, Clusium, Ruselles donnèrent des bois de construction avec une quantité considérable de froment. Scipion prit le sapin dans les forêts de la république. L'Ombrie entière, et de plus Nursium, Réate, Amiternum et tout le pays

abietem in fabricandas naves, et frumenti magnum numerum; abiete ex publicis silvis est usus. Umbriæ populi, et præter hos Nursini, et Reatini, et Amiternini, sabinusque ager omnis, milites polliciti. Marsi, Peligni, Marrucinique, multi voluntarii nomina in classem dederunt. Camertes, quum æquo fœdere cum Romanis essent, cohortem armatam sexcentorum hominum miserunt. Triginta navium carinæ, viginti quinqueremes, decem quadriremes, quum essent positæ, ipse ita institit operi, ut die quadragesimo quinto, quam ex silvis detracta materia erat, naves instructæ armatæque in aquam deductæ sint.

XLVI. Profectus in Siciliam est triginta navibus longis, voluntariorum septem ferme millibus in naves inpositis. Et P. Licinius in Bruttios ad duos exercitus consulares venit; ex eis eum sibi sumsit, quem L. Veturius consul habuerat. Metello, ut, quibus præfuisset legionibus, iis præesset (facilius cum adsuetis imperio rem gesturum ratus), permisit. Et prætores diversi in provincias profecti. Et, quia pecunia ad bellum deerat, agri campani regionem, a fossa græca ad mare versam, vendere quæstores jussi; indicio quoque permisso, qui ager civis campani fuisset, ut is publicus populi romani esset; indici præmium constitutum, quantæ pecuniæ ager indicatus esset, pars decima. Et Cn. Servilio, præ-

des Sabins promirent des soldats. Les Marses, les Pélignіens, les Marrucins et beaucoup d'autres volontaires s'offrirent pour servir sur la flotte. Les Camertins, qui s'étaient alliés avec le peuple romain sur le pied de l'égalité, envoyèrent une cohorte de six cents hommes tout armés. Trente navires, dont vingt quinquerèmes et dix quadrirèmes, une fois mis en construction, Scipion pressa le travail avec tant d'activité que, quarante-cinq jours après que le bois eut été tiré des forêts, les vaisseaux furent lancés en mer, tout équipés et tout armés.

XLVI. Scipion partit pour la Sicile avec trente galères, à bord desquelles il avait embarqué sept mille volontaires environ. De son côté, P. Licinius se rendit dans le Bruttium auprès des deux armées consulaires, et y prit le commandement de celle qui avait servi sous le consul L. Veturius. Il laissa Metellus à la tête des légions qu'il avait déjà dirigées, pensant qu'il aurait plus d'avantage avec des troupes accoutumées à lui obéir. Les préteurs partirent aussi, chacun pour sa destination. Comme l'argent manquait pour la guerre, on donna ordre aux questeurs de vendre, dans le territoire de Capoue, la partie qui s'étend de la Fosse des Grecs jusqu'à la mer; et pour faire rentrer au domaine les portions qu'on aurait pu lui soustraire, on promit à ceux qui dénonceraient la fraude, le dixième de l'estimation du territoire qu'ils auraient fait recouvrer à la république.

tori urbis, negotium datum, ut campani cives, ubi cuique ex senatusconsulto liceret habitare, ibi habitarent; animadverteretque in eos, qui alibi habitarent. Eadem æstate, Mago, Amilcaris filius, ex minore Balearium insula, ubi hibernarat, juventute lecta in classem inposita, in Italiam triginta ferme rostratis navibus et multis onerariis, duodecim millia peditum, duo ferme equitum trajecit; Genuamque, nullis præsidiis maritimam oram tutantibus, repentino adventu cepit: inde ad oram Ligurum Alpinorum, si quos ibi motus facere posset, classem adpulit. Ingauni (Ligurum ea gens est) bellum, ea tempestate, gerebant cum Epanteriis montanis. Igitur Pœnus, Savone, oppido alpino, præda deposita, et decem longis navibus in statione ad præsidium relictis, ceteris Carthaginem missis ad tuendam maritimam oram, quia fama erat Scipionem trajecturum esse, ipse, societate cum Ingaunis, quorum gratiam malebat, composita, montanos instituit obpugnare. Et crescebat exercitus in dies, ad famam nominis ejus Gallis undique confluentibus. Ea litteris cognita Sp. Lucretii, ne frustra, Asdrubale cum exercitu deleto biennio ante, forent lætati, si par aliud inde bellum, duce tantum mutato, oriretur, curam ingentem accenderunt patribus. Itaque et M. Livium proconsulem ex Etruria volonum exercitum admovere Ariminum jusserunt, et Cn. Servilio prætori nego-

Cn. Servilius, préteur de la ville, fut chargé de veiller à ce que les citoyens de Capoue restassent dans les lieux que le décret du sénat leur avait assignés pour demeures; il aurait à punir les contrevenans. Dans la même campagne, Magon, fils d'Amilcar, partit de l'île Minorque, où il avait pris ses quartiers d'hiver, embarqua l'élite de la jeunesse et passa en Italie avec environ trente navires à proue d'airain et beaucoup de vaisseaux de charge qui portaient douze mille fantassins, et à peu près deux mille chevaux : trouvant les côtes dégarnies, il surprit Gênes par sa brusque apparition, et s'en empara : ensuite il cingla sur la côte de la Ligurie, vers les Alpes, afin d'y exciter quelques mouvemens. Les Ingaunes, nation ligurienne, étaient alors en guerre avec les Épantériens, peuple de montagnards. Le Carthaginois dépose donc son butin à Savone, ville au pied des Alpes, laisse en croisière dix vaisseaux pour le garder, envoie à Carthage le reste de sa flotte protéger les côtes, parce que le bruit courait déjà que Scipion allait passer en Afrique, fait alliance avec les Ingaunes, dont l'amitié lui parut plus favorable à ses intérêts, et se prépare à forcer les montagnards dans leurs retraites. Son armée croissait de jour en jour; car, au bruit de son nom, les Gaulois affluaient de toutes parts. Ces nouvelles, mandées à Rome par Sp. Lucretius, firent craindre vivement au sénat de n'avoir eu, deux années auparavant, qu'une fausse joie par la défaite d'Asdrubal et de toutes ses troupes, si l'on voyait renaître une guerre aussi terrible, conduite seulement par un autre chef : on ordonna donc au proconsul M. Livius de conduire à Ariminum l'armée de volontaires qu'il avait en Étrurie; et le préteur Cn. Servilius fut autorisé à faire sortir de Rome les légions urbaines, s'il le

tium datum, ut, si e republica censeret esse, urbanas legiones, imperio, cui videretur, dato, ex urbe duci juberet. M. Valerius Lævinus Arretium eas legiones duxit. Eisdem diebus, naves onerarias Pœnorum ad octoginta circa Sardiniam ab Cn. Octavio, qui provinciæ præerat, captas, Cœlius frumento misso ad Annibalem commeatuque onustas, Valerius prædam etruscam Ligurumque montanorum captivos Carthaginem perportantes, tradit. In Bruttiis nihil ferme, anno eo, memorabile gestum. Pestilentia incesserat pari clade in Romanos Pœnosque; nisi quod punicum exercitum super morbum etiam fames adfecit. Propter Junonis Laciniæ templum æstatem Annibal egit; ibique aram condidit dedicavitque, cum ingenti rerum ab se gestarum titulo, punicis græcisque litteris insculpto.

croyait utile à la république, et dut en confier le commandement à un chef de son choix. M. Valerius Lévinus les dirigea vers Arretium. Dans les mêmes jours, environ quatre-vingts vaisseaux de transport, appartenant aux Carthaginois, furent pris, sur les côtes de la Sardaigne, par Cn. Octavius, préteur de cette province. D'après le récit de Célius, ces bâtimens étaient chargés de blé et de vivres pour Annibal; selon Valerius, ils transportaient à Carthage le butin enlevé en Étrurie et les prisonniers faits sur les Liguriens des montagnes. Dans le Bruttium, il n'y eut, cette année, presque rien de mémorable. La peste désola également les Romains et les Carthaginois; l'armée africaine fut de plus en proie à la famine. Annibal passa toute la campagne dans les environs du temple de Junon Lacinia; il y éleva un autel, dont il fit la dédicace, et fit graver, en lettres grecques et puniques, une longue inscription qui rappelait ses exploits.

NOTES
DU LIVRE XXVIII.

CHAP. XII. *Et je ne sais s'il* (Annibal) *ne fut pas plus admirable dans le malheur que dans la prospérité.* Ce chapitre contient un bel éloge d'Annibal, éloge bien vrai, bien mérité, et qui ne peut être suspect de la part d'un Romain. Pourquoi faut-il que Tite-Live ne rende justice au héros carthaginois que si tardivement, et après avoir versé sur lui le blâme dans presque tout le cours de son histoire? La raison de cette impartialité apparente est assez facile à deviner : Scipion a paru sur la scène; Scipion va bientôt triompher d'Annibal à Zama; Tite-Live alors ne craint pas d'accorder quelque mérite au général africain, pour avoir sujet d'exalter bien plus encore les talens de Scipion. Laissons à des historiens moins *romains* que Tite-Live, à Polybe surtout, le soin de nous faire connaître Annibal tel qu'il fut réellement, avec ses défauts (car il était homme), mais aussi avec ses rares qualités. Il nous reste à présenter ici au lecteur un travail qui peut-être ne sera pas sans intérêt pour lui; c'est l'examen de la tragédie d'*Annibal* par M. Firmin Didot. Je ne parlerai pas de celle de Thomas Corneille, ni de celle de Marivaux sur le même sujet, tragédies représentées, l'une en 1669, l'autre en 1780. « Le style de Marivaux, dit M. Firmin Didot dans sa préface, est sans doute moins faible que celui de Thomas Corneille; mais les pièces de ces deux auteurs m'ont semblé défectueuses, surtout sous le rapport de la composition, puisque, dans Thomas Corneille, il n'est guère question que du mariage d'une fille d'Annibal (*Élise*), dont Nicomède, le vieux Prusias, et un Attale, cru roi de Pergame, sont amoureux; et que, dans Marivaux, il s'agit du mariage d'une fille de Prusias avec le vieux général carthaginois, dont l'ambassadeur romain est le rival. » De bonne foi,

est-ce avoir bien conçu le sujet, que de jeter Annibal au milieu d'amours de femmes, lorsque la haine seule doit présider à toutes les actions de ce héros ? Aussi est-il à regretter, avec M. Didot, que le sujet d'Annibal n'ait pas été traité par nos grands maîtres : ajoutons cependant que M. Didot a, par son travail consciencieux et remarquable, diminué beaucoup nos regrets à cet égard. Laissons-le exposer lui-même comment il a conçu, comment il a compris son héros.

« Pour bien connaître Annibal, ajoute-t-il, je ne me suis pas contenté de lire les historiens latins, qui sont, avec raison, suspects d'avoir dénigré ce grand homme, d'une manière quelquefois révoltante : j'ai lu avec soin les auteurs grecs, qui ont pu d'ailleurs avoir connaissance de quelques livres des Carthaginois, livres que, à l'exception des ouvrages de Magon sur l'agriculture, les Romains ont détruits ou dispersés dans les états des divers petits princes de l'Afrique. »

Un seul acteur, sur la scène française, était capable, par la nature de ses études graves et profondes, de nous rendre la grande physionomie d'Annibal ; j'ai nommé Talma. Aujourd'hui, l'on attacherait bien peu de prix à une pièce du genre classique le plus sévère; aussi Annibal serait-il banni de notre théâtre. Heureusement, nous pouvons encore nous occuper de lui dans ces notes qui se rattachent à l'histoire de Tite-Live ; et, moins dédaigneux ou moins blasés que le public sur les compositions appelées *classiques* par ironie, nous allons citer les vers de M. Didot, vers qui, peut-être, ne retentiront pas sur la scène française, mais que liront avec plaisir ceux qui, passionnés pour les grands modèles, retrouveront en eux de riches débris de l'antiquité.

M. Didot a senti qu'il ne fallait point délayer son sujet en cinq grands actes ; il n'en a fait que trois, et nous l'en félicitons. Dans son *Annibal*, point d'amour, point de femme; de la haine, de la haine, et toujours de la haine : c'est avoir compris son héros. Le caractère de Nicomède est aussi bien tracé; c'est là l'élève d'Annibal, ce jeune prince ardent, impétueux, enthousiaste de son illustre maître. Arbate, capitaine des gardes de Prusias, ennemi d'Annibal, cherche à prouver au roi de Bithynie, que l'Africain

veut l'entraîner dans sa chute, et exciter contre lui la vengeance de Rome; mais Nicomède s'écrie :

.....Avec Annibal, que craignez-vous de Rome,
Arbate? oubliez-vous les faits de ce grand homme?
Et ce projet hardi, le plus beau des exploits?
Lorsqu'Annibal, à peine à l'âge où je me vois,
Soumet l'Afrique, et prend l'Espagne qu'il enchaîne;
C'est en vain que les dieux, entre Rome et sa haine,
Placent les monts, les rocs, les fleuves, les marais;
Tout est franchi, Pyrène, Alpes, fleuves, forêts;
Et, creusant des rochers la surface amollie,
Par leurs flancs calcinés il entre en Italie.

ARBATE.

Que reste-t-il alors des cent mille soldats
Qu'au travers des périls, à des lointains combats
Il traînait après soi du fond de la Libye?

NICOMÈDE.

Ce qui reste? Annibal. Dirai-je la Trébie,
Trasimène, témoin d'un triomphe nouveau,
Cannes, qui des Romains fut presque le tombeau,
Tant d'illustres combats, de savantes retraites,
Et leur pays entier fameux par leurs défaites?
Nommerai-je les chefs qu'Annibal a vaincus?
Marcellus, Scipion, Paul-Émile, Gracchus?.....

ARBATE.

Loin de moi le dessein d'abaisser un tel homme!
Mais, quel était son but? c'était de prendre Rome:
L'a-t-il prise? à ce chef quels dieux en ont ôté
Tantôt l'occasion, tantôt la volonté?
Il n'obtint en effet qu'une gloire stérile.
Redouté, mais errant; vainqueur, mais sans asile,
D'un chimérique espoir sans cesse il a vécu;
Il fallait toujours vaincre.

NICOMÈDE.

Il a toujours vaincu.

ARBATE.

Heureux que la fortune à ses talens unie!.....

NICOMÈDE.

La fortune est toujours aux ordres du génie.

ARBATE.

Il fut pourtant défait; le jeune Scipion.....

NICOMÈDE.

Quoi! les causes, les temps, les lieux, l'occasion,
Vous n'examinez rien; et, comme le vulgaire,
Par l'évènement seul vous jugez de la guerre!
Dans les champs d'Italie osa-t-on l'attaquer?
Là, d'hommes, de secours, on le laisse manquer;
Que dis-je? de l'envie écoutant le délire,
Carthage, pour le perdre, avec Rome conspire:
Enfin, après seize ans, seul, des siens oublié,
Afrique, Espagne, impôt, soldat, place, allié,
Autour de lui tout tombe, excepté son courage:
Et Rome, déjà prête à renverser Carthage,
N'ose pas même alors affronter le regard
D'un homme qui, n'ayant que son nom pour rempart,
Mais formidable encore, au fond de l'Hespérie,
Défend, malgré les dieux, son ingrate patrie.
Non: celui qui, seize ans, sans appui, sans secours,
De tant d'heureux travaux a poursuivi le cours,
N'a point eu pour vainqueur, ou Scipion, ou Rome:
C'est Carthage qui seule a vaincu ce grand homme.

(Acte 1, scène 2.)

Ces passages renferment l'histoire complète d'Annibal: Tite-Live ne les approuverait pas tous peut-être; Polybe applaudirait.

Mais écoutons Annibal lui-même exhaler ses plaintes et sa haine contre Rome :

Que me font ces honneurs, ces vœux, ces sacrifices?
Ai-je donc en effet les dieux assez propices
Pour aller de présens surcharger leurs autels?
Et que demanderais-je enfin aux Immortels?
Que Pergame expirant croule encor dans la flamme?
Dieux, exterminons Rome! et conservez Pergame :
C'est Rome que je hais. Oui, quand de toutes parts,
Du haut de l'Aventin prolongeant mes regards,
J'aurai vu les Romains, après un long carnage,
Ne fuir que pour trouver la mort ou l'esclavage;

D'un sacrifice alors donnant l'heureux signal,
Rome en cendres, voilà l'offrande d'Annibal!
Insensé! que dis-tu? vœu tardif et frivole!
Il te fallait marcher de Canne au Capitole,
Quand, sur le Vergellus, tu vis tes Africains
Se faire un pont nouveau de cadavres romains,
Écrasant tout, consuls, légions et cohortes:
Tes mains de Rome alors pouvaient briser les portes;
Alors tu commandais d'invincibles guerriers.
Je ne t'enverrai plus de superbes courriers,
Carthage! elle a péri, notre fortune antique:
Mon frère n'ira plus sur ta place publique,
Près d'un sénat jaloux, trois fois, à pleins boisseaux,
Des chevaliers romains répandre les anneaux.
Dieux! mais un roi m'accueille, et son fils me révère:
Espérons tout. Et toi, Rome, qui, sur la terre,
Faisant de toutes parts peser ton joug fatal,
Dans un coin de l'Asie oubliais Annibal,
Tremble de me revoir. Puissé-je en Italie
User, à t'asservir, les restes de ma vie!
Puisse enfin, de tes fils effroi toujours nouveau,
Sur le roc Tarpéien s'élever mon tombeau.

(Acte I, scène 4.)

Ce langage est bien celui qui convient à Annibal; l'auteur a su éviter la déclamation; son style est simple, sévère, et emprunte ses beautés à l'histoire.

Au second acte, à la scène IV, Annibal est en présence de Flaminius, l'ambassadeur romain qui s'acquitta si *noblement* de sa lâche mission auprès de Prusias.

FLAMINIUS.

Quoiqu'un prince indiscret ait voulu m'insulter;
Un grand homme de moi n'a rien à redouter.
Annibal qui jadis de nobles funérailles
Honora nos consuls morts au champ des batailles,
Peut de nous à son tour attendre des égards:
Rome sur vos destins a porté ses regards,
Et du sort d'un héros me fait ici l'arbitre.
Protéger Annibal est sans doute un beau titre.

(Annibal ne daigne pas regarder Flaminius.)

Pour vous rendre aujourd'hui suspect aux yeux d'un roi,
Je ne vous dirai point, surprenant votre foi,
Ainsi que Villius à la cour de Syrie,
Que Rome dans son sein vous offre une patrie;
Qu'elle a plus d'une fois, par d'utiles liens,
Fait de ses ennemis ses premiers citoyens;
Non : mais ma voix vous donne un conseil salutaire.
Jouissez désormais d'un repos nécessaire :
Annibal contre Rome en sa haine affermi
En vain dans l'univers lui cherche un ennemi;
Croyez Flaminius : de votre âme ulcérée,
Tout doit calmer enfin la haine invétérée,
Votre exil, vos dangers, et le long cours des ans :
Votre bras défendit Carthage assez long-temps;
Vous même à la sauver ne pouvez plus prétendre:
Chaque homme a ses malheurs. Vous avez pu l'apprendre;
Au fond d'un noir cachot Philopémen est mort;
Scipion dans l'exil vient de finir son sort :
Ce guerrier vous aimait; il rappelait naguère
Qu'il obtint sans rançon, grâce à votre prière,
Un fils, qu'Antiochus lui ravit aux combats;
Et lorsque, à Literaum, il mourut dans mes bras:
« Puisse au moins Annibal, exilé par l'envie,
Dit-il, chez Prusias finir en paix sa vie! »

ANNIBAL, *à part.*

Voilà quels sont les soins de Scipion mourant!
Il n'a rien dit, rien fait, rien pensé que de grand.

(Haut.)

C'est le seul des Romains qui, grâces à Carthage,
De me vaincre une fois eut enfin l'avantage;
Et c'est aussi le seul qui, respectant mon sort,
Jamais ne demanda mon exil ou ma mort.

Ce ne sont pas là seulement des vers de tragédie, ce sont des vers presque tous historiques, et habilement liés à une action dramatique.

A la scène IX du même acte, Flaminius, indigne fils du héros mort à Trasimène, engage Prusias à lui livrer Annibal. Le

vieux roi, qui bientôt va céder à ses perfides insinuations, s'écrie cependant :

Je n'ai vu qu'Annibal errant et misérable.
Grands dieux! Brisez des rois le sœptre inexorable;
Eux-mêmes frappez-les sur leur trône odieux,
S'il faut que le malheur soit un crime à leurs yeux.

Plus bas, il ajoute :

Que Rome enfin pardonne à ce noble ennemi :
Hélas! c'est un vieillard, mon hôte, mon ami.
Quel fruit espérez-vous, quel honneur de sa chute?
Voyez depuis quel temps le sort le persécute :
Ah! le malheur empreint sur son front révéré,
Même aux yeux d'un Romain doit le rendre sacré.

Mais il faut perdre Annibal : Arbate, de concert avec Flaminius, accuse le héros d'avoir excité la sédition qui vient d'éclater contre Prusias. Nicomède prévoit le sort de son illustre ami; et ces regrets touchans, puisés toujours dans la vérité historique, s'échappent de son cœur :

A quels périls nouveaux va-t-il encor s'offrir?
Quels maux il a soufferts! quels maux il va souffrir!
Exilé de l'Europe et presque de l'Asie,
Seul contre Rome. Hélas! armés contre sa vie,
Ses concitoyens même, oubliant ses bienfaits,
Ont insulté son nom, renversé son palais;
L'ont proscrit, ont gardé sa famille en ôtage;
Pillé ses biens, ses champs, paternel héritage,
Même ses vêtemens, et mettant tout à prix,
Dans la place publique ont vendu ses débris :
Et lui, quels sont ses vœux? Carthage en vain l'offense,
Sauver Carthage ingrate est sa seule vengeance.
Grands dieux, voyez enfin d'un regard d'équité
Un grand homme luttant contre l'adversité!

(Acte III, scène 4.)

Prusias, sur l'esprit duquel les insinuations et les menaces de Flaminius n'ont déjà que trop d'empire, engage Annibal au repos. Mais le généreux Africain repousse ce conseil lâche et timide. Ici, M. Didot reproduit, en vers énergiques et vigoureux, une copie assez fidèle du portrait d'Annibal par Tite-Live :

ANNIBAL.

Il ne m'importe point de vivre et de mourir;
Il m'importe de vivre et mourir avec gloire.
Moi! chercher le repos, moi! pouvez-vous donc croire
Que sous le poids des ans je languisse énervé?
Fils du grand Amilcar, dans sa tente élevé,
Le travail des soldats avait pour moi des charmes;
La terre était mon lit : jour et nuit sous les armes,
Dompter la soif, dormir couvert d'un bouclier,
Dresser pour les combats le plus fougueux coursier,
Le front nu, défier et la foudre et l'orage,
Gravir les monts, franchir les fleuves à la nage;
Tels ont été mes jeux, mes plaisirs, mes travaux;
Et la guerre pour moi, seigneur, est un repos.

(Acte III, scène 7.)

Plus bas, même acte, même scène, il rappelle le serment de haine qu'il a prononcé contre les Romains. Le poète lutte toujours avec avantage contre les différens historiens qu'il a imités.

A mes sermens, seigneur, mon âme est enchaînée.
Mon père (alors j'entrais dans ma dixième année)
Au temple de Junon sacrifiait un jour;
J'y servais les autels : Quitte enfin ce séjour,
Viens dans les camps, dit-il : soudain son œil s'anime;
Et me prenant la main : Jure sur la victime
Que de Rome à jamais tu seras l'ennemi!
Je l'ai juré : toujours dans mon âme affermi
Ce serment m'a lui seul chassé de ma patrie,
A traîné ma vieillesse au fond de la Syrie,
M'a conduit suppliant jusqu'en votre palais;
Je suis haï de Rome autant que je la hais.
J'en atteste les dieux et les mânes d'un père;
J'irai chercher, seigneur, aux bornes de la terre,
Des rois qui d'un œil fixe osent voir les Romains;
Et s'ils trahissent tous mes généreux desseins,
J'aurai vécu fidèle au serment qui m'enchaîne;
Et mon dernier soupir exhalera ma haine.

Bientôt Hiarbas, suivant d'Annibal, vient annoncer au héros que tout espoir est perdu pour lui, que les Romains sont maîtres

de toutes les issues de son palais. Alors Annibal, résolu à mourir, mais d'une manière digne de lui, dit à Hiarbas :

Prépare le poison que cet anneau recèle.
Délivrons les Romains de leur longue terreur.
Que leurs mœurs ont changé! d'un lâche empoisonneur
Fabricius jadis sauva le roi d'Épire;
Et pâlissant d'effroi tant qu'un vieillard respire,
Le sénat des Romains, aujourd'hui sans pudeur,
Du rôle d'assassin charge un ambassadeur.

Ici, nous retrouvons encore Tite-Live, et les vers de M. Didot n'ont rien à envier à la prose poétique de l'historien. Remercions M. Didot d'avoir fait revivre Annibal pour plus d'un lecteur français, peu curieux d'aller chercher le grand homme chez les Grecs et chez les Romains; remercions-le surtout de l'habileté avec laquelle il a su donner au héros sa véritable physionomie historique, malgré les récits absurdes de Fabius Pictor et autres auteurs latins qui n'ont pas eu pour la vérité plus de respect que cet écrivain mensonger. Si quelque chose peut ajouter à la gloire du héros carthaginois, c'est le suffrage d'un grand capitaine, qui mieux qu'un autre a pu comprendre Annibal; qui, comme Annibal, fut vainqueur des peuples, des Alpes, de l'Italie, des élémens; et qui, comme Annibal, expira exilé loin de sa patrie.... Napoléon!

CHAP. XXVIII. *Toute une légion, composée de quatre mille hommes, fut frappée de la hache dans la place publique de Rome.* Tite-Live, historien, devrait avoir plus de respect pour l'histoire et pour la vérité. Souvent, dans ses discours, où le rhéteur cherche à briller aux dépens de l'historien, Tite-Live ne craint pas de hasarder de graves erreurs, ici, par exemple. La plus grande partie des soldats de la légion dont il s'agit, se fit tuer au siège de Rhegium, pour se soustraire à la certitude d'un supplice ignominieux; et il n'en resta guère que trois cents qui eurent la tête tranchée dans le Forum. Or, de trois cents à quatre mille hommes la différence est considérable. Tite-Live, sans doute, n'ignorait pas qu'il manquait à la vérité historique; mais l'effet de son discours devenait plus dramatique, en faisant trancher la tête à quatre mille hommes; voilà pourquoi il fait parler ainsi Corne-

lius Scipion. Polybe, au livre 1^er^, est plus exact et plus fidèle; mais aussi Polybe n'est pas rhéteur comme Tite-Live.

CHAP. XL. *Q. Fabius Maximus donna son avis en ces termes.* Silius Italicus a imité ainsi le discours de Fabius :

Haud equidem metuisse queam, satiatus et ævi,
Et decoris, cui tam superest et gloria et ætas,
Ne credat nos invidiæ certamine consul
Laudibus obtrectare suis; satis inclita nomen
Gestat fama meum, nec egent tam prospera laude
Facta nova; verum et patriæ, dum vita manebit,
Deesse nefas, animumque nefas scelerare silendo.
Bella nova in Libyæ moliris ducere terras?
Hostis enim deest Ausoniæ, nec vincere nobis
Est satis Annibalem? petitur quæ gloria major
Litore eliseo? stimuli si laudis agunt nos,
Hanc segetem mete; composuit propioribus ausis
Dignum te fortuna parem; vult itala tellus,
Ductoris sævi vult tandem haurire cruorem.
Quo Martem, aut quo signa trahis? restinguere primum est
Ardentem Italiam; tu fessos obvius hostes
Deseris, ac septem denudas protinus arces.
An, quum tu Syrtim ac steriles vastabis arenas,
Non dira illa lues notis jam mœnibus urbis
Adsiliet, vacuumque Jovem sine pube, sine armis
Invadet? quanti, ut cedas, Romamque relinquas
Emerito, est? tanto percussi fulmine belli
Siccine te, ut nuper Capua est accitus ab alta
Fulvius, æquoreis Libyæ revocabimus oris?
Vince domi, et trinis mœrentem funera lustris
Ausoniam purga bello. Tum tende remotos
In Garamantas iter, nasamoniacosque triumphos
Molire. Angustæ prohibent nunc talia cœpta
Res italæ. Pater ille tuus, qui nomina vestræ
Addidit haud segnis genti, quum consul Iberi
Tenderet ad ripas, revocato milite, primus
Descendenti avide superatis Alpibus, ultro
Obposuit sese Annibali. Tu consul abire
A victore paras hoste, atque avellere nobis
Scilicet hoc astu Pœnum? si deinde sedebit
Inpavidus, nec te in Libyam tuaque arma sequetur,

Capta damnabis consulta inprovida Roma.
Sed fac turbatum convertere signa, tuæque
Classis vela sequi. Nempe idem erit Annibal, idem,
Cujus tu vallum vidisti e mœnibus urbis.

(Lib. XVI.)

Le lecteur prononcera entre le poète et l'historien.

CHAP. XLIII. *Lorsque Scipion prit ainsi la parole.* A son tour, Silius Italicus fait ainsi parler Scipion :

. . . . . .Cæsis ductoribus olim
Magnanimis letho gemino, quum tota subisset
Sidonium possessa jugum tartessia tellus,
Non Fabio, non quis eadem est sententia cordi,
Quoquam ad opem verso, fateor, primoribus annis
Excepi nubem belli, solusque ruenti
Objeci telo caput, atque in me omnia verti.
Tum grandæva manus, puero male credita bella,
Atque idem hic vates temeraria cœpta canebat.
Dis grates laudemque fero, sub numine quorum
Gens trojana sumus. Puer ille, et futilis ætas,
Inbellesque anni, necdum maturus ad arma
Scipio, restituit terras inlæsus iberas
Trojugenis : pepulit Pœnos, solisque secutus
Extremas ad Atlanta vias, exegit ab orbe
Hesperio nomen Libyæ, nec rettulit auri
Signa prius, quam fumantes circa æquora vidit
Romano Phœbum solventem litore currus.
Adcivit reges idem. Nunc ultimus actis
Restat Carthago nostris labor. Hoc sator ævi
Jupiter æterni monet. Annibali ecce senectus
Intremit, aut ægros simulat mentita timores,
Ne finem longis tandem peperisse ruinis
Sit noster titulus. Certe jam dextera nobis
Experta, et robur florentibus auximus annis.
Ne vero fabricate moras; sed currere sortem
Hanc sinite ad veterum delenda opprobria cladum,
Quam mihi servavere dei. Sat gloria cauto
Non vinci pulchra est Fabio, peperitque sedendo
Omnia cunctator nobis : nec Mago, nec Hannon,
Nec Gisgone satus, nec Amilcare terga dedissent,
Si segnes clauso traheremus prœlia vallo.

Sidoniusne puer, vix pubescente juventa,
Laurentes potuit populos et troia adire
Mænia, flaventemque sacro cum gurgite Tibrim?
Et potuit Latium longo depascere bello?
Nos Libyæ terris transmittere signa pigebit?
Et tyrias agitare domos? Secura pericli
Litora lata patent, et opima pace quieta
Stat tellus. Timeat tandem Carthago, timere
Adsueta; et nobis, quamvis œnotria nondum
Annibale arva vacent, superesse intelligat arma.
Illum ego quem vosmet cauti, consultaque vestra
In Latio fecere senem, cui tertia large
Fundenti nostrum ducuntur lustra cruorem,
Illum ego ad incensas trepidantem et sera paventem
Advertam patriæ sedes. An Roma videbit
Turpia agenoreæ muris vestigia dextræ?
Carthago inmunis nostros secura labores
Audiet interea, et portis beliabit apertis?
Tum vero pulset nostras iterum inprobus hostis
Arjete sidonio turres, si templa suorum
Non ante audierit rutulis crepitantia flammis.

(Lib. XVI.)

Ce discours, inférieur sans doute à celui de Tite-Live, n'est cependant pas sans mérite, quoi qu'en puissent dire les détracteurs de Silius Italicus. Au reste, dans ces sortes de discours, je crois qu'à talent égal, l'historien aura toujours l'avantage sur le poète, pour une foule de détails que la prose seule peut supporter; et, si déjà dans la prose la déclamation se fait sentir, que sera-ce donc dans la poésie, dont le langage, naturellement plus orné, plus fleuri, paraîtra, par cela même, plus ambitieux encore que celui de la prose?

Ibid. *Que ne nous parle-t-on plutôt d'Agathocle?*... Le jeune Scipion rétorque ici, d'une manière victorieuse, les argumens du vieux Fabius. Le temporiseur a cité malignement, et pour faire allusion à Scipion, l'exemple funeste d'Alcibiade; l'ardent guerrier cite, à son tour, Agathocle, dont l'audace obtint un succès complet. Agathocle, fils d'un potier de terre, nommé Cercinus, exerça d'abord la profession de son père; il servit ensuite comme simple soldat; puis il fut nommé chiliarque; enfin, après bien des vicissi-

tudes, il usurpa la tyrannie. Alors, en moins de deux ans, il soumit toute la Sicile, à l'exception de quelques places qui restaient encore aux Carthaginois. Alarmée des succès d'Agathocle, la république de Carthage envoya contre lui des troupes sous les ordres d'Amilcar. Les mécontens se joignirent à Amilcar, aux environs d'Himéra. Agathocle attaqua ce général, força ses retranchemens, et aurait remporté une victoire complète, si les Syracusains n'avaient perdu le temps à piller le camp des vaincus. Un renfort venu à propos, trouvant les vainqueurs en désordre, ramena les fuyards à la charge, et tailla en pièces les Syracusains, l'an 311 avant Jésus-Christ. Agathocle fut contraint de se réfugier d'abord à Géla, puis dans sa capitale, dont les Carthaginois formèrent le siège. Ce fut dans cette extrémité qu'il conçut le dessein hardi de porter la guerre en Afrique, pensant que les Carthaginois seraient forcés par là d'abandonner la Sicile. Instruit par l'exemple d'Agathocle, Scipion croit que le seul moyen d'arracher Annibal de l'Italie, c'est de passer en Afrique; et, malgré Fabius, malgré le sénat, qui craint d'encourager une résolution téméraire, Cornelius Scipion, audacieux comme Agathocle, parvient à réussir comme lui.

LIVRE XXIX.

EPITOME LIBRI XXIX.

Ex Sicilia C. Lælius in Africam a Scipione missus, ingentem prædam reportavit, et mandata Masinissæ Scipioni exposuit, conquerentis, quod nondum exercitum in Africam trajecisset. Bellum in Hispania finitum, victore Romano, quod Indibilis excitaverat; ipse in acie occisus : Mandonius, exposcentibus Romanis, a suis deditus est. Magoni, qui in Gallia et Liguribus erat, ex Africa et militum ampla manus missa, et pecuniæ, quibus auxilia conduceret; præceptumque, ut se Annibali jungeret. Scipio a Syracusis in Bruttios trajecit, et Locros, pulso punico præsidio, fugatoque Annibale, recepit. Pax cum Philippo facta est. Idæa mater deportata est Romam a Pessinunte, oppido Phrygiæ, carmine in libris Sibyllinis invento, *pelli Italia alienigenam hostem posse, si mater Idæa deportata Romam esset;* tradita autem est Romanis per Attalum, regem Asiæ. Lapis erat, quem matrem deum incolæ dicebant. Excepit P. Scipio Nasica, Cn. filius, ejus, qui in Hispania perierat, vir optimus a senatu judicatus, adolescens nondum quæstorius, quoniam ita responsum jubebat : *ut numen id ab optimo viro reciperetur consecrareturque.* Locrenses legatos Romam miserunt, qui de inpotentia Q. Pleminii legati quererentur, quod pecuniam Proserpinæ abstulerat, et liberos eorum ac conjuges stupraverat. Pleminius, in catenis Romam perductus, in carcere mortuus est. Quum falsus rumor de P. Scipione, proconsule, qui in Sicilia erat, in urbem perlatus esset, tamquam is luxuriaretur; missis ob hoc legatis a senatu, qui explorarent, an ea vera essent, purgatus infamia Scipio in Africam trajecit, senatus permissu. Syphax, accepta in matrimonium filia Asdrubalis Gisgonis, amicitiæ, quam cum Scipione

SOMMAIRE DU LIVRE XXIX.

Lélius, envoyé de Sicile en Afrique, par Scipion, revient avec un riche butin, et lui rend compte de l'impatience de Masinissa, qui déjà voudrait le voir arriver avec son armée. La guerre, renouvelée en Espagne par Indibilis, est terminée par la victoire des Romains, et la mort du Barbare tué dans l'action. Mandonius, sur la demande des vainqueurs, est livré par ses sujets. Magon, cantonné dans la Gaule et dans la Ligurie, reçoit d'Afrique des renforts considérables, et de l'argent pour faire des levées; on lui ordonne de se joindre à Annibal. Scipion passe de Syracuse dans le Bruttium, et reprend Locres, après avoir chassé la garnison carthaginoise, et mis en fuite Annibal. Paix conclue avec Philippe. Statue de Cybèle, transportée à Rome, de Pessinonte, ville de Phrygie; parce qu'on a trouvé, dans les livres Sibyllins, une prédiction annonçant que *le moyen de chasser l'étranger de l'Italie est de faire apporter à Rome la statue de Cybèle.* Cette statue est remise aux Romains par Attale, roi d'Asie. C'était une pierre que les habitans de Pessinonte adoraient sous le nom de la mère des dieux. Elle est reçue par P. Scipion Nasica, fils de Cneius, tué en Espagne, déclaré par le sénat l'homme le plus vertueux, et qui n'avait pas encore, à cause de sa jeunesse, obtenu la questure; la décision de l'oracle portait, que *la divinité devait être reçue et inaugurée par l'homme le plus vertueux de l'empire.* Une députation des Locriens vient à Rome se plaindre de la tyrannie du lieutenant Q. Pleminius, qui avait enlevé les trésors de Proserpine, et déshonoré leurs enfans et leurs femmes. Pleminius, conduit à Rome, chargé de fers, meurt en prison. Des bruits injurieux à P. Scipion, alors en Sicile, se répandent à Rome; on l'accuse de s'abandonner à la mollesse et au luxe : le sénat envoie des ambassadeurs

ipse junxerat, renunciavit. Masinissa, rex Massyliorum, dum pro Carthaginiensibus in Hispania militat, amisso patre Gala, de regno exciderat : quo per bellum sæpe repetito, aliquot prœliis a Syphace, rege Numidarum, victus, in totum privatus est : et cum ducentis equitibus exsul Scipioni se junxit; et cum eo, primo statim bello, Hannonem, Amilcaris filium, cum ampla manu interemit. Scipio, adventu Asdrubalis et Syphacis, qui prope cum centum millibus armatorum venerant, ab obsidione Uticæ depulsus, hiberna communivit. Sempronius consul in agro crotoniensi prospere adversus Annibalem pugnavit. Lustrum a censoribus conditum est; censa sunt civium capita ducenta quatuordecim millia. Inter censores, M. Livium et Claudium Neronem, notabilis discordia fuit : nam et Claudius Livio collegæ equum ademit, quod a populo damnatus actusque in exsilium fuerat; et Livius Claudio, quod falsum in se testimonium dixisset, et quod non bona fide secum in gratiam redisset. Idem omnes tribus, extra unam, ærarias reliquit, quod et innocentem se damnassent, et postea consulem censoremque fecissent.

pour s'assurer de la vérité ; Scipion se justifie de ces imputations calomnieuses, et passe en Afrique, avec le consentement du sénat. Syphax épouse la fille d'Asdrubal, fils de Gisgon, et rompt l'alliance qu'il avait contractée avec Scipion. Masinissa, roi des Massyliens, pendant qu'il combat en Espagne pour les Carthaginois, avait perdu Gala, son père, et, en même temps, sa couronne. Après diverses tentatives pour la recouvrer par les armes, vaincu dans plusieurs batailles par Syphax, roi de Numidie, il est entièrement dépouillé, et vient, exilé de son royaume, joindre Scipion avec deux cents cavaliers. Dans le premier combat qu'il livre pour les Romains, il tue Hannon, fils d'Amilcar, et taille en pièces les troupes nombreuses de ce général. Scipion, à l'arrivée d'Asdrubal et de Syphax, qui paraissent à la tête de près de cent mille hommes, lève le siège d'Utique, et prend ses quartiers d'hiver. Le consul Sempronius combat avec succès contre Annibal, sur les terres de Crotone. A Rome, le dénombrement donne deux cent quatorze mille citoyens. Discorde scandaleuse entre les censeurs M. Livius et Claudius Néron. Claudius ôte à son collègue le cheval fourni et entretenu par l'état ; il accusait Livius d'avoir été condamné et exilé par le peuple ; Livius use de représailles envers Néron, parce qu'il avait porté contre lui un faux témoignage, et qu'il n'avait point mis de bonne foi dans sa réconciliation. Le même censeur note d'infamie toutes les tribus, une seule exceptée, d'abord, pour l'avoir condamné, malgré son innocence, et ensuite, pour l'avoir élu consul et censeur.

T. LIVII PATAVINI

HISTORIARUM

AB URBE CONDITA

LIBER XXIX.

I. Scipio, postquam in Siciliam venit *, voluntarios milites ordinavit centuriavitque: ex iis trecentos juvenes, florentes ætate et virium robore, inermes circa se habebat, ignorantes, quem ad usum, neque centuriati, neque armati, servarentur. Tum ex totius Siciliæ juniorum numero, principes genere et fortuna trecentos equites, qui secum in Africam trajicerent, legit, diemque iis, qua equis armisque instructi atque ornati adessent, edixit. Gravis ea militia, procul domo, terra marique multos labores, magna pericula adlatura videbatur; neque ipsos modo, sed parentes cognatosque eorum ea cura angebat. Ubi dies, quæ dicta erat, advenit, arma equosque ostenderunt. Tum Scipio, «renunciari sibi, dixit, quosdam equites Siculorum, tamquam gravem et

* U. C. 547. A. C. 205.

TITE-LIVE

HISTOIRE DE ROME

DEPUIS SA FONDATION.

LIVRE XXIX.

I. Scipion, arrivé en Sicile, forma différens corps, diverses centuries de ses volontaires : il en retint sans armes auprès de lui, trois cents des plus jeunes et des plus vigoureux, sans qu'ils pussent deviner quelle était leur destination, et pourquoi ils n'étaient ni incorporés aux centuries, ni armés. Alors, parmi tous les Siciliens les plus distingués par leur naissance et par leur fortune, il choisit trois cents cavaliers pour les emmener en Afrique, et leur fixa un jour où ils devaient paraître devant lui, bien montés et tout équipés. Une guerre si pénible, loin de leur patrie, allait les exposer, sur terre et sur mer, à de longues fatigues, à de grands périls; cette pensée leur causait, ainsi qu'à leurs parens, les plus vives inquiétudes. Au jour marqué, ils se présentèrent avec armes et chevaux. Alors Scipion leur dit, « qu'il savait que plusieurs d'entre eux redoutaient cette expédition comme trop dure et trop pénible; il désirait les connaître; il aimait mieux un aveu fait encore à temps, que d'entendre plus tard leurs plaintes, et de n'avoir en eux que de mau-

duram, horrere eam militiam. Si qui ita animati essent, malle eos sibi jam tum fateri, quam postmodo querentes, segnes atque inutiles milites reipublicæ esse. Expromerent, quid sentirent : cum bona venia se auditurum. » Ubi ex his unus ausus est dicere, « se prorsus, si sibi, utrum velit, liberum esset, nolle militare ; » tum Scipio ei : « Quoniam igitur, adolescens, quid sentires, non dissimulasti, vicarium tibi expediam, cui tu arma, equumque et cetera instrumenta militiæ tradas, et tecum hinc extemplo domum ducas, exerceas, docendum cures equo armisque. » Læto conditionem accipienti unum ex trecentis, quos inermes habebat, tradit. Ubi hoc modo exauctoratum equitem cum gratia imperatoris ceteri viderunt, se quisque excusare, et vicarium accipere. Ita trecentis Siculis romani equites substituti, sine publica inpensa. Docendorum atque exercendorum curam Siculi habuerunt, quia edictum imperatoris erat, ipsum militaturum, qui ita non fecisset. Egregiam hanc alam equitum evasisse ferunt, multisque prœliis rempublicam adjuvisse. Legiones inde quum inspiceret, plurimorum stipendiorum ex iis milites delegit, maxime qui sub duce Marcello militaverant ; quos quum optima disciplina institutos credebat, tum etiam ab longa Syracusarum obsidione peritissimos esse urbium obpugnandarum : nihil enim parvum, sed

vais, que de lâches soldats. Ils pouvaient donc dire librement leur façon de penser, sûrs d'être écoutés favorablement.» Un plus hardi que les autres, avoua, sans balancer, que, s'il en obtenait la permission, il aimait mieux ne pas servir. «Eh bien! jeune homme, lui dit Scipion, puisque vous m'avez parlé sans détour, je vais vous donner un suppléant; mais vous lui remettrez vos armes, votre cheval et tout votre équipage; vous l'emmènerez chez vous, et vous l'exercerez, vous le formerez par vos leçons à l'équitation et au maniement des armes.» Le jeune Sicilien accepte avec joie la proposition, et reçoit un des trois cents qui n'étaient pas encore armés. Lorsque les autres virent leur camarade dégagé avec l'agrément du général, chacun de s'excuser, chacun d'accepter un substitut. Ainsi les trois cents cavaliers romains remplacèrent les trois cents Siciliens, sans entraîner aucun frais pour la république. Ils furent instruits et exercés avec soin; car Scipion avait déclaré que celui des Siciliens qui manquerait à ce devoir, serait soldat. Ce corps de cavalerie devint, dit-on, excellent, et rendit d'importans services dans plus d'une affaire. Ensuite, lors de la revue des légions, Scipion en tira les vieux soldats, et surtout ceux qui avaient servi sous Marcellus, comme les mieux disciplinés, et les plus habiles aussi dans l'art des sièges: car dès-lors plus d'humble projet, mais la ruine de Carthage; voilà ce qu'embrassait son esprit. Bientôt il cantonne ses troupes dans les places fortes, exige des villes de Sicile des contributions de blé, épargne les approvisionnemens qu'il avait apportés d'Italie, fait réparer les anciens navires, les envoie, sous les ordres de C. Lélius, dévaster les côtes d'Afrique, et fait mettre à sec, dans les chantiers de Pa-

Carthaginis jam excidia agitabat animo. Inde exercitum per oppida dispertit : frumentum Siculorum civitatibus imperat; ex Italia advecto parcit : veteres naves reficit, et cum iis C. Lælium in Africam prædatum mittit; novas Panormi subducit, quia ex viridi materia raptim factæ erant, ut in sicco hibernarent. Præparatis omnibus ad bellum, Syracusas, nondum ex magnis belli motibus satis tranquillas, venit. Græci res a quibusdam italici generis, eadem vi, qua per bellum ceperant, retinentibus, concessas sibi ab senatu, repetebant. Omnium primum ratus tueri publicam fidem, partim edicto, partim judiciis etiam in pertinaces ad obtinendam injuriam redditis, suas res Syracusanis restituit. Non ipsis tantum ea res, sed omnibus Siciliæ populis, grata fuit; eoque enixius ad bellum adjuverunt. Eadem æstate, in Hispania coortum ingens bellum, conciente Ilergete Indibili, nulla alia de caussa, quam per admirationem Scipionis contemtu imperatorum aliorum orto. « Eum superesse unum ducem Romanis, ceteris ab Annibale interfectis, rebatur; eo nec in Hispania cæsis Scipionibus alium, quem mitterent, habuisse : et, postquam in Italia gravius bellum urgeret, adversus Annibalem eum arcessitum; præterquam quod nomina tantum dum cum in Hispania Romani haberent, exercitum quoque inde veterem deductum. Trepida omnia, ut inconditam

norme, les navires nouveaux qui, construits à la hâte et de bois vert, avaient besoin de l'hiver pour sécher. Après tous ces préparatifs, il se rendit à Syracuse, qui était encore agitée par les violentes secousses de la guerre. Les Grecs réclamaient des objets que des Italiens leur avaient enlevés à main armée, et qu'ils retenaient avec la même violence, malgré l'ordre du sénat qui les obligeait à restituer. Scipion, persuadé qu'il fallait avant tout faire respecter la foi publique, réussit d'abord par une ordonnance, puis par des jugemens contre les détenteurs obstinés d'une proie due au pillage, à rétablir les Syracusains dans la possession de leurs biens. Cet acte de justice fut agréable aux propriétaires et à tous les peuples de la Sicile, qui s'empressèrent à l'envi de seconder le général dans ses opérations. Dans cette même campagne, une guerre sérieuse fut rallumée en Espagne par Indibilis, roi des Ilergètes, à qui son admiration pour Scipion faisait mépriser les autres généraux de la république. «Il ne restait plus aux Romains que ce capitaine; les autres étaient tombés sous les coups d'Annibal: aussi, après la mort des Scipions, ils n'en avaient pas eu d'autre à envoyer en Espagne, ni d'autre à rappeler pour combattre Annibal, depuis que la guerre menaçait de plus en plus l'Italie. En Espagne, les généraux romains ne l'étaient que de nom, surtout depuis qu'on en avait retiré les vieux soldats. Les nouveaux ressemblaient à une multitude confuse qui s'alarme de tout. Jamais il ne s'offrirait occasion plus favorable de faire renaître l'Espagne à la liberté. Jusqu'ici, elle avait été esclave ou de Carthage ou de Rome; et non pas seulement de l'une ou de l'autre tour-à-tour, mais quelquefois de toutes deux en même temps. Les Carthaginois avaient été chassés par

turbam, esse; numquam talem occasionem liberandæ Hispaniæ fore. Servitum ad eam diem aut Carthaginiensibus, aut Romanis; nec in vicem his aut illis, sed interdum utrisque simul. Pulsos ab Romanis Carthaginienses; ab Hispanis, si consentirent, pelli Romanos posse; ut ab omni externo imperio soluta in perpetuum Hispania in patrios rediret mores ritusque. » Hæc aliaque dicendo non populares modo, sed Ausetanos quoque, vicinam gentem, concitat, et alios finitimos sibi atque illis populos : itaque, intra paucos dies, triginta millia peditum, quatuor ferme equitum, in sedetanum agrum, quo edictum erat, convenerunt.

II. Romani quoque imperatores, L. Lentulus et L. Manlius Acidinus, ne glisceret prima neglegendo bellum, junctis et ipsi exercitibus, per agrum ausetanum, hostico, tamquam pacato, clementer ductis militibus, ad sedem hostium pervenere; trium millium spatio, procul a castris eorum, posuerunt castra. Primo per legatos nequidquam tentatum, ut discederetur ab armis; dein, quum in pabulatores romanos inpetus repente ab equitibus hispanis factus esset, submisso ab statione romano equitatu, prœlium equestre fuit, haud sane memorando in partem ullam eventu. Sole oriente, postero die, armati instructique omnes mille ferme passus procul a castris romanis aciem ostendere. Medii

les Romains; les Espagnols, s'ils voulaient agir de concert, pouvaient expulser les Romains de leur pays, affranchir à jamais l'Espagne du joug de l'étranger, et lui rendre les usages civils et religieux de ses ancêtres. » Ces discours, et autres semblables, soulèvent et les sujets d'Indibilis, et les Ausétans, ses voisins, et les autres nations limitrophes des uns et des autres; de sorte qu'en peu de jours, trente mille fantassins et quatre mille chevaux environ, se réunirent sur le territoire des Sédétans, lieu du rendez-vous général.

II. De leur côté, L. Lentulus et L. Manlius Acidinus, afin d'arrêter, dès le principe, une guerre que la négligence aurait pu rendre funeste, réunirent leurs forces et entrèrent sur les terres des Ausétans, qu'ils ne traitèrent pas en pays rebelle; car ils le traversèrent sans y porter le ravage : ils arrivèrent bientôt à l'endroit où les ennemis s'étaient arrêtés, et vinrent camper à trois milles de distance. D'abord on tenta, mais vainement, les voies de négociation, pour engager les Espagnols à déposer les armes : mais tout à coup des cavaliers ennemis chargèrent des fourrageurs romains qui furent soutenus par des escadrons sortis des lignes; alors s'engagea un combat de cavalerie, dont l'issue n'offrit rien de mémorable. Le lendemain, au lever du soleil, l'armée espagnole tout entière, en bon ordre et prête à livrer bataille, se montra à mille pas environ du camp romain : au centre étaient

Ausetani erant; cornua dextrum Ilergetes, lævum ignobiles tenebant hispani populi. Inter cornua et mediam aciem intervalla patentia satis late fecerant, qua equitatum, ubi tempus esset, emitterent. Et Romani, more suo exercitum quum instruxissent, id modo hostium imitati sunt, ut inter legiones et ipsi patentes equiti relinquerent vias. Ceterum Lentulus, ei parti usum equitis fore ratus, quæ prior in dehiscentem intervallis hostium aciem equites emisisset, Ser. Cornelio, tribuno militum, imperat, equites per patentes in hostium acie vias permittere equos jubeat: ipse, cœpta parum prospere pedestri pugna, tantum moratus, dum cedenti duodecimæ legioni, quæ in lævo cornu adversus Ilergetes locata erat, tertiam decimam legionem ex subsidiis in primam aciem firmamentum ducit; postquam æquata ibi pugna est, ad L. Manlium, inter prima signa hortantem, ac subsidia, quibus res postulabat locis, inducentem, venit; indicat tuta ab lævo cornu esse: jam missum ab se Cornelium Servium procella equestri hostes circumfusurum. Vix hæc dicta dederat, quum romani equites, in medios invecti hostes, simul pedestres acies turbarunt, simul equitibus Hispanorum viam inmittendi equos clauserunt. Itaque, omissa pugna equestri, ad pedestrem Hispani descenderunt; romani imperatores, ut turbatos hostium ordines, et trepida-

les Ausétans; à l'aile droite, les Ilergètes; à l'aile gauche, des peuplades inconnues. Entre les ailes et le centre, ils avaient laissé des intervalles assez considérables pour y faire passer leur cavalerie, dès qu'il en serait temps. Les Romains rangèrent leurs troupes suivant la disposition ordinaire; seulement, à l'exemple de l'ennemi, ils ménagèrent, entre les légions, des espaces assez étendus pour que leur cavalerie s'y déployât librement. Mais Lentulus, sentant bien que cette précaution ne serait avantageuse qu'à celle des deux armées qui, la première, remplirait les vides de l'ennemi par sa cavalerie, ordonne au tribun Ser. Cornelius de faire occuper par la sienne ceux de l'armée espagnole : pour lui, après avoir commencé avec assez peu de succès un engagement d'infanterie, à peine il a fait soutenir la douzième légion, qui pliait devant les Ilergètes qu'elle avait en tête à l'aile gauche, par la treizième, qu'il fait passer du centre à l'avant-garde, et par cette manœuvre rétabli le combat, qu'il court joindre L. Manlius, animant les siens aux premiers rangs, et envoyant des secours partout où il était besoin; il lui apprend que l'aile gauche est en sûreté, et que déjà, par ses ordres, Cornelius Servius va fondre comme la tempête sur l'armée ennemie, et l'envelopper de toutes parts. A peine il avait dit ces mots, que les cavaliers romains, poussant leurs chevaux au milieu des Espagnols, répandirent le trouble dans leur infanterie, et fermèrent en même temps le passage à leurs cavaliers. Renonçant donc à ses chevaux devenus inutiles, la cavalerie espagnole descend pour combattre à pied. Les généraux romains, à la vue du désordre qui règne dans les rangs ennemis, de l'effroi, de la terreur qui les agitent, et de leurs drapeaux flottans au hasard, pressent, conjurent leurs sol-

tionem pavoremque, et fluctuantia viderunt signa, hortantur, orant milites, « ut perculsos invadant, neu restitui aciem patiantur; » non sustinuissent tam infestum inpetum Barbari, ni regulus ipse Indibilis cum equitibus ad pedes degressis ante prima signa peditum se objecisset. Ibi aliquamdiu atrox pugna stetit; tamdem postquam ii, qui circa regem, seminecem restantem, deinde pilo terræ adfixum, pugnabant, obruti telis obcubuerunt, tum fuga passim cœpta, pluresque cæsi, quia equos conscendendi equitibus spatium non fuerat, et quia perculsis acriter institerunt Romani; nec ante abscessum est, quam castris quoque exuerunt hostem. Tredecim millia Hispanorum cæsa, eo die, octingenti ferme capti. Romanorum sociorumque paullo amplius ducenti, maxime in lævo cornu, cecíderunt. Pulsi castris Hispani, aut qui ex prœlio effugerant, sparsi primo per agros, deinde in suas quisque civitates redierunt.

III. Tum a Mandonio evocati in concilium, conquestique ibi clades suas, increpitis auctoribus belli, legatos mittendos ad arma tradenda deditionemque faciendam censuerunt. Quibus, culpam in auctorem belli Indibilem, ceterosque principes, quorum plerique in acie cecidissent, conferentibus, tradentibusque arma, et dedentibus sese, responsum est : « In deditionem ita accipi eos, si Mandonium celerosque belli concitores tradidissent

dats « de s'élancer sur les Espagnols troublés, et de ne pas leur laisser le temps de rétablir le combat. » Les Barbares n'eussent pas soutenu le choc terrible des Romains, si leur roi Indibilis n'eût fait lui-même mettre pied à terre à ses cavaliers, et ne se fût précipité avec eux à la tête de l'infanterie. La lutte se soutint là quelque temps avec un acharnement égal. Enfin, lorsque Indibilis, déjà blessé à mort, eût été cloué à terre d'un coup de javelot, et que tous ceux qui combattaient autour de lui, furent tombés criblés de traits, la fuite devint générale, et il périt beaucoup de monde, parce que les cavaliers ne purent remonter à cheval, et que les Romains poussèrent vivement leurs ennemis en déroute; la poursuite ne cessa même que lorsqu'on eut forcé le camp espagnol. L'ennemi, ce jour-là, eut treize mille hommes tués et huit cents faits prisonniers. Les Romains perdirent un peu plus de deux cents soldats, citoyens ou alliés, surtout à l'aile gauche. Les Espagnols, chassés de leur camp, ou échappés du combat, se dispersèrent d'abord dans les campagnes, et finirent par regagner leurs divers cantons.

III. Alors Mandonius les convoqua en assemblée générale; mais, aigris par leurs défaites, ils y éclatèrent en plaintes et en reproches contre les auteurs de la révolte, et furent d'avis d'envoyer une ambassade livrer leurs armes et faire soumission. Les députés, en rejetant la faute sur Indibilis et sur les autres chefs, dont la plupart avaient péri dans la mêlée, vinrent déposer les armes et se soumettre. On leur répondit « qu'on ne recevrait leur soumission, qu'autant qu'ils livreraient vivans Mandonius et les autres instigateurs du complot; sinon, l'armée ro-

vivos : sin minus, exercitus se in agrum Ilergetum Ausetanorumque, et deinceps aliorum populorum ducturos.» Hæc dicta legatis, renunciataque in concilium. Ibi Mandonius ceterique principes comprehensi et traditi ad supplicium. Hispaniæ populis reddita pax : stipendium ejus anni duplex et frumentum sex mensium imperatum, sagaque et togæ exercitui, et obsides ab triginta ferme populis accepti. Ita Hispaniæ rebellantis tumultu, haud magno motu, intra paucos dies, concito et compresso, in Africam omnis terror versus. C. Lælius nocte ad Hipponem Regium quum accessisset, luce prima, ad populandum agrum sub signis milites sociosque navales duxit. Omnibus, pacis modo incuriose agentibus, magna clades inlata; nunciique trepidi Carthaginem terrore ingenti complevere, classem romanam Scipionemque imperatorem (et fama fuerat jam in Siciliam transgressum) advenisse. Nec quot naves vidissent, nec quanta manus agros popularetur, satis gnari, omnia in majus, metu augente, accipiebant; itaque primo terror pavorque, dein mœstitia animos incessit: «Tantum fortunam mutasse, ut, qui modo ipsi exercitum ante mœnia romana habuissent victores, stratisque tot hostium exercitibus, omnes Italiæ populos aut vi aut voluntate in deditionem accepissent; ii, verso Marte, Africæ populationes et obsidionem Carthaginis visuri forent, nequaquam pari ad pa-

maine allait entrer successivement sur les terres des Ilergètes, des Ausétans et des autres peuples.» Sur cette réponse que les députés portèrent au conseil, Mandonius et les autres chefs furent arrêtés, remis aux Romains, et leurs têtes abandonnées au bourreau. La paix fut rendue aux Espagnols : mais on leur imposa, cette année, double contribution ; on exigea d'eux du blé pour six mois, des saies et des toges pour les troupes, et trente peuples environ furent obligés de donner des ôtages. Ainsi le soulèvement de l'Espagne, excité et réprimé, en peu de jours, sans beaucoup d'effort, permit de tourner contre l'Afrique toute la terreur des armes romaines. C. Lélius, qui s'était approché d'Hippone à la faveur de la nuit, marcha, au point du jour, à la tête des soldats légionaires et des troupes de marine en bon ordre, pour dévaster les campagnes d'alentour. La sécurité des habitans, qui se croyaient dans une paix profonde, leur causa des pertes considérables. La nouvelle alarmante en vint jusqu'à Carthage, qui apprit avec effroi l'arrivée de la flotte romaine, et sans doute aussi celle de Scipion, qui déjà, on le savait, était passé en Sicile. Comme les courriers ne pouvaient préciser ni le nombre des vaisseaux, ni celui des soldats débarqués, la peur, qui grossit les objets, leur faisait exagérer le péril. Aussi, d'abord la crainte et l'épouvante, puis la douleur s'empara des esprits : «Quel changement dans leur fortune! eux, dont les troupes victorieuses campaient naguère aux portes de Rome ; eux qui avaient écrasé tant d'armées ennemies, qui avaient réduit tous les peuples de l'Italie à une soumission forcée ou volontaire; tout à coup, par un revers fatal, ils allaient voir la dévastation de l'Afrique et le siège de Carthage, sans avoir, pour résister à cet excès de maux, le

tienda ea robore, ac Romani fuissent. Illis romanam plebem, illis Latium juventutem præbuisse, majorem semper frequentioremque pro tot cæsis exercitibus subolescentem. Suam plebem inbellem in urbe, inbellem in agris esse; mercede parari auxilia ex Afris, gente ad omnem auram spei mobili atque infida. Jam reges, Syphacem post conloquium cum Scipione alienatum; Masinissam aperta defectione infestissimum hostem; nihil usquam spei, nihil auxilii esse. Nec Magonem ex Gallia movere tumultus quidquam, nec conjungere sese Annibali; et Annibalem ipsum jam et fama senescere, et viribus.»

IV. In hæc deflenda prolapsos ab recenti nuncio animos rursus terror instans revocavit ad consultandum, quonam modo obviam præsentibus periculis iretur. Delectus raptim in urbe agrisque haberi placet, mittere ad conducenda Afrorum auxilia, munire urbem, frumentum convehere, tela, arma parare, instruere naves ac mittere ad Hipponem adversus romanam classem. Jam hæc agentibus nuncius tandem venit, Lælium, non Scipionem, copiasque, quantæ ad incursiones agrorum satis sint, transvectas; summæ belli molem adhuc in Sicilia esse. Ita respiratum, mittique ad Syphacem legationes, aliôsque regulos, firmandæ societatis caussa, cœptæ. Ad Philippum quoque missi, qui ducenta argenti talenta

courage et les ressources des Romains ! Rome et le Latium avaient fourni à leurs adversaires une jeunesse toujours nouvelle, toujours plus nombreuse à mesure qu'éclataient les revers; la population de Carthage, au contraire, était sans force dans la ville, sans vigueur dans la campagne. A prix d'argent, elle soudoyait des Africains, nation perfide et mobile comme le vent. Des deux rois, jadis ses alliés, Syphax s'était éloigné d'elle depuis son entrevue avec Scipion; et Masinissa, dont la défection était déclarée, était devenu son plus implacable ennemi. Plus d'espoir, plus de secours. Magon n'avait pu ni soulever la Gaule, ni opérer sa jonction avec Annibal; et Annibal lui-même voyait vieillir et sa réputation et ses forces. »

IV. Ces tristes plaintes, effet de la première nouvelle, avaient abattu les esprits des Carthaginois; mais la terreur, que chaque instant augmentait, releva ces âmes timides; il fallait songer à détourner l'orage qui grondait sur leur tête. On prend la résolution de faire promptement des levées dans la ville et dans les campagnes, d'envoyer tirer de l'Afrique des troupes auxiliaires, de fortifier Carthage, d'y faire transporter des vivres, d'y préparer des traits et des armes, d'équiper des vaisseaux et de les diriger sur Hippone, pour combattre la flotte romaine. Au milieu de cette agitation, arrive enfin la nouvelle que c'est Lélius, et non pas Scipion, qui a débarqué avec un corps de troupes seulement, pour porter le ravage sur les terres; le gros de l'armée est toujours en Sicile. Alors on respira plus librement; on députa vers Syphax et les autres princes d'Afrique, pour resserrer les liens

pollicerentur, ut in Siciliam aut in Italiam trajiceret. Missi et ad duos imperatores in Italiam, ut omni terrore Scipionem retinerent; ad Magonem non legati modo, sed viginti quinque naves longæ, sex millia peditum, octingenti equites, septem elephanti, ad hoc magna pecunia ad conducenda auxilia, quibus fretus propius urbem romanam exercitum admoveret, conjungeretque se Annibali. Hæc Carthagine parabant agitabantque. Ad Lælium prædas ingentes ex agro inermi ac nudo præsidiis agentem Masinissa, fama romanæ classis excitus, cum equitibus paucis venit. Is « segniter rem agi ab Scipione questus, quod tum non jam exercitum in Africam trajecisset, perculsis Carthaginiensibus, Syphace inpedito finitimis bellis, quem incertum hærere; si spatium ad sua, ut velit, componenda detur, nihil sincera fide cum Romanis acturum. Hortaretur, ac stimularet Scipionem, ne cessaret. Se, quamquam regno pulsus esset, cum haud contemnendis copiis adfuturum peditum equitumque. Nec ipsi Lælio morandum in Africa esse; classem credere profectam a Carthagine, cum qua, absente Scipione, non satis tutum esse contrahi certamen. »

d'amitié qui les unissaient à Carthage. D'autres ambassadeurs furent adressés à Philippe, pour l'engager, par l'appât de deux cents talens, à passer en Sicile ou en Italie. On expédia aussi des courriers aux deux généraux d'Italie, pour leur transmettre l'ordre d'y retenir Scipion par tous les moyens capables de lui inspirer quelque effroi. Quant à Magon, on lui fit passer, non pas un simple message, mais vingt-cinq vaisseaux longs, six mille fantassins, huit cents chevaux, sept éléphans, et de grandes sommes d'argent pour lever des mercenaires dans la Gaule, s'approcher avec eux le plus près possible de Rome, et se réunir avec Annibal. Telles étaient les mesures que Carthage agitée prenait en toute hâte. Tandis que Lélius faisait un butin immense dans un pays qu'il avait trouvé nu et dégarni de troupes, Masinissa, à la nouvelle de l'arrivée d'une flotte romaine, vint le trouver avec un petit nombre de cavaliers. Ce prince se plaignit « de la lenteur de Scipion, qui n'était pas encore passé en Afrique avec son armée, dans un moment où Carthage était frappée d'épouvante, où Syphax était retenu par mille embarras de guerres contre ses voisins : Syphax flottait encore incertain ; si on lui laissait le temps de terminer à son gré les affaires qui l'occupaient, les Romains ne devaient plus compter sur sa sincérité, sur sa bonne foi. Lélius devait donc presser vivement Scipion, et lui faire sentir qu'il n'y avait pas un moment à perdre. Pour lui, bien qu'expulsé de ses états, il amènerait cependant des renforts considérables d'hommes et de chevaux. Lélius lui-même n'avait pas d'intérêt à rester en Afrique ; selon toute apparence, la flotte ennemie était partie de Carthage, et il ne croyait pas sûr pour lui de la combattre, en l'absence de Scipion. »

V. Ab hoc sermone dimisso Masinissa, Lælius, postero die, naves præda onustas ab Hippone solvit, revectusque in Siciliam mandata Masinissæ Scipioni exposuit. Eisdem ferme diebus, naves, quæ ab Carthagine ad Magonem missæ erant, inter Albingaunos Ligures Genuamque accesserunt. In iis locis tum forte Mago tenebat classem; qui, legatorum auditis verbis, jubentium exercitus quam maximos comparare, extemplo Gallorum et Ligurum (namque utriusque gentis ingens ibi multitudo erat) concilium habuit : «Et missum se ad eos vindicandos in libertatem, ait, et, ut ipsi cernant, mitti sibi ab domo præsidia; sed, quantis viribus, quanto exercitu id bellum geratur, in eorum potestate esse. Duos exercitus romanos, unum in Gallia, alterum in Etruria esse; satis scire, Sp. Lucretium se cum M. Livio juncturum; multa millia ipsis etiam armanda esse, ut duobus ducibus, duobus exercitibus romanis resistatur.» Galli, «summam ad id suam voluntatem esse, dicere : sed, quum una castra romana intra fines, altera in finitima terra Etruria, prope in conspectu habeant, si palam fiat auxiliis adjutum ab sese Pœnum, extemplo infestos utrimque exercitus in agrum suum incursuros. Ea ab Gallis desideraret, quibus occulte adjuvari posset. Liguribus, quod procul agro urbibusque eorum castra romana sint, libera consilia esse; illos armare

V. Après cette conférence, Masinissa prit congé de Lélius qui, le lendemain, sortit d'Hippone avec ses navires chargés de butin, et qui, à son retour en Sicile, fit part à Scipion des avis que lui avait donnés Masinissa. Dans le même temps à peu près, les vaisseaux, envoyés de Carthage à Magon, abordèrent entre Gênes et les Albingauniens, peuple de Ligurie. Magon, qui avait sa flotte à l'ancre dans les mêmes parages, après l'arrivée des courriers, qui lui apportaient l'ordre de lever le plus de troupes qu'il lui serait possible, convoqua aussitôt une assemblée de Liguriens et de Gaulois qui se trouvaient là réunis en fort grand nombre; il leur dit : « Qu'il était envoyé pour leur rendre la liberté : ils voyaient eux-mêmes les ressources qui lui arrivaient de Carthage ; mais ils pouvaient, par de puissans renforts, par de nouveaux secours, décider le succès de l'entreprise. Les Romains avaient deux armées, l'une dans la Gaule, l'autre dans l'Étrurie ; il savait positivement que Sp. Lucretius allait se réunir à M. Livius. Ils devaient donc aussi mettre sur pied plusieurs milliers d'hommes pour résister à deux généraux, à deux armées romaines. » Les Gaulois répondirent : « Qu'ils étaient dans les meilleures intentions ; mais que Rome, ayant deux camps, l'un dans le sein même de la Gaule, l'autre dans leur voisinage en Étrurie, et presque sous leurs yeux, s'ils prêtaient ouvertement leur appui aux Carthaginois, les deux divisions romaines ne manqueraient pas de faire, chacune de son côté, des incursions sur leur territoire. Magon ne devait donc attendre des Gaulois que des secours clandestins. Quant aux Liguriens, comme les armes romaines étaient loin de leurs campagnes et de leurs cités, ils pouvaient prendre une résolution libre;

juventutem et capessere pro parte bellum, æquum esse.» Ligures haud abnuere; tempus modo duorum mensium petere ad delectus habendos. Interim Mago milites, Gallis dimissis, clam per agros eorum mercede conducere; commeatus quoque omnis generis occulte ad eum a gallis populis mittebantur. M. Livius exercitum volonum ex Etruria in Galliam traducit; junctusque Lucretio, si se Mago ex Liguribus propius urbem moveat, obviam ire parat: si Pœnus sub angulo Alpium quietus se contineat, et ipse in eadem regione circa Ariminum Italiæ præsidio futurus.

VI. Post reditum ex Africa C. Lælii, et Scipione stimulato Masinissæ adhortationibus, et militibus, prædam ex hostium terra cernentibus tota classe efferri, accensis ad trajiciendum quam primum, intervenit majori minor cogitatio, Locros urbem recipiendi, quæ, sub defectionem Italiæ, desciverat et ipsa ad Pœnos. Spes autem adfectandæ ejus rei ex minima re adfulsit. Latrociniis magis, quam justo bello, in Bruttiis gerebantur res; principio ab Numidis facto, et Bruttiis, non societate magis punica, quam suopte ingenio, congruentibus in eum morem. Postremo Romani quoque, jam contagione quadam rapto gaudentes, quantum per duces licebat, excursiones in hostium agros facere. Ab iis egressi quidam urbem Locrenses circumventi, Rhegiumque abs-

de leur part, il y aurait justice à armer leur jeunesse, et à seconder, de tout leur pouvoir, les efforts des Carthaginois.» Les Liguriens ne s'y refusèrent pas, mais ils demandèrent un délai de deux mois pour faire leurs levées. Cependant Magon, après avoir congédié les Gaulois, emploie l'argent qu'il a reçu à recruter en secret dans leur pays; de leur côté, ces peuples lui font tenir, avec le même mystère, toutes les provisions dont il avait besoin. M. Livius conduit ses volontaires de l'Étrurie dans la Gaule, se réunit à Lucretius, et se tient prêt à aller au devant de Magon, au premier mouvement que l'Africain tenterait hors de l'Étrurie pour menacer Rome; si Magon reste paisiblement dans un coin des Alpes, Livius s'arrêtera dans la même contrée, auprès d'Ariminum, pour être à portée de protéger l'Italie.

VI. Après le retour de C. Lélius, Scipion, excité par les instances de Masinissa, se disposait à passer en Afrique; et ses soldats, à la vue du riche butin qu'on tirait des vaisseaux, partageaient son impatience, lorsque ce grand dessein fut retardé par une entreprise moins importante, celle de reprendre la ville de Locres, qui, lors de la défection de l'Italie, avait elle-même embrassé la cause de Carthage : un incident fort léger fit concevoir cette espérance. Le Bruttium était le théâtre du brigandage, plutôt que d'une guerre en règle; l'exemple en avait été donné par les Numides, et les Bruttiens, moins encore par leur alliance avec les Carthaginois que par un goût inné chez eux, avaient adopté cette pratique. Enfin la contagion avait gagné les Romains eux-mêmes qui, prenant plaisir au pillage, faisaient, autant que leurs chefs leur en laissaient la liberté, des excursions sur le territoire ennemi. Quelques-uns de ces coureurs avaient

tracti fuerant; in eo captivorum numero fabri quidam fuere, adsueti forte apud Pœnos mercede opus in arce Locrorum facere. Ii, cogniti ab Locrensium principibus, qui pulsi ab adversa factione, quæ Annibali Locros tradiderat, Rhegium se contulerant, quum cetera percunctantibus (ut mos est, qui diu absunt), quæ domi agerentur, exposuissent, spem fecerunt, si redemti ac remissi forent, arcem se iis tradituros; «ibi se habitare, fidemque sibi rerum omnium inter Carthaginienses esse.» Itaque, ut qui simul desiderio patriæ angerentur, simul cupiditate inimicos ulciscendi arderent, redemtis extemplo iis remissisque, quum ordinem agendæ rei composuissent, signaque, quæ procul edita observarent, ipsi ad Scipionem Syracusas profecti, apud quem pars exsulum erat, referentes ibi promissa captivorum, quum spem ab effectu haud abhorrentem consuli fecissent; tribuni militum cum iis M. Sergius et P. Matienus missi, jussique ab Rhegio tria millia militum Locros ducere; et Q. Pleminio proprætori scriptum, ut rei agendæ adesset. Profecti ab Rhegio, scalas ad editam altitudinem arcis fabricatas portantes, media ferme nocte, ex eo loco, unde convenerat, signum dedere proditoribus arcis; qui parati intentique, et ipsi scalas ad id ipsum factas quum demisissent, pluribusque simul locis scandentes accepissent, priusquam clamor oriretur, in

surpris des Locriens hors de leurs remparts, et les avaient emmenés à Rhegium : parmi les captifs se trouvèrent des charpentiers qui travaillaient ordinairement à la solde des Carthaginois dans la citadelle de Locres. Ces artisans furent reconnus par plusieurs des principaux citoyens de cette ville, qui, chassés par la faction contraire, à l'époque où Locres avait été ouverte à Annibal, s'étaient réfugiés à Rhegium : les exilés leur firent mille questions sur la situation présente de Locres, suivant l'usage de ceux qui ont été long-temps absens de leur patrie; les ouvriers, après avoir satisfait leur curiosité, promirent, si on les rachetait et si on les renvoyait dans leur pays, de leur livrer la citadelle, « où ils faisaient leur demeure, où ils avaient toute la confiance des Carthaginois. » Aussi animés et par le désir de retourner dans leur patrie, et par la soif de la vengeance, les réfugiés payèrent la rançon des artisans et les renvoyèrent à Locres, après avoir concerté avec eux toutes les mesures à prendre, et être convenus des signaux : pour eux, ils allèrent à Syracuse trouver Scipion, auprès duquel était une partie des exilés locriens, et lui firent connaître les promesses des artisans; le consul, qui ne vit rien d'impossible dans la réussite du projet, envoya avec eux les tribuns militaires, M. Sergius et P. Matienus, avec ordre de conduire à Locres trois mille hommes de la garnison de Rhegium; il manda au propréteur Q. Pleminius de se porter sur les lieux au moment où l'on agirait. Les soldats, partis de Rhegium et munis d'échelles proportionnées à la hauteur des remparts, arrivèrent à peu près au milieu de la nuit, et donnèrent, à l'endroit convenu, le signal à ceux qui devaient livrer la citadelle : ceux-ci, attentifs et tout dis-

vigiles Pœnorum, ut in nullo tali metu, sopitos inpetus est factus; quorum gemitus primo morientium exauditus; deinde subita consternatio ex somno et tumultus quum caussa ignoraretur; postremo certior res, aliis excitantibus alios; jamque «ad arma» pro se quisque vocabat: «Hostes in arce esse, et cædi vigiles;» obpressique forent Romani, nequaquam numero pares, ni clamor, ab iis, qui extra arcem erant, sublatus, incertum unde accidisset (omnia vana augente nocturno tumultu), fecisset. Itaque velut plena jam hostium arce, territi Pœni, omisso certamine, in alteram arcem (duæ sunt haud multum inter se distantes) confugiunt. Oppidani urbem habebant, victoribus præmium in medio positam. Ex arcibus duabus, prœliis quotidie levibus certabatur. Q. Pleminius romano, Amilcar punico præsidio præerat; arcessentes ex propinquis locis subsidia, copias augebant. Ipse postremo veniebat Annibal; nec sustinuissent Romani, nisi Locrensium multitudo, exacerbata superbia atque avaritia Pœnorum, ad Romanos inclinasset.

VII. Scipioni ut nunciatum est, in majore discrimine Locris rem verti, ipsumque Annibalem adventare; ne

posés, firent descendre des échelles préparées à cet effet, et à l'aide desquelles ils reçurent les Romains sur différens points : sans jeter aucun cri, ils se précipitèrent sur les sentinelles des Carthaginois qui reposaient en toute sécurité. Aux gémissemens des mourans succédèrent l'effroi subit et la consternation de ceux qui se réveillaient en sursaut au milieu d'un tumulte dont ils ignoraient la cause. Enfin, ils reconnaissent qu'ils ont été surpris ; alors ils s'appellent les uns les autres ; ils crient aux armes : « L'ennemi est dans la citadelle ; les gardes sont égorgés. » Les Romains, inférieurs en nombre, allaient être accablés, si des cris poussés par ceux de leurs camarades, qui étaient restés en dehors, n'eussent augmenté l'incertitude des assiégés en proie aux vaines terreurs que grossit toujours le désordre de la nuit. Prenant donc l'alarme, comme si la citadelle était déjà pleine d'ennemis, les Carthaginois, sans songer à se défendre, se réfugièrent dans la seconde citadelle ; Locres en avait deux assez près l'une de l'autre. Les habitans occupaient le milieu de la ville, placée, comme prix du vainqueur, entre les deux partis. Des sorties de chaque citadelle donnaient lieu, tous les jours, à des escarmouches. Q. Pleminius commandait la garnison romaine ; Amilcar, la garnison carthaginoise ; et tous deux, tirant des secours du voisinage, augmentaient leurs forces respectives. Enfin, Annibal arrivait en personne, et les Romains auraient succombé, si les Locriens, aigris par le despotisme et l'avarice des Carthaginois, n'eussent penché pour leurs anciens alliés.

VII. A la nouvelle que la tentative faite sur Locres était sur le point d'échouer, et qu'Annibal arrivait en

præsidium etiam periclitaretur, haud facili inde receptu, et ipse a Messana, L. Scipione, fratre, in præsidio ibi relicto, quum primum æstu fretum inclinatum est, naves mari secundo misit. Et Annibal, a Butroto amni (haud procul is ab urbe Locris abest) nuncio præmisso, ut sui, luce prima, summa vi prœlium cum Romanis ac Locrensibus consererent, dum ipse, aversis omnibus in eum tumultum, ab tergo urbem incautam adgrederetur, ubi luce cœptam invenit pugnam, ipse nec in arcem se includere, turba locum artum inpediturus, voluit; neque scalas, quibus scanderet muros, adtulerat; sarcinis in acervum conjectis, quum haud procul muris ad terrorem hostium aciem ostendisset, cum equitibus Numidis circumequitabat urbem, dum scalæ, quæque alia ad obpugnandum opus erant, parantur, ad visendum, qua maxime parte adgrederetur; progressus ad murum, scorpione icto, qui proximus eum forte steterat, territus inde tam periculoso casu, receptui canere quum jussisset, castra procul ab ictu teli communiit. Classis romana a Messana Locros, aliquot horis die superante, accessit : expositi omnes e navibus, et ante occasum solis urbem ingressi sunt. Postero die, cœpta ex arce a Pœnis pugna : et Annibal, jam scalis aliisque omnibus ad obpugnationem paratis, subibat muros, quum repente in eum, nihil minus quam tale quidquam

toute hâte, Scipion, craignant de plus de laisser la garnison en péril dans un poste d'où la retraite n'était pas facile, confia à L. Scipion, son frère, le commandement à Messine, et partit lui-même, avec plusieurs vaisseaux, à la faveur de la première marée. De son côté, Annibal, parvenu sur les bords du Butrote, fleuve peu éloigné de Locres, avait fait dire aux Carthaginois d'attaquer vigoureusement, dès le point du jour, les Romains et les Locriens, tandis qu'il profiterait de la diversion opérée par ce tumulte, pour surprendre la ville sans défense : trouvant, au lever du soleil, l'action déjà engagée, il ne voulut pas s'enfermer dans la citadelle, place trop étroite et qu'aurait encombrée un grand nombre de soldats; d'ailleurs, il n'avait point apporté d'échelles pour escalader les murs : il fit donc déposer les bagages et paraître ses troupes en bataille, non loin de la ville, pour effrayer les habitans; puis, avec un escadron numide, il caracolait çà et là, pendant qu'on dressait les échelles et qu'on disposait tout pour l'assaut; il cherchait à reconnaître par quel endroit l'attaque serait plus avantageuse : mais comme il s'était avancé trop près des murailles, un de ses officiers fut blessé, à côté de lui, d'un coup de scorpion. Frappé alors du danger qu'il courait, il fit sonner la retraite, et se retrancha hors de la portée du trait. La flotte romaine, partie de Messine, aborda à Locres quelques heures avant la chute du jour : les troupes eurent donc le temps de débarquer, et d'entrer dans la ville avant le coucher du soleil. Le lendemain, les Carthaginois sortirent de leur citadelle pour commencer l'attaque; et Annibal, muni d'échelles et de toutes les machines nécessaires, était déjà au pied des remparts, lorsque tout à coup les portes s'ouvrent, les Romains se

timentem, patefacta porta erumpunt Romani; ad ducentos inprovidos, quum invasissent, occidunt; ceteros Annibal, ut consulem adesse sensit, in castra recipit : nuncioque misso ad eos, qui in arce erant, ut sibimet ipsi consulerent, nocte motis castris abiit. Et qui in arce erant, igni injecto tectis, quæ tenebant, ut is tumultus hostem moraretur, agmen suorum fugæ simili cursu ante noctem adsecuti sunt.

VIII. Scipio, ut et arcem relictam ab hostibus et vacua vidit castra, vocatos ad concionem Locrenses graviter ob defectionem incusavit, de auctoribus supplicium sumsit, bonaque eorum alterius factionis principibus, ob egregiam fidem adversus Romanos, concessit. « Publice nec dare, nec eripere se quidquam Locrensibus, dixit, Romam mitterent legatos : quam senatus æquum censuisset, eam fortunam habituros. Illud satis scire, etsi male de populo romano meriti essent, in meliore statu sub iratis Romanis futuros, quam sub amicis Carthaginiensibus fuerint. » Ipse, Q. Pleminio legato præsidioque, quod arcem ceperat, ad tuendam urbem relicto, cum quibus venerat copiis, Messanam trajecit. Ita superbe et crudeliter habiti Locrenses ab Carthaginiensibus, post defectionem ab Romanis, fuerant, ut modicas injurias non æquo modo animo pati, sed prope lubenti possent; verum enimvero tantum

précipitent sur lui au moment où il s'y attendait le moins; et, à l'aide de cette brusque sortie, lui tuent environ deux cents hommes. Annibal, qui s'était aperçu de la présence du consul, ramena dans son camp le reste de ses soldats, fit avertir la garnison carthaginoise de pourvoir elle-même à sa sûreté, et leva le camp, la nuit suivante. Alors les Carthaginois mirent le feu aux maisons qu'ils occupaient, pour que le tumulte de l'incendie pût arrêter l'ennemi; et, par une retraite, ou plutôt par une fuite précipitée, rejoignirent, avant la nuit, le corps d'armée déjà en marche.

VIII. Scipion, voyant que les Africains avaient abandonné la citadelle et déserté leur camp, convoqua l'assemblée des Locriens, leur fit de vifs reproches de leur défection, punit de mort ceux qui en étaient les auteurs, et donna leurs biens aux chefs de la faction contraire, en récompense de leur inviolable fidélité. Il déclara « qu'il ne changeait rien au sort de Locres en général: ils enverraient des députés à Rome, et le sénat prononcerait. Il pouvait du moins les assurer que, malgré tous leurs torts, le ressentiment des Romains leur serait moins fatal que l'amitié des Carthaginois. » Ensuite, il laissa en garnison dans la ville le lieutenant Q. Pleminius et les troupes qui avaient pris la citadelle, et repassa à Messine avec celles qu'il avait amenées. Les Locriens, depuis qu'ils avaient quitté le parti de Rome, avaient été traités par les Carthaginois avec tant d'orgueil et de cruauté, qu'ils étaient disposés à souffrir avec patience, avec résignation, de légères injustices. Mais Pleminius et ses soldats surpassèrent encore les crimes et l'avarice d'Amilcar et de la garnison carthaginoise; on eût dit une lutte, non pas de courage, mais de

Pleminius Amilcarem, præsidii præfectum, tantum præsidiarii milites romani pœnos scelere atque avaritia superaverunt, ut non armis, sed vitiis, videretur certari; nihil omnium, quæ inopi invisas opes potentioris faciunt, prætermissum in oppidanos est ab duce, aut a militibus : in corpora ipsorum, in liberos, in conjuges infandæ contumeliæ editæ. Nam avaritia ne sacrorum quidem spoliatione abstinuit : nec alia modo templa violata, sed Proserpinæ etiam, intacti omni ætate, thesauri; præterquam quod a Pyrrho, qui cum magno piaculo sacrilegii sui manubias retulit, spoliati dicebantur. Ergo sicut ante regiæ naves, laceratæ naufragiis, nihil in terram integri, præter sacram pecuniam deæ, quam asportabant, extulerant; tum quoque, alio genere cladis, eadem illa pecunia omnibus contactis ea violatione templi furorem objecit, atque inter se ducem in ducem, militem in militem rabie hostili vertit.

IX. Summæ rei Pleminius præerat : militum pars sub eo, quam ipse ab Rhegio abduxerat, pars sub tribunis erat. Rapto poculo argenteo ex oppidani domo Pleminii miles fugiens, sequentibus quorum erat, obvius forte Sergio et Matieno, tribunis militum, fuit; cui quum, jussu tribunorum, ademtum poculum esset, jurgium inde et clamor, pugna postremo orta inter Pleminii milites, tribunorumque; ut suis quisque obportunus advenerat,

vices. Tous les excès qui rendent la force odieuse à la faiblesse, furent épuisés contre les habitans par le chef et par sa soldatesque; leurs femmes, leurs enfans, eux-mêmes furent victimes de mille violences, de mille outrages. L'avidité des tyrans ne respecta pas même les objets sacrés; leurs mains impies se portèrent sur les temples des dieux, et pillèrent les trésors de Proserpine, restés intacts depuis plusieurs siècles, depuis le sacrilège de Pyrrhus qui, en expiation exemplaire de sa criminelle audace, avait été contraint de les restituer et d'y ajouter des offrandes nouvelles. Alors tous les vaisseaux de Pyrrhus, battus par la tempête, ne sauvèrent du naufrage que les trésors de la déesse, dont ils étaient chargés; et maintenant cet or, non moins funeste à ses ravisseurs, inspira une telle frénésie à tous les complices de la profanation, que, semblables à des ennemis furieux, ils tournèrent leur rage, officiers contre officiers, soldats contre soldats.

IX. Pleminius avait la principale autorité; une partie de la garnison, celle qu'il avait amenée de Rhegium, était sous ses ordres; une autre partie obéissait aux tribuns militaires. Un soldat de Pleminius venait de voler une coupe d'argent, et fuyait; poursuivi par les maîtres de la maison, il rencontra sur son chemin les tribuns Sergius et Matienus, qui lui firent arracher sa proie: de là des clameurs et une querelle, puis un combat en règle entre les soldats de Pleminius et ceux des tribuns, le nombre et le tumulte croissant de part et d'autre. Les

multitudine simul ac tumultu crescente. Victi Pleminii milites quum ad Pleminium, cruorem ac vulnera ostentantes, non sine vociferatione atque indignatione conqueri currissent, probra in eum ipsum jactata in jurgiis referentes; accensus ira, domo sese proripuit, vocatosque tribunos nudari, ac virgas expediri jubet. Dum spoliandis iis (repugnabant enim, militemque inplorabant) tempus teritur, repente milites, feroces recenti victoria, ex omnibus locis, velut adversus hostes ad arma conclamatum esset, concurrerunt; et, quum violata jam virgis corpora tribunorum vidissent, tum vero in multo inpotentiorem subito rabiem accensi, sine respectu, non majestatis modo, sed etiam humanitatis, in legatum inpetum, lictoribus prius indignum in modum mulcatis, faciunt; tum ipsum, ab suis interceptum et seclusum, hostiliter lacerant, et prope exsanguem, naso auribusque mutilatis, relinquunt. His Messanam nunciatis, Scipio, post paucos dies, Locros hexeri advectus, quum caussam Pleminii et tribunorum audisset, Pleminio noxa liberato, relictoque in ejusdem loci præsidio, tribunis sontibus judicatis, et in vincula conjectis, ut Romam ad senatum mitterentur, Messanam atque inde Syracusas rediit. Pleminius inpotens iræ, neglectam ab Scipione et nimis leviter latam suam injuriam ratus, nec quemquam æstimare alium eam litem posse, nisi qui atro-

soldats de Pleminius, qui avaient eu le dessous, courent vers leur chef, lui montrent leur sang et leurs blessures, en poussant des cris d'indignation, et lui rapportent les injures de la discussion, qui lui étaient personnelles. Pleminius, furieux, sort brusquement de chez lui, fait appeler les tribuns, et ordonne de les dépouiller et de les battre de verges. Ils résistent, demandent du secours à leurs soldats, et ce délai donne à leur troupe le temps d'arriver. Fière de sa récente victoire, elle se précipite de toutes parts, comme si l'on eût crié aux armes pour repousser l'ennemi : à la vue de leurs tribuns, que l'on commençait à frapper de verges, les soldats, saisis tout à coup d'un accès de rage plus violent encore, sans respect pour la majesté du commandement, et même pour l'humanité, s'élancent d'abord sur les licteurs qu'ils maltraitent indignement, puis sur Pleminius lui-même, dont ils écartent les défenseurs, l'enferment dans leurs rangs, le déchirent sans pitié, lui coupent le nez et les oreilles, et le laissent presque mort sur la place. A la nouvelle de ces violences, Scipion arrive, peu de jours après, à Locres sur une galère à six rangs de rames. Après avoir entendu Pleminius et les tribuns, il déclara Pleminius innocent, lui laissa le commandement de la garnison, reconnut coupables les tribuns, les fit jeter dans les fers pour être transférés à Rome et jugés par le sénat, et repartit pour Messine d'où il passa à Syracuse. Pleminius, incapable de maîtriser sa fureur, trouvant que Scipion avait jugé avec trop de négligence et de légèreté le plus sanglant outrage, et persuadé que personne ne pouvait mieux prononcer dans une telle cause que celui qui avait souffert ces affreux traitemens, fit traîner devant lui les tribuns, les vit expirer au milieu des tortures les plus

citatem ejus patiendo sensisset, tribunos adtrahi ad se jussit; laceratosque omnibus, quæ pati corpus ullum potest, suppliciis interfecit; nec satiatus vivorum pœna, insepultos projecit. Simili crudelitate et in Locrensium principes est usus, quos ad conquerendas injurias ad P. Scipionem profectos audivit; et, quæ antea per libidinem atque avaritiam fœda exempla in socios ediderat, tunc ab ira multiplicia edere; infamiæ atque invidiæ non sibi modo, sed etiam imperatori, esse.

X. Jam comitiorum adpetebat tempus, quum P. Licinii consulis litteræ Romam adlatæ, «se exercitumque suum gravi morbo adfectari; nec sisti potuisse, ni eadem vis mali, aut gravior etiam, in hostes ingruisset. Itaque, quoniam ipse venire ad comitia non posset, si ita patribus videretur, se Q. Cæcilium Metellum dictatorem comitiorum caussa dicturum: exercitum Q. Cæcilii dimitti, e republica esse. Nam neque usum ejus ullum in præsentia esse, quum Annibal jam in hiberna suos receperit; et tanta incesserit in ea castra vis morbi, ut, nisi mature dimittantur, nemo omnium superfuturus videatur;» ea consuli a patribus facienda, ut e republica fideque sua duceret, permissa. Civitatem, eo tempore, repens religio invaserat, invento carmine in libris Sibyllinis, propter crebrius, eo anno, de cœlo lapidatum inspectis. «Quando hostis alienigena terræ Italiæ bel-

horribles qu'un homme puisse endurer; et, peu satisfait d'arracher la vie à ses victimes, il fit jeter leurs cadavres sans sépulture. Il traita avec la même barbarie les principaux de Locres, qui étaient allés porter plainte à Scipion; et, depuis ce moment, multiplia, par vengeance, tous les excès que la lubricité et l'avarice lui avaient fait commettre contre ses alliés : en sorte que l'infamie et l'exécration dont il était l'objet, rejaillirent sur le général lui-même.

X. Le temps des comices approchait, lorsqu'on reçut à Rome une lettre du consul P. Licinius, qui mandait « qu'il était attaqué, lui et son armée, d'une maladie grave; il n'aurait pu résister aux ennemis, si la même contagion, plus violente encore, ne se fût répandue dans leur camp. Hors d'état de se rendre lui-même aux assemblées, il proposait aux sénateurs de nommer, s'ils y consentaient, Q. Cécilius Metellus, dictateur. L'intérêt de la république exigeait qu'on licenciât l'armée de ce général; car elle n'était d'aucune utilité, depuis qu'Annibal avait mis ses troupes en quartier d'hiver; d'ailleurs l'épidémie était devenue si meurtrière dans le camp, que, sans un prompt départ, il ne resterait peut-être pas un seul soldat. » Le sénat permit au consul de prendre, d'après sa conscience, les dispositions les plus favorables au bien de l'état. A cette époque, des scrupules religieux s'étaient emparés des esprits, à cause d'un oracle trouvé dans les livres Sibyllins, qu'on avait consultés à l'occasion des pluies de pierres devenues plus fréquentes, cette année. « Lorsqu'un ennemi étranger, disait l'oracle,

lum intulisset, eum pelli Italia vincique posse, si mater Idæa a Pessinunte Romam advecta foret. » Id carmen ab decemviris inventum eo magis patres movit, quod et legati, qui donum Delphos portaverant, referebant; et sacrificantes ipsos Pythio Apollini litavisse, et responsum oraculo editum, majorem multo victoriam, quam cujus ex spoliis dona portarent, adesse populo romano. In ejusdem spei summam conferebant P. Scipionis velut præsagientem animum de fine belli, quod depoposcisset provinciam Africam. Itaque quo maturius fatis, omnibus, oraculisque portendentis sese victoriæ compotes fierent, id cogitare, quæ ratio transportandæ Romam deæ esset.

XI. Nullasdum in Asia civitates socias habebat populus romanus; tamen memores, Æsculapium quoque ex Græcia quondam, hauddum ullo fœdere sociata, valetudinis populi caussa arcessitum, et jam cum Attalo rege, propter commune adversus Philippum bellum, cœptam amicitiam esse, facturum eum, quæ possit, populi romani caussa, legatos ad eum decernunt, M. Valerium Lævinum, qui bis consul fuerat, ac res in Græcia gesserat, M. Cæcilium Metellum prætorium, Ser. Sulpicium Galbam ædilitium, duos questorios, Cn. Tremellium Flaccum, et M. Valerium Faltonem. His quinque naves quinqueremes, ut ex dignitate populi romani adirent

aura porté la guerre en Italie, le moyen de le chasser et de le vaincre, c'est de faire conduire, de Pessinonte à Rome, la mère Idéa. » Cette prophétie, trouvée par les décemvirs, fit sur le sénat une impression d'autant plus vive que, suivant le rapport des députés à leur retour de Delphes, Apollon Pythien avait agréé leur sacrifice ; et l'oracle avait prédit qu'une victoire, beaucoup plus importante que celle dont le butin avait permis d'apporter une offrande à ce dieu, allait être bientôt remportée par le peuple romain. Pour surcroît d'espérance, on ajoutait les inspirations prophétiques de P. Scipion, qui avait annoncé la fin de la guerre, en demandant l'Afrique pour département. Aussi, pour hâter l'accomplissement des destins, des présages et des oracles, qui tous promettaient un triomphe, l'on avisa aux moyens de transporter à Rome la déesse protectrice.

XI. Les Romains n'avaient point encore d'alliés en Asie ; mais se rappelant que naguère, à l'occasion d'une épidémie, Rome avait fait venir Esculape de la Grèce, sans être unie à elle par aucun traité ; que d'ailleurs une guerre commune contre Philippe avait déjà établi des relations d'amitié entre la république et le roi Attale, ils pensèrent que ce prince serait disposé à leur rendre service : on envoie donc, en ambassade auprès de lui, M. Valerius Lévinus, qui avait été deux fois consul, et avait fait la guerre en Grèce; M. Cécilius Metellus, déjà honoré de la préture; Ser. Sulpicius Galba, autrefois édile ; Cn. Tremellius Flaccus et M. Valerius Falton, tous deux anciens questeurs. On leur donna cinq quinquerèmes, afin que la pompe de leur équipage, digne de la majesté de l'empire, inspirât, dans ces contrées, une

eas terras, ad quas concilianda majestas nomini romano esset, decernunt. Legati Asiam petentes protinus Delphos quum escendissent, oraculum adierunt, consulentes, ad quod negotium donio missi essent, perficiendi ejus, quam sibi spem populoque romano portenderet. Responsum esse ferunt : « Per Attalum regem compotes ejus fore, quod peterent; quum Romam deam devexissent, tum curarent, ut eam, qui vir optimus Romæ esset, hospitio exciperet. » Pergamum ad regem venerunt. Is legatos comiter acceptos Pessinuntem in Phrygiam deduxit, sacrumque iis lapidem, quam matrem deum esse incolæ dicebant, tradidit, ac deportare Romam jussit. Præmissus ab legatis M. Valerius Falto nunciavit, deam adportari ; quærendum virum optimum in civitate esse, qui eam rite hospitio exciperet. Q. Cæcilius Metellus dictator ab consule in Bruttiis comitiorum caussa dictus, exercitusque ejus dimissus : magister equitum L. Veturius Philo. Comitia per dictatorem habita. Consules facti M. Cornelius Cethegus, P. Sempronius Tuditanus absens, quum provinciam Græciam haberet. Prætores inde creati, Ti. Claudius Nero, M. Marcius Ralla, L. Scribonius Libo, M. Pomponius Matho. Comitiis peractis, dictator sese magistratu abdicavit. Ludi romani ter, plebeii septies instaurati. Curules erant ædiles Cn. et L. Cornelii Len-

haute idée de la grandeur du peuple romain. Les députés, en se dirigeant vers l'Asie, abordèrent à Delphes, et consultèrent l'oracle sur le succès qu'ils pouvaient espérer de la mission confiée à leurs soins. Voici, dit-on, quelle fut la réponse : «Ce serait par l'entremise du roi Attale qu'ils obtiendraient l'objet de leur voyage : lorsqu'ils auraient conduit à Rome la déesse, ils s'occuperaient de lui faire rendre, par l'homme le plus vertueux de la ville, les honneurs de l'hospitalité.» Arrivés à Pergame, ils vinrent à la cour d'Attale, qui leur fit un accueil honorable, les mena à Pessinonte en Phrygie, leur remit une pierre sacrée, que les habitans assuraient être la mère des dieux, et les invita à la transporter à Rome. Envoyé en avant par ses collègues, M. Valerius Falton annonça l'arrivée de la déesse, et dit qu'il fallait chercher le citoyen le plus irréprochable pour la recevoir dignement et avec solennité. Q. Cécilius Metellus, élu dictateur par le consul, dans le Bruttium, pour présider les comices, licencia son armée, et nomma maître de la cavalerie, L. Veturius Philon. Ensuite il tint les assemblées. On choisit pour consuls M. Cornelius Cethegus, P. Sempronius Tuditanus, qui commandait alors en Grèce; et pour préteurs, Ti. Claudius Néron, M. Marcius Ralla, L. Scribonius Libon et M. Pomponius Mathon. Après les comices, le dictateur abdiqua. Pendant trois jours, on célébra les jeux romains, et les jeux plébéiens, pendant sept. Les édiles curules furent Cn. et L. Cornelius Lentulus. Lucius, qui avait alors l'Espagne pour département, obtint, quoique absent, l'édilité, et remplit cette charge malgré son absence. Ti. Claudius Asellus et M. Junius Pennus furent les édiles plébéiens. M. Marcellus fit, cette année, auprès de la porte Ca-

tuli. Lucius Hispaniam provinciam habebat : absens creatus, absens eum honorem gessit. Ti. Claudius Asellus et M. Junius Pennus plebeii ædiles fuerunt. Ædem Virtutis, eo anno, ad portam Capenam M. Marcellus dedicavit, septimo decimo anno postquam a patre ejus, primo consulatu, vota in Gallia ad Clastidium fuerat. Et flamen Martialis, eo anno, est mortuus M. Æmilius Regillus.

XII. Neglectæ, eo biennio, res in Græcia erant; itaque Philippus Ætolos, desertos ab Romanis, cui uni fidebant auxilio, quibus voluit conditionibus, ad petendam et paciscendam subegit pacem; quod nisi omni vi perficere maturasset, bellantem eum cum Ætolis P. Sempronius proconsul, successor imperii missus Sulpicio, cum decem millibus peditum, et mille equitibus, et triginta quinque rostratis navibus (haud parvum momentum ad opem ferendam sociis) obpressisset. Vixdum pace facta, nuncius regi venit, Romanos Dyrrachium venisse; Parthinosque et propinquas alias gentes motas esse ad spem novandi res, Dimallumque obpugnari. Eo se verterant Romani ab Ætolorum, quo missi erant, auxilio, irati, quod sine auctoritate sua adversus fœdus cum rege pacem fecissent. Ea quum audisset Philippus, ne quis motus major in finitimis gentibus populisque oriretur, magnis itineribus Apolloniam contendit; quo

pène, la dédicace du temple de la Vertu, dont son père avait voué l'érection, dix-sept ans auparavant, lors de son premier consulat, en combattant les Gaulois à Clastidium. Cette même année, mourut M. Émilius Regillus, prêtre du dieu Mars.

XII. Rome, depuis deux ans, avait négligé les affaires de la Grèce; aussi Philippe profita-t-il de la faiblesse des Étoliens, privés du seul secours qui leur inspirait de la confiance, pour les obliger à demander, à subir la paix qu'il voulut leur donner : s'il n'avait mis tout en œuvre pour hâter la conclusion de ce traité, il eût été surpris par le proconsul P. Sempronius, qui succédait à Sulpicius, et arrivait avec dix mille fantassins, mille chevaux et trente-cinq navires à éperon, renfort considérable pour appuyer des alliés en péril. A peine la paix était faite, que Philippe reçut la nouvelle de l'arrivée des Romains à Dyrrachium; de la révolte des Parthiniens et des nations voisines, avides de nouveauté; enfin, du siège de Dimalle. Les Romains avaient tourné leurs armes de ce côté, irrités de ce que les Étoliens, qu'ils venaient secourir, avaient fait, sans leur aveu et au mépris du traité, la paix avec le roi. Philippe, instruit de tous ces mouvemens, dans la crainte d'une rébellion plus prononcée de la part des peuples d'alentour, marche à grandes journées sur Apollonie, où Sempronius s'était retiré, après avoir envoyé en Étolie son lieutenant Létorius,

Sempronius se receperat, misso Lætorio legato cum parte copiarum et quindecim navibus in Ætoliam, et ad visendas res, pacemque, si posset, turbandam. Philippus agros Apolloniatium vastavit, et, ad urbem admotis copiis, potestatem pugnæ Romano fecit; quem postquam quietum muros tantummodo tueri vidit, nec satis fidens viribus, ut urbem obpugnaret, et cum Romanis quoque, sicut cum Ætolis, cupiens pacem, si posset, sin minus, inducias facere, nihil ultra irritatis novo certamine odiis, in regnum se recepit. Per idem tempus, tædio diutini belli, Epirotæ, tentata prius Romanorum voluntate, legatos de pace communi ad Philippum misere; satis confidere, conventuram eam, adfirmantes, si ad conloquium cum P. Sempronio, imperatore romano, venisset. Facile inpetratum (neque enim ne ipsius quidem regis abhorrebat animus), ut in Epirum transiret. Phœnice urbs est Epiri : ibi prius conlocutus rex cum Æropo, et Darda, et Philippo, Epirotarum prætoribus, postea cum P. Sempronio congreditur. Adfuit conloquio et Amynander, Athamanum rex, et magistratus alii Epirotarum et Acarnanum. Primus Philippus prætor verba fecit, et petiit simul ab rege et ab imperatore romano, ut finem belli facerent, darentque eam Epirotis veniam. P. Sempronius conditiones pacis dixit, ut Parthini, et Dimallum, et Bargu-

avec une partie des troupes et quinze vaisseaux, pour examiner la situation des affaires, et rompre la paix, s'il était possible. Philippe ravagea les terres des Apolloniates, s'approcha des remparts, et présenta la bataille aux Romains; mais voyant qu'ils restaient tranquilles, et se contentaient de protéger la ville, trop faible pour attaquer Apollonie, et d'ailleurs désirant la paix, ou du moins une trève avec les Romains, comme avec les Étoliens, il ne chercha pas à irriter les haines par de nouvelles tentatives, et reprit la route de ses états. A la même époque, les Épirotes, fatigués d'une guerre si longue, après avoir sondé les dispositions des Romains, envoyèrent proposer à Philippe une paix générale, l'assurant d'un plein succès, s'il avait une entrevue avec le proconsul romain, P. Sempronius. Comme ce prince n'était pas éloigné d'accepter ces offres, on le décida facilement à passer en Épire. Il se rendit à Phénice, où il eut d'abord un entretien avec Éropus, Darda et Philippe, préteurs des Épirotes, et bientôt après avec P. Sempronius. Amynander, roi des Athamanes, assista à cette conférence, ainsi que les autres magistrats des Épirotes et des Acarnaniens. Le préteur Philippe porta le premier la parole, et conjura le roi de Macédoine et le général romain de terminer la guerre, et d'accorder la paix à la prière des Épirotes. P. Sempronius posa, pour base de la trève, que Parthinum, Dimalle, Bargule et Eugenium seraient livrées aux Romains, et céda l'Atintanie à Philippe, sauf l'assentiment du sénat, que Philippe ferait demander à Rome par des ambassadeurs. La paix conclue à ces conditions, le roi fit comprendre dans le traité Prusias, roi de Bithynie, les Achéens, les Béotiens, les Thessaliens, les Acarnaniens et les Épirotes; de leur côté, les

lum, et Eugenium Romanorum essent. Atintania, si, missis Romam legatis, ab senatu impetrasset, Macedoni accederet. In eas conditiones quum pax conveniret, ab rege fœderi adscripti, Prusia, Bithyniæ rex, Achæi, Bœoti, Thessali, Acarnanes, Epirotæ : ab Romanis, Ilienses, Attalus rex, Pleuratus, Nabis, Lacedæmoniorum tyrannus, Elei, Messenii, Athenienses. Hæc conscripta consignataque sunt, et in duos menses induciæ factæ, donec Romam mitterentur legati, ut populus in has conditiones pacem juberet; jusseruntque omnes tribus, quia, verso in Africam bello, omnibus aliis in præsentia levari volebant bellis. P. Sempronius, pace facta, ad consulatum Romam decessit.

XIII. P. Sempronio, M. Cornelio consulibus * (quintus decimus is annus punici belli erat) provinciæ, Cornelio Etruria cum vetere exercitu, Sempronio Bruttii, ut novas scriberet legiones, decretæ. Prætoribus, M. Marcio urbana, L. Scribonio Liboni peregrina, et eidem Gallia, M. Pomponio Mathoni Sicilia, Ti. Claudio Neroni Sardinia evenit. P. Scipioni cum eo exercitu, cum ea classe, quam habebat, prorogatum in annum imperium est; item P. Licinio, ut Bruttios cum duabus legionibus obtineret, quoad eum in provincia cum imperio morari consuli e republica visum esset. Et

* U. C. 548. A. C. 204.

Romains y firent admettre les habitans d'Ilium, le roi Attale, Pleuratus, Nabis, tyran de Lacédémone, les Éléens, les Messéniens et les Athéniens. Quand tout fut écrit et signé, l'on convint d'une trève de deux mois pour avoir le temps d'envoyer à Rome des députés qui devaient proposer au peuple la ratification du traité; toutes les tribus l'approuvèrent, parce que les Romains, jaloux de tourner leurs forces contre l'Afrique, désiraient se voir alors délivrés des autres guerres. La paix faite, P. Sempronius se rendit à Rome, pour prendre possession du consulat.

XIII. Cette année, la quinzième de la guerre punique, les consuls eurent pour départemens, Cornelius, l'Étrurie, avec l'ancienne armée; Sempronius, le Bruttium, avec les nouvelles levées qu'il devait faire. Des quatre préteurs, M. Marcius eut la juridiction de la ville; L. Scribonius Libon, celle des étrangers et la Gaule; M. Pomponius Mathon, la Sicile, et Ti. Claudius Néron, la Sardaigne. P. Scipion fut continué, pour un an, dans le commandement de l'armée et de la flotte qu'il avait sous ses ordres : P. Licinius dut garder le Bruttium avec deux légions, tant que le consul jugerait utile à la république son séjour dans cette contrée. M. Livius et Sp. Lucretius furent laissés à la tête des deux légions, avec lesquelles ils avaient défendu la Gaule contre Magon. Cn. Octavius eut ordre de remettre

M. Livio, et Sp. Lucretio, cum binis legionibus, quibus adversus Magonem Galliæ præsidio fuissent, prorogatum imperium est. Et Cn. Octavio, ut, quum Sardiniam legionemque Ti. Claudio tradidisset, ipse navibus longis quadraginta maritimam oram, quibus finibus senatus censuisset, tutaretur. M. Pomponio prætori in Sicilia cannensis exercitus duæ legiones decretæ. T. Quinctius Tarentum, C. Hostilius Tubulus Capuam, proprætores, sicut priore anno, cum vetere uterque præsidio, obtinerent. De Hispaniæ imperio, quos in eam provinciam duos proconsules mitti placeret, latum ad populum est. Omnes tribus eosdem, L. Cornelium Lentulum et L. Manlium Acidinum, proconsules, sicut priore anno tenuissent, obtinere eas provincias jusserunt. Consules delectum habere instituerunt, et ad novas scribendas in Bruttios legiones, et in ceterorum (ita enim jussi ab senatu erant) exercituum supplementum.

XIV. Quamquam nondum aperte Africa provincia decreta erat (occultantibus id, credo, patribus, ne præsciscerent Carthaginienses), tamen in eam spem erecta civitas erat, in Africa, eo anno, debellatum iri, finemque bello punico adesse. Inpleverat ea res superstitionum animos, pronique et ad nuncianda, et ad credenda prodigia erant; eo plura vulgabantur. « Duos soles visos; et nocte interluxisse; et facem Setiæ ab

la Sardaigne et la légion qu'il commandait, à Ti. Claudius, et d'aller, avec quarante vaisseaux longs, protéger les côtes, dans l'étendue qu'aurait fixée le sénat. On décerna à M. Pomponius, alors préteur en Sicile, l'armée de Cannes, qui formait deux légions. T. Quinctius et C. Hostilius Tubulus, nommés propréteurs, comme l'année précédente, gardèrent, l'un Tarente, l'autre Capoue, et chacun avec la même garnison. Quant à l'Espagne, le choix des deux proconsuls, qui devaient y commander, fut laissé au peuple qui, d'un consentement unanime, continua dans leur autorité proconsulaire, L. Cornelius Lentulus et L. Manlius Acidinus. Les consuls, d'après les ordres du sénat, s'occupèrent des levées qui étaient nécessaires, pour envoyer de nouvelles légions dans le Bruttium, et pour compléter les autres armées.

XIV. Bien que l'Afrique n'eût pas encore été mise ouvertement au nombre des provinces consulaires, sans doute par la politique du sénat, qui ne voulait pas que les Carthaginois fussent avertis à l'avance, cependant Rome avait embrassé l'espoir que cette année serait signalée par l'entière défaite de Carthage et par la fin de la guerre punique. Ce pressentiment avait rempli les esprits d'idées superstitieuses, et le penchant du peuple, à croire et à publier des prodiges, en augmentait, chaque jour, le nombre. « On avait vu deux soleils; une lumière

ortu solis ad occidentem porrigi visam. Tarracinæ portam, Anagniæ et portam et multis locis murum de cœlo tactum. In æde Junonis Sospitæ Lanuvii cum horrendo fragore strepitum editum. » Eorum procurandorum caussa, diem unum supplicatio fuit; et novemdiale sacrum, quod de cœlo lapidatum esset, factum. Eo accessit consultatio de matre Idæa accipienda, quam præterquam quod M. Valerius, unus ex legatis prægressus, actutum in Italia fore nunciaverat, recens nuncius aderat, Tarracinæ jam esse. Haud parvæ rei judicium senatum tenebat, qui vir optimus in civitate esset. Verum certe victoriam ejus rei sibi quisque mallet, quam ulla imperia honoresve, suffragio seu patrum, seu plebis delatos. P. Scipionem, Cn. filium, ejus qui in Hispania ceciderat, adolescentem nondum quæstorium, judicaverunt in tota civitate virum bonorum optimum esse. Id quibus virtutibus inducti ita judicarint, sicut proditum a proximis memoriæ temporum illorum scriptoribus libens posteris traderem; ita meas opiniones, conjectando rem vetustate obrutam, non interponam. P. Cornelius cum omnibus matronis Ostiam ire jussus obviam deæ, isque eam de nave accipere, et in terram elatam tradere ferendam matronis. Postquam navis ad ostium amnis tiberini accessit, sicut erat jussus, in salum nave evectus, ab sacerdotibus deam

soudaine avait brillé pendant la nuit; à Sétie, une traînée de feu avait paru s'étendre de l'orient à l'occident; la foudre avait frappé une porte de Terracine, celle d'Anagnia et ses murailles en plusieurs endroits; dans le temple de Junon Sospita, à Lanuvium, on avait entendu un bruit, un fracas horrible.» En expiation de ces prodiges, il y eut un jour de prières publiques, et l'on ordonna une novemdiale sacrée à cause d'une pluie de pierres. On s'occupa ensuite de la réception de la mère des dieux: M. Valerius, un des ambassadeurs, avait pris les devans pour annoncer son arrivée prochaine; et, de plus, un courrier venait de publier la nouvelle que déjà elle était à Terracine. Le sénat était fort embarrassé pour décider quel était l'homme le plus vertueux de la ville; et chaque Romain attachait plus de prix à cette victoire honorable, qu'aux commandemens militaires, qu'aux dignités accordées par le suffrage du sénat, ou par la voix du peuple. P. Scipion, fils de Cneius, tué en Espagne, quoique trop jeune encore pour avoir pu être questeur, fut jugé, parmi tant de citoyens irréprochables, le plus irréprochable de tous. Si les auteurs contemporains nous avaient fait connaître quelles vertus déterminèrent ce jugement, j'en instruirais avec plaisir la postérité; mais, réduit à des conjectures, je n'en hasarderai point sur un fait qui se perd dans la nuit des temps. P. Cornelius fut chargé d'aller à Ostie, avec toutes les dames romaines, au devant de la déesse, de la recevoir au sortir du vaisseau, et de la remettre aux dames qui devaient la porter. Lorsque le bâtiment fut parvenu à l'embouchure du Tibre, Scipion se rendit à bord, d'après l'ordre qui lui en était donné, prit la déesse des mains des prêtres, et la transféra sur le rivage, où elle

accepit, extulitque in terram. Matronæ primores civitatis, inter quas unius Claudiæ Quintæ insigne est nomen, accepere : cui dubia (ut traditur) antea fama clariorem ad posteros tam religioso ministerio pudicitiam fecit. Eæ per manus, succedentes deinceps aliæ aliis, omni effusa civitate obviam, thuribulis ante januas positis, qua præferebatur, atque accenso thure, precantibus, ut volens propitiaque urbem romanam iniret, in ædem Victoriæ, quæ est in Palatio, pertulere deam pridie idus apriles; isque dies festus fuit : populus frequens dona deæ in Palatium tulit; lectisterniumque et ludi fuere, Megalesia adpellata.

XV. Quum de supplemento legionum, quæ in provinciis erant, ageretur; « tempus esse, » a quibusdam senatoribus subjectum est, « quæ dubiis in rebus utcumque tolerata essent, ea, demto jam tandem deum benignitate metu, non ultra pati. » Erectis exspectatione patribus, subjecerunt, « colonias latinas duodecim, quæ Q. Fabio et Q. Fulvio consulibus abnuissent milites dare, eas annum jam ferme sextum vacationem militiæ, quasi honoris et beneficii caussa, habere, quum interim boni obedientesque socii, pro fide atque obsequio in populum romanum, continuis omnium annorum delectibus exhausti essent. » Sub hanc vocem non memoria magis patribus renovata rei prope jam obliteratæ, quam ira

fut reçue par les premières dames de la ville; on cite parmi elles Claudia Quinta, dont la réputation, jusqu'alors équivoque, fut réhabilitée par un si saint ministère, et brille encore avec éclat dans la postérité. Les dames, se succédant les unes aux autres pour partager l'honneur d'un si glorieux fardeau, traversèrent la multitude immense des habitans, qui, rangés devant leurs portes, l'encensoir à la main, priaient la déesse, à son passage, d'entrer dans Rome avec bienveillance et de son plein gré: ensuite les dames la déposèrent dans le temple de la Victoire, sur le mont Palatin, la veille des ides d'avril, qui fut depuis un jour de fête. Le peuple courut en foule présenter ses offrandes à la déesse; il y eut un lectisterne et des jeux qu'on appela Mégalésiens.

XV. Tandis qu'on délibérait sur les moyens de compléter les légions des divers départemens, des sénateurs interrompirent la discussion, pour représenter «que le moment était venu où Rome, délivrée de toute crainte, par la faveur des dieux, demandait la répression des abus que l'incertitude des circonstances avait fait tolérer.» Cette motion, ayant excité l'attention du sénat, ils ajoutèrent «que les douze colonies latines, qui, sous le consulat de Q. Fabius et de Q. Fulvius, avaient refusé leur contingent à la république, jouissaient, depuis près de six années, d'une entière exemption des charges de la guerre, comme à titre d'honneur et de privilège, pendant que des alliés fidèles et soumis étaient, en récompense de leurs bons et loyaux services, épuisés par les levées qu'on faisait, tous les ans, au sein de leur pays.» Ce discours, en réveillant le souvenir d'une ingratitude

irritata est : itaque, nihil prius referre consules passi, decreverunt, « ut consules magistratus denosque principes Nepete, Sutrio, Ardea, Calibus, Alba, Carseolis, Sora, Suessa, Setia, Circeiis, Narnia, Interamna (eæ namque coloniæ in ea caussa erant), Romam excirent; iis imperarent, quantum quæque earum coloniarum militum plurimum dedisset populo romano, ex quo hostes in Italia essent, duplicatum ejus summæ numerum peditum daret, et equites centenos vicenos; si qua eum numerum equitum explere non posset, pro equite uno tres pedites liceret dare : pedites equitesque quum locupletissimi legerentur, mitterenturque, ubicumque extra Italiam supplemento opus esset. Si qui ex iis recusarent, retineri ejus coloniæ magistratus legatosque placere; neque, si postularent, senatum dari, priusquam imperata fecissent; stipendium præterea iis coloniis in millia æris asses singulos imperari exigique quotannis; censumque in iis coloniis agi ex formula ab romanis censoribus data; dari autem placere eamdem, quam populo romano, deferrique Romam ab juratis censoribus coloniarum, priusquam magistratu abirent. » Ex hoc senatusconsulto, adcitis Romam magistratibus primoribusque earum coloniarum, consules quum militem stipendiumque imperassent, alii aliis magis recusare ac reclamare; negare « tantum militum effici posse : vix

presque oubliée, renouvela l'indignation qu'elle méritait. Aussi le sénat, suspendant toute autre affaire, décréta : «Que les consuls ordonneraient aux douze colonies en question, Nepete, Sutrium, Ardée, Calès, Albe, Carséoles, Sora, Suessa, Setia, Circeium, Narnie et Interamna, d'envoyer à Rome leurs magistrats et dix de leurs principaux citoyens; à leur arrivée, on leur ordonnerait de fournir chacune, au peuple romain, le double du plus grand nombre de fantassins qu'elle eût mis sur pied, depuis que les Carthaginois étaient en Italie, et de plus, cent vingt cavaliers; si quelqu'une d'entre elles ne pouvait exécuter ce dernier article, elle serait libre de présenter trois piétons pour un cavalier; le choix des hommes de chaque arme se ferait parmi les citoyens les plus riches; on les enverrait hors de l'Italie, partout où il y aurait besoin de renforts. En cas de refus, on retiendrait à Rome les magistrats et les députés de la colonie, sans leur donner audience, malgré leur demande, jusqu'à ce qu'ils se fussent conformés aux ordres qu'on leur prescrivait. En outre, ils paieraient un as additionnel par chaque mille as de leurs contributions de chaque année; la liste des contribuables serait dressée d'après les instructions des censeurs, c'est-à-dire, d'après le mode employé pour le peuple romain; les censeurs des colonies, avant de sortir de charge, l'apporteraient à Rome, où ils feraient serment d'avoir agi selon la loi. » En vertu de ce sénatus-consulte, les magistrats et les principaux citoyens de ces colonies furent mandés à Rome; les consuls leur intimèrent l'ordre de fournir des troupes et de payer de nouvelles taxes; mais tous se récrièrent à l'envi et firent des réclamations : «Il leur était impossible de réunir un tel effectif de soldats : à peine s'ils étaient à

si simplum ex formula imperetur, enisuros. Orare atque obsecrare, ut sibi senatum adire ac deprecari liceret; nihil se, quare perire merito deberent, admisisse: sed, si pereundum etiam foret, neque suum delictum, neque iram populi romani, ut plus militum darent, quam haberent, posse efficere.» Consules obstinati manere legatos Romæ jubent; magistratus ire domos ad delectus habendos; nisi summa militum, quæ imperata esset, Romam adducta, neminem iis senatum daturum. Ita præcisa spe senatum adeundi deprecandique, delectus in iis duodecim coloniis, per longam vacationem numero juniorum aucto, haud difficulter est perfectus.

XVI. Altera item res, prope æque longo neglecta silentio, relata a M. Valerio Lævino est; qui, «privatis conlatas pecunias, se ac M. Claudio consulibus, reddi tandem, æquum esse dixit; nec mirari quemquam debere, in publica obligata fide suam præcipuam curam esse. Nam, præterquam quod aliquid proprie ad consulem ejus anni, quo conlatæ pecuniæ essent, pertineret, etiam se auctorem ita conferendi fuisse, inopi ærario, nec plebe ad tributum subficiente.» Grata ea patribus admonitio fuit; jussisque referre consulibus, decreverunt, «ut tribus pensionibus ea pecunia solveretur; primam præsentem ii, qui tum essent, duas tertii et quinti consules numerarent.» Omnes deinde alias cu-

même d'acquitter, à cet égard, les obligations du traité : ils demandaient en grâce d'être admis dans le sénat pour y plaider leur cause : ils n'avaient pas mérité que Rome voulût consommer leur ruine; mais lors même qu'il leur faudrait périr, ni leurs torts, ni le courroux du peuple romain ne pouvaient les forcer à donner plus de soldats qu'ils n'en avaient. » Les consuls furent inflexibles; ils retinrent les députés à Rome, et renvoyèrent les magistrats dans les colonies y faire des levées : « S'ils ne ramenaient pas à Rome la quantité de troupes exigée, ils n'obtiendraient point d'audience. » Ainsi, perdant tout espoir d'être introduits dans le sénat et de désarmer sa rigueur, les douze colonies firent leurs levées; et, comme une longue exemption avait laissé à leur jeunesse le temps de se multiplier, le nombre voulu fut rempli facilement.

XVI. Une autre affaire, également ensevelie dans un long oubli, fut rappelée par M. Valerius Lévinus : « Il était juste, disait-il, de rendre enfin, à différens particuliers, les sommes avancées par eux à la république sous son consulat et sous celui de M. Claudius. Personne ne devait être surpris de le voir prendre un intérêt personnel à dégager la foi publique; car, outre que ce soin semblait appartenir spécialement au consul de l'année où ces avances avaient été faites, c'était lui qui avait proposé cette contribution volontaire, pour subvenir à l'épuisement du trésor, et suppléer à l'insuffisance des contributions publiques. » Cette motion fut agréable au sénat; et, sur la proposition des consuls, on décida : « Que cette dette serait acquittée en trois paiemens; le premier, par les consuls de cette année, et les deux autres, par ceux qui seraient en charge dans trois et dans cinq

ras una occupavit, postquam Locrensium clades, quæ ignoratæ ad eam diem fuerant, legatorum adventu, vulgatæ sunt; nec tam Q. Pleminii scelus, quam Scipionis in eo aut ambitio aut neglegentia iras hominum irritavit. Decem legati Locrensium, obsiti squalore et sordibus, in Comitio sedentibus consulibus velamenta supplicum, ramos oleæ (ut Græcis mos est) porrigentes, ante tribunal cum flebili vociferatione humi procubuerunt. Quærentibus consulibus « Locrenses se dixerunt esse, ea passos a Q. Pleminio legato romanisque militibus, quæ pati ne Carthaginienses quidem velit populus romanus. Rogare, uti sibi patres adeundi, deplorandique ærumnas suas potestatem facerent. »

XVII. Senatu dato, maximus natu ex iis : « Scio, quanti æstimentur nostræ apud vos querelæ, patres conscripti, plurimum in eo momenti esse, si probe sciatis, et quomodo prodiți Locri Annibali sint, et quomodo, pulso Annibalis præsidio, restituti in ditionem vestram : quippe si et culpa defectionis procul a publico consilio absit, et reditum in vestram ditionem adpareat, non voluntate solum, sed ope etiam ac virtute nostra ; magis indignemini, bonis ac fidelibus sociis tam atroces atque indignas injurias ab legato vestro militibusque fieri. Sed ego caussam utriusque defectio-

ans. » Ensuite toutes les autres affaires firent place à celle des Locriens, lorsque l'excès de leurs maux, qu'on avait ignorés jusqu'à ce jour, fut connu, à l'arrivée de leurs députés; et l'on fut moins irrité des forfaits de Q. Pleminius, que de l'indulgence coupable ou de la négligence de Scipion. Dix ambassadeurs des Locriens, avec l'extérieur du deuil et de la misère, avec l'appareil des supplians usité chez les Grecs, présentèrent des rameaux d'olivier aux consuls assis dans le Comitium, et se prosternèrent devant leur tribunal, en poussant des cris douloureux et plaintifs. Aux questions des consuls, ils répondirent : « Qu'ils étaient Locriens, et qu'ils avaient souffert, du lieutenant Q. Pleminius et de la garnison romaine, des traitemens que le peuple de Rome ne voudrait pas infliger aux Carthaginois eux-mêmes. Ils sollicitaient la faveur de paraître devant le sénat, et de lui exposer toute leur infortune. »

XVII. Lorsqu'ils eurent été admis à l'audience, le plus âgé d'entre eux parla en ces termes : « Pour que nos plaintes puissent faire impression sur vos esprits, sénateurs, il est d'une haute importance que vous sachiez bien, et comment Locres a été livrée à Annibal, et comment, après l'expulsion de la garnison carthaginoise, elle est rentrée sous votre empire. Car, si sa défection n'est pas le crime de tous les habitans, et si notre retour vers vous est le résultat d'un consentement unanime, je dirai même, de nos efforts et de notre courage, vous ne serez que plus indignés des outrages infâmes, inouis, que votre lieutenant et vos soldats ont fait subir à de bons, à de fidèles alliés. Mais je crois devoir remettre à un autre temps l'exposé justificatif de ces deux révolutions, et cela pour un double motif; d'abord, pour plaider

nis nostræ in aliud tempus differendam arbitror esse, duarum rerum gratia; unius, ut coram P. Scipione, qui Locros recepit, omnium nobis recte perperamque factorum testis, agatur; alterius, quod, qualescumque sumus, tamen hæc, quæ passi sumus, pati non debuimus. Non possumus dissimulare, patres conscripti, nos, quum præsidium punicum in arce nostra haberemus, multa fœda et indigna, et a præfecto præsidii Amilcare, et ab Numidis Afrisque passos esse. Sed quid illa sunt, conlata cum iis, quæ hodie patimur? Cum bona venia, quæso, audiatis, patres conscripti, id, quod invitus dicam. In discrimine est nunc humanum omne genus, utrum vos, an Carthaginienses principes terrarum videat: si ex iis, quæ Locrenses aut ab illis passi sumus, aut a vestro præsidio nunc quum maxime patimur, æstimandum romanum ac punicum imperium sit, nemo non illos sibi, quam vos, dominos præoptet. Et tamen videte, quemadmodum Locrenses in vos animati sint. Quum a Carthaginiensibus injurias tanto minores acciperemus, ad vestrum imperatorem confugimus: quum a vestro præsidio plus quam hostilia patiamur, nusquam alio, quam ad vos, querelas detulimus. Aut vos respicietis perditas res nostras, patres conscripti, aut ne ab diis quidem inmortalibus quod precemur, quidquam superest. Q. Pleminius legatus missus est cum præsidio ad

notre cause en présence de P. Scipion, qui a repris Locres, et qui fut témoin de tout ce que nous avons fait de bien et de mal : ensuite, parce que notre conduite, quelle qu'elle soit, n'a pas mérité les tortures qu'on nous fait endurer. Nous ne pouvons disconvenir, pères conscrits, que tout le temps où nous avons eu garnison carthaginoise dans notre citadelle, Amilcar, les Numides et les Africains ne nous aient fait gémir sous les violences et les vexations : mais que sont tous ces maux en comparaison de ceux qui nous assiègent à présent ? Je vous en conjure, sénateurs, écoutez avec indulgence ce que je vais dire malgré moi. L'univers entier court aujourd'hui la chance d'avoir pour maîtres les Romains ou les Carthaginois. Eh bien ! à juger de la domination de Rome ou de Carthage par les excès que nous avons soufferts de leur garnison, ou par ceux que nous souffrons maintenant de la vôtre, il n'est personne qui ne préfère leurs lois à celles des Romains. Et cependant, voyez quelles furent les dispositions des Locriens à votre égard. Lorsque les Carthaginois déployaient envers nous beaucoup moins de rigueur, c'est à votre général que nous avons eu recours : aujourd'hui que votre garnison nous traite plus cruellement encore que des ennemis, c'est à vous seuls que nous venons porter nos plaintes. Ou vous jetterez un regard de compassion sur nos misères, sénateurs, ou il ne nous reste plus même une prière à adresser aux dieux immortels. Q. Pleminius, envoyé pour reprendre Locres sur les Carthaginois, y est resté en garnison avec les troupes qu'il avait amenées. Votre lieutenant, pères conscrits, je le dirai hardiment, car l'excès de l'infortune donne le courage de parler avec liberté; votre lieutenant n'a d'humain que l'air et la

recipiendos a Carthaginiensibus Locros, et cum eodem ibi relictus est præsidio. In hoc legato vestro (dant enim animum ad loquendum libere ultimæ miseriæ) nec hominis quidquam est, patres conscripti, præter figuram et speciem; neque romani civis, præter habitum, vestitumque, et sonum latinæ linguæ. Pestis ac bellua inmanis, quales fretum quondam, quo a Sicilia dividimur, ad perniciem navigantium circumsedisse fabulæ ferunt. At si scelus, libidinemque, et avaritiam solus ipse exercere in socios vestros satis haberet, unam profundam quidem voraginem tamen patientia nostra expleremus; nunc omnes centuriones militesque vestros (adeo in promiscuo licentiam atque inprobitatem esse voluit) Pleminios fecit: omnes rapiunt, spoliant, verberant, vulnerant, occidunt; constuprant matronas, virgines, ingenuos, raptos ex complexu parentum. Quotidie capitur urbs nostra, quotidie diripitur; dies noctesque omnia passim mulierum puerorumque, qui rapiuntur atque asportantur, ploratibus sonant. Miretur, qui sciat, quomodo aut nos ad patiendum subficiamus, aut illos, qui faciunt, nondum tantarum injuriarum satietas ceperit. Neque ego exsequi possum, nec vobis operæ est audire singula, quæ passi sumus; communiter omnia amplectar. Nego domum ullam Locris; nego quemquam hominem expertem injuriæ esse; nego ul-

figure; et de romain, que l'extérieur, l'habit et le langage; c'est une bête farouche, c'est un monstre, semblable à ceux que la fable a placés dans le détroit qui nous sépare de la Sicile, pour être le fléau des navigateurs. Encore, s'il se contentait d'assouvir seul, aux dépens de vos alliés, sa scélératesse, sa brutalité, son avarice, peut-être, à force de patience, pourrions-nous combler ce gouffre si profond; mais chacun de vos centurions, de vos soldats a cédé à la contagion d'un exemple qui propageait la licence et le brigandage; et maintenant, ils sont tous autant de Pleminius; tous, ils pillent, ils dépouillent, ils frappent, ils blessent, ils tuent; tous, ils déshonorent les femmes, les filles, les enfans, arrachés des bras de leur famille. Chaque jour, se renouvelle la prise, le pillage de notre cité; jour et nuit, nos rues, nos places retentissent des cris lamentables de nos femmes et de nos enfans qui se débattent dans les serres de leurs ravisseurs. Si l'on savait tout ce que nous souffrons, l'on s'étonnerait que tant de maux n'aient encore lassé ni notre patience, ni la barbarie de nos tyrans. Je ne pourrais vous montrer en détail chacune des infamies qui furent notre partage; ce serait, d'ailleurs, arrêter inutilement vos regards; je ne ferai qu'embrasser l'ensemble de ce hideux tableau. Il n'est pas à Locres une maison, un habitant, qui ait été à l'abri des insultes; il n'est pas un raffinement de crime, de lubricité, d'avarice, qui ait été épargné à ceux qui pouvaient en être les objets. Il est difficile de décider quelle est la calamité la plus funeste pour une ville, d'être emportée d'assaut par l'ennemi, ou d'être courbée, par la force des armes, sous le joug du plus exécrable oppresseur. Tous les désastres d'une ville prise d'assaut nous ont accablés et nous ac-

lum genus sceleris, libidinis, avaritiæ superesse, quod in ullo, qui pati potuerit, prætermissum sit. Vix ratio iniri potest, uter casus civitatis sit detestabilior, quum hostes bello urbem cepere, an quum exitiabilis tyrannus vi atque armis obpressit. Omnia, quæ captæ urbes patiuntur, passi sumus, et quum maxime patimur, patres conscripti; omnia, quæ crudelissimi atque inportunissimi tyranni scelera in obpressos cives edunt, Pleminius in nos, liberosque nostros, et conjuges, edidit.

XVIII. «Unum est, de quo nominatim et nos queri religio infixa animis cogat, et vos audire, et exsolvere rempublicam vestram religione, si ita vobis videbitur, velimus, patres conscripti. Vidimus enim, cum quanta ceremonia non vestros solum colatis deos, sed etiam externos accipiatis. Fanum est apud nos Proserpinæ, de cujus sanctitate templi credo aliquam famam ad vos pervenisse, Pyrrhi bello: qui quum, ex Sicilia rediens, Locros classe præterveheretur, inter alia fœda, quæ propter fidem erga vos in civitatem nostram facinora edidit, thesauros quoque Proserpinæ, intactos ad eam diem, spoliavit; atque ita, pecunia in naves inposita, ipse terra est profectus. Quid ergo evenit, patres conscripti? Classis, postero die, fœdissima tempestate lacerata, omnesque naves, quæ sacram pecuniam habue-

cablent encore plus que jamais ; tous les forfaits que les despotes les plus cruels et les plus odieux peuvent imaginer contre les citoyens qu'ils asservissent, Pleminius les a réalisés contre nous, contre nos enfans et contre nos femmes.

XVIII. « Il est un fait surtout que les sentimens religieux gravés dans nos âmes, nous obligent de signaler spécialement, et que vous apprendrez, pères conscrits, pour expier, nous vous en supplions, un attentat dont votre république aurait à répondre devant les Immortels. Nous avons vu avec quel respect, avec quelle vénération vous honorez vos dieux, et vous accueillez même les divinités étrangères. Près de notre ville est un temple de Proserpine, sanctuaire auguste dont la pieuse renommée a dû, je pense, arriver jusqu'à vous, à l'époque de la guerre de Pyrrhus. Ce prince, à son retour de Sicile, aborda près de Locres ; et, outre les violences qu'il exerça sur nous à cause de notre fidélité envers les Romains, il enleva les trésors de Proserpine, trésors restés intacts jusqu'à ce jour, les fit emporter sur ses vaisseaux, et continua sa route par terre. Mais qu'arriva-t-il, pères conscrits? sa flotte fut battue, le lendemain, par la plus affreuse tempête, et tous les navires, chargés des dépouilles sacrées, furent jetés sur nos rivages. Instruit

runt, in litora nostra ejectæ sunt. Qua tanta clade edoctus tandem deos esse superbissimus rex, pecuniam omnem conquisitam in thesauros Proserpinæ referri jussit : nec tamen illi umquam postea prosperi quidquam evenit; pulsusque Italia, ignobili atque inhonesta morte, temere nocte ingressus Argos, obcubuit. Hæc quum audisset legatus vester, tribunique militum, et mille alia, quæ non augendæ religionis caussa, sed præsentis deæ numine sæpe comperta nobis majoribusque nostris, referebantur; ausi sunt nihilominus sacrilegas admovere manus intactis illis thesauris, et nefanda præda se ipsos ac domos contaminare suas et milites vestros; quibus, per, vos, fidem vestram, patres conscripti, priusquam eorum scelus expietis, neque in Italia, neque in Africa quidquam rei gesseritis; ne, quod piaculum commiserunt, non suo solum sanguine, sed etiam publica clade luant. Quamquam ne nunc quidem, patres conscripti, aut in ducibus, aut in militibus vestris cessat ira deæ. Aliquoties jam inter se signis conlatis concucurrerunt; dux alterius partis Pleminius, alterius duo tribuni militum erant : non acrius cum Carthaginiensibus, quam inter se ipsi, ferro dimicaverunt; præbuissentque occasionem furore suo Locros recipiendi Annibali, ni adcitus ab nobis Scipio intervenisset. At, hercule, milites contactos sacrilegio

par ce terrible échec, ce superbe contempteur des dieux reconnut enfin leur puissance, fit rechercher avec soin tout l'argent qu'il avait pris, et ordonna de le reporter dans le temple de Proserpine : mais, depuis ce moment, Pyrrhus vit échouer toutes ses entreprises; chassé de l'Italie, il trouva une mort honteuse et obscure à Argos, où il était témérairement entré de nuit. Votre lieutenant et vos tribuns n'ignoraient pas ces faits, et mille autres qu'on leur racontait, non pour exagérer le pouvoir de la déesse, mais parce que sa vengeance s'était manifestée plus d'une fois, de nos jours et du temps de nos pères : malgré ces avertissemens du ciel, ils ont osé porter leurs mains profanes sur ces trésors inviolables, et n'ont pas craint de souiller, d'un brigandage impie, eux-mêmes, leurs familles et vos soldats. Nous vous en conjurons par ce que vous avez de plus sacré, sénateurs, gardez-vous, avant d'avoir expié leur crime, de rien entreprendre en Italie ou en Afrique, ou craignez que leur forfait ne retombe, et sur leurs têtes coupables, et sur la république elle-même. Mais déjà, pères conscrits, le courroux de la déesse atteint et les chefs et les soldats. Déjà plus d'une fois ils ont marché, enseignes déployées, les uns contre les autres; ils formaient deux partis, le premier, commandé par Pleminius; le second, par deux tribuns; ils se sont chargés avec plus d'acharnement qu'ils n'ont jamais attaqué les Carthaginois; et leur fureur aurait offert, à Annibal, l'occasion de reprendre Locres, si nous n'eussions appelé Scipion à notre secours. Mais, dira-t-on, ce délire agite seulement les soldats coupables de sacrilège, et la vengeance de la déesse n'a point encore éclaté contre les chefs. C'est surtout contre eux qu'a sévi sa colère. Les tribuns ont été battus de

furor agitat : in ducibus ipsis puniendis nullum deæ numen adparuit? Immo ibi præsens maxime fuit. Virgis cæsi tribuni ab legato sunt. Legatus deinde insidiis tribunorum interceptus, præterquam quod toto corpore laceratus, naso quoque auribusque decisis, exsanguis est relictus : recreatus deinde legatus ex vulneribus, tribunos militum in vincula conjectos, dein verberatos, servilibusque omnibus suppliciis cruciatos trucidando occidit; mortuos deinde prohibuit sepeliri. Has dea pœnas a templi sui spoliatoribus habet; nec ante desinet omnibus eos agitare furiis, quam reposita sacra pecunia in thesauris fuerit. Majores quondam nostri, gravi Crotoniensium bello, quia extra urbem templum est, transferre in urbem eam pecuniam voluerunt; noctu audita ex delubro vox est, « abstinerent manus : deam sua templa defensuram. » Quia movendi inde thesauros incussa erat religio, muro circumdare templum voluerunt; ad aliquantum jam altitudinis excitata erant mœnia, quum subito conlapsa ruina sunt. Sed et nunc, et sæpe alias dea suam sedem, suumque templum aut tutata est, aut a violatoribus gravia piacula exegit; nostras injurias nec potest, nec possit alius ulcisci, quam vos, patres conscripti. Ad vos vestramque fidem supplices confugimus; nihil nostra interest, utrum sub illo legato, sub illo præsidio Locros esse sinatis, an

verges par les licteurs du lieutenant ; le lieutenant, à son tour, enveloppé par les partisans des tribuns, a été déchiré de mille coups, a eu le nez et les oreilles coupés, a été laissé pour mort sur la place. A peine guéri de ses blessures, il a donné ordre d'enchaîner les tribuns, les a fait battre de verges, mettre en pièces, comme de vils esclaves, expirer au milieu des plus affreuses tortures, et a défendu qu'on ensevelît leurs restes inanimés. Ainsi la déesse a puni les spoliateurs de son temple; et les furies vengeresses ne cesseront de les poursuivre, que l'argent sacré ne soit rendu au dépôt dont on l'arracha. Autrefois, dans une guerre importante avec Crotone, nos ancêtres, craignant pour le temple, placé hors de la ville, voulurent transporter à Locres ces trésors ; mais, pendant la nuit, il sortit du sanctuaire une voix qui leur défendait d'y toucher; la déesse défendrait elle-même sa demeure sainte. Arrêtés par cet oracle, ils résolurent au moins d'enfermer le temple d'une enceinte ; mais à peine le mur était-il élevé à une certaine hauteur, qu'il s'écroula tout à coup. Ce n'est donc pas aujourd'hui seulement, mais en bien d'autres occasions, que la déesse a protégé ses autels et son temple, ou fait subir aux profanateurs des châtimens exemplaires. Quant aux injures qui nous sont personnelles, vous seuls, pères conscrits, oui, vous seuls pouvez les venger. Supplians, nous nous réfugions près de vous, nous en appelons à votre justice: peu importe que vous abandonniez Locres à votre lieutenant et à sa garnison, ou que vous la livriez à la barbarie d'Annibal et des Carthaginois irrités. Nous ne demandons pas que, sans examen, vous ajoutiez foi à nos discours ; que vous condamniez Pleminius absent, et sans l'entendre : qu'il vienne, qu'il comparaisse en personne;

irato Annibali et Pœnis ad supplicium dedatis. Non postulamus, ut extemplo nobis, ut de absente, ut indicta caussa, credatis. Veniat, coram ipse audiat, ipse diluat. Si quidquam sceleris, quod homo in homines edere potest, in nos prætermisit; non recusamus, quin et nos omnia eadem iterum, si pati possumus, patiamur, et ille omni divino humanoque liberetur scelere. »

XIX. Hæc quum ab legatis dicta essent, quæsissetque ab iis Q. Fabius, detulissentne eas querelas ad P. Scipionem; responderunt, « missos legatos esse, sed eum belli adparatu occupatum esse; et in Africam aut jam trajecisse, aut, intra paucos dies, trajecturum. Et, legati gratia quanta esset apud imperatorem, expertos esse, quum, inter eum et tribunos cognita caussa, tribunos in vincula conjecerit; legatum æque sontem, aut magis etiam, in ea potestate reliquerit. » Jussis excedere extemplo legatis, non Pleminius modo, sed etiam Scipio, principum orationibus lacerari : ante omnes Q. Fabius, natum eum ad conrumpendam disciplinam militarem, arguere. « Sic et in Hispania plus prope per seditionem militum, quam bello, amissum; externo et regio more et indulgere licentiæ militum, et sævire in eos. » Sententiam deinde æque trucem orationi adjecit. « Pleminium legatum vinctum Romam deportari placere, et ex

qu'il sache de quel crime on l'accuse ; qu'il se justifie de ces imputations. S'il n'a pas épuisé sur nous toutes les cruautés qu'un homme puisse inventer contre ses semblables, nous ne refusons pas de souffrir une seconde fois les mêmes excès, s'il est possible, et de le voir renvoyer absous de tout crime envers les dieux et les hommes. »

XIX. Les députés ont cessé de parler ; Q. Fabius leur demande s'ils ont porté leurs plaintes à Scipion ; ils répondent : « Qu'on lui a envoyé une ambassade ; mais elle l'avait trouvé tout occupé de ses préparatifs de guerre ; et déjà il devait être embarqué pour l'Afrique, ou du moins bien près de s'embarquer. D'ailleurs, une première épreuve leur avait fait connaître tout le crédit du lieutenant sur l'esprit du général, puisque, après avoir entendu les débats de ce procès, il avait fait mettre les tribuns aux fers, et laissé la même autorité à son lieutenant aussi coupable, plus coupable qu'eux. » Quand les députés furent congédiés, les principaux sénateurs se répandirent en invectives et contre Pleminius, et même contre Scipion. Plus que tous les autres, Q. Fabius l'accusait d'être né pour corrompre la discipline militaire. « Ainsi, en Espagne, la sédition de ses troupes avait été peut-être plus funeste à la république, que les maux de la guerre. A l'exemple des étrangers et des rois, tantôt il avait, pour la licence de ses soldats, une indulgence coupable, tantôt une cruauté tyrannique. » Son avis, aussi violent que son discours, fut « de faire venir à

vinculis caussam dicere; ac, si vera forent, quæ Locrenses quererentur, in carcere necari, bonaque ejus publicari. P. Scipionem, quod de provincia decessisset, injussu senatus, revocari; agique cum tribunis plebis, ut de imperio ejus abrogando ferrent ad populum. Locrensibus coram senatum respondere, quas injurias sibi factas quererentur, eas neque senatum, neque populum romanum factas velle. Viros bonos, sociosque, et amicos eos adpellari : liberos, conjuges, quæque alia erepta essent, restitui; pecuniam, quanta ex thesauris Proserpinæ sublata esset, conquiri, duplamque pecuniam in thesauros reponi; et sacrum piaculare fieri, ita ut prius ad collegium pontificum referretur, quod sacri thesauri moti, violati essent, quæ piacula, quibus diis, quibus hostiis, fieri placeret. Milites, qui Locris essent, omnes in Siciliam transportari; quatuor cohortes sociorum latini nominis in præsidium Locros adduci.» Perrogari, eo die, sententiæ, accensis studiis pro Scipione et adversus Scipionem, non potuere. Præter Pleminii facinus Locrensiumque cladem, ipsius etiam imperatoris non romanus modo, sed ne militaris quidem, cultus jactabatur : « Cum pallio crepidisque inambulare in gymnasio, libellis eum palæstræque operam dare : æque segniter molliterque cohortem totam Syracusarum amœnitate frui; Carthaginem atque Annibalem excidisse de memo-

Rome le lieutenant Pleminius chargé de chaînes, de le confronter, en cet état, aux Locriens; et, si leurs accusations étaient fondées, de le faire mettre à mort en prison, et de confisquer ses biens. Quant à P. Scipion, qui était sorti de la province, sans l'ordre du sénat, il fallait le rappeler, et engager les tribuns à proposer au peuple sa destitution. L'on devait aussi faire rentrer les Locriens dans l'assemblée, et leur répondre que les outrages dont ils se plaignaient, n'avaient eu l'aveu ni du sénat, ni du peuple romain; les reconnaître hautement pour des hommes d'honneur, des alliés, des amis; leur rendre leurs femmes, leurs enfans et tout ce qui leur avait été enlevé; faire rechercher tout l'argent pillé dans les trésors de Proserpine, et l'y réintégrer au double; puis offrir aux dieux un sacrifice expiatoire, après être convenu, avec le collège des pontifes, des rites à suivre, des divinités à apaiser et des victimes à immoler, à cause d'une telle profanation, d'un si grand sacrilège; enfin, faire passer en Sicile toute la garnison de Locres, et la remplacer par quatre cohortes des alliés du Latium. » Il ne fut pas possible de recueillir, ce jour-là, toutes les voix; car les uns parlaient vivement pour Scipion, et les autres contre lui. Outre les crimes de Pleminius et les infortunes des Locriens, on reprochait au général un extérieur indigne à la fois d'un Romain, et même d'un guerrier. « Il se promenait, disait-on, dans le gymnase en mules et en manteau; il prenait plaisir à écouter les déclamations des sophistes, à voir lutter les athlètes : à son exemple, tout ce qui était sous ses ordres, jouissait, au sein de l'oisiveté et de la mollesse, des délices de Syracuse : Carthage et Annibal étaient sortis de sa mémoire; son armée entière, énervée par la licence qui avait régné,

ria : exercitum omnem licentia conruptum, qualis Sucrone in Hispania fuerit, qualis nunc Locris, sociis magis, quam hosti, metuendum. »

XX. Hæc quamquam partim vera, partim mixta, eoque similia veris jactabantur, vicit tamen Q. Metelli sententia; qui, de ceteris Maximo adsensus, de Scipionis caussa dissensit. « Qui enim convenire, quem modo civitas juvenem admodum recuperandæ Hispaniæ delegerit ducem, quem, recepta ab hostibus Hispania, ad inponendum punico bello finem creaverit consulem, spe destinaverit Annibalem ex Italia detracturum, Africam subacturum, eum repente, tamquam Q. Pleminium, indicta caussa prope damnatum, ex provincia revocari? quum ea, quæ in se nefarie facta Locrenses quererentur, ne præsente quidem Scipione facta dicerent, neque aliud, quam patientia, aut pudor, quod legato pepercisset, insimulari possit? Sibi placere, M. Pomponium prætorem, cui Sicilia provincia sorte evenisset, triduo proximo in provinciam proficisci : consules decem legatos, quos iis videretur, ex senatu legere, quos cum prætore mitterent, et duos tribunos plebei, atque ædilem; cum eo consilio prætorem cognoscere : si ea, quæ Locrenses facta quererentur, jussu aut voluntate P. Scipionis facta essent, ut eum de provincia decedere juberent. Si P. Scipio jam in Africam trajecisset, tribuni

d'abord à Sucron en Espagne, puis à Locres, était devenue plus redoutable aux alliés qu'à l'ennemi. »

XX. Il y avait, dans ces imputations, du vrai, du faux, et par cela même, de la vraisemblance. Toutefois on adopta l'avis de Q. Metellus qui, d'accord avec celui de Maximus, sur le reste, s'en écartait pour ce qui concernait Scipion. « Quelle inconséquence! dit-il; eh quoi! Rome, après avoir choisi ce jeune guerrier comme le seul général capable de reconquérir l'Espagne; après l'avoir, en récompense de cette heureuse expédition, élevé au consulat, pour mettre fin à la guerre punique; après avoir conçu l'espérance qu'il arracherait Annibal de l'Italie, et qu'il subjuguerait l'Afrique, Rome le condamnerait, en quelque sorte, sans l'entendre, comme un autre Q. Pleminius, et le rappellerait brusquement de sa province! surtout, quand les Locriens déclaraient eux-mêmes que les vexations dont ils se plaignaient, n'avaient pas eu lieu en sa présence; et qu'on ne pouvait lui reprocher autre chose qu'un excès d'indulgence pour son lieutenant, ou peut-être une mauvaise honte. Son avis était donc de faire partir, sous trois jours, pour sa destination, le préteur M. Pomponius, à qui le sort avait donné le département de la Sicile; de charger les consuls de choisir, dans le sénat, dix députés dignes de leur confiance, pour accompagner le préteur, ainsi que deux tribuns du peuple et un édile; le préteur, avec cette commission, prendrait connaissance de l'affaire. Si les violences, que déploraient les Locriens, avaient été commises par l'ordre ou de l'aveu de P. Scipion, on lui prescrirait de quitter sa province. Dans le cas où il se-

plebis atque ædilis cum duobus legatis, quos maxime prætor idoneos censuisset, in Africam proficiscerentur : tribuni atque ædilis, qui reducerent inde Scipionem; legati, qui exercitui præessent, donec novus imperator ad eum exercitum venisset. Sin M. Pomponius et decem legati comperissent, neque jussu, neque voluntate P. Scipionis ea facta esse, ut ad exercitum Scipio maneret, bellumque, ut proposuisset, gereret. » Hoc facto senatusconsulto, cum tribunis plebis actum est, ut comparārent inter se, aut sorte legerent, qui duo cum prætore ac legatis irent. Ad collegium pontificum relatum de expiandis, quæ Locris in templo Proserpinæ tacta, violata, elataque inde essent. Tribuni plebis cum prætore et decem legatis profecti M. Claudius Marcellus et M. Cincius Alimentus : iis ædilis plebis datus, quem, si aut in Sicilia prætori dicto audiens non esset Scipio, aut jam in Africam trajecisset, prendere tribuni juberent, ac jure sacrosanctæ potestatis reducerent. Prius Locros ire, quam Messanam, consilium erat.

XXI. Ceterum duplex fama est, quod ad Pleminium adtinet; alii, auditis, quæ Romæ acta essent, in exilium Neapolim euntem forte in Q. Metellum, unum ex legatis, incidisse, et ab eo Rhegium vi retractum tradunt : alii, ab ipso Scipione legatum cum triginta nobilissi-

rait déjà passé en Afrique, les tribuns du peuple, l'édile et deux députés, au choix du préteur, partiraient pour cette contrée : les tribuns et l'édile, afin de ramener Scipion ; les députés, afin de prendre le commandement de l'armée jusqu'à l'arrivée d'un nouveau général. Si, au contraire, M. Pomponius et les dix commissaires reconnaissaient que P. Scipion n'avait en rien contribué au malheur des Locriens, on le laisserait à la tête des troupes, et il serait libre de suivre le plan de campagne qu'il avait formé. » Le décret du sénat ainsi arrêté, on engagea les tribuns du peuple à choisir entre eux, ou à tirer au sort les deux de leurs collègues qui devaient accompagner le préteur et les députés : on concerta, avec le collège des pontifes, les moyens d'expier la profanation, le sacrilège, les rapines commises à Locres, dans le temple de Proserpine. Les tribuns du peuple, qui partirent avec le préteur et les commissaires, furent M. Claudius Marcellus et M. Cincius Alimentus ; on leur adjoignit un édile plébéien qui, sur leur ordre, devait, dans le cas où Scipion refuserait d'obéir, l'arrêter soit en Sicile, soit en Afrique, et le ramener à Rome, en vertu de l'autorité inviolable du tribunat. La commission jugea convenable de se rendre à Locres, avant d'aller à Messine.

XXI. Au reste, on raconte de deux manières la fin de Pleminius : suivant les uns, à la nouvelle de ce qui s'était passé à Rome, il prit le parti de s'exiler à Naples ; mais il rencontra en route Q. Metellus, un des députés, qui le fit saisir et ramener à Rhegium. Selon d'autres, Scipion lui-même envoya à Locres un de ses lieutenans

mis equitum missum, qui Q. Pleminium in catenas, et cum eo seditionis principes, conjicerent. Ii omnes, seu ante Scipionis, seu tum prætoris jussu, traditi in custodiam Rheginis. Prætor legatique Locros profecti, primam, sicuti mandatum erat, religionis curam habuere; omnem enim sacram pecuniam, quæque apud Pleminium, quæque apud milites erat, conquisitam, cum ea quam ipsi secum adtulerant, in thesauris reposuerunt, ac piaculare sacrum fecerunt. Tum vocatos ad concionem milites prætor signa extra urbem efferre jubet, castraque in campo locat, cum gravi edicto : « Si quis miles aut in urbe restitisset, aut secum extulisset, quod suum non esset; Locrensibus se permittere, ut, quod sui quisque cognosset, prehenderet; si quid non compareret, repeteret. Ante omnia, libera corpora placere sine mora Locrensibus restitui; non levi defuncturum pœna, qui non restituisset. » Locrensium deinde concionem habuit, atque, « iis libertatem legesque suas populum romanum senatumque restituere, » dixit. « Si qui Pleminium aliumve quem accusare vellet, Rhegium se sequeretur. Si de P. Scipione publice queri vellent, ea, quæ Locris nefarie in deos hominesque facta essent, jussu aut voluntate P. Scipionis facta esse, legatos mitterent Messanam; ibi se cum consilio cogniturum. » Locrenses prætori legatisque, et senatui ac populo romano gratias

et trente cavaliers des plus distingués, pour jeter dans les fers Q. Pleminius et les principaux moteurs de la sédition. Tous ceux qui furent arrêtés, soit auparavant par l'ordre de Scipion, soit depuis par celui du préteur, furent conduits à Rhegium, et remis à la garde des habitans. Le préteur et les commissaires arrivés à Locres, donnèrent, conformément à leurs instructions, leurs premiers soins aux intérêts de la religion. Tout l'argent de la déesse qui, après d'exactes recherches, fut retrouvé chez Pleminius et chez ses soldats, joint à celui qu'ils avaient apporté, fut replacé par eux dans le trésor, et ils offrirent un sacrifice expiatoire. Alors le préteur rassemble les soldats, leur ordonne de sortir de la ville et de camper au milieu de la plaine, leur défendant à tous, sous les peines les plus sévères, de rester à Locres, ou d'emporter ce qui ne leur appartenait pas. «Il permettait aux Locriens de reprendre ceux de leurs effets qu'ils pourraient reconnaître, et de réclamer ce qui aurait disparu. Avant tout, il voulut que les personnes libres fussent rendues à leur famille, et menaça d'un châtiment exemplaire quiconque s'obstinerait à les retenir.» Ensuite, il convoqua l'assemblée des Locriens, et il déclara : «Que le sénat et le peuple romain leur rendaient leurs lois et la liberté. Si quelqu'un parmi eux voulait accuser Pleminius, ou tout autre, il pouvait le suivre à Rhegium. S'ils avaient à se plaindre de Scipion, au nom de leur cité, s'ils avaient à lui reprocher d'avoir ordonné ou approuvé les violences commises à Locres envers les dieux et les hommes, ils devaient envoyer des ambassadeurs à Messine, où bientôt, avec son conseil, il connaîtrait de cette affaire.» Les Locriens rendirent des actions de grâces au préteur, aux commissaires, au

egere : « Se ad Pleminium accusandum ituros. Scipionem, quamquam parum injuriis civitatis suæ doluerit, eum esse virum, quem amicum sibi, quam inimicum, malint esse; pro certo se habere, neque jussu, neque voluntate P. Scipionis tot tam nefanda commissa : aut Pleminio nimium, aut sibi parum creditum. Natura insitum quibusdam esse, ut magis peccari nolint, quam satis animi ad vindicanda peccata habeant. » Et prætori et consilio haud mediocre onus demtum erat de Scipione cognoscendi. Pleminium, et ad duo et triginta homines cum eo damnaverunt, atque in catenis Romam miserunt : ipsi ad Scipionem profecti sunt, ut ea quoque, quæ vulgata sermonibus erant de cultu ac desidia imperatoris solutaque militiæ disciplina, comperta oculis perferrent Romam.

XXII. Venientibus eis Syracusas, Scipio res, non verba, ad purgandum sese paravit; exercitum omnem eo convenire, classem expediri jussit, tamquam dimicandum, eo die, terra marique cum Carthaginiensibus esset. Quo die venerunt, hospitio comiter acceptis, postero die, terrestrem navalemque exercitus, non instructos modo, sed hos decurrentes, classem in portu, simulacrum et ipsam edentem navalis pugnæ, ostendit : tum circa armamentaria, et horrea aliumque belli adparatum visendum prætor legatique ducti. Tantaque

sénat et au peuple romain : « Ils iraient à Rhegium pour accuser Pleminius. A l'égard de Scipion, malgré le peu d'intérêt qu'il avait pris à l'infortune de leur patrie, c'était un personnage si important, qu'ils aimaient mieux l'avoir pour ami que pour ennemi. Ils étaient convaincus que P. Scipion n'avait ni ordonné, ni permis de tels attentats; il avait eu trop de confiance en Pleminius, trop de défiance envers les Locriens. Souvent la nature inspirait à certaines personnes de l'aversion pour le crime, mais peu de fermeté pour le punir, lorsqu'il était commis. » C'était pour le préteur et la commission un lourd fardeau de moins de n'avoir pas à citer Scipion en justice. Quant à Pleminius, ils le condamnèrent avec trente-deux de ses complices, et les envoyèrent à Rome chargés de chaînes. Pour eux, ils se rendirent auprès de Scipion, afin de vérifier, comme témoins oculaires, ce qu'on disait de son extérieur, de son indolence, du relâchement de la discipline, et de pouvoir ensuite faire leur rapport au sénat.

XXII. Lorsqu'ils se dirigèrent vers Syracuse, Scipion se prépara à justifier sa conduite par des effets, plutôt que par des paroles; il fit rassembler toutes les troupes et tenir la flotte équipée, comme si l'on avait dû combattre, ce jour-là, les Carthaginois sur terre et sur mer. Le jour de l'arrivée des commissaires, il les reçut chez lui avec politesse; et, le lendemain, il fit paraître à leurs yeux l'armée et la flotte, non pas seulement en bon ordre, mais chacune leur donnant le spectacle d'une bataille simulée : ensuite, il conduisit le préteur et les députés dans les arsenaux et dans les magasins, où il leur montra ses approvisionnemens, ses munitions de guerre. L'ensemble et les détails de ces préparatifs les

admiratio singularum universarumque rerum incussa, ut satis crederent, aut illo duce atque exercitu vinci carthaginiensem populum, aut nullo alio posse; jubeutque, quod dii bene verterent, trajicere, et spei conceptæ, quo die illum omnes centuriæ priorem consulem dixissent, primo quoque tempore, compotem populum romanum facere : adeoque lætis inde animis profecti sunt, tamquam victoriam, non belli magnificum adparatum, nunciaturi Romam essent. Pleminius, quique in eadem caussa erant, postquam Romam est ventum, extemplo in carcerem conditi; ac primo producti ad populum ab tribunis, apud præoccupatos Locrensium clade animos, nullum misericordiæ locum habuerunt: postea, quum sæpius producerentur, jam senescente invidia, molliebantur iræ; et ipsa deformitas Pleminii memoriaque absentis Scipionis favorem ad vulgum conciliabat. Mortuus tamen prius in vinculis est, quam judicium de eo populi perficeretur. Hunc Pleminium Clodius Licinius in libro tertio *Rerum romanarum* refert, ludis votivis, quos Romæ Africanus iterum consul faciebat, conatum per quosdam, quos pretio conruperat, aliquot locis urbem incendere, ut frangendi carceris fugiendique haberet occasionem; patefacto dein scelere, delegatum in Tullianum ex senatusconsulto. De Scipione nusquam, nisi in senatu, actum; ubi omnes

pénétrèrent de l'admiration la plus profonde, et leur donnèrent l'assurance que ce chef, que cette armée triompherait de Carthage, ou qu'une telle conquête était à jamais impossible : ils exhortèrent donc Scipion à passer en Afrique, avec la protection des dieux, pour y réaliser au plus tôt l'espoir que le peuple romain avait conçu de lui, le jour où toutes les centuries l'avaient élevé le premier au consulat : ensuite ils partirent avec autant d'allégresse que s'ils avaient dû porter à Rome la nouvelle de la victoire, et non pas celle du magnifique appareil de guerre qu'ils avaient contemplé. Pleminius et les soldats, impliqués dans le même procès, furent transférés à Rome et mis aussitôt en prison. La première fois que les tribuns les firent comparaître devant le peuple, les esprits étaient tellement prévenus par le malheur des Locriens, que les accusés ne trouvèrent aucun sentiment de compassion : mais lorsqu'ils eurent été présentés souvent au public, la haine s'évanouit peu à peu, et le ressentiment se calma; enfin la difformité de Pleminius, et le souvenir de Scipion, quoique absent, répandirent sur eux quelque faveur. Cependant Pleminius mourut en prison, avant que le peuple eût prononcé sa sentence. Clodius Licinius, au troisième livre de son *Histoire romaine*, rapporte que, pendant des jeux que Scipion l'Africain donnait à Rome, dans son second consulat, pour acquitter un vœu, ce Pleminius avait gagné, à force d'argent, des malfaiteurs qui devaient mettre le feu dans plusieurs quartiers de la ville, afin de lui fournir l'occasion de forcer son cachot et de s'échapper; mais qu'après la découverte de la trame, un sénatus-consulte l'avait fait jeter dans la prison construite par ordre du roi Tullius. Pour Scipion, il ne fut question de

legatique et tribuni, classem eam, exercitum, ducemque verbis extollentes, effecerunt, ut senatus censeret, primo quoque tempore in Africam trajiciendum; Scipionique permitteretur, ut ex iis exercitibus, qui in Sicilia essent, ipse legeret, quos in Africam secum trajiceret, quos provinciæ relinqueret præsidio.

XXIII. Dum hæc apud Romanos geruntur, Carthaginienses quoque, quum, speculis per promontoria omnia positis, percunctantes paventesque ad singulos nuncios sollicitam hiemem egissent, haud parvum et ipsi tuendæ Africæ momentum adjecerunt societatem Syphacis regis, cujus maxime fiducia trajecturum in Africam Romanum crediderunt. Erat Asdrubali, Gisgonis filio, non hospitium modo cum rege, dé quo ante dictum est, quum ex Hispania forte in idem tempus Scipio atque Asdrubal convenerunt; sed mentio quoque inchoata adfinitatis, ut rex duceret filiam Asdrubalis. Ad eam rem consummandam tempusque nuptiis statuendum (jam enim et nubilis erat virgo) profectus Asdrubal, ut accensum cupiditate (et sunt ante omnes Numidæ Barbaros effusi in Venerem) sensit, virginem ab Carthagine arcessit, maturatque nuptias; et inter aliam gratulationem, ut publicum quoque fœdus privato adjiceretur, societas inter populum carthaginiensem regemque, data ultro citroque fide, eosdem amicos ini-

lui que dans le sénat, où le rapport unanime des députés et des tribuns fut si favorable à la flotte, à l'armée, au général, qu'on fut d'avis de hâter l'expédition d'Afrique, en accordant à Scipion la liberté de choisir, parmi les troupes, qui étaient alors en Sicile, celles qu'il voudrait emmener, et celles qu'il laisserait pour la garde de la province.

XXIII. Tandis que Rome s'occupe de ces soins, les Carthaginois ont établi des quartiers d'observation sur tous leurs promontoires; questionnant les voyageurs, tremblant à chaque nouvelle, ils avaient passé l'hiver au milieu des alarmes; enfin ils venaient de conclure une alliance importante pour leur défense et celle de l'Afrique, avec le roi Syphax, sur l'amitié duquel ils pensaient que le général romain fondait le succès de son expédition dans leur pays. Asdrubal, fils de Gisgon, avait contracté, avec Syphax, des liaisons d'hospitalité, à l'époque où, comme je l'ai dit plus haut, il s'était, à son retour d'Espagne, rencontré avec Scipion à la cour du monarque; et de plus il avait été question d'un projet de mariage entre le roi numide et la fille d'Asdrubal. Pour réaliser ce dessein et arrêter la célébration de l'hymen, dès que sa fille est nubile, il se rend auprès de Syphax; et s'apercevant que ce prince, ardent et passionné comme tous les Numides, était vivement épris, il fait venir de Carthage la jeune fiancée, et hâte le moment des noces. Syphax, reconnaissant, voulut sceller, par une alliance publique, son union particulière; les Carthaginois et le roi numide prononcèrent donc le serment réciproque de n'avoir que les mêmes amis et les mêmes ennemis. Mais Asdrubal, se rappelant les engagemens antérieurs que Syphax avait pris avec Sci-

micosque habituros, jurejurando adfirmatur. Ceterum Asdrubal, memor et cum Scipione initæ regi societatis, et quam vana et mutabilia Barbarorum ingenia essent, veritus, ne, si trajiceret in Africam Scipio, parvum vinculum eæ nuptiæ essent, dum accensum recenti amore Numidam habet, perpellit, blanditiis quoque puellæ adhibitis, ut legatos in Siciliam ad Scipionem mittat, per quos moneat eum : « Ne prioribus suis promissis fretus, in Africam trajiciat. Se et nuptiis civis carthaginiensis, filiæ Asdrubalis, quem viderit apud se in hospitio, et publico etiam fœdere cum populo carthaginiensi junctum. Optare primum, ut procul ab Africa, sicut adhuc fecerint, bellum Romani cum Carthaginiensibus gerant, ne sibi interesse certaminibus eorum, armaque aut hæc, aut illa, abnuentem alteram societatem, sequi necesse sit. Si non abstineat Africa Scipio, et Carthagini exercitum admoveat, sibi necessarium fore, et pro terra Africa, in qua et ipse sit genitus, et pro patria conjugis suæ, proque parente ac penatibus dimicare. »

XXIV. Cum his mandatis ab rege legati ad Scipionem missi, Syracusis eum convenerunt. Scipio, quamquam magno momento rerum in Africa gerendarum magnaque spe destitutus erat, legatis propere, priusquam res vulgaretur, remissis in Africam, litteras dat

pion, et connaissant l'humeur inconstante et légère des Barbares, craignit que, dans le cas où Scipion passerait en Afrique, ce mariage ne fût pas un lien assez fort pour retenir le Numide; il saisit donc l'instant où le prince était encore sous le charme d'un premier amour, et le détermine, par ses discours, par les caresses de sa jeune épouse, à envoyer en Sicile des ambassadeurs, pour dissuader Scipion «de passer en Afrique, sur la foi de ses premières promesses. Il venait d'épouser la fille d'un citoyen de Carthage, de ce même Asdrubal que Scipion avait vu dans son palais, et il avait formé en outre une alliance publique avec le peuple carthaginois. Ses vœux étaient d'abord que les Romains fissent la guerre toujours loin de l'Afrique, afin qu'il ne fût pas réduit à la nécessité de prendre part à la querelle, et d'embrasser un parti en se déclarant contre l'autre. Mais si par hasard Scipion ne s'abstenait point de passer en Afrique, et faisait marcher son armée sur Carthage, il se verrait contraint à combattre pour le pays qui lui avait donné la naissance, pour la patrie de son épouse, pour son père et pour ses pénates.»

XXIV. Les ambassadeurs du roi, partis avec ces instructions, trouvèrent Scipion à Syracuse. Ce général, quoique privé d'une puissante ressource pour son expédition d'Afrique, et d'un espoir qui lui avait paru si brillant, congédie aussitôt les députés, avant que le sujet de la mission puisse être connu; il leur remet une lettre

ad regem, quibus etiam atque etiam monet eum : « Ne jura hospitii secum, neu cum populo romano initæ societatis, neu fas, fidem, dextras, deos testes atque arbitros conventorum, fallat. » Ceterum, quando neque celari adventus Numidarum poterat (vagati enim in urbe, obversatique prætorio erant), et, si sileretur, quid petentes venissent, periculum erat, ne vera eo ipso, quod celarentur, sua sponte magis emanarent, timorque in exercitum incideret, ne simul cum rege et Carthaginiensibus foret bellandum, avertit a vero falsis præoccupando mentes hominum. Et, vocatis ad concionem militibus : « Non ultra esse cunctandum, ait. Instare, ut in Africam quam primum trajiciat, socios reges. Masinissam prius ipsum ad Lælium venisse, querentem, quod cunctando tempus tereretur; nunc Syphacem mittere legatos, idem admirantem, quæ tam diuturnæ moræ sit caussa, postulantemque, ut aut trajiciatur tandem in Africam exercitus, aut, si mutata consilia sint, certior fiat, ut et ipse sibi ac regno suo possit consulere. Itaque, paratis jam omnibus instructisque, et re jam non ultra recipiente cunctationem, in animo sibi esse, Lilybæum classe traducta, eodemque omnibus peditum equitumque copiis contractis, quæ prima dies cursum navibus daret, deis bene juvantibus, in Africam trajicere. » Litteras ad M. Pomponium mit-

pour Syphax, où il l'engageait, dans les termes les plus pressans, «à ne pas violer les droits de l'hospitalité, les engagemens contractés avec le peuple romain; à ne pas trahir sa foi, son honneur, sa conscience; à ne pas tromper les dieux témoins et arbitres des traités.» Mais il était difficile de cacher l'arrivée des Numides qui s'étaient promenés dans la ville, et qu'on avait vus aller et venir autour de la demeure du général; si l'on gardait le silence sur le but de leur voyage, on devait craindre que cette affectation même à cacher la vérité, ne la fît précisément découvrir, et que les soldats ne fussent effrayés de la pensée d'avoir à combattre à la fois Syphax et les Carthaginois. Scipion eut donc soin de prévenir les esprits par une fausse nouvelle, pour ne rien faire soupçonner de la véritable. Il convoque son armée, et lui déclare «qu'il n'y a plus un instant à perdre. Les rois, ses alliés, le pressent d'effectuer au plus tôt son passage. Déjà Masinissa s'était rendu en personne auprès de Lélius, pour se plaindre d'un si long retard : maintenant Syphax lui envoyait des ambassadeurs, pour lui en témoigner sa surprise, en apprendre le motif, et le conjurer, ou de passer sans délai en Afrique; ou, s'il avait changé de résolution, de l'en informer, afin qu'il eût à pourvoir à sa sûreté et à la défense du royaume. Aussi, puisque tout était prêt, puisque tout était terminé, et que l'entreprise exigeait une prompte exécution, il avait dessein de diriger sa flotte sur Lilybée, d'y rassembler toutes ses troupes, infanterie et cavalerie; et, au premier jour où le vent serait favorable, de s'embarquer pour l'Afrique, avec la protection des dieux.» Il écrit à M. Pomponius, pour l'inviter à se rendre à Lilybée, s'il le jugeait à propos, afin d'arrêter de concert le choix des légions et le

tit, ut, si ei videretur, Lilybæum veniret, ut communiter consulerent, quas potissimum legiones, et quantum militum numerum in Africam trajiceret; item circum oram omnem maritimam misit, ut naves onerariæ comprehensæ Lilybæum omnes contraherentur. Quidquid militum naviumque in Sicilia erat, quum Lilybæum convenissent, et nec urbs multitudinem hominum, nec portus naves caperet, tantus omnibus ardor erat in Africam trajiciendi, ut non ad bellum duci viderentur, sed ad certa victoriæ præmia; præcipue, qui superabant ex cannensi exercitu, milites, illo, non alio duce, credebant, navata reipublicæ opera, finire se militiam ignominiosam posse. Et Scipio minime id genus militum adspernabatur; ut qui neque ad Cannas ignavia eorum cladem acceptam sciret, neque ullos æque veteres milites in exercitu romano esse, expertosque non variis prœliis modo, sed urbibus etiam obpugnandis. Quinta et sexta cannenses erant legiones; eas se trajecturum in Africam quum dixisset, singulos milites inspexit; relictisque, quos non idoneos credebat, in locum eorum subjecit, quos secum ex Italia adduxerat; supplevitque ita eas legiones, ut singulæ sena millia et ducenos pedites, trecenos haberent equites: sociorum item latini nominis pedites equitesque de exercitu cannensi legit.

nombre des troupes qu'il pourrait emmener avec lui. En même temps il envoie, sur toute la côte, l'ordre de prendre tous les vaisseaux de charge, et de les rassembler à Lilybée. Tout ce qu'il y avait en Sicile de soldats et de bâtimens se réunit donc à Lilybée; la ville ne pouvait contenir la multitude des guerriers, ni le port celle des navires; l'empressement de passer en Afrique fut si vif et si général, qu'on semblait aller chercher, non pas les chances de la guerre, mais le prix assuré de la victoire. Les débris de l'armée de Cannes surtout étaient persuadés que Scipion seul pouvait les mettre à même de rendre à la république des services qui termineraient enfin leur honte et leur exil. Quant à Scipion, il se gardait bien de les dédaigner; il savait que ce n'était pas à leur lâcheté qu'il fallait imputer le désastre de Cannes, et que l'armée romaine n'avait point de vieux soldats plus expérimentés dans les batailles, et même dans les sièges. Ces légions étaient la cinquième et la sixième; après avoir dit qu'il les emmènerait en Afrique, il les passa en revue, remplaça les hommes qui lui parurent moins propres à cette expédition par les soldats qu'il avait amenés d'Italie, et forma de chacune de ces légions un corps de six mille deux cents fantassins et de trois cents chevaux. Il prit également l'élite de l'infanterie et de la cavalerie latines qui avaient combattu à Cannes.

XXV. Quantum militum in Africam transportatum sit, non parvo numero inter auctores discrepat. Alibi decem millia peditum, duo millia et ducentos equites, alibi sexdecim millia peditum, mille et sexcentos equites; alibi parte plus dimidia rem auctam, quinque et triginta millia peditum equitumque in naves inposita invenio; quidam non adjecere numerum, inter quos me ipse, in re dubia, poni malim. Cœlius, ut abstinet numero, ita ad inmensum multitudinis speciem auget. Volucres ad terram delapsas clamore militum ait, tantamque multitudinem conscendisse naves, ut nemo mortalium, aut in Italia, aut in Sicilia, relinqui videretur. Milites ut in naves ordine ac sine tumultu conscenderent, ipse eam sibi curam sumsit; nauticos C. Lælius, qui classis præfectus erat, in navibus, ante conscendere coactos, continuit. Commeatus inponendi M. Pomponio prætori cura data : quinque et quadraginta dierum cibaria, e quibus quindecim dierum cocta, inposita. Ut omnes jam in navibus erant, scaphas circummisit, ut ex navibus gubernatoresque, et magistri navium, et bini milites in Forum convenirent ad imperia accipienda. Postquam convenerunt, primum ab iis quæsivit, si aquam hominibus jumentisque in totidem dies, quot frumentum, inposuissent. Ubi responderunt, aquam dierum quinque et quadraginta in navibus esse; tum edixit militibus,

XXV. Le nombre des troupes qui suivirent Scipion en Afrique, varie beaucoup dans les historiens. Les uns portent dix mille fantassins et deux mille deux cents chevaux; les autres seize mille hommes d'infanterie et seize cents de cavalerie; d'autres enfin, augmentant cette armée de plus de moitié, prétendent qu'il embarqua trente-cinq mille hommes, cavaliers et fantassins. Quelques auteurs n'ont point fixé le nombre, et je ferai comme eux, dans une matière si incertaine. Célius, sans rien préciser, exagère sans doute, à ce sujet, en disant que les oiseaux, étourdis par les cris des soldats, tombaient du haut des airs, et que les vaisseaux, encombrés de toute cette multitude, semblaient ne plus laisser un seul homme en Italie ou en Sicile. Pour que l'embarquement se fît en bon ordre et sans tumulte, Scipion se chargea lui-même de ce soin. C. Lélius, qui commandait la flotte, contint les gens de marine qu'il avait déjà fait embarquer; le préteur M. Pomponius, chargé des vivres, en fit mettre dans les vaisseaux pour quarante-cinq jours; et, sur la quantité, des provisions cuites pour quinze. Dès que tout le monde fut à bord, des esquifs parcoururent la flotte pour avertir le pilote, le capitaine et deux soldats de chaque navire de se rendre au Forum, afin d'y recevoir les ordres du général. Lorsqu'ils furent rassemblés, Scipion leur demanda s'ils avaient embarqué l'eau nécessaire aux hommes et aux animaux pour autant de jours qu'il y avait de blé. Ils répondirent que la provision était faite pour quarante-cinq jours. Alors il enjoignit aux soldats de rester paisibles, silencieux, attentifs, et de ne troubler, par aucune querelle, la manœuvre des matelots. Son frère L. Scipion et lui-même devaient protéger l'aile droite des bâtimens de transport, avec vingt

ut silentium quieti nautis sine certamine ad ministeria exsequenda bene obedientes præstarent : cum viginti rostratis se ac L. Scipionem ab dextro cornu, lævum, totidem rostratas, et C. Lælium, præfectum classis, cum M. Porcio Catone (quæstor is tum erat) onerariis futurum præsidio. Lumina in navibus singula rostratæ, bina onerariæ haberent ; in prætoria nave insigne nocturnum trium luminum fore. Emporia ut peterent, gubernatoribus edixit. Fertilissimus ager, eoque abundans omnium copia rerum est regio, et inbelles (quod plerumque in uberi agro evenit) Barbari sunt; priusque, quam Carthagine subveniretur, obprimi, videbantur posse. Iis editis imperiis, redire ad naves jussi, et, postero die, deis bene juvantibus, signo dato, solvere naves.

XXVI. Multæ classes romanæ e Sicilia atque ipso illo portu profectæ erant. Ceterum non eo bello solum (nec id mirum, prædatum enim tantummodo pleræque classes ierant), sed ne priore quidem, ulla profectio tanti spectaculi fuit. Quamquam si magnitudine classis æstimaretur, et bini consules cum binis exercitibus ante trajecerant ; et prope totidem rostratæ in illis classibus fuerant, quot onerariis Scipio tum trajiciebat; nam. præter quadraginta longas naves, quadringentis ferme onerariis exercitum transvexit. Sed et bellum bello,

vaisseaux de guerre; et C. Lélius, commandant de la flotte, avec M. Porcius Caton, alors questeur, couvrir la gauche, à la tête d'une égale division. Les vaisseaux à proue d'airain durent avoir, la nuit, chacun un fanal; les bâtimens de transport, deux, et le vaisseau du général, trois par distinction, pour qu'on pût facilement le reconnaître au milieu des ténèbres. Les pilotes eurent ordre de cingler vers les Empories : c'est la contrée la plus fertile de la côte, la plus riche en productions de toute espèce; et les habitans, amollis par l'aboudance, sont, par cette raison, les moins belliqueux des Barbares: on pouvait donc espérer les surprendre, avant que Carthage leur envoyât des secours. Ces ordres donnés, Scipion commanda de retourner à bord, et, le lendemain, avec la protection des dieux, de mettre à la voile, au premier signal.

XXVI. Plus d'une fois, des flottes romaines étaient parties de la Sicile, et du port même de Lilybée : mais, ni dans le cours de cette guerre, où la seule destination des forces navales avait été le pillage des côtes, ni pendant la première guerre punique, aucune n'avait présenté un si imposant spectacle. Toutefois ce n'était pas à cause du nombre; car déjà deux consuls s'étaient embarqués avec deux armées, et leurs flottes avaient compté presque autant de vaisseaux de guerre que Scipion emmenait de bâtimens de transport. En effet, il n'avait que quarante galères et quatre cents vaisseaux de charge pour transporter ses troupes : mais les Romains trouvaient cette guerre plus formidable que la précédente,

secundum priore, ut atrocius Romanis videretur, quum quod in Italia bellabatur, tum ingentes strages tot exercituum, simul cæsis ducibus, effecerant; et Scipio dux, partim factis fortibus, partim suapte fortuna quadam ingentis ad incrementa gloriæ celebratus, converterat animos : simul et mens ipsa trajiciendi, nulli ante, eo bello, duci tentata, quod ad Annibalem detrahendum ex Italia, transferendumque et finiendum in Africa bellum, se transire vulgaverat. Concurrerat ad spectaculum in portum omnis turba, non habitantium modo Lilybæi, sed legationum omnium ex Sicilia, quæ et ad prosequendum Scipionem officii caussa convenerant, et prætorem provinciæ M. Pomponium secutæ fuerant: ad hoc legiones, quæ in Sicilia relinquebantur, ad prosequendos commilitones processerant; nec classis modo prospectantibus e terra, sed terra etiam omnis circa referta turba spectaculo navigantibus erat.

XXVII. Ubi inluxit, Scipio e prætoria nave, silentio per præconem facto, « Divi divæque, inquit, maria terrasque qui colitis, vos precor quæsoque, uti, quæ in meo imperio gesta sunt, geruntur, postque gerentur, ea mihi, populo plebique romanæ, sociis nominique latino, qui populi romani, quique meam sectam, imperium, auspiciumque terra, mari, amnibusque sequuntur, bene verruncent, eaque vos omnia bene juvetis; bonis

et parce que l'Italie en était le théâtre, et parce qu'ils y avaient éprouvé de sanglans désastres, des pertes d'armées nombreuses, massacrées avec tant de généraux. D'ailleurs Scipion, célèbre par ses hauts faits, et par sa fortune qui semblait promettre une gloire toujours nouvelle, toujours croissante, avait fixé sur lui l'attention générale : on applaudissait à cette idée de passer en Afrique, idée qu'aucun des prédécesseurs de Scipion n'avait eue jusqu'alors; arracher Annibal de l'Italie, transporter et finir la guerre en Afrique; tel était, avait-il dit partout, le but de son expédition. Une foule immense avait couru sur le port, pour jouir du coup d'œil du départ : c'étaient, non pas seulement les habitans de Lilybée, mais toutes les députations de la Sicile, qui étaient venues pour faire à Scipion une escorte d'honneur, ou qui avaient suivi le préteur M. Pomponius : de plus, les légions, qui restaient en Sicile, s'y étaient rendues, pour faire leurs adieux à leurs compagnons d'armes; en sorte que, si la flotte offrait un spectacle intéressant à ceux qui la contemplaient du rivage, la multitude, qui bordait la côte, présentait à son tour un aspect curieux à l'armée navale qui fendait les flots.

XXVII. Au point du jour, Scipion paraît sur le vaisseau amiral, et un héraut commande le silence : « Dieux et déesses, dit Cornelius, qui habitez les mers et la terre, je vous prie, je vous conjure de voir d'un œil favorable tout ce qui s'est fait, se fait ou se fera sous mon commandement, et de le faire tourner à ma gloire, et à l'avantage du peuple et des citoyens de Rome, des alliés du nom latin, et de tous ceux qui, sous ma conduite, sous mon autorité, sous mes auspices, portent les armes sur la terre, sur la mer et sur les fleuves; de seconder tous

auctibus auxitis; salvos incolumesque, victis perduellibus victores, spoliis decoratos, præda onustos triumphantesque, mecum domos reduces sistatis; inimicorum hostiumque ulciscendorum copiam faxitis; quæque populus carthaginiensis in civitatem nostram facere molitus est, ea ut mihi populoque romano in civitatem Carthaginiensium exempla edendi facultatem detis. » Secundum eas preces, cruda exta victimæ, uti mos est, in mare porricit, tubaque signum dedit proficiscendi. Vento secundo vehementi satis profecti, celeriter e conspectu terræ ablati sunt : et a meridie nebula occepit, ita ut vix concursus navium inter se vitarent; lenior ventus in alto factus. Noctem insequentem eadem caligo obtinuit; sole orto, est discussa, et addita vis vento. Jam terram cernebant; haud ita multo post, gubernator Scipioni ait, « non plus quinque millia passuum Africam abesse : Mercurii promontorium se cernere; si jubeat eo dirigi, jam in portu fore omnem classem. » Scipio, ut in conspectu terra fuit, precatus, uti bono reipublicæ suoque Africam viderit, dare vela, et alium infra navibus accessum petere jubet. Vento eodem ferebantur; ceterum nebula, sub idem ferme tempus, quo pridie exorta, conspectum terræ ademit, et ventus, premente nebula, cecidit. Nox deinde incertiora omnia fecit; itaque anchoras, ne aut inter se concurrerent naves, aut

mes projets; d'ajouter encore à notre prospérité; de nous accorder la force, la santé, la victoire sur nos ennemis, et de nous ramener tous, mes soldats et moi, chargés de nobles dépouilles, enrichis de butin et triomphans; de nous donner les moyens de tirer vengeance de nos ennemis publics et particuliers, et de faire retomber sur Carthage tous les maux dont elle voulait accabler Rome et le peuple romain!» Après cette prière, il immole une victime, en jette, suivant l'usage, les entrailles crues à la mer, et fait donner, par la trompette, le signal du départ. La flotte, secondée par un vent favorable, mais assez vif, perdit bientôt de vue le rivage; vers le midi, il s'éleva un brouillard épais, et les vaisseaux pouvaient à peine éviter de s'entre-heurter. Le vent devint plus doux en pleine mer; la brume continua, la nuit suivante; elle se dissipa, au lever du soleil, et le vent souffla avec plus de violence. Déjà l'on apercevait la terre; et, peu de temps après, le pilote avertit Scipion «qu'on n'était plus qu'à cinq milles de la côte d'Afrique; il distinguait le promontoire de Mercure; s'il recevait l'ordre de se diriger sur ce point, toute la flotte serait bientôt dans le port.» Scipion, à la vue de la terre, prie les dieux, qui lui montrent l'Afrique, de permettre que ce soit pour l'intérêt de la république et pour le sien; il ordonne au pilote de passer outre et d'aborder un peu plus bas. Le même vent poussait les navires; il s'éleva, comme la veille, une brume épaisse qui déroba la vue de la terre et qui fit tomber le vent. Ensuite la nuit augmenta l'incertitude; aussi l'on jeta l'ancre, pour empêcher les bâtimens de s'entre-choquer ou d'échouer sur le rivage. Le jour ramena le vent; et, dissipant le brouillard, découvrit toutes les côtes de l'Afrique. Scipion demanda le

terræ inferrentur, jecere. Ubi inluxit, ventus idem coortus, nebula disjecta, aperuit omnia Africæ litora. Scipio, quod esset proximum promontorium percunctatus, quum Pulchri promontorium id vocari audisset: « Placet omen, inquit; huc dirigite naves. » Eo classis decurrit, copiæque omnes in terram expositæ sunt. Prosperam navigationem sine terrore ac tumultu fuisse, permultis græcis latinisque auctoribus credidi : Cœlius unus præterquam quod non mersas fluctibus naves, ceteros omnes cœlestes maritimosque terrores, postremo abreptam tempestate ab Africa classem ad insulam Ægimurum, inde ægre conrectum cursum, exponit : et, prope obrutis navibus, injussu imperatoris, scaphis, haud secus quam naufragos, milites sine armis, cum ingenti tumultu, in terram evasisse.

XXVIII. Expositis copiis, Romani castra in proximis tumulis metantur. Jam non in maritimos modo agros, conspectu primum classis, dein tumultu egredientium in terram, pavor terrorque pervenerat, sed in ipsas urbes : neque enim hominum modo turba, mulierum puerorumque agminibus inmixta, omnes passim compleverat vias, sed pecora quoque præ se agrestes agebant; ut relinqui subito Africam diceres. Urbibus vero ipsis majorem, quam quem secum adtulerant, terrorem inferebant; præcipue Carthaginis prope

nom du cap le plus voisin; on lui dit qu'il s'appelait le Beau : « J'accepte l'augure, reprit-il; c'est là qu'il faut aborder. » La flotte longea la côte, et toutes les troupes prirent terre. Si j'ai rapporté que la traversée fut heureuse, et qu'il n'y eut ni confusion ni désordre, je l'ai fait sur la foi d'un grand nombre d'historiens grecs et latins. Célius seul raconte, qu'excepté la submersion des vaisseaux, la flotte éprouva toutes les fureurs du ciel et de la mer; et qu'emportée par la tempête, loin de l'Afrique, elle fut poussée contre l'île d'Égimure, d'où elle reprit difficilement sa route; les navires, ajoute-t-il, furent sur le point d'être engloutis par les flots; alors les soldats, sans attendre l'ordre du général, se jetèrent sans armes dans les chaloupes, comme au milieu d'un naufrage, et gagnèrent la rive, avec un grand tumulte.

XXVIII. Après le débarquement, les Romains établissent leur camp sur les hauteurs voisines. Déjà l'aspect de la flotte d'abord, puis des soldats qui abordaient en foule, avait répandu la crainte et la terreur sur toute la côte, et jusque dans les villes mêmes. Tous les chemins étaient couverts çà et là d'une multitude confuse d'hommes, de femmes, d'enfans et de villageois qui poussaient devant eux leurs bestiaux; on eût dit une émigration de l'Afrique entière. Carthage surtout ressemblait, par son agitation, à une ville prise d'assaut. Car, depuis le consulat de M. Atilius Regulus et de L. Manlius, c'est-à-dire depuis près de cinquante ans,

ut captæ tumultus fuit. Nam, post M. Atilium Regulum et L. Manlium consules, annis prope quinquaginta, nullum romanum exercitum viderant, præter prædatorias classes, quibus exscensiones in agros maritimos factæ erant; raptisque, quæ obvia fors fecerat, prius recursum semper ad naves, quam clamor agrestes conciret, fuerat: eo major tum fuga pavorque in urbe fuit. Et, hercule, neque exercitus domi validus, neque dux, quem obponerent, erat. Asdrubal, Gisgonis filius, genere, fama, divitiis, regia tum etiam adfinitate, longe primus civitatis erat: sed eum ab illo ipso Scipione aliquot prœliis fusum pulsumque, in Hispania, meminerant; nec magis ducem duci parem, quam tumultuarium exercitum suum romano exercitui esse. Itaque, velut si urbem extemplo adgressurus Scipio foret, ita ad arma est conclamatum; portæque raptim clausæ, et armati in muris, vigiliæque et stationes dispositæ, ac, nocte insequenti, vigilatum est. Postero die, quingenti equites, speculatum ad mare turbandosque egredientes ex navibus missi, in stationes Romanorum inciderunt: jam enim Scipio, classe Uticam missa, ipse haud ita multum progressus a mari, tumulos proximos ceperat, equites et in stationibus, locis idoneis, posuerat, et per agros miserat prædatum.

XXIX. Ii cum carthaginiensi equitatu prœlium quum

les Carthaginois n'avaient point vu d'armée romaine sur leur territoire, à l'exception des flottes qui venaient pour piller; et alors les Romains se bornaient à faire des incursions sur les terres voisines de la mer, et à enlever ce que le hasard avait pu leur offrir; mais toujours ils se rembarquaient, avant que les cris d'alarme eussent rassemblé les paysans : aussi, pour cette fois, la fuite fut générale dans la campagne, et l'épouvante redoubla dans la ville. En effet, Carthage n'avait pas de troupes assez fortes, de capitaine assez habile à opposer à l'ennemi. Asdrubal, fils de Gisgon, tenait bien le premier rang par sa naissance, par sa renommée, par ses richesses et par l'alliance qu'il avait contractée avec un roi; mais on se rappelait que ce même Scipion l'avait battu plus d'une fois, en Espagne, et l'avait chassé de la province; un pareil chef ne pouvait donc tenir tête à un général victorieux, ni une armée carthaginoise levée à la hâte résister à une armée romaine. Aussi, dans la pensée que Scipion allait sur-le-champ attaquer Carthage, de tout côté l'on crie : Aux armes! On ferme précipitamment les portes, on borde les remparts de guerriers, on pose des sentinelles et des corps-de-garde; et, la nuit suivante, tout le monde veille, chacun est sur pied. Le lendemain, cinq cents cavaliers, détachés du côté de la mer, pour faire une reconnaissance et pour inquiéter les ennemis au moment du débarquement, rencontrèrent les avant-postes des Romains; car déjà Scipion, après avoir fait passer sa flotte à Utique, s'était avancé un peu dans les terres, avait occupé les hauteurs des environs, placé des gros de cavalerie dans des positions favorables, et envoyé le reste piller la campagne.

XXIX. Ces fourrageurs livrèrent bataille à la cavale-

commisissent, paucos in ipso certamine, plerosque fugientes persecuti (in quibus præfectum quoque Hannonem, nobilem juvenem) occiderunt. Scipio non agros modo circa vastavit, sed urbem etiam proximam Afrorum satis opulentam cepit, ubi præter cetera, quæ extemplo in naves onerarias inposita, missaque in Siciliam erant, octo millia liberorum servorumque capitum sunt capta. Lætissimus tamen Romanis, in principio rerum gerendarum, adventus fuit Masinissæ, quem quidam cum ducentis haud amplius equitibus, plerique cum duum millium equitatu tradunt venisse. Ceterum quum longe maximus omnium ætatis suæ regum hic fuerit, plurimumque rem romanam juverit, operæ pretium videtur excedere paululum ad enarrandum, quam varia fortuna usus sit in amittendo recuperandoque paterno regno. Militanti pro Carthaginiensibus in Hispania pater ei moritur; Galæ nomen erat. Regnum ad fratrem regis OEsalcem, pergrandem natu (mos ita apud Numidas est), pervenit : haud multo post, OEsalce quoque mortuo, major ex duobus filiis ejus Capusa, puero admodum altero, paternum imperium accepit. Ceterum quum magis jure gentis, quam auctoritate inter suos aut viribus, obtineret regnum ; exstitit quidam, Mezetulus nomine, non alienus sanguine regibus, familiæ semper inimicæ, ac de imperio varia fortuna cum

rie des Carthaginois, en tuèrent quelques-uns dans l'action, et plus encore dans la fuite : au nombre des morts se trouva un jeune noble, Hannon, qui commandait ce détachement. Scipion ne dévasta pas seulement les plaines d'alentour, il attaqua et prit une ville voisine assez riche, dans laquelle, outre un butin considérable, que des vaisseaux de charge transportèrent aussitôt en Sicile, il fit huit mille prisonniers, hommes libres ou esclaves. La joie de cet heureux début fut doublée par l'arrivée de Masinissa, qui, suivant certains historiens, vint joindre Scipion avec deux cents cavaliers au plus, et avec deux mille, selon beaucoup d'autres. Au reste, comme ce fut le plus grand monarque de son temps, et qu'il rendit aux Romains les services les plus signalés, il ne sera pas inutile, je pense, de faire ici une courte digression, pour raconter par quelles vicissitudes il perdit et recouvra le royaume de ses ancêtres. Tandis qu'il faisait la guerre, en Espagne, pour les Carthaginois, la mort lui enleva Gala, son père. Suivant l'usage des Numides, Gala eut pour successeur Ésalcès, son frère, déjà fort avancé en âge. Ce prince, qui mourut peu de temps après, laissa la couronne à Capusa, l'aîné de ses fils, dont le second était encore dans l'enfance. Mais Capusa, roi seulement par droit de naissance, sans avoir, parmi les siens, aucune considération, aucun pouvoir réel, eut pour compétiteur à l'empire Mezetulus, issu comme lui de la race royale, mais d'une branche ennemie de la branche régnante, et qui déjà lui avait disputé le trône avec des succès divers. Il souleva ses compatriotes contre des maîtres qui leur étaient odieux ; et fort de leur appui, il entra ouvertement en campagne, et obligea son rival à livrer bataille, à défendre sa couronne. Capusa

iis, qui tum obtinebant, certantis. Is, concitatis populariibus, apud quos, invidia regum, magnæ auctoritatis erat, castris palam positis, descendere regem in aciem, ac dimicare de regno coegit. In eo prœlio, Capusa cum multis principum cecidit; gens Massylorum omnis in ditionem imperiumque Mezetuli concessit : regio tamen nomine abstinuit; contentusque nomine modico tutoris, puerum Lacumacen, qui stirpis regiæ superarat, regem adpellat; carthaginiensem nobilem feminam, sororis filiam Annibalis, quæ proxime OEsalci regi nupta fuerat, matrimonio sibi jungit, spe Carthaginiensium societatis; et cum Syphace hospitium vetustum legatis missis renovat, omnia ea auxilia præparans adversus Masinissam.

XXX. Et Masinissa, audita morte patrui, dein nece fratris patruelis, ex Hispania in Mauritaniam (Bocchar, ea tempestate, rex Maurorum erat) trajicit; ab eo supplex infimis precibus auxilium itineri, quoniam bello non poterat, quatuor millia Maurorum impetravit. Cum iis, præmisso nuncio ad paternos suosque amicos, quum ad fines regni pervenisset, quingenti ferme Numidæ ad eum convenerunt. Igitur Mauris inde, sicut convenerat, retro ad regem remissis, quamquam aliquanto minor spe multitudo, nec cum qua tantam rem adgredi satis auderet, conveniret; ratus agendo ac moliendo, vires quoque ad agendum aliquid conlecturum, proficiscenti ad

fut tué dans l'action avec plusieurs de ses principaux officiers, et toute la nation massylienne passa sous les lois, sous l'autorité de Mezetulus, qui cependant ne prit pas le titre de roi; content du nom modeste de tuteur, il fit appeler roi le jeune Lacumacès, dernier rejeton de la race royale. Ensuite il épousa une femme illustre de Carthage, nièce d'Annibal, et veuve d'Ésalcès, dans l'espoir d'obtenir, par cette alliance, la protection des Carthaginois. Enfin, il envoya des ambassadeurs à Syphax, pour resserrer d'anciens nœuds d'hospitalité, se ménageant ainsi de nombreux auxiliaires contre Masinissa.

XXX. Cependant Masinissa, qui avait appris la mort de son oncle et celle de son cousin-germain, repassa de l'Espagne dans la Mauritanie, où Bocchar régnait alors: malgré les plus vives instances, les plus humbles prières, il ne put obtenir, au défaut d'une armée, qu'une escorte de quatre mille Maures. Arrivé avec eux sur les frontières de ses états, comme il avait fait prévenir ses amis et ceux de son père, il y trouva environ cinq cents Numides. Alors il renvoya son escorte au roi, comme il en était convenu. Le nombre de ses Numides était bien au dessous de ses espérances, et ne pouvait lui inspirer l'audace de quelque tentative importante; mais persuadé qu'à force d'activité et de persévérance, il réunirait des troupes assez imposantes, il s'avança jusqu'à Thapse, où il rencontra Lacumacès, qui partait pour se rendre au-

Syphacem Lacumaci regulo ad Thapsum obcurrit. Trepidum agmen quum in urbem refugisset, urbem Masinissa primo inpetu capit; ex regiis alios tradentes se recipit, alios vim parantes occidit : pars maxima, cum ipso puero, inter tumultum, ad Syphacem, quo primum intenderant iter, pervenerunt. Fama hujus modicæ rei, in principio rerum prospere actæ, convertit ad Masinissam Numidas; adfluebantque undique ex agris vicisque veteres milites Galæ, et invitabant juvenem ad recuperandum paternum regnum. Numero militum aliquantum Mezetulus superabat; nam et ipse eum exercitum, quo Capusam vicerat, et ex receptis, post cædem regis, aliquot habebat; et puer Lacumaces ab Syphace auxilia ingentia adduxerat; quindecim millia peditum Mezetulo, decem millia equitum erant. Quibuscum Masinissa, nequaquam tantum peditum equitumve habens, acie conflixit; vicit tamen et veterum militum virtus et prudentia inter romana et punica arma exercitati ducis. Regulus, cum tutore et exigua Masæsylorum manu, in Carthaginiensium agrum perfugit. Ita recuperato regno paterno, Masinissa, quia sibi adversus Syphacem haud paullo majorem restare dimicationem cernebat, optimum ratus cum fratre patruele gratiam reconciliare, missis, qui et puero spem facerent, si in fidem Masinissæ sese permisisset, futurum in eodem honore, quo

près de Syphax. Les gens de la suite du jeune roi se jetèrent dans la ville avec tant de précipitation, que Masinissa l'emporta du premier assaut; les uns se rendirent, les autres, qui voulurent faire résistance, furent massacrés; mais le plus grand nombre s'échappa avec Lacumacès, au milieu du tumulte, et se réfugia auprès de Syphax, comme c'était d'abord son dessein. Le bruit de ce premier succès, bien que faible, attira les Numides sous les drapeaux de Masinissa; de toutes parts accouraient en foule, des bourgs et des campagnes, les vieux soldats de Gala, et ils exhortaient le jeune prince à reconquérir le royaume paternel. Mezetulus avait encore l'avantage du nombre; car il voyait sous ses ordres l'armée victorieuse de Capusa, les troupes qui, après le meurtre du roi, s'étaient rendues à lui, et les renforts considérables que le jeune Lacumacès avait amenés du pays de Syphax; enfin Mezetulus comptait près de lui quinze mille fantassins et dix mille chevaux. Masinissa, malgré son infériorité en infanterie et en cavalerie, n'hésita pas à lui livrer bataille, et il dut la victoire à la valeur de ses vieux soldats, et à l'expérience qu'il avait acquise dans les camps romains et carthaginois. Le jeune roi, suivi de son tuteur et d'une poignée d'hommes, se réfugia sur le territoire de Carthage. Masinissa, remis ainsi en possession de ses états, mais prévoyant qu'il lui restait à soutenir, contre Syphax, une lutte plus terrible encore, crut que le parti le plus sûr était de se réconcilier avec son cousin; il lui envoya donc des ambassadeurs chargés de faire espérer, à Lacumacès, les mêmes honneurs qu'Ésalcès avait eus à la cour de Gala, et de promettre à Mezetulus, outre l'impunité, la restitution fidèle de tous ses biens : aussi tous deux, préférant à l'exil une fortune modeste

apud Galam OEsalces quondam fuisset; et qui Mezetulo, præter inpunitatem, sua omnia cum fide restitui sponderent; ambo præoptantes exsilio modicam domi fortunam (omnia, ne id fieret, Carthaginiensibus de industria agentibus) ad sese perduxit.

XXXI. Asdrubal tum forte, quum hæc gerebantur, apud Syphacem erat; qui Numidæ, haud sane multum ad se pertinere credenti, utrum penes Lacumacen an Masinissam regnum Massylorum esset: «Falli eum magnopere, ait, si Masinissam eisdem contentum fore, quibus patrem Galam, aut patruum ejus OEsalcem, credat; multo majorem indolem in eo animi ingeniique esse, quam in ullo gentis ejus unquam fuisset. Sæpe eum, in Hispania, raræ inter homines virtutis specimen dedisse sociis pariter hostibusque: et Syphacem, et Carthaginienses, nisi orientem illum ignem obpressissent, ingenti mox incendio, quum jam nullam opem ferre possent, arsuros. Adhuc teneras et fragiles ejus vires esse vixdum coalescens foventis regnum. » Instando stimulandoque pervincit, ut exercitum ad fines Massylorum admoveat; atque in agro, de quo sæpe cum Gala non verbis modo disceptatum, sed etiam armis certatum fuerat, tamquam haud dubie juris sui, castra locet. « Si quis arceat, id quod maxime opus sit, in acie dimicaturum: sin per metum agro cedatur, in medium regnum

dans leur patrie, se laissèrent gagner par les offres de Masinissa, malgré tous les efforts intéressés des Carthaginois pour empêcher le rapprochement.

XXXI. Asdrubal, lors de ces évènemens, se trouvait à la cour de Syphax. Voyant que le Numide n'attachait pas beaucoup d'importance à ce que le trône des Massyliens appartînt à Lacumacès ou à Masinissa, il lui dit que « c'était une grande erreur de croire que Masinissa se contenterait de l'héritage de Gala ou d'Ésalcès; il avait bien plus de caractère, de courage et de génie qu'aucun roi de cette nation n'en avait montré jusqu'alors. Souvent, en Espagne, il avait donné, à ses alliés et à ses ennemis, des preuves d'une valeur plus qu'humaine; et Syphax et Carthage devaient éteindre ce feu à sa naissance, s'ils ne voulaient se voir embraser bientôt par un vaste incendie, dont ils ne pourraient plus arrêter les progrès. Ses forces étaient encore incertaines et chancelantes; il tâchait d'étayer un trône à peine affermi. » Par ses instances, par ses vives sollicitations, il le décide à faire avancer une armée vers les frontières de la Massylie, et à placer son camp sur un terrain dont il avait, plus d'une fois, disputé la possession à Gala par les voies de droit et par la force des armes, comme si, dès ce jour, ses prétentions fussent incontestables et légitimes. « Si Masinissa cherchait à l'expulser, ce qui était à désirer avant tout, on lui livrerait bataille; si la crainte lui faisait céder ce territoire, il fallait pénétrer au centre du royaume; alors les Massyliens se soumet-

cundum; aut sine certamine concessuros in ditionem ejus Massylos, aut nequaquam pares futuros armis.» His vocibus incitatus, Syphax Masinissæ bellum infert, et, primo certamine, Massylos fundit fugatque. Masinissa, cum paucis equitibus, ex acie in montem (Balbum incolæ vocant) perfugit; familiæ aliquot cum mapalibus pecoribusque suis (ea pecunia illis est) persecuti sunt regem: cetera Massylorum multitudo in ditionem Syphacis concessit. Quem ceperant exsules montem, herbidus aquosusque est; et, quia pecori bonus alendo erat, hominum quoque, carne ac lacte vescentium, abunde subficiebat alimentis. Inde nocturnis primo ac furtivis incursionibus, deinde aperto latrocinio, infesta omnia circa esse; maxime uri carthaginiensis ager, quia et plus prædæ, quam inter Numidas, et latrocinium tutius erat: jamque adeo licenter eludebant, ut ad mare devectam prædam venderent mercatoribus, adpellentibus naves ad id ipsum; pluresque, quam justo sæpe in bello, Carthaginiensium caderent caperenturque. Deplorabant ea apud Syphacem Carthaginienses, infensumque et ipsum ad reliquias belli persequendas instigabant; sed vix regium videbatur, latronem vagum in montibus consectari.

XXXII. Bocchar, ex præfectis regiis vir acer et impiger, ad id delectus; ei data quatuor millia peditum,

traient sans combat, ou seraient incapables de résister à ses armes.» Excité par ces conseils, Syphax déclare la guerre à Masinissa ; et, dès la première rencontre, met les Massyliens en déroute et en fuite. Masinissa battu se retire, avec quelques cavaliers, sur une hauteur que les habitans appellent le mont Balbus : quelques familles l'y suivirent avec leurs cabanes scéniques et leurs troupeaux, seule richesse du pays; tout le reste des Massyliens reconnut les lois de Syphax. La montagne où les réfugiés avaient cherché un asile, était remplie d'herbages et de sources; fertile en gras pâturage, elle pouvait suffire abondamment à la subsistance d'hommes habitués à vivre du lait et de la chair de leurs troupeaux. Bientôt des incursions, d'abord nocturnes et furtives, puis un brigandage déclaré désolèrent tout le pays d'alentour, et portèrent la flamme principalement sur les terres des Carthaginois, qui offraient une proie plus riche et plus d'impunité : déjà même les brigands poussaient la licence et l'audace jusqu'à se rendre sur la côte, pour y vendre leur butin à des marchands attirés là par l'appât du gain; et, dans les escarmouches, les Carthaginois avaient souvent plus de morts et de prisonniers que dans une guerre régulière. Carthage en adressait des plaintes amères à Syphax, et pressait ce prince, déjà irrité, d'exterminer ce reste d'ennemis; mais il lui paraissait peu digne d'un roi de poursuivre un bandit errant dans les montagnes.

XXXII. Bocchar, un des principaux officiers du prince, homme actif et entreprenant, fut choisi pour cette expé-

duo equitum; præmiorumque ingentium spe oneratus, si caput Masinissæ retulisset, aut vivum (id vero inæstimabile gaudium fore) cepisset, palatos incuriosequе agentes inproviso adortus, pecorum hominumque ingenti multitudine a præsidio armatorum exclusa, Masinissam ipsum cum paucis in verticem montis compellit. Inde, prope ut jam debellato, nec præda modo pecorum hominumque captorum missa ad regem, sed copiis etiam, ut aliquanto majoribus, quam pro reliquiis belli, remissis, cum quingentis haud amplius peditibus ducentisque equitibus, degressum jugis Masinissam persecutus, in valle arta, faucibus utrimque obsessis, inclusit; ibi ingens cædes Massylorum facta. Masinissa, cum quinquaginta haud amplius equitibus, per amfractus montis ignotos sequentibus se eripuit. Tenuit tamen vestigia Bocchar; adeptusque eum patentibus prope Clupeam urbem campis, ita circumvenit, ut, præter quatuor equites, omnes ad unum interficeret; cum iis ipsum quoque Masinissam saucium prope e manibus, inter tumultum, amisit. In conspectu erant fugientes; ala equitum, dispersa toto campo, quibusdam, ut obcurrerent, per obliqua tendentibus, quinque hostes sequebatur; amnis ingens fugientes accepit (neque enim cunctanter, ut quos major metus urgeret, inmiserant equos), raptique gurgite, et in obliquum prælati; duo-

dition : on lui donna quatre mille fantassins et deux mille chevaux; on lui fit de magnifiques promesses, s'il apportait la tête de Masinissa, ou s'il le prenait vivant, service inappréciable et qui comblerait Syphax de joie. Bocchar attaque à l'improviste la troupe errante et vagabonde de Masinissa, coupe les nombreux troupeaux et leurs conducteurs qui restent sans défense loin des soldats armés, et pousse Masinissa lui-même, avec un petit nombre de combattans, jusqu'au sommet de la montagne. Dès-lors, regardant la guerre comme à peu près terminée, il renvoie à Syphax, avec les bestiaux et les pâtres captifs, la plus grande partie de ses troupes, comme trop considérables pour réduire des débris d'ennemis, ne garde que cinq cents hommes de pied, et deux cents chevaux au plus, force Masinissa à descendre des hauteurs, le poursuit vivement, l'enferme dans une vallée étroite, dont il occupe les deux issues, et là taille en pièces les Massyliens. Masinissa trouve moyen de fuir, avec environ cinquante de ses cavaliers, à travers les sinuosités de la montagne, inconnues à ses ennemis. Bocchar pourtant ne perd point ses traces; il l'atteint dans les vastes plaines de Clupea, le serre de si près, qu'il lui tue tous ses cavaliers, à l'exception de quatre, et le blesse lui-même; mais, au milieu du tumulte, Masinissa lui échappe des mains. Cependant cinq hommes sont réduits à fuir, à la vue de tout un détachement de cavalerie, dont les uns les poursuivent, tandis que les autres traversent la plaine pour leur fermer le passage. Dans leur fuite, ils rencontrent une large rivière dans laquelle, pour se dérober à un danger plus imminent, ils lancent leurs chevaux sans hésiter; mais le courant les emporte, les entraîne en sens oblique; deux d'entre eux sont engloutis dans le gouffre

bus, in conspectu hostium, in prærapidum gurgitem haustis, ipse periisse creditus; at duo reliqui equites cum eo, inter virgulta ulterioris ripæ, emerserunt. Is finis Bocchari sequendi fuit, nec ingredi flumen auso, nec habere credenti se jam, quem sequeretur. Inde vanus auctor absumti Masinissæ ad regem rediit; missique, qui Carthaginem gaudium ingens nunciarent; totaque Africa fama mortis Masinissæ repleta varie animos adfecit. Masinissa in spelunca occulta, quum herbis curaret vulnus, duorum equitum latrocinio, per dies aliquot, vixit; ubi primum ducta cicatrix, patique posse visa jactationem, audacia ingenti pergit ire ad regnum repetendum; atque, in ipso itinere haud plus quadraginta equitibus conlectis, quum in Massylos, palam jam quis esset ferens, venisset, tantum motum quum favore pristino, tum gaudio insperato, quod, quem periisse crediderant, incolumem cernebant, fecit, ut, intra paucos dies, sex millia peditum armatorum, quatuor equitum, ad eum convenirent; jamque non in possessione modo paterni regni esset, sed etiam socios Carthaginiensium populos Masæsylorumque fines (id Syphacis regnum erat) vastaret; inde irritato ad bellum Syphace, inter Cirtam Hipponemque, in jugis opportunorum ad omnia montium consedit.

XXXIII. Majorem igitur eam rem Syphax ratus,

si rapide, en présence des ennemis, qui crurent Masinissa submergé lui-même; mais il avait gagné la rive opposée, avec deux cavaliers; il avait disparu au milieu des arbrisseaux. Bocchar alors s'arrêta; il craignit d'entrer dans le fleuve; d'ailleurs, il pensait n'avoir plus personne à poursuivre. Il retourna donc porter à Syphax la fausse nouvelle du trépas de Masinissa. Cet évènement, qu'on fit connaître à Carthage, y causa l'allégresse la plus vive; et le bruit de cette mort, répandu dans toute l'Afrique, affecta diversement les esprits. Masinissa, caché dans l'enfoncement d'une caverne, pansant sa blessure avec des plantes, vécut, quelques jours, de ce que ses deux cavaliers enlevaient dans le voisinage. Sa plaie à peine cicatrisée, dès qu'il se croit en état de supporter le mouvement du cheval, animé d'une audace extrême, il marche de nouveau à la conquête de son royaume : après avoir réuni en chemin quarante cavaliers au plus, il arrive sur les frontières de la Massylie, et déclare hautement qui il est. Aussitôt il s'opère un soulèvement général; l'ancien attachement de ses sujets, la joie inespérée de revoir vivant un prince qu'ils avaient cru mort, font qu'en peu de jours, il se voit à la tête de six mille fantassins et de quatre mille cavaliers bien armés; et déjà non-seulement il se remit en possession de ses états, mais porta le ravage sur les terres des alliés de Carthage, et sur les frontières des Masésyliens, sujets de Syphax. Ce prince fut obligé de recommencer la guerre; alors Masinissa vint s'établir, entre Cirta et Hippone, sur des hauteurs propres à lui fournir toutes sortes de ressources.

XXXIII. Syphax jugea l'affaire trop importante, pour

quam ut per præfectum ageret, cum filio juvene (nomen Verminæ erat) parte exercitus missa, imperat, ut, circumducto agmine, in se intentum hostem ab tergo invadat. Nocte profectus Vermina, qui ex occulto adgressurus erat; Syphax autem interdiu, aperto itinere, ut qui signis conlatis, acie dimicaturus esset, movit castra. Ubi tempus visum est, quo pervenisse jam circummissi videri poterant, et ipse leni clivo ferente ad hostem, quum multitudine fretus, tum præparatis ab tergo insidiis, per adversum montem erectam aciem ducit. Masinissa fiducia maxime loci, quo multo æquiore pugnaturus erat, et ipse dirigit suos. Atrox prœlium et diu anceps fuit; loco et virtute militum Masinissam; multitudine, quæ nimio major erat, Syphacem juvante. Ea multitudo divisa, quum pars a fronte urgeret, pars a tergo circumfudisset, victoriam haud dubiam Syphaci dedit; et ne effugium quidem patebat hinc a fronte, hinc ab tergo inclusis. Itaque ceteri pedites equitesque cæsi aut capti; ducentos ferme equites Masinissa circa se conglobatos, divisosque turmatim in tres partes, erumpere jubet; loco prædicto, in quem ex dissipata convenirent fuga. Ipse, qua intenderat, inter media tela hostium, evasit; duæ turmæ hæsere: altera metu dedita hosti; pertinacior in repugnando, telis obruta et confixa est. Verminam prope ves-

la confier à un lieutenant : il envoie donc le jeune Vermina, son fils, avec une partie de l'armée, et lui ordonne de faire un long circuit, et de charger par derrière l'ennemi, qu'il attaquera lui-même en face, pour attirer son attention. Vermina part de nuit, pour cacher sa marche et son projet; Syphax sort de son camp, en plein jour, et se met en route, en annonçant ouvertement qu'il va livrer une bataille en règle. Dès qu'il pense que Vermina doit avoir eu le temps d'arriver et de tout disposer, il conduit ses troupes, par une pente assez douce, jusqu'à la hauteur où l'ennemi s'était retranché, comptant sur la supériorité du nombre et sur le piège concerté d'avance avec son fils. Masinissa, dont la position était plus favorable, vient à sa rencontre avec la même confiance. Le combat fut acharné et long-temps douteux, Masinissa ayant pour lui l'avantage du terrain et la valeur de ses guerriers, et Syphax l'avantage du nombre. La multitude de ses soldats, partagée en deux divisions, dont l'une chargeait de front, et l'autre par derrière, détermina la victoire en sa faveur; l'ennemi, enveloppé de toutes parts, n'avait pas même la ressource de fuir. Aussi infanterie, cavalerie, tout fut taillé en pièces ou fait prisonnier, à l'exception de deux cents cavaliers à peu près rangés autour de Masinissa, qui forme trois corps de sa petite troupe, commande à chacun de s'ouvrir un passage au travers des ennemis, et leur fixe le lieu où ils pourront ensuite se réunir. Pour lui, à l'endroit qu'il avait choisi, il échappe au milieu d'une grêle de traits. Des deux corps, l'un perdit courage et se rendit; l'autre opposa la plus vive résistance, et fut accablé sous les coups de l'ennemi. Vermina serre de près Masinissa dans sa fuite; mais, fatigué de se voir,

tigiis instantem, in alia atque alia flectendo itinera eludens, tædio et desperatione tandem fessum, absistere sequendo coegit; ipse, cum sexaginta equitibus, ad minorem Syrtim pervenit. Ibi cum conscientia egregia sæpe repetiti regni paterni, inter punica Emporia gentemque Garamantum, omne tempus, usque ad C. Lælii classisque romanæ adventum in Africam, consumsit. Hæc animum inclinant, ut cum modico potius, quam cum magno præsidio equitum, ad Scipionem quoque postea venisse Masinissam credam : quippe illa regnantis multitudo, hæc paucitas exsulis fortunæ conveniens est.

XXXIV. Carthaginienses, ala equitum cum præfecto amissa, alio equitatu per novum delectum comparato, Hannonem, Amilcaris filium, præficiunt. Asdrubalem subinde ac Syphacem per litteras nuuciosque, postremo etiam per legatos, arcessunt: Asdrubalem opem ferre prope circumsessæ patriæ jubent; Syphacem orant, ut Carthagini, ut universæ Africæ subveniat. Ad Uticam tum castra Scipio, ferme mille passus ab urbe, habebat, translata a mari, ubi, paucos dies, stativa conjuncta classi fuerant. Hanno, nequaquam satis valido, non modo ad lacessendum hostem, sed ne ad tuendos quidem a populationibus agros, equitatu accepto, id omnium primum egit, ut per conquisitionem numerum equitum augeret; nec aliarum gentium adspernatus, maxime tamen Nu-

à chaque instant, donner le change et promener de détours en détours, il désespère de l'atteindre et renonce à le poursuivre : Masinissa gagne la petite Syrte, avec soixante cavaliers. Là, fier du témoignage de sa conscience, certain d'avoir tout fait, à plusieurs reprises, pour reconquérir le royaume de ses pères, il s'établit entre les Empories carthaginoises et les Garamantes, jusqu'à l'arrivée de C. Lélius et de la flotte romaine en Afrique. Ces circonstances me portent à croire que le détachement de cavalerie, avec lequel il vint depuis joindre Scipion, ne fut pas considérable; en effet, la suite nombreuse que d'autres lui donnent, convient à un roi maître du trône; la faible escorte que je lui suppose, s'accorde mieux avec la fortune d'un monarque exilé.

XXXIV. Les Carthaginois, après avoir perdu une division de cavalerie et l'officier qui la commandait, en forment une autre avec de nouvelles levées, et en confient la conduite à Hannon, fils d'Amilcar. Puis Asdrubal et Syphax reçoivent, coup sur coup, lettres, courriers, ambassades; Asdrubal, pour qu'il vienne défendre sa patrie presque assiégée; Syphax, pour qu'il daigne prêter secours à Carthage, à l'Afrique entière. Scipion alors avait transporté son camp à mille pas environ d'Utique, après être d'abord resté, quelques jours, campé sur la côte, auprès de sa flotte. Hannon, qui ne se croyait assez fort, ni pour attaquer l'ennemi, ni même pour préserver du pillage les campagnes voisines, s'occupa, pour premier soin, de faire des levées, afin de renforcer sa cavalerie; et, sans rejeter les recrues des autres nations, il enrôla surtout les Numides, qui sont les meilleurs cavaliers de toute l'Afrique. Déjà il avait réuni quatre mille hommes environ, lorsqu'il vint s'enfermer dans Saleca,

midas (id longe primum equitum in Africa est genus) conducit. Jam ad quatuor millia equitum habebat, quum Salecam nomine urbem occupavit; quindecim ferme millia ab romanis castris. Quod ubi Scipioni relatum est: « Æstiva sub tectis equitatus! » inquit: « sint vel plures, dum talem ducem habeant. » Eoque minus sibi cessandum ratus, quo illi segnius rem agerent, Masinissam cum equitatu præmissum portis obequitare, atque hostem ad pugnam elicere, jubet; ubi omnis multitudo se effudisset, graviorque jam in certamine esset, quam ut facile sustineri posset, cederet paullatim; se in tempore pugnæ obventurum. Tantum moratus, quantum satis temporis prægresso visum ad eliciendos hostes, cum romano equitatu secutus, tegentibus tumulis, qui peropportune circa viæ flexus obpositi erant, occultus processit. Masinissa, ex composito, nunc terrentis, nunc timentis modo, aut ipsis obequitabat portis, aut cedendo, quum timoris simulatio audaciam hosti faceret, ad insequendum temere eliciebat. Nondum omnes egressi erant, varieque dux fatigabatur, alios vino et somno graves arma capere, et frenare equos cogendo, aliis, ne sparsi et inconditi sine ordine, sine signis, omnibus portis excurrerent, obsistendo. Primo incaute se eve-hentes Masinissa excipiebat: mox plures simul conferti porta effusi æquaverant certamen, postremo; jam omnis

place qui se trouvait à quinze milles du camp romain. A cette nouvelle, Scipion s'écrie : « De la cavalerie à couvert dans une ville, au milieu de l'été! Qu'elle soit plus nombreuse encore, pourvu qu'elle ait un pareil chef. » Persuadé qu'il devait redoubler d'activité, alors que l'ennemi montrait plus d'indolence, il ordonne à Masinissa d'aller, avec sa cavalerie, caracoler jusqu'aux portes de Saleca, pour attirer l'ennemi au combat : dès que les Carthaginois seront sortis en foule contre lui, et que leur multitude sera trop considérable pour qu'il puisse résister, alors il se retirera peu à peu; Scipion viendra le soutenir au moment décisif. En effet, il ne s'arrête que le temps présumé nécessaire à Masinissa pour engager l'action, le suit avec la cavalerie romaine; et, à la faveur des collines, qui bordaient fort à propos les sinuosités du chemin, s'avance en grand secret. Masinissa, d'après ses instructions, joue tour-à-tour la hardiesse et la crainte; tantôt il s'approche des portes de la ville, tantôt il s'éloigne avec une frayeur simulée, qui redouble l'audace des ennemis et les engage à une poursuite hasardeuse. Ils n'étaient pas encore tous sortis, et leur chef avait plus d'une peine, celle d'obliger les uns, encore appesantis par le vin et le sommeil, à s'armer et à brider leurs chevaux, et celle d'arrêter l'impétuosité aveugle et tumultueuse des autres, qui se précipitaient par toutes les portes, sans ordre et sans drapeaux. D'abord, Masinissa recevait ceux qui s'élançaient sans être sur leurs gardes : ensuite, il en parut un plus grand nombre, qui rendit le combat égal. Enfin, lorsque toute la cavalerie vint charger à la fois, Masinissa ne put en soutenir le choc. Néanmoins sa fuite ne fut pas précipitée; il céda peu à peu, se battit, tout en faisant retraite, et attira l'en-

equitatus prœlio quum adesset, sustineri ultra nequiere. Non tamen effusa fuga Masinissa, sed cedendo sensim, inpetus eorum excipiebat; donec ad tumulos tegentes romanum equitatum pertraxit. Inde exorti equites, et ipsi integris viribus, et recentibus equis, Hannoni Afrisque pugnando ac sequendo fessis se circumfudere; et Masinissa, flexis subito equis, in pugnam rediit. Mille ferme, qui primi agminis fuerant, ut quibus haud facilis receptus fuit, cum ipso duce Hannone interclusi atque interfecti sunt: ceteros, ducis præcipue territos cæde, effuse fugientes per tria millia passuum victores secuti, ad duo præterea millia equitum aut ceperunt, aut occiderunt; inter eos satis constabat, non minus ducentos Carthaginiensium equites fuisse, et divitiis quosdam et genere inlustres.

XXXV. Eodem, forte, quo hæc gesta sunt, die, naves, quæ prædam in Siciliam vexerant, cum commeatu rediere; velut ominatæ, ad prædam alteram repetendam sese venisse. Duos eodem nomine Carthaginiensium duces duobus equestribus prœliis interfectos, non omnes auctores sunt, veriti, credo, ne falleret bis relata eadem res. Cœlius quidem et Valerius captum etiam Hannonem tradunt. Scipio præfectos equitesque, prout cujusque opera fuerat, ante omnes Masinissam, insignibus donis donat; et, firmo præsidio Salecæ inposito,

nemi vers les collines qui couvraient la cavalerie romaine. Alors parurent tout à coup les cavaliers romains, frais et vigoureux, ainsi que leurs chevaux; Hannon et les Africains, fatigués et du combat et de la poursuite, furent enveloppés de toutes parts; puis Masinissa fit volte face, et revint sur eux. L'avant-garde d'Hannon, composée de mille chevaux à peu près, se trouvant coupée, fut taillée en pièces avec son chef. Les autres, effrayés surtout de la perte de leur commandant, s'enfuirent à toute bride, et furent poursuivis, l'espace de trois milles, par les vainqueurs, qui prirent ou tuèrent environ deux mille hommes. Parmi eux se trouvèrent, on peut l'affirmer, deux cents cavaliers carthaginois, dont plusieurs étaient distingués et par leurs richesses et par leur naissance.

XXXV. Par l'effet du hasard, le jour même où se livra cette bataille, les vaisseaux, qui avaient transporté en Sicile le butin conquis par Lélius, revinrent avec des approvisionnemens, comme s'ils eussent deviné que de nouvelles dépouilles réclamaient un nouveau transport. Les historiens ne parlent pas tous de ces deux chefs carthaginois, du même nom, tués dans deux combats de cavalerie, de peur sans doute de se tromper en racontant deux fois le même incident. Célius même, et Valerius disent seulement qu'Hannon fut fait prisonnier. Scipion combla de présens magnifiques les officiers et les cavaliers, à proportion des services de chacun; et Masinissa, plus encore que les autres. Ensuite il met une forte

ipse cum cetero exercitu profectus, non agris modo, quacumque incedebat, populatis, sed urbibus etiam quibusdam vicisque expugnatis, late fuso terrore belli, septimo die, quam profectus erat, magnam vim hominum, et pecoris, et omnis generis prædæ trahens, in castra redit; gravesque iterum hostilibus spoliis naves dimittit. Inde, omissis expeditionibus parvis populationibusque, ad obpugnandam Uticam omnes belli vires convertit : eam deinde, si cepisset, sedem ad cetera exsequenda habiturus. Simul et a classe navales socii, qua ex parte urbs mari adluitur, simul et terrestris exercitus ab inminente prope ipsis mœnibus tumulo est admotus. Tormenta machinasque et advexerat secum, et ex Sicilia missa cum commeatibus erant; et nova in armamentorio, multis talium operum artificibus de industria inclusis, fiebant. Uticensibus tanta undique mole circumsessis in carthaginiensi populo, Carthaginiensibus in Asdrubale ita, si is movisset Syphacem, spes omnis erat; sed desiderio indigentium auxilii tardius cuncta movebantur. Asdrubal, intentissima conquisitione quum ad triginta millia peditum, tria equitum confecisset, non tamen, ante adventum Syphacis, castra propius hostem movere est ausus. Syphax, cum quinquaginta millibus peditum, decem equitum, advenit; confestimque motis ab Carthagine castris,

garnison dans Saleca, part avec le reste de l'armée, dévaste les pays sur son passage, force les villes et les bourgs, répand au loin la terreur de ses armes, revient dans son camp, sept jours après l'avoir quitté, traînant après lui une multitude d'hommes, de troupeaux et un riche butin, charge une seconde fois les navires de ces dépouilles de l'ennemi, et les renvoie en Sicile. Bientôt, renonçant aux pillages et aux expéditions de peu d'importance, il tourne tous ses efforts contre Utique, pour s'en faire, s'il la prenait, une place d'armes destinée à assurer le succès de ses autres expéditions. Une double attaque est dirigée contre elle, par l'armée navale, du côté où la ville est baignée par les flots de la mer, et par l'armée de terre, à la faveur d'une éminence qui dominait les remparts. Outre les machines de toute espèce que Scipion avait apportées, et celles qui étaient venues de la Sicile avec des vivres, il en faisait construire de nouvelles dans un arsenal, où il avait réuni, pour cet objet, beaucoup d'ouvriers. Les habitans d'Utique, serrés de près par une masse de forces imposante, n'avaient plus d'espoir que dans les Carthaginois; et les Carthaginois à leur tour n'en avaient que dans Asdrubal, encore s'il parvenait à intéresser Syphax à leur cause : mais réduits à une extrémité fâcheuse, les assiégés trouvaient bien lente l'arrivée de quelques secours. Asdrubal, en hâtant ses levées avec une activité extrême, rassembla environ trente mille fantassins et trois mille chevaux; toutefois, il n'osa pas, avant d'avoir opéré sa jonction avec Syphax, s'approcher des Romains. Le Numide s'avança, avec cinquante mille hommes d'infanterie et dix mille de cavalerie, partit aussitôt de Carthage, et s'arrêta non loin d'Utique et des retranchemens ennemis. Un tel arme-

haud procul Utica munitionibusque romanis consedit. Quorum adventus hoc tamen momenti fecit, ut Scipio, quum quadraginta ferme dies nequidquam omnia experiens obsedisset Uticam, abscederet inde irrito incepto; et (jam enim hiems instabat) castra hiberna in promontorio, quod tenui jugo continenti adhærens in aliquantum maris spatium extenditur, communit: uno vallo et navalia castra amplectitur; jugo medio legionum castris inpositis, litus ad septentrionem versum subductæ naves navalesque socii tenebant; meridianam vallem ad alterum litus devexam equitatus. Hæc in Africa usque ad extremum autumni gesta.

XXXVI. Præter convectum undique ex populatis circa agris frumentum, commeatusque ex Sicilia atque Italia advectos, Cn. Octavius proprætor ex Sardinia ab Ti. Claudio prætore, cujus ea provincia erat, ingentem vim frumenti advexit; horreaque non solum, quæ jam facta erant, repleta, sed nova ædificata. Vestimenta exercitui deerant; id mandatum Octavio, ut cum prætore ageret, si quid ex ea provincia comparari ac mitti posset; ea quoque haud segniter curata res. Mille ducentæ togæ brevi spatio, et duodecim millia tunicarum missa. Æstate ea, qua hæc in Africa gesta sunt, P. Sempronius consul, cui Bruttii provincia erat, in agro crotoniensi, cum Annibale, in ipso itinere, tumultuario

ment obligea Scipion de renoncer à son entreprise, après quarante jours de siège et d'efforts extraordinaires : d'ailleurs, l'hiver approchait; Scipion alla donc prendre ses quartiers sur un promontoire qui tient au continent par une hauteur peu considérable, et s'étend assez loin dans la mer; il enfermait ainsi, dans les mêmes retranchemens, sa flotte et ses légions campées vers le milieu de l'éminence; les bâtimens mis à sec et les troupes de marine occupaient le rivage tourné vers le nord, et la cavalerie était établie à l'opposite dans la vallée méridionale. Tels furent les évènemens qui se passèrent en Afrique jusqu'à la fin de l'automne.

XXXVI. Outre les blés que fournit le pillage des campagnes d'alentour, et les vivres arrivés de Sicile et d'Italie, le propréteur Cn. Octavius en apporta encore une grande quantité envoyée de Sardaigne par Ti. Claudius, alors préteur de cette province; ainsi les greniers déjà construits se trouvèrent remplis, et l'on en éleva de nouveaux. L'armée manquait d'habillemens : Octavius, chargé de voir, avec le même préteur, si cette fourniture pouvait être faite par sa province, mit tant d'activité dans sa négociation, qu'on vit arriver, en peu de temps, douze cents toges et douze mille tuniques. Pendant la campagne où ces opérations eurent lieu en Afrique, le consul P. Sempronius, qui avait le Bruttium pour département, fut attaqué, en route, sur le territoire de Crotone, par Annibal; ce fut une rencontre bien plus qu'une bataille rangée. Dans cet engagement tumultueux, où l'on se

prœlio conflixit; agminibus magis, quam acie, pugnatum est. Romani pulsi, et tumultu verius, quam pugna, ad mille et ducenti de exercitu consulis interfecti; in castra trepide reditum. Neque obpugnare tamen ea hostes ausi; ceterum silentio proximæ noctis profectus inde consul, præmisso nuncio ad P. Licinium proconsulem, ut suas legiones admoveret, copiaś conjunxit : ita duo duces, duo exercitus ad Annibalem redierunt, nec mora dimicandi facta est, quum consuli duplicatæ vires, Pœno recens victoria animo esset. In primam aciem suas legiones Sempronius induxit; in subsidiis locatæ P. Licinii legiones. Consul, principio pugnæ, ædem Fortunæ Primigeniæ vovit, si, eo die, hostes fudisset : composque ejus voti fuit. Fusi ac fugati Pœni; supra quatuor millia armatorum cæsa; paullo minus trecenti vivi capti, et equi quadraginta, et undecim militaria signa. Perculsus adverso prœlio Annibal, Crotonem exercitum abduxit. Eodem tempore, M. Cornelius consul, in altera parte Italiæ, non tam armis, quam judiciorum terrore, Etruriam continet, totam ferme ad Magonem, ac per eum ad spem novandi res, versam. Eas quæstiones ex senatusconsulto minime ambitiose habuit; multique nobiles Etrusci, qui aut ipsi ierant, aut miserant ad Magonem de populorum suorum defectione, primo præsentes erant condemnati; postea,

battit par pelotons plutôt qu'en corps d'armée, les Romains furent repoussés, laissèrent à peu près douze cents hommes sur la place, et regagnèrent leur camp avec confusion. Cependant l'ennemi n'osa pas forcer leurs lignes. Dès la nuit suivante, le consul partit en silence, et fit sa jonction avec le proconsul P. Licinius, qu'un courrier avait prévenu de son approche. Les deux généraux, avec deux armées, revinrent contre Annibal, et lui présentèrent le combat, qui s'engagea aussitôt ; car le consul comptait sur ses forces qu'il avait doublées, et le Carthaginois était animé par le succès qu'il venait d'obtenir. Sempronius rangea ses légions en première ligne, et plaça à la réserve celles de P. Licinius. Le consul, au commencement de l'action, voua un temple à la Fortune Primigénie, s'il remportait, ce jour-là même, la victoire sur les Carthaginois. Son vœu fut exaucé. Les ennemis, battus et réduits à fuir, perdirent plus de quatre mille hommes; environ trois cents furent pris vivans, avec quarante chevaux et onze enseignes. Annibal, abattu par cet échec, ramena ses troupes près de Crotone. A la même époque, le consul M. Cornelius, qui commandait à l'autre extrémité de l'Italie, contenait dans le devoir, moins par la force des armes, que par la terreur des jugemens, l'Étrurie, qui, presque tout entière, penchait pour Magon, dans l'espoir que sa présence opérerait une révolution. Autorisé, par un sénatus-consulte, à ces enquêtes judiciaires, il y porta la plus stricte impartialité. Beaucoup de nobles Étruriens étaient allés eux-mêmes joindre Magon, ou lui avaient envoyé la promesse de soulever leurs vassaux : les uns furent condamnés en personne; les autres, jugés par leur propre conscience, s'exilèrent de leur patrie; alors devenus contumaces, ils

conscientia sibimet ipsi exsilium consciscentes, quum absentes damnati essent, corporibus subtractis, bona tantum, quæ publicari poterant, pignoranda pœnæ præbebant.

XXXVII. Dum hæc consules diversis regionibus agunt, censores interim Romæ M. Livius et C. Claudius senatum recitaverunt. Princeps iterum lectus Q. Fabius Maximus; notati septem; nemo tamen, qui sella curuli sedisset. Sarta tecta acriter et cum summa fide exegerunt; viam e foro Boario ad Veneris, et circa foros publicos, et ædem Matris Magnæ in Palatio faciendam locaverunt. Vectigal etiam novum ex salaria annona statuerunt; sextante sal, et Romæ, et per totam Italiam, erat. Romæ, pretio eodem, pluris in foris et conciliabulis, et alio alibi pretio præbendum locaverunt. Id vectigal commentum alterum ex censoribus satis credebant, populo iratum, quod iniquo judicio quondam damnatus esset : et in pretio salis maxime oneratas tribus, quarum opera damnatus erat, credebant; inde Salinatori Livio inditum cognomen. Lustrum conditum serius, quia per provincias dimiserunt censores, ut civium romanorum in exercitibus, quantus ubique esset, referretur numerus. Censa cum iis ducenta decem quatuor millia hominum; condidit lustrum C. Claudius Nero. Duodecim deinde coloniarum (quod numquam antea

dérobèrent leur tête au glaive de la loi, et abandonnèrent à la confiscation leurs biens, dont la perte seule punit leur révolte.

XXXVII. Tandis que les consuls s'occupent de ces soins dans leurs divers départemens, à Rome, les censeurs M. Livius et C. Claudius dressèrent une nouvelle liste de sénateurs. Q. Fabius Maximus fut une seconde fois nommé prince du sénat; sept membres de ce corps furent notés d'infamie; toutefois aucun d'eux ne s'était assis sur la chaise curule. Les censeurs obligèrent aussi, avec la rigueur la plus scrupuleuse, les entrepreneurs à réparer, comme ils le devaient, les édifices publics; ils donnèrent à l'entreprise l'établissement de la rue qui conduit du marché aux bœufs au temple de Vénus; puis la construction des loges publiques autour de ce marché, et celle d'un temple en l'honneur de la mère des dieux sur le mont Palatin. Ils mirent aussi un nouvel impôt sur le sel : jusque-là cette denrée n'avait été que de six deniers, à Rome, et dans toute l'Italie; ils la laissèrent, à Rome, au même taux; mais la portèrent à des prix plus ou moins élevés, dans les villes, foires et marchés. On attribuait cette augmentation de taxe à l'un des censeurs, irrité contre le peuple, parce qu'il avait subi naguère une injuste condamnation; on remarqua même que cette surcharge porta principalement sur les tribus qui avaient provoqué cette injustice; de là Livius fut surnommé Salinator. Le dénombrement se fit plus tard que de coutume, parce que les censeurs envoyèrent dans les provinces, pour connaître partout, d'une manière positive,

factum erat), deferentibus ipsarum coloniarum censoribus, censum acceperunt, ut quantum numero militum, quantum pecunia valerent, in publicis tabulis monumenta exstarent. Equitum deinde census agi cœptus est; et ambo forte censores equum publicum habebant. Quum ad tribum Polliam ventum est, in qua M. Livii nomen erat, et præco cunctaretur citare ipsum censorem : « Cita, » inquit Nero, « M. Livium; » et, sive ex residua et vetere simultate, sive intempestiva jactatione severitatis inflatus, M. Livium, quia populi judicio esset damnatus, equum vendere jussit : item M. Livius, quum ad tribum arniensem et nomen collegæ ventum est, vendere equum C. Claudium jussit, duarum rerum caussa; unius, quod falsum adversus se testimonium dixisset; alterius, quod non sincera fide secum in gratiam redisset. Itaque ibi fœdum certamen inquinandi famam alterius, cum suæ famæ damno, factum est. Exitu censuræ, quum in leges jurasset C. Claudius, et in ærarium escendisset, inter nomina eorum, quos ærarios relinquebat, dedit collegæ nomen. Deinde M. Livius in ærarium venit; et, præter Mæciam tribum, quæ se nec condemnasset, neque condemnatum aut consulem aut censorem fecisset, populum romanum omnem, quatuor et triginta tribus, ærarios reliquit, quod et innocentem se condemnassent, et condemnatum consulem et

le nombre des citoyens romains dont les armées étaient composées. Le total, y compris les soldats, s'éleva à deux cent quatorze mille hommes; le lustre fut fermé par C. Claudius Néron. Les censeurs entreprirent alors, pour la première fois, le dénombrement des douze colonies, qu'ils se firent donner par les censeurs des colonies mêmes, et l'on consigna, dans les registres publics, comme monument durable, ce que chacune avait de soldats et de revenus. On procéda ensuite au cens des chevaliers; et, par l'effet du hasard, chacun des censeurs avait un cheval entretenu par la république. Quand on en vint à la tribu Pollia, dont M. Livius faisait partie, comme le héraut hésitait à citer le censeur lui-même: «Citez,» lui dit Néron, «citez M. Livius;» et soit par un reste de vieille inimitié, soit par une ostentation de sévérité fort déplacée, il l'obligea à vendre son cheval, parce que M. Livius avait été condamné par un jugement du peuple. Vint le tour de la tribu Arnia, et le nom de C. Claudius; alors M. Livius le contraignit pareillement à se défaire de son cheval, et cela pour deux motifs; le premier, pour avoir porté contre lui un faux témoignage; le second, pour ne pas s'être réconcilié de bonne foi avec lui. Débat scandaleux entre deux magistrats, dont chacun s'efforçait de flétrir la réputation de son rival, aux dépens mêmes de son propre honneur! En sortant de charge, C. Claudius jura qu'il n'avait fait aucun acte contraire aux lois; puis, étant monté au trésor public, il mit le nom de son collègue parmi ceux qu'il laissait simples contribuables. M. Livius s'y rendit bientôt; et, à l'exception de la tribu Mécia, qui ne l'avait ni condamné, ni créé consul et censeur après sa condamnation, il frappa de la même flétrissure

censorem fecissent; neque inficiari possent, aut judicio semel, aut comitiis bis ab se peccatum esse. Inter quatuor et triginta tribus et C. Claudium ærarium fore; quod si exemplum haberet bis eumdem ærarium relinquendi, C. Claudium nominatim se inter ærarios fuisse relicturum. Pravum certamen notarum inter censores; castigatio inconstantiæ populi censoria, et gravitate temporum illorum digna. In invidia censores quum essent, crescendi ex his ratus esse occasionem, Cn. Bæbius, tribunus plebis, diem ad populum utrique dixit. Ea res, consensu patrum, discussa est, ne postea obnoxia populari auræ censura esset.

XXXVIII. Eadem æstate, in Bruttiis, Clampetia a consule vi capta; Consentia et Pandosia, et ignobiles aliæ civitates, voluntate in ditionem venerunt. Et, quum comitiorum jam adpeteret tempus, Cornelium potius ex Etruria, ubi nihil belli erat, Romam adciri placuit. Is consules Cn. Servilium Cæpionem et C. Servilium Geminum creavit. Inde prætoria comitia habita; creati P. Cornelius Lentulus, P. Quinctilius Varus, P. Ælius Pætus, P. Villius Tappulus. Hi duo, quum ædiles plebis essent, prætores creati sunt. Consul, comitiis perfectis, ad exercitum in Etruriam rediit. Sacerdotes, eo anno, mortui, atque in locum eorum subfecti; Ti. Veturius

les trente-quatre tribus, qui formaient tout le peuple romain, « pour l'avoir condamné malgré son innocence, et nommé consul et censeur, après l'avoir condamné; le peuple ne pouvait nier de s'être rendu coupable, ou une fois par son jugement, ou deux, par ses élections. C. Claudius partagerait le sort des trente-quatre tribus; si quelque exemple l'eût autorisé à infliger deux fois la même peine à un citoyen, il aurait en particulier imprimé cette tache au nom de C. Claudius. » Blâmons cet assaut de notes infamantes entre censeurs; mais louons aussi cette censure sévère de l'inconstance du peuple, censure digne de la gravité de ces temps-là. Les deux censeurs, devenus odieux, offrirent une occasion favorable au tribun C. Bébius, qui, pour accroître son crédit, à leur préjudice, les cita tous deux au tribunal du peuple : mais le sénat assoupit cette affaire, pour que la censure ne fût point, par la suite, asservie au caprice de la multitude.

XXXVIII. Pendant la même campagne, le consul prit d'assaut Clampetia, dans le Bruttium; Consentia, Pandosia, et d'autres villes moins connues, se rendirent volontairement. Le temps des comices approchait; on jugea à propos de rappeler à Rome Cornelius, qui n'avait pas de guerre à soutenir en Étrurie, plutôt que son collègue. Cornelius élut consuls Cn. Servilius Cépion et C. Servilius Geminus. Ensuite on tint les assemblées prétoriennes, où l'on nomma P. Cornelius Lentulus, P. Quinctilius Varus, P. Élius Pétus, P. Villius Tappulus; ces deux derniers étaient alors édiles plébéiens. Les comices terminés, le consul retourna en Étrurie près de son armée. Cette année, l'on perdit plusieurs prêtres que l'on remplaça; Ti. Veturius Philon fut créé et inauguré flamine de Mars, au lieu de M. Émilius Regillus, qui

Philo flamen Martialis, in locum M. Æmilii Regilli, qui, priore anno, mortuus erat, crealus inauguratusque; et in M. Pomponii Mathonis, auguris et decemviri, locum creati, decemvir M. Aurelius Cotta, augur Ti. Sempronius Gracchus, admodum adolescens, quod tunc perrarum in mandandis sacerdotiis erat. Quadrigæ aureæ, eo anno, in Capitolio positæ ab ædilibus curulibus, C. Livio et M. Servilio Gemino. Et ludi romani biduum instaurati : idem per biduum plebeii ab ædilibus P. Ælio, P. Villio; et Jovis epulum fuit, ludorum caussa.

était mort, l'année précédente; et M. Pomponius Mathou, augure et décemvir, eut pour successeur, dans le décemvirat, M. Aurelius Cotta, et dans la dignité d'augure, Ti. Sempronius Gracchus, encore très-jeune, mais qui, par une exception fort rare alors, obtint le sacerdoce. Des quadriges d'or furent placées, cette année, au Capitole par les édiles curules C. Livius et M. Servilius Geminus, qui firent célébrer, deux jours de suite, les jeux romains. Les édiles du peuple, P. Élius et P. Villius, donnèrent aussi, pendant deux jours, les jeux plébéiens; et, à cette occasion, il y eut un festin solennel en l'honneur de Jupiter.

NOTES

DU LIVRE XXIX.

Chap. VI. *Après le retour de C. Lélius, Scipion, excité par les instances de Masinissa, se disposait à passer en Afrique.* Le dénoûment du grand drame approche; Scipion va bientôt terminer la querelle entre Rome et Carthage. Au long récit de Tite-Live sur la seconde guerre punique, opposons quelques pages plus nerveuses, plus concises de l'un de nos jeunes historiens modernes, M. Michelet. Ce savant et laborieux professeur, qui vient d'ouvrir, avec tant d'éclat, son cours d'histoire à la faculté des Lettres; qui, malgré l'indifférence du siècle pour tout ce qui n'est pas la politique, voit les auditeurs se presser à ses leçons, et les lecteurs se disputer ses ouvrages historiques, trace, avec un talent et une impartialité remarquables, au commencement du deuxième volume de son *Histoire romaine*, un tableau de la seconde guerre punique. Je voudrais pouvoir le mettre tout entier sous les yeux du lecteur; mais les bornes étroites de ces notes s'y opposent. Je ne prendrai donc les faits, qu'à partir du moment où P. Cornelius Scipion paraît sur la scène de l'histoire.

Personne, dit M. Michelet, n'osait demander le commandement de l'armée d'Espagne, funesté par la mort de deux généraux. Le jeune Scipion, fils de Publius, à peine âgé de vingt-quatre ans, osa se porter pour le successeur et le vengeur de son père et de son oncle. Le peuple le nomma d'enthousiasme. C'était un de ces hommes aimables et héroïques, si dangereux dans les cités libres. Rien de la vieille austérité romaine; un génie grec plutôt et quelque chose d'Alexandre. On l'accusait de mœurs peu sévères, et, dans une ville qui commençait à se corrompre, ce n'était qu'une grâce de plus. Du reste, peu soucieux des lois, les dominant par le génie et l'inspiration; chaque jour, il passait

quelques heures enfermé au Capitole, et le peuple n'était pas loin de le croire fils de Jupiter. Tout jeune encore, et long-temps avant l'époque légale, il demanda l'édilité : « Que le peuple me nomme, dit-il, et j'aurai l'âge. » Dès lors, Fabius et les vieux Romains commencèrent à craindre ce jeune audacieux.

Dès qu'il arriva en Espagne, il déclare aux troupes, à peine rassurées, que Neptune lui a inspiré d'aller, à travers toutes les possessions ennemies, attaquer la grande ville de l'Espagne, Carthagène, le grenier, l'arsenal de l'ennemi. Il prédit le moment où il prendra la ville. Deux soldats lui demandaient justice : « Demain, dit-il, à pareille heure, je dresserai mon tribunal dans tel temple de Carthagène. » Et il tint parole. Il trouva dans la ville les ôtages de toutes les tribus espagnoles; il les accueillit avec bonté, leur promit de les renvoyer bientôt chez eux, caressa les enfans et leur fit des présens, selon leur âge; aux petites filles, des portraits et des bracelets; aux garçons, des poignards et des épées. Lorsque la vieille épouse du chef Mandonius vint le supplier de faire traiter les femmes avec plus d'égard, et pleura sur les outrages que leur avaient faits les Carthaginois, il se prit lui-même à pleurer.

Quelques jeunes soldats, qui connaissaient bien le faible de leur général, lui offrirent en présent une captive d'une rare beauté. Scipion n'affecta point de sévérité : « Si j'étais particulier, leur dit-il, vous ne me pourriez donner rien de plus agréable. » Puis il fit venir le père de la jeune fille, et la remit en ses mains. Il acheva de gagner les Espagnols par la confiance héroïque avec laquelle il leur rendit leurs ôtages. Ils en vinrent alors au point de se prosterner devant lui, et de lui donner le nom de roi. Scipion leur imposa silence.

Asdrubal, désormais sans espoir, ramassa tout l'argent qu'il put pour passer en Italie. Scipion ne se soucia point de barrer le passage à des gens désespérés; il les laissa, au grand péril de Rome, marcher vers les Alpes pour rejoindre Annibal.

Que serait devenue l'Italie, si cette armée, recrutée par les Gaulois, eût dégagé du midi de la Péninsule le terrible ennemi de Rome? Il y avait, il est vrai, perdu toute sa cavalerie numide, exterminée ou séduite par l'argent des Romains; mais

Rome elle-même n'en pouvait plus. Douze colonies, épuisées par les dernières levées, lui avaient refusé leur secours. Le consul Claudius Néron, qu'on avait chargé de contenir Annibal, comprit que tout était perdu, si son frère perçait jusqu'à lui; il prit ses meilleures troupes, traversa toute l'Italie, en huit jours, et se réunit à son collègue près du Métaure. L'armée d'Asdrubal, voyant les enseignes des deux consuls, crut qu'Annibal avait péri, et se laissa vaincre. Néron, revenu avec la même célérité, fit jeter, dans le camp d'Annibal, la tête de son frère. Cet homme invincible ne prit pas pour lui ce dernier revers, et dit avec une froide amertume : « Je reconnais la fortune de Carthage. » Il s'enferma alors dans le pays des Bruttiens, à l'angle de l'Italie. Son frère Magon, qui renouvela, pour le joindre, la tentative d'Asdrubal, n'eut pas un meilleur succès.

Cependant Scipion avait compris qu'on ne pouvait délivrer l'Italie qu'en attaquant l'Afrique; que Carthage n'était nulle part plus faible; qu'une pareille invasion serait à la fois plus facile et plus glorieuse qu'une guerre de tactique dans les âpres montagnes du Bruttium; qu'au lieu d'attaquer le monstre dans son repaire, il fallait le traîner au grand jour, sur la plage nue de l'Afrique, où le nombre et la force matérielle donneraient plus d'avantage.

L'opposition jalouse de Fabius, rendant le sénat peu favorable à cette proposition, le jeune consul déclara qu'il la porterait devant le peuple. Le sénat céda; mais il ne tint pas à lui que les moyens ne manquassent à Scipion. On ne lui donna que trente galères, et il ne lui fut point permis de faire des levées d'hommes. L'enthousiasme des Italiens, l'impatience qu'ils avaient de voir enfin Annibal sorti de l'Italie, suppléèrent à la mauvaise volonté du sénat. « Les peuples de l'Étrurie s'engagèrent les premiers à venir au secours du consul, chacun selon ses facultés; Céré promit de fournir aux équipages tout le blé et tous les approvisionnemens nécessaires; Populonia, le fer; Tarquinies, la toile à voiles; Volaterra, du blé, de la poix et du goudron; Arretium, trente mille boucliers, autant de casques, cinquante mille dards, javelots et longues piques, autant de cognées, de pioches, de faux, d'auges et de meules qu'il en faudrait pour quarante galères, ent mille boisseaux de froment, et une somme d'argent pour les

décurions et les rameurs ; Pérouse, Clusium, Ruselles donnèrent des bois de construction, avec une quantité considérable de froment. Scipion prit le sapin dans les forêts de la république. L'Ombrie entière, et de plus Nursium, Réate, Amiterne promirent des soldats. Les Marses, les Péligniens, les Marrucins et beaucoup d'autres volontaires s'offrirent pour servir sur la flotte. Les Camertins, qui s'étaient alliés avec le peuple romain sur le pied de l'égalité, envoyèrent une cohorte de six cents hommes tout armés. Ayant mis trente navires en construction, Scipion pressa le travail avec une telle activité, que, quarante-cinq jours après que le bois eut été tiré des forêts, les vaisseaux furent lancés en mer, tout équipés et tout armés. »

Pendant qu'il hâtait les préparatifs à Syracuse, on présentait au sénat diverses accusations contre lui ; il avait, disait-on, corrompu la discipline par une alternative de molle indulgence et de cruauté ; les soldats n'étaient plus ceux de la république, mais ceux de Scipion ; lorsqu'il tomba malade en Espagne et qu'ils le crurent mort, ils se regardèrent comme affranchis de tout serment ; ce ne fut que par une odieuse perfidie qu'il put étouffer la révolte : en Italie, il ferme les yeux sur la tyrannie atroce de Pleminius à Locres ; et maintenant, à Syracuse, il oublie l'expédition imprudente qu'il a proposée lui-même ; le consul du peuple romain flatte les alliés, en se promenant, au gymnase, en mules et en manteau grecs, écoutant les vaines disputes et les déclamations des sophistes.

Carthage en était encore à interroger les voyageurs sur les projets du consul, lorsqu'il débarqua en Afrique. Il espérait l'alliance du Numide Syphax, dont il avait gagné l'amitié dans une visite téméraire qu'il fit au Barbare, dès le temps qu'il était préteur en Espagne. Mais depuis Syphax avait épousé la belle et artificieuse Sophonisbe, fille du général carthaginois Asdrubal Gisgon. On connaît la faiblesse des hommes de ces races africaines ; que de fois les juifs et leurs rois furent entraînés à l'idolâtrie par les séductions des filles de Phénicie! La dangereuse étrangère tourna sans peine, du côté des Carthaginois, l'esprit mobile du Numide ; elle le flatta de l'orgueilleuse idée de se porter pour arbitre entre les deux plus grandes puissances du monde, de faire

sortir les Romains de l'Afrique, et Annibal de l'Italie. A ce compte, Carthage eût tout gagné, puisqu'au fond Annibal ne combattait pas pour elle.

Scipion feignit d'écouter ces propositions, profita de la confiance et de la facilité de Syphax, disant toujours qu'il voulait la paix, mais que son conseil était pour la guerre, prolongeant ainsi la négociation, jusqu'à ce que ses envoyés eussent bien reconnu les camps de Syphax et d'Asdrubal. Instruit par eux que les huttes des Africains étaient toutes construites de matières combustibles, il attaque les deux camps, et, chose horrible, brûle les deux armées en une nuit. Elles étaient fortes de quatre-vingt-treize mille hommes.

Le camp était embarrassé des dépouilles arrachées aux flammes; Scipion y fit venir des marchands pour les acheter. Les soldats, se croyant bientôt maîtres de toute l'Afrique, donnèrent leur butin pour presque rien; ce qui, selon Polybe, fut pour le général un profit considérable.

Scipion avait ramené en Afrique le roi numide Massanasès, ou Masinissa, que Syphax avait dépouillé de son royaume. Longtemps Syphax avait poursuivi son compétiteur dans le désert. Celui-ci, qui était le meilleur cavalier de l'Afrique; qui, jusqu'à quatre-vingts ans, se tenait, tout un jour, à cheval, sut toujours éluder son ennemi. Dès qu'il était serré de près, il congédiait ses cavaliers en leur assignant un lieu de ralliement. Il lui arriva une fois de se trouver, lui troisième, dans une caverne autour de laquelle campait Syphax. C'est à peu près l'histoire de David caché dans l'antre où vint dormir son persécuteur Saül; ou celle de Mahomet séparé de ses ennemis par une toile d'araignée, dans la caverne de Thor. Massanasès, ramené par les ennemis de la Numidie, jouit du plaisir cruel de prendre son ennemi, d'entrer dans sa capitale, et de lui enlever Sophonisbe. Cette femme perfide, autrefois promise à Massanasès, lui avait envoyé en secret, pour s'excuser auprès de lui d'un mariage involontaire; le jeune Numide, avec la légèreté de son âge et de son pays, lui promit de la protéger; et, le soir même, la prit pour épouse. Le malheureux Syphax, ne sachant comment se venger, fit entendre à Scipion que celle qui avait su l'enlever lui-même à l'alliance de

Rome, pourrait bien exercer le même empire sur Massanasès. Scipion goûta l'avis, et, au nom de Rome, réclama durement Sophonisbe comme partie du butin. Massanasès monte à cheval avec quelques Romains : sans descendre, il présente à Sophonisbe une coupe de poison, et s'enfuit à toute bride. « Je reçois, dit-elle, le présent de noces; » et elle but tranquillement. Le Barbare montra le corps aux Romains. Cela fait, il se présenta avec l'habit royal à Scipion, qui le combla d'éloges, de présens, et lui mit sur la tête cette couronne qu'il avait si chèrement achetée.

Les Carthaginois, privés du secours de Syphax, et voyant toutes les villes ouvrir leurs portes à Scipion, se décidèrent à appeler Annibal et Magon; et, pour gagner du temps, demandèrent la permission d'envoyer des ambassadeurs à Rome. Ce message ouvrait à Annibal une carrière nouvelle. Enfermé dans le Bruttium, il ne pouvait plus rien faire en Italie. En Afrique, il pouvait devenir maître de Carthage, soit qu'il y entrât vainqueur de Scipion, soit qu'il la trouvât affaiblie et épuisée par une dernière défaite.

Il laissa à l'Italie, qu'il avait désolée, pendant quinze années, d'horribles adieux. Dans les derniers temps, il avait accablé de tributs ses fidèles Bruttiens eux-mêmes. Il faisait descendre en plaines les cités fortes dont il craignait la défection; souvent il fit brûler vif les familles de ceux qui quittaient son parti. Pour subvenir aux besoins de son armée, il mettait à mort, sur de fausses accusations, les gens dont il envahissait les biens. Au moment du départ, il envoya un de ses lieutenans, sous le prétexte de visiter les garnisons des villes alliées, mais, en effet, pour chasser les citoyens de ces villes, et livrer au pillage tout ce que les propriétaires ne pouvaient sauver. Plusieurs villes le prévinrent et s'insurgèrent; les citoyens l'emportèrent dans les unes, les soldats dans les autres; ce n'était partout que meurtres, viols et pillages. Annibal avait beaucoup de soldats italiens qu'il essaya d'emmener, à force de promesses; il ne réussit qu'auprès de ceux qui étaient bannis pour leurs crimes. Les autres, il les désarma et les donna pour esclaves à ses soldats; mais plusieurs de ceux-ci rougissant de faire esclaves leurs camarades, il réunit ceux qui restaient, avec quatre mille chevaux et une quantité de bêtes de

somme qu'il ne pouvait transporter, et fit tout égorger, hommes et animaux.

Dès que les Carthaginois eurent l'espoir de voir arriver Annibal, ils se crurent déjà vainqueurs; ils ne se souvinrent plus de la trève; ils se jetèrent sur les vaisseaux romains que la tempête avait poussés sur leurs côtes. Ils renvoyèrent avec honneur les ambassadeurs romains qui venaient réclamer, les escortèrent, les embrassèrent au départ, et essayèrent de les faire périr.

Cependant Annibal ne se pressait point. Lorsque les Carthaginois le priaient de combattre et de terminer la guerre, il répondait froidement qu'à Carthage on devait avoir autre chose à penser; que c'était à lui à prendre son temps pour se reposer ou pour agir. Cependant, au bout de quelques jours, il vint camper à Zama, à cinq journées de Carthage du côté du couchant. Il essaya, avant de combattre, ce que pourraient l'adresse et l'astuce sur l'esprit du jeune général romain. Il lui demanda une entrevue, le loua beaucoup, et finit par lui dire : « Nous vous cédons la Sicile, la Sardaigne et l'Espagne; la mer nous séparera; que voulez-vous de plus? » Il était trop tard pour faire accepter de pareilles conditions.

Annibal, forcé de combattre, plaça au premier rang les étrangers soudoyés par Carthage, Liguriens, Gaulois, Baléares et Maures; au second, les Carthaginois. Ces deux lignes devaient essuyer la première furie du combat et émousser les épées romaines. Derrière, mais loin, bien loin, à la distance d'un stade, hors de la portée des traits, venaient les troupes qu'il avait amenées d'Italie, et qui lui appartenaient en propre; dans ce petit noyau d'armée ménagé avec tant de soin, devaient se trouver plusieurs des soldats d'Amilcar, nés avec Annibal, et ses compagnons au passage du Rhône et des Alpes. Leur présence seule rassurait tous les autres; le général avait dit aux deux premières lignes : « Espérez bien de la victoire; vous avez avec vous Annibal et l'armée d'Italie. »

Les mercenaires soudoyés par Carthage se piquèrent d'émulation, et soutinrent quelque temps, tout l'effort de l'armée romaine. Cependant la seconde ligne n'avançait pas pour les soutenir; ils se crurent trahis par les Carthaginois, se retournèrent et se je-

terent sur eux. Ceux-ci, pressés à la fois par les Romains et par les leurs, voulurent se réfugier dans les rangs des vieux soldats d'Annibal; mais il ne voulut pas recevoir les fuyards, et sans pitié leur fit présenter la pointe des piques. Tout ce qui ne put s'écouler vers les ailes, périt entre les Romains et Annibal. Les vétérans de celui-ci étaient intacts, et les monceaux de morts, qui couvraient la plaine, auraient empêché Scipion de la tourner. Mais, à ce moment, les Numides de Rome, vainqueurs aux deux ailes, revinrent par derrière, et prirent à dos Annibal. Cette même cavalerie, qui l'avait fait vaincre si souvent en Italie, décida sa défaite à Zama.

Scipion, considérant les ressources immenses de Carthage, n'entreprit point de la forcer. Il lui accorda les conditions suivantes : « Les Carthaginois restitueront aux Romains tout ce qu'ils leur ont pris injustement, pendant les trèves; leur remettront tous les prisonniers; leur abandonneront tous leurs éléphans et tous leurs longs vaisseaux, à l'exception de dix. Ils ne feront aucune guerre sans l'autorisation du peuple romain. Ils rendront à Massanasès les maisons, terres, villes et autres biens qui lui ont appartenu à lui ou à ses ancêtres, dans l'étendue du territoire *qu'on leur désignera*. Il paieront, en cinq ans, dix mille talens euboïques. Enfin, ils donneront cent ôtages choisis par le consul entre leurs jeunes citoyens. » Ainsi on leur enlevait leur marine, et l'on plaçait, à leur porte, l'inquiet et ardent Massanasès, qui devait s'étendre sans cesse, à leurs dépens, et les insulter à plaisir; tandis que Rome, tenant Carthage à la chaîne, l'empêcherait toujours de s'élancer sur lui.

Quand on lut ces conditions dans le sénat, Asdrubal Gisgon fut d'avis de les rejeter. Annibal alla à lui, le saisit et le jeta à bas de son siège. Tout le monde s'indignait. Le général allégua que, sorti enfant de sa patrie, il n'avait pu se former à la politesse carthaginoise; et qu'il croyait que Gisgon perdait son pays en repoussant le traité. Cette apologie superbe cachait mal le mépris du guerrier pour les marchands parmi lesquels il siégeait. Et quel mépris mieux mérité? Lorsque l'ambassadeur de Carthage alla solliciter à Rome la ratification du traité, un sénateur lui dit : « Par quels dieux jurerez-vous, après tous vos parjures? »

Le Carthaginois répondit bassement : « Par les dieux qui les ont punis avec tant de sévérité. »

Carthage livra cinq cents vaisseaux qui furent brûlés en pleine mer, à la vue des citoyens consternés. Mais ce qui leur fut plus sensible, ce fut de payer le premier terme du tribut; les sénateurs ne pouvaient retenir leurs larmes. Annibal se mit à rire. « Vous avez supporté, dit-il, qu'on vous désarmât, qu'on brûlât vos vaisseaux, qu'on vous interdît la guerre; la honte publique ne vous a pas tiré un soupir; et aujourd'hui vous pleurez sur votre argent. » Ces dérisions amères caractérisent ce véritable démon de la guerre, le Wallenstein de l'antiquité. Il sourit en voyant le corps de Marcellus couvert de blessures : « Un bon soldat, dit-il, mais un mauvais général. » (*App.*, c. CCCXLII.) *Je me figure*, dit Montesquieu, *qu'Annibal disait peu de bons mots*..... Pourquoi pas? Cette dure et railleuse insouciance n'est-elle pas le caractère propre du Condottiere, faisant jeu et métier de la vie et de la mort?

Annibal seul avait gagné à la guerre. Rentré à Carthage, avec six mille cinq cents mercenaires, et grossissant aisément ce nombre, il se trouvait maître d'une ville désarmée par la défaite de Zama. Il se fit nommer suffète; et, pour mettre Carthage en état de recommencer la guerre, il entreprit de la réformer. Il abattit l'oligarchie des juges qui étaient devenus maîtres de tout, et qui vendaient tout; il fit défendre de les continuer, deux ans, dans leurs fonctions. Il porta dans les finances une sévérité impitoyable, arracha leur proie aux concussionnaires, et apprit au peuple étonné que, sans nouvel impôt, il était en état d'acquitter ce qu'on devait aux Romains. Il ouvrit de nouvelles sources de richesses à sa patrie. Il employa le loisir de ses troupes à planter, sur la plage nue de l'Afrique, ces oliviers dont il avait eu lieu d'apprécier l'utilité en Italie. Ainsi Carthage, devenue un état purement agricole et commerçant, réparait promptement ses pertes sous la bienfaisante tyrannie d'Annibal, qui la destinait à devenir le centre d'une ligue universelle du monde ancien contre Rome.

L'auteur français, comme on a pu le voir, rétablit bien des faits altérés et corrompus par l'histoire, ou plutôt par le roman de Tite-Live. On sait, au reste, que les Romains ne voyaient, dans

la composition même de l'histoire, qu'un exercice purement oratoire; et Tite-Live, plus qu'un autre, a laissé errer son génie dans les puérilités de Valerius d'Antium, et dans les récits absurdes de Fabius Pictor. Aussi Caligula disait-il : « Brûlez Tite-Live; il n'a pas écrit un mot de vrai. » Ne soyons pas aussi sévères que Caligula; mais faisons, dans Tite-Live, surtout après avoir lu M. Michelet, qui a puisé à tant de sources nouvelles, la part de l'histoire et celle du roman.

CHAP. X. *Pour surcroît d'espérance, on ajoutait les inspirations prophétiques de P. Scipion, qui avait annoncé la fin de la guerre, en demandant l'Afrique pour département.* Scipion pressentait qu'il était pour Carthage l'homme fatal. Il en ébranla les fondemens, et son petit-fils Scipion-Émilien la renversa de fond en comble. A peine aujourd'hui en reste-t-il quelques vestiges : seulement, à peu de distance de la ville moderne de Tunis, on aperçoit sur le sol quelques monceaux de décombres mêlés de poussière et de sable. C'est là que fut Carthage. Cette ville n'a pas été seulement détruite; une partie même de l'emplacement qu'elle occupait, a été submergée. Son port s'est comblé presque en entier, de même que le Cothon ou Port-Neuf, dont on retrouve les vestiges au milieu des sables que les vents du nord-est ont amoncelés dans ce lieu. On voit, non loin du rivage, les restes des égoûts publics; ils étaient en mâçonnerie, d'une construction si solide, que ce qui en subsiste encore n'est nullement dégradé. Il en est de même de quelques citernes, dont il y avait un double rang près des murs de la ville du côté de l'Ouest. Ces citernes, au nombre de vingt au moins, étaient contiguës et avaient chacune cent pieds de long sur trente de large. La manière dont quelques parties se sont conservées, prouve que la ruine de Carthage est l'ouvrage des hommes, et non des siècles. L'ancienne Carthage dut avoir cinq à six lieues de circonférence; car, quoiqu'elle eût, suivant l'opinion de Pline, moins d'étendue après la conquête des Romains qu'au temps de sa splendeur, Tite-Live assure qu'elle avait, de son temps, vingt-trois mille pas de tour.

Les principales ruines de l'aquéduc, qui fournissait de l'eau à la ville, se trouvent dans le voisinage des citernes. On en voit aussi des vestiges, à plus de quinze ou dix-huit lieues dans les terres.

Plusieurs arches encore entières existent auprès d'Arriana, village peu distant de Tunis. Elles ont soixante-dix pieds d'élévation; les colonnes qui les soutiennent, ont seize pieds en carré; le canal repose sur les arches; il est voûté par dessus, à cinq ou six pieds de hauteur; l'eau s'y élevait jusqu'à trois pieds. On distingue encore la trace de son passage. De distance en distance, la voûte était percée d'ouvertures, soit pour entretenir la libre circulation de l'air, soit pour que les ouvriers, chargés de curer le canal, pussent s'y introduire. Les sources qui alimentaient le service de l'aquéduc, sont à Zung-Gar et à Zavawan, éloignés de la mer d'environ seize lieues. On avait élevé, au dessus de ces sources, un temple dont il existe quelques vestiges. Celui de Zung-Gar, d'ordre corinthien, avait la forme d'un dôme sur lequel se trouvaient trois niches, où l'on avait probablement placé la représentation de quelques divinités. Des fragmens d'inscriptions latines montrent que le temple était de construction romaine; mais l'aquéduc paraît plus ancien que le temple. La ville de Carthage n'aurait pu, sans cet aquéduc, réunir assez d'eau, pour fournir aux besoins de ses habitans.

Voilà tout ce qui reste de l'antique et superbe Carthage, rivale de Rome, long-temps victorieuse et puissante, vaincue à la fin, et expiant, sous le glaive de Scipion, son ingratitude envers Annibal.

CHAP. XI. *Arrivés à Pergame, ils vinrent à la cour d'Attale, qui leur fit un accueil honorable, les mena à Pessinonte en Phrygie, leur remit une pierre sacrée, que les habitans assuraient être la mère des dieux, et les invita à la transporter à Rome.* Les Romains, dont la politique tendait à la fois et à priver les nations leurs esclaves des talismaniques protecteurs, grâce à la présence desquels ils croyaient ne pouvoir jamais perdre leur nationalité, et à réunir, au sein de Rome, comme dans un immense panthéon, rendez-vous et foyer universel des cultes, toutes les idoles dont la célébrité individuelle semblait un rayon de l'Être-Suprême; les Romains songèrent, l'an 207 avant Jésus-Christ, à enrichir leur capitale de l'antique statue jadis tombée du ciel à Pessinonte. (Remarquons ici ce bizarre et célèbre rapport pho-

nique de *Pesin*, πεσεῖν, de πίπτειν, tomber, avec Pessinonte.) Attale, à qui l'on envoya une députation solennelle, consentit à satisfaire le vœu de la piété romaine, et livra aux ambassadeurs la pierre noire et rudimentaire que les Phrygiens regardaient comme l'effigie la plus sainte de la mère des dieux. Selon les uns, c'était un météorite; les autres y ont vu une grosse pierre d'aimant. Ovide a décrit, avec beaucoup d'exactitude et de minutie, le chemin que dut parcourir le navire *Cybébéphore*, pour arriver à Rome. Il s'arrêta dans le Tibre, vers le confluent de la petite rivière d'Almo, près de l'île sacrée dédiée à Esculape. Là, tout fut en vain employé pour lui faire reprendre sa marche suspendue un instant, et pour arriver jusque dans Rome. Il fallut que la vestale Claudia Quinta, injustement soupçonnée d'infidélité à ses vœux d'éternelle continence, attachât sa frêle ceinture au mât du vaisseau et l'entraînât ainsi derrière elle et comme à la remorque dans le port. Ce miracle, qui prouvait, dit-on, l'innocence de la prêtresse de Vesta, redoubla le courage des Romains alors vivement inquiétés par Annibal : ils le vainquirent; et, comme de raison, l'on attribua ce triomphe à l'arrivée de la nouvelle divinité. On lui bâtit un temple, et l'on institua en son honneur des fêtes dites Mégalésies. Une des cérémonies les plus remarquables de ces fêtes était la lotion de la statue dans les eaux d'Almo. Vers le troisième siècle furent ajoutés les tauroboles et les crioboles (c'est-à-dire sacrifices de taureaux et de béliers). Ils consistaient à recevoir sur le corps, d'une fosse où l'on était placé, le sang d'un taureau ou d'un bélier immolé sur un échafaudage élevé au dessus de la fosse. C'étaient de vraies douches de sang.

Cybèle était primitivement représentée par une pierre conique ou quadrangulaire. Telle était, ou plus grossière encore, la célèbre Cybèle envoyée par Attale à Rome. Prudence dit qu'elle était enchâssée dans de l'argent, et qu'elle représentait une femme. Il est croyable que la figure humaine n'y fut introduite qu'après la conquête de l'Asie par les Macédoniens.

CHAP. XIX. *Quant à P. Scipion, qui était sorti de la province sans l'ordre du sénat, il fallait le rappeler, et engager les tribuns à proposer au peuple sa destitution.* Il y a quelque chose de bas et de vil dans cette jalousie du vieux Fabius contre le jeune Sci-

pion. Après être descendu à toutes sortes d'intrigues pour empêcher Cornelius d'emmener les volontaires qu'il pouvait attirer dans son armée, pour lui faire refuser les fonds nécessaires à son armement, Fabius exige maintenant qu'on rappelle Scipion de la Sicile. Sans cesse il parle de son amour pour la patrie; mais, sous ce voile spécieux, il cache la passion la plus honteuse. Incapable désormais, à cause des glaces de l'âge, de mettre le siège devant Carthage, il ne veut pas qu'un autre, plus jeune que lui, aille humilier cette rivale de Rome. Il demande que Scipion combatte Annibal, en Italie, parce qu'il espère que le jeune héros, vainqueur, en Espagne, des autres généraux carthaginois, ne sera pas aussi heureux, en Italie, contre Annibal. Les lauriers d'un rival empêchent Fabius de dormir, mais non pas dans le sens généreux et noble qui fit dire ce mot à Thémistocle, au sujet de Miltiade. Et cependant Fabius touche au terme de sa carrière; il va descendre dans la tombe; et la gloire de sa vie passée aura été ternie par cette tache, par cette rouille de l'envie, que l'équitable histoire attachera toujours au nom, à la mémoire de Fabius.

CHAP. XXVII. *Scipion demanda le nom du cap le plus voisin; on lui dit qu'il s'appelait le Beau.* Tite-Live est ici d'accord avec Polybe, qui, au livre III, appelle ce cap Τὸ Κάλου ἀκρωτήριον. Pourquoi, sur des faits plus importans, l'historien latin est-il trop souvent en contradiction avec l'historien grec?

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE IMPRIMÉS. R.F.

FIN DU TOME ONZIÈME.